Province de Liège

Conseil provincial

Palais provincial
Place Saint-Lambert, 18A
4000 LIEGE
N° d'entreprise : 0207.725.104

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 18 MAI 2017

M. Claude KLENKENBERG, Président, ouvre la séance à 15h20'.

Mmes Myriam ABAD-PERICK et Marie-Noëlle MOTTARD siègent au Bureau en qualité de Secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la séance.

Il est constaté par la liste de présence que 50 membres assistent à la séance.

Présents :

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Isabelle ALBERT (PS), M. Jean-François BOURLET (MR), M. Alfred BREUWER (MR), Mme Muriel BRODURE-WILLAIN (PS), Mme Andrée BUDINGER (PS), M. Léon CAMPSTEIN (PS), M. Jean-François CLOSE-LECOCQ (ECOLO), M. Birol COKGEZEN (PS), M. Matthieu CONTENT (ECOLO), M. Fabian CULOT (MR), M. André DENIS (MR), Mme Nicole DE PALMENAER (CDH-CSP), Mme Valérie DERSELLE (PS), Mme Stéphanie DE SIMONE (PS), M. Dominique DRION (CDH-CSP), M. Pierre ERLER (CDH-CSP), M. Serge ERNST (CDH-CSP), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER (MR), M. Gérard GEORGES (PS), M. André GERARD (ECOLO), M. Christian GILBERT (MR), M. Pol HARTOG (MR), M. Marc HODY (ECOLO), M. Jean-Claude JADOT (MR), Mme Valérie JADOT (PS), M. Claude KLENKENBERG (PS), Mme Denise LAURENT (PS), M. Luc LEJEUNE (CDH-CSP), M. Alexandre LEMMENS (ECOLO), M. Eric LOMBA (PS), Mme Alexandra MATHELOT-COLLETTE (MR), M. Julien MESTREZ (PS), M. Robert MEUREAU (PS), M. Jean-Claude MEURENS (MR), Mme Josette MICHAUX (PS), Mme Marie MONVILLE (CDH-CSP), Mme Marie-Noëlle MOTTARD (MR), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Sabine NANDRIN (MR), M. Hans NIESSEN (ECOLO), M. Jean-Luc NIX (MR), M. Alfred OSSEMANN (PS), Mme Vinciane PIRMOLIN (CDH-CSP), M. Rafik RASSAA (PTB+), Mme Vinciane SOHET (PS), M. José SPITS (CDH-CSP), M. Marc YERNA (PS).

Excusés :

M. Marcel BERGEN (PTB+), Mme Silvana CAROTA (ECOLO), M. Jean-Marie GILLON (ECOLO), Mme Jennifer MAUS (MR), M. André STEIN (MR), M. Bernard ZACHARIAS (MR).

1. ORDRE DU JOUR ACTUALISÉ

1. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 avril 2017.

2. Questions d'actualité

2.1. Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux mesures d'économies prévues pour le programme « Annoncer la couleur ».
(Document 16-17/A11)

2.2. Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à PUBLIFIN-NETHYS.
(Document 16-17/A12)

3. Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de la sprl « Les Films de la Passerelle ».
(Document 16-17/246) – 1ère Commission (Culture – Tourisme – Fonds structurels européens – Supracommunalité – Grands Événements – Protocole)

4. Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Atelier Rock ».
(Document 16-17/247) – 1ère Commission (Culture – Tourisme – Fonds structurels européens – Supracommunalité – Grands Événements – Protocole)

5. Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Jeunesses Musicales de Liège ».
(Document 16-17/248) – 1ère Commission (Culture – Tourisme – Fonds structurels européens – Supracommunalité – Grands Événements – Protocole)

6. Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Association de gestion des Domaines touristiques du Vallon de la Lembrée ».
(Document 16-17/249) – 1ère Commission (Culture – Tourisme – Fonds structurels européens – Supracommunalité – Grands Événements – Protocole)

7. Octroi de subventions en matières de Culture et d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Compagnie ART & TÇA ».
(Document 16-17/250) – 1ère Commission (Culture – Tourisme – Fonds structurels européens – Supracommunalité – Grands Événements – Protocole) et 4ème Commission (Travaux – Environnement – Agriculture)

8. AQUALIS : Première assemblée générale ordinaire fixée au 7 juin 2017.
(Document 16-17/251) – 2ème Commission (Santé et Affaires sociales – Relations extérieures – Intercommunales)

9. SWDE scrl : Assemblée générale extraordinaire fixée au 30 mai 2017 – Modifications statutaires.
(Document 16-17/252) – 2ème Commission (Santé et Affaires sociales – Relations extérieures – Intercommunales)

10. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Fonds d'entraide de la Province de Liège » – Exercice 2015/Prévisions 2016.
(Document 16-17/253) – 2ème Commission (Santé et Affaires sociales – Relations extérieures – Intercommunales)

11. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Aide et Solidarité » – Exercice 2015/Prévisions 2016.
(Document 16-17/254) – 2ème Commission (Santé et Affaires sociales – Relations extérieures – Intercommunales)

12. Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « GRE-Liège ».
(Document 16-17/255) – 2ème Commission (Santé et Affaires sociales – Relations extérieures – Intercommunales)

13. Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Enjeu ».
(Document 16-17/256) – 2ème Commission (Santé et Affaires sociales – Relations extérieures – Intercommunales)

14. Octroi de subventions en matière Sociale – Demande de soutien de l'asbl « Les Oliviers ».
(Document 16-17/257) – 2ème Commission (Santé et Affaires sociales – Relations extérieures – Intercommunales)

15. Octroi de subventions en matière de Relations extérieures – Demande de soutien de la Fondation « Euritalia ».
(Document 16-17/258) – 2ème Commission (Santé et Affaires sociales – Relations extérieures – Intercommunales)

16. Octroi de subventions en matières de Relations extérieures, d'Environnement et de Communication – Demande de soutien de la SA « Impact Diffusion ».
(Document 16-17/259) – 2ème Commission (Santé et Affaires sociales – Relations extérieures – Intercommunales)

17. Arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2016.
(Document 16-17/260) – 3ème Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Ruralité – Communication)

18. Approbation des comptes de gestion pour l'année 2016 des fonds provenant de différents legs.
(Document 16-17/261) – 3ème Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Ruralité – Communication)

19. Marché public de fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition de pagers individuels et accessoires avec formation et assistance pour le personnel opérationnel des zones de secours de la Province de Liège pour une période de 4 ans.
(Document 16-17/262) – 3ème Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Ruralité – Communication)

20. Pôle Ballons de Waremme – Concession de service public pour l'exploitation de la cafétéria-restaurant.
(Document 16-17/263) – 3ème Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Ruralité – Communication)

21. Mise en non-valeurs de créances dues à la Bibliothèque des Chiroux.
(Document 16-17/264) – 3ème Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Ruralité – Communication)

22. Mise à disposition des communes d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives.
(Document 16-17/265) – 3ème Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Ruralité – Communication)

23. Avis à donner sur le projet de budget de l'exercice 2013 de la Mosquée SULTAN AHMET de Verviers.
(Document 16-17/266) – 3ème Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Ruralité – Communication)

24. Avis à donner sur le compte de l'exercice 2016 de la Fabrique d'Église orthodoxe Saints Alexandre Nevsky et Séraphim de Sarov à Liège.
(Document 16-17/267) – 3ème Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Ruralité – Communication)

25. Avis à donner sur le compte de l'exercice 2016 de la Fabrique d'Église orthodoxe grecque Sainte-Barbe à Liège.
(Document 16-17/268) – 3ème Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Ruralité – Communication)

26. Avis à donner sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2017 arrêtée par l'Établissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège.
(Document 16-17/269) – 3ème Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Ruralité – Communication)

27. Avis à donner sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2017 de la Fabrique d'Église orthodoxe grecque Sainte-Barbe à Liège.
(Document 16-17/270) – 3ème Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Ruralité – Communication)

28. Avis à donner sur le projet de budget de l'exercice 2017 de la Mosquée MERKEZ CAMII à Liège.
(Document 16-17/271) – 3ème Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Ruralité – Communication)

29. Avis à donner sur le projet de budget de l'exercice 2017 de la Mosquée AKSEMSSETIN CAMII à Blegny.
(Document 16-17/272) – 3ème Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Ruralité – Communication)

30. Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Mémorial Van Damme ».
(Document 16-17/273) – 3ème Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Ruralité – Communication)

31. Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « École des Jeunes du Royal Football Club Liégeois ».
(Document 16-17/274) – 3ème Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Ruralité – Communication)

32. Désignation au 1er avril 2017 d'un receveur spécial des recettes à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Huy.
(Document 16-17/275) – 3ème Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Ruralité – Communication)

33. Convention de collaboration entre la Province du Brabant wallon, la Province de Liège et l'Association Wallonne de l'Élevage asbl (Awé asbl) portant sur un programme de sélection et de sauvegarde du porc Piétrain.
(Document 16-17/276) – 4ème Commission (Travaux – Environnement – Agriculture)

34. Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 85.000,00 Euros hors T.V.A.
(Document 16-17/277) – 4ème Commission (Travaux – Environnement – Agriculture)

35. Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Haute École de la Province de Liège, site du Barbou – Remplacement des chaudières.
(Document 16-17/278) – 4ème Commission (Travaux – Environnement – Agriculture)

36. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Provincial Liégeois de Productions Animales » – Exercice 2015/Prévisions 2016.
(Document 16-17/279) – 4ème Commission (Travaux – Environnement – Agriculture)

37. Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Les Meneurs du Pays de Herve ».
(Document 16-17/280) – 4ème Commission (Travaux – Environnement – Agriculture)

38. Octroi de subventions en matière de Formation – Soutien aux asbl « Aux Sources », « Rebonds », « Compas Format » et au « Zentrum für Förderpädagogik – Time-out » dans le cadre du projet Espace Tremplin.
(Document 16-17/281) – 5ème Commission (Enseignement et Formation)

39. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2017.

Séance à huis clos

40. Nomination, par voie de promotion, à l'emploi de Directeur technique vacant au cadre du Service provincial des Bâtiments.
(Document 16-17/282) – 3ème Commission (Budget, Finances et Optimisation de l'Administration – Sports – Ruralité – Communication)

2. COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président informe l'Assemblée provinciale que se trouve sur les bancs l'ordre du jour actualisé de la séance du jour, y compris l'ordre du jour des questions d'actualité, ainsi qu'une note relative à la déclaration 2016 de mandats et de rémunération à la Région wallonne qui doit être rentrée pour le 30 juin au plus tard.

Par ailleurs, M. le Président rappelle qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur un dossier.

3. LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Mme Myriam ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 avril 2017. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

4. QUESTIONS D'ACTUALITÉ

DOCUMENT 16-17/A11 : QUESTION D'ACTUALITÉ D'UN MEMBRE DU CONSEIL PROVINCIAL RELATIVE AUX MESURES D'ÉCONOMIES PRÉVUES POUR LE PROGRAMME « ANNONCER LA COULEUR ».

M. Jean-François CLOSE-LECOCQ, Conseiller provincial, développe sa question à la tribune.

M. Paul-Emile MOTTARD, Député provincial – Président, intervient à la tribune pour la réponse du Collège.

DOCUMENT 16-17/A12 : QUESTION D'ACTUALITÉ D'UN MEMBRE DU CONSEIL PROVINCIAL RELATIVE À PUBLIFIN-NETHYS.

M. Marc HODY, Conseiller provincial, développe sa question à la tribune.

M. Paul-Emile MOTTARD, Député provincial – Président, intervient à la tribune pour la réponse du Collège.

M. Marc HODY, Conseiller provincial, réagit à la tribune.

M. Paul-Emile MOTTARD, Député provincial – Président, réagit à la tribune.

5. DISCUSSIONS ET/OU VOTES DES RAPPORTS SOUMIS À LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL PROVINCIAL

DOCUMENT 16-17/246 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE LA SPRL « LES FILMS DE LA PASSERELLE ».

DOCUMENT 16-17/247 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « ATELIER ROCK ».

DOCUMENT 16-17/248 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « JEUNESSES MUSICALES DE LIÈGE ».

DOCUMENT 16-17/249 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « ASSOCIATION DE GESTION DES DOMAINES TOURISTIQUES DU VALLON DE LA LEMBRÉE ».

M. le Président informe l'Assemblée que les documents 16-17/246, 247, 248 et 249 ont été soumis à l'examen de la 1ère Commission et ont été regroupés à sa demande.

Les documents 16-17/246, 248 et 249 ayant soulevé des questions, M. Pierre ERLER, Conseiller provincial, fait rapport sur ceux-ci au nom de la 1ère Commission, laquelle invite l'Assemblée à les adopter par 7 voix pour et 2 abstentions.

Le document 16-17/247 n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 1ère Commission invite dès lors le Conseil à l'adopter par 7 voix pour et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 1ère Commission sont approuvées, par un vote globalisé, à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte les quatre résolutions suivantes :

Document 16-17/246

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1er juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par la sprl « Les Films de la Passerelle », sise rue Renory, 62 à 4031 Liège tendant à l'obtention d'un soutien de l'Institution provinciale dans le cadre d'un projet de « Capsules filmées de visite d'atelier d'artistes en Province de Liège » de Jacques Donjean ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que ce projet participe à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires de l'organisation définissant les buts qu'elle poursuit ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande le budget de la manifestation faisant l'objet de la demande de subvention, ainsi que le budget de l'année et ses comptes annuels les plus récents ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention.

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1er. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à la sprl « Les Films de la Passerelle », sise rue Renory, 62 à 4031 Liège, un montant de 5.000,00 EUR, dans le but d'aider le bénéficiaire dans le cadre d'un projet de « Capsules filmées de visite d'atelier d'artistes en Province de Liège » de Jacques Donjean.

Article 2. – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1er, 1°, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire dans les trois mois suivant la manifestation pour laquelle la subvention est allouée et au plus tard le 31 mars 2018, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé. Ces justificatifs consisteront en factures, extraits de compte bancaire et bilan financier de l'activité incluant l'ensemble des recettes et dépenses y liées lequel sera dûment daté et signé.

Article 5. – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 6. – Le service Culture est chargé :
- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte de ce contrôle au Collège provincial par le biais du plus prochain rapport trimestriel suivant ledit contrôle.

Article 7. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

Document 16-17/247

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1er juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'asbl « Atelier Rock », Quai Dautrebande, 7 à 4500 Huy tendant à l'obtention d'un soutien de l'Institution provinciale dans le cadre de de 5 résidences et de 5 ateliers en 2017 organisés de la manière suivante :

- 5 Ateliers « Trouve ton son » : - 06-07/01/2017 – Banill Brothers
  - 12-13/01/2017 – Rive
  - 19-20/01/2017 – Faon Faon
  - 10-11/02/2017 – The Pounds
  - 05-06/10/2017 – Jyes

- 5 Résidences scéniques : - 26-27-28/01/2017 – Rive
  - 09-10-11/03/2017 – Barnill Brothers avec Cédric Van Caillie
  - 23-24-25/03/2017 – The Pounds
  - 04-05-06/05/2017 - Jyes
  - 01-02-03/06/2017 – Boda Boda ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur, atteste que ce projet participe à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires de l'organisation définissant les buts qu'elle poursuit ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande les budgets des manifestations en vertu de laquelle la présente subvention lui est allouée, ainsi que le budget de l'année et ses comptes annuels les plus récents ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1er. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à l'asbl « Atelier Rock », Quai Dautrebande 7 à 4500 Huy, un montant de 8.933,00 EUR pour l'organisation de 5 résidences et 5 ateliers durant l'année 2017, ces résidences étant destinées à des musiciens soutenus par « ça balance ».

Article 2. – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1er, 1°, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire, avant le 31 mars 2018, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé. Ces justificatifs consisteront en factures, extraits de compte bancaire et bilan financier des activités incluant l'ensemble des recettes et dépenses y liées, lequel sera dûment daté et signé.

Article 5. – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 6. – Le service Culture est chargé :
- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte de ce contrôle au Conseil provincial par la voie du prochain rapport annuel d'activités suivant la réalisation dudit contrôle.

Article 7. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

Document 16-17/248

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1er juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'asbl « Jeunesses Musicales de Liège », sise Rue des Mineurs, 17 à 4000 LIEGE, tendant à l'obtention d'un soutien de l'Institution provinciale dans le cadre de l'opération « L'Orchestre à la portée des Enfants », pour les spectacles qui se déroulent à Liège les 27 avril et 20 octobre 2017 ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que ce projet participe à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires de l'organisation définissant les buts qu'elle poursuit ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande le budget des spectacles faisant l'objet de la demande de subvention, ainsi que le budget de l'année et ses comptes annuels les plus récents ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention.

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1er. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à l'asbl « Jeunesses Musicales de Liège », sise Rue des Mineurs, 17 à 4000 LIEGE, un montant de 3.000,00 EUR, dans le but d'aider le bénéficiaire dans le cadre de l'opération « L'Orchestre à la portée des Enfants », pour les spectacles qui se déroulent à Liège les 28 avril et 20 octobre 2017.

Article 2. – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1er, 1°, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire avant le 20 janvier 2018, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé. Ces justificatifs consisteront en factures, extraits de compte bancaire et bilan financier des activités incluant l'ensemble des recettes et dépenses y liées, lequel sera dûment daté et signé.

Article 5. – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 6. – Le service Culture est chargé :
- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
-de rendre compte de ce contrôle au Conseil provincial par la voie du plus prochain rapport annuel d'activités suivant la réalisation dudit contrôle.

Article 7. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

Document 16-17/249

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1er juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'asbl « Association de gestion des Domaines touristiques du Vallon de la Lembrée », rue de la Bouverie, 1 à 4190 VIEUXVILLE, tendant à l'obtention d'un soutien de l'Institution provinciale pour l'organisation d'un stage résidentiel ça balance « En français dans le texte », qui se déroule au Château de Harzé du 01 au 05 juin 2017 ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que ce projet participe à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires de l'organisation définissant les buts qu'elle poursuit ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande le budget de la manifestation faisant l'objet de la demande de subvention, le budget annuel et les comptes annuels les plus récents ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention.

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1er. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à l'asbl « Association de gestion des Domaines touristiques du Vallon de la Lembrée », rue de la Bouverie, 1 à 4190 VIEUXVILLE, un montant de 7.500,00 EUR, dans le but d'aider le bénéficiaire à organiser un stage résidentiel ça balance « En français dans le texte », qui se déroule au Château de Harzé du 01 au 05 juin 2017.

Article 2. – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1er, 1°, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire, avant le 05 septembre 2017, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé. Ces justificatifs consisteront en factures, extraits de compte bancaire, relevé des activités incluant l'ensemble des recettes et dépenses y liées, lequel sera dûment daté et signé.

Article 5. – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 6. – Le service Culture est chargé :
- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte de ce contrôle au Collège provincial par le biais du plus prochain rapport trimestriel suivant ledit contrôle.

Article 7. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial-Président et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

DOCUMENT 16-17/250 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRES DE CULTURE ET D'AGRICULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « COMPAGNIE ART & TÇA ».

M. le Président informe l'Assemblée que le document 16-17/250 a été soumis à l'examen des réunions des 1ère et 4ème Commissions.

Ce document ayant soulevé une question lors de la 1ère Commission, M. Eric LOMBA, Conseiller provincial, fait rapport sur celui-ci au nom de la 1ère Commission, laquelle invite l'Assemblée à l'adopter par 7 voix pour et 2 abstentions.

Le document 16-17/247 n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question en 4ème Commission, celle-ci invite dès lors le Conseil à l'adopter par 7 voix pour et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions des 1ère et 4ème Commissions sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1er juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'asbl « Compagnie ART & TÇA », sise Charles Degroux, 20 à 1040 ETTERBEEK tendant à l'obtention d'un soutien de l'Institution provinciale dans le cadre du projet « Nourrir l'Humanité » ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que ce projet participe d'une part, à l'accès à la culture pour tous et d'autre part à la sensibilisation à la pratique de l'agriculture ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires de l'organisation définissant les buts qu'elle poursuit ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande les justificatifs d'utilisation de la subvention, ainsi que le budget de l'année et ses comptes annuels les plus récents ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention.

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1er. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à l'asbl « Compagnie ART & TÇA », sise Charles Degroux, 20 à 1040 ETTERBEEK, un montant global de 5.000,00 EUR, dans le but d'aider le bénéficiaire dans le cadre du projet « Nourrir l'Humanité » qui s'est déroulé en mars 2017.

Article 2. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 3. – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 4. – Le service Culture est chargé de rendre compte du contrôle de la subvention ainsi octroyée au Conseil provincial par la voie du prochain rapport annuel d'activités suivant la réalisation dudit contrôle.

Article 5. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures de Messieurs les Députés rapporteurs et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

DOCUMENT 16-17/251 : AQUALIS : PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE FIXÉE AU 7 JUIN 2017.

DOCUMENT 16-17/252 : SWDE SCRL : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE FIXÉE AU 30 MAI 2017 – MODIFICATIONS STATUTAIRES.

M. le Président informe l'Assemblée que les documents 16-17/251 et 252 ont été soumis à l'examen de la 2ème Commission et ont été regroupés à sa demande.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 2ème Commission invite dès lors le Conseil à les adopter :

- par 5 voix pour et 3 abstentions pour le document 16-17/251 ;
- par 6 voix pour et 3 abstentions pour le document 16-17/252.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 2ème Commission sont approuvées, par un vote globalisé, selon le vote suivant :

- Votent pour : le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP et le groupe ECOLO ;
- S'abstient : le groupe PTB+.

En conséquence, le Conseil adopte les deux résolutions suivantes :

Document 16-17/251

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L1523-12, L1523-13, L1523-14 et L1523-16 ;

Vu les statuts de la société intercommunale SCRL « AQUALIS » ;

Attendu que les comptes de la société seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire du mercredi 7 juin 2017 et que celle-ci doit également donner décharge aux administrateurs et aux membres du collège des contrôleurs ;

Attendu que le Collège provincial souhaite néanmoins que l'intercommunale clarifie ses missions, constatant un manque de concertation dans les stratégies de développement touristique d'AQUALIS et plus spécifiquement, au niveau du tourisme d'affaire ;

Vu les documents présentés en fonction de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1er. – de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'AQUALIS prévue le mercredi 7 juin 2017 et des documents présentés.

Article 2. – de s'abstenir sur :

1.1. le rapport de gestion du Conseil d'administration pour l'exercice 2016 ;
1.2. le rapport spécifique sur les prises de participation pour l'exercice 2016 ;
1.3. les bilan et compte de résultats établis au 31 décembre 2016.

Article 3. – de marquer son accord sur :

3.1 le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 25 octobre 2016 ;
3.2 le rapport du Comité de rémunération pour l'exercice 2016 ;
3.3 le rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
3.4 la décharge à donner aux administrateurs ;
3.5 la décharge à donner aux membres du collège des contrôleurs aux comptes ;
3.6 la démission honorable d'un administrateur : acceptation - décision.

Article 4. – de charger ses représentants de rapporter la présente décision, conformément à l'article L1523-12 §1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 5. – de communiquer copie conforme de la présente résolution à l'intercommunale, pour disposition.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Votent pour : 49 (PS : 21 - MR : 14 - CDH-CSP : 8 – ECOLO : 6)
- Vote contre : /
- S'abstient : 1 (PTB+)
- ~~Unanimité~~.

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

Document 16-17/252

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L1523-1 à L1523-25 ;

Vu le Décret du 27 mai 2004 relatif au Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau ;

Vu le Décret du 19 juillet 2006 modifiant le Livre II du Code de l'Environnement, contenant le Code de l'Eau, en ce qui concerne la Société wallonne des eaux ;

Vu le Décret du 23 juin 2016 modifiant le Code de l'Environnement, le Code de l'Eau et divers décrets en matière de déchets et de permis d'environnement ;

Vu les dispositions statutaires de la Société wallonne des Eaux SCRL, en abrégé SWDE, SCRL ;

Considérant la convocation par laquelle l'intercommunale « SWDE, SCRL » invite la Province de Liège à son Assemblée Générale Extraordinaire fixée au 30 mai 2017 ;

Attendu qu'apparait à l'ordre du jour de ladite Assemblée porte sur 2 points ;

Attendu qu'il convient d'entériner ces propositions d'amendements ;

Sur le rapport du Collège provincial ;

DÉCIDE

Article 1er. – de prendre connaissance de la proposition et du contenu des points à l'ordre du jour lors de l'Assemblée générale extraordinaire fixée au 30 mai 2017.

Article 2. – de marquer son accord sur les modifications statutaires des articles 16, 19 §4, 20 §1er, 21, 22, 26, 31 §3, 33 et 36 § 2, telles que reprises en annexe.

Article 3. – de communiquer la copie conforme de la présente résolution à l'intercommunale pour disposition.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Votent pour : 49 (PS : 21 - MR : 14 - CDH-CSP : 8 – ECOLO : 6)
- Vote contre : /
- S'abstient : 1 (PTB+)
- ~~Unanimité~~.

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

Statuts – version actuelle	Propositions de modifications	Commentaires
Art. 16 : Démission. *« Toute demande de démission d'un associé est adressée au Conseil d'administration, qui élabore un rapport sur cette demande.* *Le Conseil d'administration soumet la demande de l'associé, accompagnée du rapport du Conseil d'administration et de l'avis du conseil d'exploitation de la succursale concernée, à la plus prochaine assemblée générale qui statue sur la demande.* *La démission n'est autorisée que de l'accord des deux tiers des membres de l'assemblée générale.* *En cas de refus de l'assemblée générale, l'associé demandeur dispose d'un recours auprès du Gouvernement wallon. Le recours doit être adressé au Ministre ayant l'Eau dans ses attributions par lettre recommandée dans les trente jours de la notification du refus.* *Par dérogation aux articles 374 et 376 du Code des sociétés, le montant de la part à restituer au démissionnaire est fixé par le Conseil d'administration. »*	Art. 16 : Démission. *« Toute demande de démission d'un associé est adressée au Conseil d'administration, qui élabore un rapport sur cette demande.* *Le Conseil d'administration soumet la demande de l'associé, accompagnée du rapport du Conseil d'administration et de l'avis du conseil d'exploitation de la succursale concernée, à la plus prochaine assemblée générale qui statue sur la demande.* ***La démission d'un associé communal est autorisée uniquement sur décision de l'assemblée générale prise à la majorité des voix exprimées. En ce qui concerne les autres associés, la démission est autorisée, sauf convention contraire établie lors de l'admission de l'associé concerné, uniquement sur décision de l'assemblée générale prise à la majorité des voix exprimées.*** *En cas de refus de l'assemblée générale, l'associé demandeur dispose d'un recours auprès du Gouvernement wallon. Le recours doit être adressé au Ministre ayant l'Eau dans ses attributions par lettre recommandée dans les trente jours de la notification du refus.* *Par dérogation aux articles 374 et 376 du Code des sociétés, le montant de la part à restituer au démissionnaire est fixé par le Conseil d'administration. »*	Le projet de texte intègre les modifications apportées par le législateur en ce qui concerne la démission d'un associé de la SWDE.

Art. 19. §4 : Conseil d'administration. *« Neuf administrateurs sont élus par l'assemblée générale parmi les membres des conseils d'exploitation, à raison d'un administrateur au moins par succursale d'exploitation constituée à la date du renouvellement du Conseil d'administration.* *Le mandat d'administrateur élu par l'assemblée générale a une durée de six ans.* *Ces mandats sont renouvelables pour une même durée. Le renouvellement des mandats d'administrateurs élus par l'assemblée générale s'effectue lors de la première assemblée générale qui suit les élections provinciales et communales.* *Les administrateurs élus par l'assemblée générale doivent avoir la qualité de bourgmestre, d'échevin ou de conseiller communal d'une commune associée.* *Toute candidature à un mandat d'administrateur à la nomination de l'assemblée générale doit être présentée par le conseil d'exploitation de la succursale et parvenir au Conseil d'administration au siège social par lettre recommandée au plus tard cinq jours ouvrables avant la réunion de l'assemblée générale.* *L'administrateur qui est membre d'un conseil communal, échevin ou bourgmestre et qui perdrait ce titre est réputé de plein droit démissionnaire. Son remplacement est réalisé conformément à l'article 21.*	Art. 19. §4 : Conseil d'administration. *« Neuf administrateurs sont élus par l'assemblée générale parmi les membres des conseils d'exploitation, à raison d'un administrateur au moins par succursale d'exploitation constituée à la date du renouvellement du Conseil d'administration.* *Le mandat d'administrateur élu par l'assemblée générale a une durée de six ans.* *Ces mandats sont renouvelables pour une même durée. Le renouvellement des mandats d'administrateurs élus par l'assemblée générale s'effectue lors de la première assemblée générale qui suit les élections provinciales et communales.* *Les administrateurs élus par l'assemblée générale doivent avoir la qualité de bourgmestre, d'échevin ou de conseiller communal d'une commune associée.* *Toute candidature à un mandat d'administrateur à la nomination de l'assemblée générale doit être présentée par le conseil d'exploitation de la succursale et parvenir au Conseil d'administration au siège social par lettre recommandée au plus tard cinq jours ouvrables avant la réunion de l'assemblée générale.* ***L'administrateur qui, au moment de son élection par l'assemblée générale, était membre d'un collège communal ou d'un conseil communal et qui ne fait plus partie d'aucun de ces deux organes communaux***	Le projet de texte intègre les modifications apportées par le législateur.

Quel que soit le mode de désignation, au jour de sa nomination, l'administrateur ne peut avoir atteint l'âge de septante ans accomplis. »	***est réputé de plein droit démissionnaire et cesse de siéger au sein du conseil d'administration.*** *Son remplacement est réalisé conformément à l'article 21.* *Quel que soit le mode de désignation, au jour de sa nomination, l'administrateur ne peut avoir atteint l'âge de septante ans accomplis. »*	
Art. 20 §1er : Désignation proportionnelle d'une partie du Conseil d'administration. *« Les administrateurs élus par l'assemblée générale sont désignés parmi les membres des conseils d'exploitation à la proportionnelle de l'ensemble des conseils communaux des communes associées en tenant compte des éventuelles déclarations individuelles d'apparentement ou de regroupement. »*	Art. 20 §1er : Désignation proportionnelle d'une partie du Conseil d'administration. *« Les administrateurs élus par l'assemblée générale sont désignés parmi les membres des conseils d'exploitation à la proportionnelle de l'ensemble des conseils communaux des communes associées en tenant compte* ***uniquement des déclarations individuelles facultatives d'apparentement ou de regroupement transmises à la société avant le 1er mars de l'année qui suit celle des élections communales. »***	Le projet de texte intègre les modifications apportées par le législateur.
Art. 21. Vacance d'une place d'administrateur. *« En cas de vacance d'une place d'administrateur à la nomination de l'assemblée générale, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, conformément à la règle proportionnelle déterminée à l'article 20 des présents statuts, jusqu'à nomination définitive par la plus prochaine assemblée générale.* *Celui qui est appelé à remplacer le président, un vice-président ou un administrateur avant l'expiration du mandat de celui-ci achève le*	Art. 21. Vacance d'une place d'administrateur. *« En cas de vacance d'une place d'administrateur* ***élu par*** *l'assemblée générale, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, conformément à la règle proportionnelle déterminée à l'article 20 des présents statuts, jusqu'à* ***une élection*** *définitive par la plus prochaine assemblée générale.* *Celui qui est appelé à remplacer le président, un vice-président ou un administrateur avant l'expiration du mandat de celui-ci achève le*	Le projet de texte intègre les modifications apportées par le législateur.

mandat interrompu. »	*mandat interrompu. »*	
Art. 22. Pouvoirs du Conseil d'administration. *« Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la SWDE, à l'exception de ceux que la loi et les statuts réservent à l'assemblée générale.* *Le Conseil d'administration contrôle la gestion journalière assurée par le Comité de direction qui en fait régulièrement rapport au conseil. Le Conseil d'administration, par l'intermédiaire de son président, peut, à tout moment, demander au Comité de direction un rapport sur les activités de la société ou sur certaines d'entre elles.* *Outre les pouvoirs qui lui sont expressément conférés par le Livre II du Code de l'Environnement ou les présents statuts, il pourvoit à toutes les affaires sociales, notamment :* *Il décide de la création de nouvelles de parts conformément à l'article 9.* *Il fixe le siège des succursales d'exploitation.* *A l'exception de ce qui est expressément prévu dans la loi ou les présents statuts, il fixe les matières qui peuvent relever de la compétence des succursales d'exploitation.* *Sur base du rapport annuel d'activités des succursales d'exploitation, il évalue la gestion et la conformité de celles-ci aux objectifs*	Art. 22. Pouvoirs du Conseil d'administration. *« Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la SWDE, à l'exception de ceux que la loi et les statuts réservent à l'assemblée générale.* *Le Conseil d'administration contrôle la gestion journalière assurée par le Comité de direction qui en fait régulièrement rapport au conseil. Le Conseil d'administration, par l'intermédiaire de son président, peut, à tout moment, demander au Comité de direction un rapport sur les activités de la société ou sur certaines d'entre elles.* *Outre les pouvoirs qui lui sont expressément conférés par le Livre II du Code de l'Environnement ou les présents statuts, il pourvoit à toutes les affaires sociales, notamment :* *Il décide de la création de nouvelles de parts conformément à l'article 9.* *Il fixe le siège des succursales d'exploitation.* *A l'exception de ce qui est expressément prévu dans la loi ou les présents statuts, il fixe les matières qui peuvent relever de la compétence des succursales d'exploitation.* *Sur base du rapport annuel d'activités des succursales d'exploitation, il évalue la gestion et la conformité de celles-ci aux objectifs*	

stratégiques de la société.	*stratégiques de la société.*	
Il connaît du recours suite à la suspension par le Comité de direction d'une décision d'un conseil d'exploitation contraire aux objectifs stratégiques fixés.	*Il connaît du recours suite à la suspension par le Comité de direction d'une décision d'un conseil d'exploitation contraire aux objectifs stratégiques fixés.*	
Il examine les interpellations présentées par le conseil d'exploitation d'une succursale.	*Il examine les interpellations présentées par le conseil d'exploitation d'une succursale.*	
Il fixe et modifie les tarifs.	*Il fixe et modifie les tarifs.*	
Il adopte le statut administratif et pécuniaire du personnel, le cadre du personnel et le règlement de travail.	*Il adopte le statut administratif et pécuniaire du personnel, le cadre du personnel et le règlement de travail.*	
Il nomme les membres du personnel et engage les membres du personnel de niveau A.	*Il nomme les membres du personnel et engage les membres du personnel de niveau A.*	
Il connaît des recours en matière de suspension et révocation des membres du personnel.	*Il connaît des recours en matière de suspension et révocation des membres du personnel.*	
Il décide, parmi les acquisitions immobilières qui sont réalisées à l'amiable, celles qui le sont pour cause d'utilité publique.	***[Abrogé]***	Le projet de texte intègre les modifications apportées par le législateur qui attribue au Comité de direction le pouvoir de déterminer les acquisitions amiables qui ont un caractère d'utilité publique.
Il décide des expropriations et en sollicite, au nom de la SWDE, l'autorisation auprès du Gouvernement wallon.	*Il décide des expropriations et en sollicite, au nom de la SWDE, l'autorisation auprès du Gouvernement wallon.*	
Il approuve les plans d'actions pour garantir la réalisation des objectifs du contrat de gestion dressés par les succursales d'exploitation.	*Il approuve les plans d'actions pour garantir la réalisation des objectifs du contrat de gestion dressés par les succursales d'exploitation.*	
Il décide de la reprise de réseaux de distribution ou d'installation de production d'eau.	*Il décide de la reprise de réseaux de distribution ou d'installation de production d'eau.*	

Chaque année, il dresse un inventaire et établit les comptes annuels et un rapport de gestion dans les formes prescrites par la loi et transmet au Gouvernement wallon ou au membre que celui-ci délègue à cette fin un rapport sur les opérations et la situation de la SWDE. Le dernier bilan y est joint. *Il décide à la majorité des deux tiers de toute prise de participation directe ou indirecte dans des sociétés, associations ou institutions de droit public ou de droit privé, belges ou étrangères dont l'objet social est en rapport avec l'objet de la SWDE.* *Il soumet chaque année à l'assemblée générale des associés un rapport sur l'état des participations citées ci- avant.* *Parmi les administrateurs, les membres du Comité de direction, les membres des comités exécutifs des conseils d'exploitation et les membres du personnel de la SWDE, il désigne les délégués de la SWDE.* *Il approuve à la majorité des deux tiers le contrat de gestion à conclure avec la Région wallonne.* *Il détermine les plans de financement et les budgets annuels.* *Il détermine la politique financière de la société et autorise les emprunts et émissions d'obligations.* *Il fixe la politique d'investissements et les budgets y afférents.* *Il adopte le programme de production. »*	*Chaque année, il dresse un inventaire et établit les comptes annuels et un rapport de gestion dans les formes prescrites par la loi et transmet au Gouvernement wallon ou au membre que celui-ci délègue à cette fin un rapport sur les opérations et la situation de la SWDE. Le dernier bilan y est joint.* *Il décide à la majorité des deux tiers de toute prise de participation directe ou indirecte dans des sociétés, associations ou institutions de droit public ou de droit privé, belges ou étrangères dont l'objet social est en rapport avec l'objet de la SWDE.* *Il soumet chaque année à l'assemblée générale des associés un rapport sur l'état des participations citées ci- avant.* *Parmi les administrateurs, les membres du Comité de direction, les membres des comités exécutifs des conseils d'exploitation et les membres du personnel de la SWDE, il désigne les délégués de la SWDE.* *Il approuve à la majorité des deux tiers le contrat de gestion à conclure avec la Région wallonne.* *Il détermine les plans de financement et les budgets annuels.* *Il détermine la politique financière de la société et autorise les emprunts et émissions d'obligations.* *Il fixe la politique d'investissements et les budgets y afférents.* *Il adopte le programme de production. »*	

Art. 26. Conseils d'exploitation. *« §1er. Dans chaque succursale d'exploitation est mis en place un conseil d'exploitation composé d'au moins un représentant par commune qui relève du ressort de la succursale.* *Chaque commune dont tout ou partie du territoire est desservi par la SWDE dispose d'un représentant par tranche entamée de 15000 compteurs à usage domestique.* *§2. Les représentants des communes sont désignés à la proportionnelle de l'ensemble des conseils communaux des communes relevant du ou des sous-bassins hydrographiques, en tenant compte des éventuelles déclarations individuelles d'appartenance ou de regroupement.*	Art. 26. Conseils d'exploitation. *« §1er. Dans chaque succursale d'exploitation est mis en place un conseil d'exploitation composé d'au moins un représentant par commune qui relève du ressort de la succursale.* *Chaque commune dont tout ou partie du territoire est desservi par la SWDE dispose d'un représentant par tranche entamée de 15000 compteurs à usage domestique.* ***§2 Les membres des conseils d'exploitation sont proposés par chaque commune associée relevant du ressort de la succursale concernée, parmi les membres du conseil communal ou du collège communal. Le conseil d'administration arrête la composition des conseils d'exploitation et en désigne le président.*** ***Les conseils d'exploitation sont composés à la proportionnelle de l'appartenance politique de l'ensemble des conseils communaux des communes du ressort de la succursale d'exploitation concernée, en tenant compte des éventuelles déclarations individuelles facultatives d'apparentement ou de regroupement.*** ***Pour le calcul de cette proportionnelle, le poids de chaque associé communal est pondéré en fonction du nombre de compteurs desservis par la commune.*** ***Il est tenu compte uniquement des***	Le projet de texte intègre les modifications apportées par le législateur.

	déclarations individuelles facultatives d'apparentement ou de regroupement transmises à la Société avant le 1er mars de l'année qui suit celle des élections communales. ***Le calcul de cette proportionnelle reste valable jusqu'au renouvellement intégral des conseils d'exploitation qui suit les élections communales.***	
Pour le calcul de la répartition des mandats, un tableau est élaboré. Il renferme, pour chaque commune associée, le nombre de compteurs desservis sur la commune, le nombre de membres du conseil communal, le coefficient de pondération (nombre de compteurs/nombre de membres du conseil communal) ainsi que la répartition des conseillers communaux par parti politique possédant un numéro d'ordre national, en tenant compte des éventuelles déclarations d'apparentement et, le cas échéant, par groupement, en prenant également en considération les éventuels conseillers indépendants.	*§3. Pour le calcul de la répartition des mandats, un tableau est élaboré. Il renferme, pour chaque commune associée, le nombre de compteurs desservis sur la commune, le nombre de membres du conseil communal, le coefficient de pondération (nombre de compteurs/nombre de membres du conseil communal) ainsi que la répartition des conseillers communaux par parti politique possédant un numéro d'ordre national, en tenant compte des éventuelles déclarations d'apparentement et, le cas échéant, par groupement, en prenant également en considération les éventuels conseillers indépendants.*	
Le coefficient est ensuite appliqué, pour chaque commune associée, au nombre de conseillers communaux élus ou apparentés pour chaque parti politique. La même opération est effectuée pour les groupements de conseillers et pour les indépendants.	*Le coefficient est ensuite appliqué, pour chaque commune associée, au nombre de conseillers communaux élus ou apparentés pour chaque parti politique. La même opération est effectuée pour les groupements de conseillers et pour les indépendants.*	
Un total est dégagé pour chaque liste ou groupement.	*Un total est dégagé pour chaque liste ou groupement.*	
Ces totaux sont divisés par 1, 2, 3, 4, etc. Les quotients ainsi obtenus sont classés dans	*Ces totaux sont divisés par 1, 2, 3, 4, etc. Les quotients ainsi obtenus sont classés dans*	

l'ordre décroissant jusqu'à concurrence d'un nombre de quotients égal au nombre de mandats à pourvoir. Le dernier quotient sert de diviseur. *Chaque liste ou groupement se voit attribuer autant de sièges que son total comprend de fois ce diviseur.* *La répartition ainsi déterminée avant chaque renouvellement total du conseil d'exploitation reste d'application pendant toute la durée du mandat des représentants communaux élus en fonction de celle-ci.* *Le choix par les communes de leurs représentants au sein du conseil d'exploitation est soumis à l'approbation du Conseil d'administration.*	*l'ordre décroissant jusqu'à concurrence d'un nombre de quotients égal au nombre de mandats à pourvoir. Le dernier quotient sert de diviseur.* *Chaque liste ou groupement se voit attribuer autant de sièges que son total comprend de fois ce diviseur.*	Ces dispositions sont intégrées dans le §1er conformément aux modifications apportées par le législateur
§3. Sont exclus du calcul de la répartition des mandats les représentants élus sur des listes de partis qui ne respectent pas les principes démocratiques énoncés, notamment, par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, par les protocoles additionnels à cette convention en vigueur en Belgique, par la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie et par la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste pendant la Seconde Guerre mondiale ou toute autre forme de génocide. *§4. Le président est désigné par le Conseil d'administration parmi les membres du conseil d'exploitation sur proposition de celui-ci.*	*§4. Sont exclus du calcul de la répartition des mandats les représentants élus sur des listes de partis qui ne respectent pas les principes démocratiques énoncés, notamment, par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, par les protocoles additionnels à cette convention en vigueur en Belgique, par la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie et par la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste pendant la Seconde Guerre mondiale ou toute autre forme de génocide.*	

Le conseil d'exploitation désigne deux vice-présidents parmi ses membres. *§5. Le mandat des représentants des communes a une durée de six ans et est renouvelable.* *Si le représentant perd la qualité pour laquelle il a été élu, il est réputé démissionnaire.* *Le mandat est incompatible avec la qualité de membre du personnel de la SWDE.* »	***§5.*** *Le conseil d'exploitation désigne deux vice-présidents parmi ses membres.* ***§6. Sauf démission ou autre cause de fin anticipée, le mandat de membre d'un conseil d'exploitation prend fin lors du renouvellement intégral du conseil d'exploitation qui suit les élections communales.*** ***En cas de vacance d'un siège de membre du conseil d'exploitation, le conseil d'administration peut y pourvoir sur proposition de la commune concernée et en respectant la règle visée au paragraphe 2, alinéa 2.*** ***Le membre d'un conseil d'exploitation qui, au moment de sa désignation par le conseil d'administration, était membre du collège communal ou du conseil communal de la commune associée et qui ne fait plus partie d'aucun de ces deux organes communaux est réputé de plein droit démissionnaire et cesse de siéger au sein du conseil d'exploitation.*** *Le mandat est incompatible avec la qualité de membre du personnel de la SWDE.* »	Le projet de texte intègre les modifications apportées par le législateur
Art. 31 §3 : Compétences du Comité de direction.	Art. 31 §3 : Compétences du Comité de direction. ***« §3. Le Comité de direction décide quelles sont, parmi les acquisitions immobilières réalisées à l'amiable, celles qui le sont pour cause d'utilité publique.***	Le projet de texte intègre les modifications apportées par le législateur qui attribue au Comité de direction le pouvoir de déterminer les acquisitions amiables qui ont un caractère d'utilité publique.

« §3. Les membres du Comité de direction assistent aux réunions du Conseil d'administration avec voix consultative. »	***§4.** Les membres du Comité de direction assistent aux réunions du Conseil d'administration avec voix consultative. »*	
Art. 33. Gestion journalière des succursales. *« Le Comité de direction désigne un de ses membres qui assure au nom et pour le compte du Comité de direction, la gestion journalière de la succursale.* *Ce membre veille à la cohérence des décisions prises par la succursale avec les objectifs stratégiques de la société.* *Il est secrétaire avec voix consultative du conseil d'exploitation.* *Il est chargé de l'exécution des décisions du conseil d'exploitation. Il peut demander au Comité de direction la suspension de l'exécution de la décision du conseil d'exploitation ou du comité exécutif qu'il estime contraire aux objectifs stratégiques de la société.* *Mensuellement, il fait rapport au Comité de direction des activités de la succursale dont il assure la gestion journalière. »*	Art. 33. ***[Abrogé]***	Le projet de texte intègre l'abrogation décidée par le législateur.
Art. 36 §2. Composition et compétences de l'assemblée générale *« §2. Chaque associé ne peut se faire représenter à l'assemblée générale que par un seul délégué titulaire d'un mandat écrit.*	Art. 36 §2. Composition et compétences de l'assemblée générale ***« §2. A l'assemblée générale, chaque associé ne peut se faire représenter que par un seul délégué, titulaire d'un mandat écrit, qui dispose d'un droit de vote***	Le projet de texte harmonise la formulation avec celle adoptée par le législateur

Les associés disposent à l'assemblée générale d'un droit de vote correspondant au nombre de parts souscrites qu'ils détiennent, à l'exception des dispositions expresses prévues dans la loi, le Livre II du Code de l'Environnement ou les statuts. *Toutefois, nul ne peut prendre part au vote pour un nombre de parts dépassant la cinquième partie des parts représentées à l'assemblée. »*	***correspondant au nombre de parts sociales souscrites par l'associé qu'il représente, sauf dans les cas prévus par le Livre II du Code de l'Environnement, la loi ou les statuts.*** *Toutefois, nul ne peut prendre part au vote pour un nombre de parts dépassant la cinquième partie des parts représentées à l'assemblée. »*	

DOCUMENT 16-17/253 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « FONDS D'ENTRAIDE DE LA PROVINCE DE LIÈGE » – EXERCICE 2015/PRÉVISIONS 2016.

DOCUMENT 16-17/254 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « AIDE ET SOLIDARITÉ » – EXERCICE 2015/PRÉVISIONS 2016.

M. le Président informe l'Assemblée que les documents 16-17/253 et 254 ont été soumis à l'examen de la 2ème Commission et ont été regroupés à sa demande.

Ces deux documents ayant soulevé des questions, Mme Isabelle ALBERT, Conseillère provinciale, fait rapport sur ceux-ci au nom de la 2ème Commission, laquelle invite l'Assemblée à les adopter par 6 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 2ème Commission sont approuvées, par un vote globalisé, à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte les deux résolutions suivantes :

Document 16-17/253

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2015 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 21 février 2008 à l'asbl « Fonds d'Entraide de la Province de Liège » ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, de la Directrice en Chef concernée et Son Collège, chargés de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'asbl « Fonds d'Entraide de la Province de Liège », ont effectivement été réalisées par celle-ci tant quantitativement que qualitativement ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1er. – d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Fonds d'Entraide de la Province de Liège » a été effectuée pour l'exercice 2015 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, de la Directrice en Chef, par application du contrat de gestion conclu entre l'association ici concernée et la Province de LIEGE le 28 février 2008.

Article 2. – de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté par le Collège provincial.

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 21 février 2008 entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif Fonds d'Entraide de la Province de Liège.

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. *Identité de l'association*

Dénomination sociale statutaire	«Fonds d'Entraide de la Province de Liège asbl»
Numéro d'entreprise	412.081.041
Siège social	Rue Beeckman, 26 – 4000 LIEGE
Adresse(s) d'activité(s)	Rue Beeckman, 26 – 4000 LIEGE
Date de la création	13 avril 1972
Assujettissement ou non à la T.V.A.	Non assujettie
Téléphone : 04/237 93 44	Fax : 04/237 93 31
Adresse e-mail : sylvana.dinca@provincedeliege.be	Site internet /

Statuts dernière version en possession de la Direction Générale Transversale :

~~oui~~

non

Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.

Démissions et remplacements

Publication au Moniteur Belge est en cours elle reprend les démissions et remplacements des membres + élargissement de l'objet social.

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 14/12/2015 (approbation des prévisions budgétaires) **Annexe B**

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 11/5/2016 (approbation des comptes 2015). Le Procès-verbal est en cours de rédaction et il sera approuvé et signé par l'Assemblée générale en fin d'année 2016).

Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 13/5/2016 qui concerne l'élargissement de l'objet social – **Annexe B**

II. En cas d'inspection

- Personne à rencontrer : D'INCA Sylvana
- Fonction dans l'association : Secrétaire-Trésorière

- Personne(s) rencontrée(s) : Fonction(s) dans l'association :

- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :

- Date de décision du Collège :

- Date d'inspection :

- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)

- Date de la/des visite(s) :

III. Responsables :

- Présidente : Madame Katty FIRQUET

  Adresse : Rue des Augustins, 43 – 4000 LIEGE

  Téléphone : 04/237 34 10

  Secrétaire ; Trésorière; Délégué(s) à la Gestion journalière ; Délégué(s) à la représentation ; gestionnaires ; autres (à préciser) (*):

- Madame Sylvana D'INCA – Secrétaire, trésorière

  Adresse : Rue Beeckman 26 - 4000 LIEGE

  Téléphone : 04/237 93 44

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.
VOIR Annexe C

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. ***Fonctionnement***

1) *Personnel de l'asbl*

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	0
ACS	0
Contrat de remplacement	0
Chômeur mis au travail	0
Mis à disposition	0
Autres	0
Bénévoles non payés	0
Mandataire syndical	0
Mandataire provincial	0

2) *Cotisations*

Existence ou non	Non
Montant annuel	-
Membres soumis à la cotisation : - effectifs : - adhérents :	 - -
Nombre de membres en ordre de cotisation : - effectifs : - adhérents :	

3) *Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)*

En propriété (nombre)	0
Louées (nombre)	0
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	160,66 €
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc. (montant globalisé, détaillé en annexe)	0
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	0

4) *Activités particulières (dont publications et manifestations)* ***Pour 2015***

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué
INTERVENTIONS FINANCIERES AUPRES DE FAMILLES DONT UN MEMBRE EST DECEDE DES SUITES D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL OU SUR LE CHEMIN DU TRAVAIL	-	-	-	1100,00 €

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE
ANNEXE H

5) *Subventions/subsides provinciaux*

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	4000 € (reçu le 9 décembre 2015)	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	- Envoi du Rapport d'Activités 2015 - Comptes arrêtés au 31/12/2015 - Envoi d'un document prouvant la réalité de l'emploi de la subvention en juin 2016 - Envoi des justificatifs 2015	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Interventions financières en faveur des orphelins des victimes d'évènements calamiteux, de catastrophes, survenus sur le territoire de la province de Liège, en ce compris les accidents mortels du travail ou survenus sur le chemin du travail et des orphelins des habitants de la province de Liège victimes de pareils désastres à l'extérieur de la province + frais de fonctionnement - **Annexe D**	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Liste complète des interventions financières – montants liquidés en 2015 - **Annexe E**	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	Relevé de comptes arrêtés au 31/12/2015 - annexe F Etat du patrimoine et les droits et engagements 2015 – **Annexe G**	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	**Annexe F**	
Rapport relatif à la situation administrative	Rapport d'activités 2015 - **Annexe H**	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	Inexistant	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du payement correct de la subvention (*)	**Annexe I**	
Subsides reçus (année précédente)	~~Communauté française~~	-
	~~Région~~	-
	Communes	1201,31 €

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

Nous n'avons plus de virement. Nous effectuons nos paiements en ligne.
Nous sommes abonnés au CBC online for business depuis février 2010.
Vous trouverez les coordonnées bancaires en **annexe I**

V. Projets et remarques

➢ Prévisions budgétaires pour l'année en cours - **Annexe J**

➢ Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

Intervention en faveur des orphelins, telle que décrite dans le règlement d'ordre intérieur

➢ Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le 8 juillet 2016
- à transmettre (évaluation du délai).

- Nature de la demande:
  Octroi d'un subside provincial d'un montant de 4000,00 €

- Date d'introduction : En cours

- Service provincial contacté: Collège provincial

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs
   Situation économique de la province de Liège

2. Indicateurs quantitatifs

   Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année

d'accomplissement des missions de service public.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

a) Rapport d'activités

b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en annexe A)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d,…, z.

Signature(s) : des membres du Conseil d'administration.
du mandataire de l'Association (joindre la procuration du Conseil d'administration.
du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.
autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces personne(s).

DATE : 8 JUILLET 2016
EN DEUX EXEMPLAIRES

KATTY FIRQUET,
PRESIDENTE

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de la Direction générale transversale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

Au regard des documents fournis, il apparaît que l'ASBL « **Fonds d'Entraide de la Province de Liège** » a exercé, au cours de l'année 2015, des activités dans le respect des missions définies par les statuts et le contrat de gestion conclu avec la Province de Liège en date du 28 février 2008, à savoir mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'accorder une assistance en espèces ou en nature :

- aux orphelins des victimes d'événements calamiteux, de catastrophes, survenus sur le territoire de la province de Liège, en ce compris les accidents mortels du travail ou survenus durant le chemin du travail ;
- aux orphelins des habitants de la province de Liège, victimes de pareils désastres à l'extérieur de la province de Liège et de recueillir, par tous les moyens à sa disposition, des fonds, marchandises, biens mobiliers de toute nature, éventuellement, même des biens immobiliers.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs, détaillés en annexe 1 du contrat de gestion et tels que présentés dans le présent rapport d'évaluation, légitiment l'accomplissement des missions minimales de service public imposées conventionnellement à l'ASBL.

Le montant des interventions est donc tributaire du nombre d'accidents survenus au cours de l'année courante. Celui-ci s'élève à 1.100,00 € en 2015.

Au vu des considérations émises ci-avant, je rends **un avis positif** quant à l'évolution de la réalisation des tâches minimales de service public imposées à cette association et estime qu'il y a lieu de poursuivre dans ce sens.

Signature du Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Pascale JEHOLET,
Directrice générale ff de la Santé, des Affaires sociales et de l'Agriculture

Liège, le 23/11/16

Document 16-17/254

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2015 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 25 avril 2007 à l'asbl « Aide et Solidarité » ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant de la Directrice générale f.f. concernée et de Son Collège chargés de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'asbl « Aide et Solidarité », ont effectivement été réalisées par celle-ci tant quantitativement que qualitativement ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1er. – d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Aide et Solidarité » a été effectuée pour l'exercice 2015 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant de la Directrice générale f.f, par application du contrat de gestion conclu entre l'association ici concernée et la Province de LIEGE le 25 avril 2007.

Article 2. – de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

Article 3. – de réclamer à l'asbl susvisée, la production du procès-verbal de l'Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2015.

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 25 avril 2007 entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif Aide et Solidarité

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. *Identité de l'association*

Dénomination sociale statutaire	AIDE ET SOLIDARITE ASBL	
Numéro d'entreprise	407.996.450	
Siège social	Rue Beeckman 26 – 4000 LIEGE	
Adresse(s) d'activité(s)	Rue Beeckman 26 – 4000 LIEGE	
Date de la création	30/12/1950	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	Non	
Téléphone 04/237 93 44		Fax 04/237 93 31
Adresse e-mail bernard.pourveur@provincedeliege.be		Site internet -

Statuts dernière version en possession de la Direction Générale Transversale :

~~oui~~
non

Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 9/5/2016 (approbation des comptes 2015 et prévisions budgétaires 2016) (en cours de rédaction et sera approuvé à la prochaine réunion.
(Les démarches sont en cours pour fusionner l'asbl Aide et Solidarité avec l'asbl Fonds d'Entraide de la Province de Liège).

II. En cas d'inspection

- Personne à rencontrer : Monsieur Bernard POURVEUR
- Fonction dans l'association : Secrétaire Trésorier

- Personne(s) rencontrée(s) : Fonction(s) dans l'association :

- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :

- Date de décision du Collège :

- Date d'inspection :

- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)

- Date de la/des visite(s) :

III. Responsables :

- Président : Mme Katty FIRQUET
  Adresse : Rue des Augustins, 43 – 4000 LIEGE
  Téléphone : 04/237 34 10
- Secrétaire ; Trésorier ; Délégué(s) à la Gestion journalière ; ~~Délégué(s) à la représentation ; gestionnaires ; autres (à préciser) (*)~~ : Monsieur Bernard POURVEUR
  Adresse : Rue des Augustins, 43 – 4000 LIEGE
  Téléphone : 4/237 34 12

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

ANNEXE C

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. *Fonctionnement*

1) *Personnel de l'asbl*

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	0
ACS	0
Contrat de remplacement	0
Chômeur mis au travail	0
Mis à disposition	0
Autres	0
Bénévoles non payés	0
Mandataire syndical	0
Mandataire provincial	0

2) *Cotisations*

Existence ou non	Non
Montant annuel	-
Membres soumis à la cotisation : - effectifs : - adhérents :	 Oui – non Oui - non
Nombre de membres en ordre de cotisation : - effectifs : - adhérents :	

3) *Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)*

En propriété (nombre)	0
Louées (nombre)	0
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	40,17 €
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc. (montant globalisé, détaillé en annexe)	0
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	0

4) *Activités particulières (dont publications et manifestations)*

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

Annexe G

5) *Subventions/subsides provinciaux*

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	Aucun subside.	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial		
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)		
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)		
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	Etat du patrimoine + Droits et engagements Annexe D	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	Les comptes 2015 ainsi que le rapport du vérificateur aux comptes sont approuvés par l'Assemblée Générale du 9 mai 2016 mais le PV sera approuvé en fin d'année 2016 Annexe E et F	
Rapport relatif à la situation administrative	Copie du rapport d'activités 2015 Annexe G	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	inexistant	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du payement correct de la subvention (*)	Sans objet	
Subsides reçus (année précédente)	Aucun subside	

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

V. Projets et remarques

➢ Prévisions budgétaires pour l'année en cours :

Annexe H

➢ Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

➢ Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le / / - à transmettre (évaluation du délai).

- Nature de la demande: /

- Date d'introduction : /

- Service provincial contacté: /

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs
   Situation économique de la Province de Liège

2. Indicateurs quantitatifs

   Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

   Les aides financières octroyées permettent au public cible visé :
   Pour l'OPENADO Accueil et Prévention. : achat de divers outils pédagogiques (livres, jeux,…)
   Pour le C.A.D. : l'aide a permis d'acheter du matériel de première nécessité (langes, produits pharmaceutiques, jeux…) dont pourront bénéficier les familles précarisées.
   Pour le C.R.T. d'Abée-Scry : achat d'une station informatique DAO (dessin assisté par ordinateur) ainsi que d'un PC pour les travaux de bureau.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

a) Rapport d'activités Annexe G

b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements Annexe D – Annexe E

VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe A)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d,…, z.

Signature(s) : des membres du Conseil d'administration.
du mandataire de l'Association (joindre la procuration du Conseil d'administration.
du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.
autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces personne(s).

DATE : 14 JUILLET 2016
EN TRIPLE EXEMPLAIRE.

KATTY FIRQUET
PRESIDENTE

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de la Direction générale transversale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

Au regard des documents fournis, il apparaît que l'ASBL **Aide et Solidarité** a exercé, au cours de l'année 2015, des activités dans le respect des missions définies par les statuts et le contrat de gestion conclu avec la Province de Liège en date du 25 avril 2007, à savoir, sur base d'une décision annuelle du Conseil d'administration, apporter une aide financière :

- au Centre provincial hospitalier spécialisé « L'Accueil » à Lierneux et au Centre de Réadaptation au Travail d'Abée-Scry (C.R.T) pour permettre à ces deux établissements d'apporter aux patients un meilleur confort ou du matériel approprié pour des activités de réadaptation ;
- au Centre provincial d'Information et de Prévention pour le Respect de l'Enfant et de l'Adolescent (C.I.P.R.E.A) et au Centre d'Aide à domicile (C.A.D.) en vue de permettre à ces deux centres provinciaux d'acquérir pour les élèves et les familles à risque de maltraitance du matériel pédagogique (livres, jeux ou des supports pour les activités de prévention).

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs, détaillés en annexe 1 du contrat de gestion et tels que présentés dans le présent rapport d'évaluation, légitiment l'accomplissement des missions minimales de service public imposées conventionnellement à l'ASBL.

Les aides financières octroyées s'élèvent en 2015 à :

- *pour l'Openado Accueil et prévention :* 2.293,68 € pour l'acquisition d'outils pédagogiques, de livres, de jeux... permettant de remplir au mieux les missions de ce service ;
- *pour le C.A.D. :*753,03 € pour l'acquisition de produits de première nécessité pour les familles en difficulté encadrées par le CAD ;
- *pour le C.R.T. d'Abée-Scry :* 3.389,62 € permettant l'acquisition d'une station informatique DAO en vue d'une meilleure qualité de vie ;

soit un montant total de 6.956,66 €.

Au vu des considérations émises ci-avant, je rends **un avis positif** quant à l'évolution de la réalisation des tâches minimales de service public imposées à cette association et estime qu'il y a lieu de poursuivre dans ce sens.

Signature du Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Pascale JEHOLET,
Directrice générale ff de la Santé, des Affaires sociales et de l'Agriculture

Liège, le 23/11/16

DOCUMENT 16-17/255 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « GRE-LIÈGE ».

DOCUMENT 16-17/256 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « ENJEU ».

DOCUMENT 16-17/257 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE SOCIALE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « LES OLIVIERS ».

Mmes Myriam ABAD-PERICK et Vinciane PIRMOLIN, Conseillères provinciales, quittent l'Assemblée et ne participent pas au vote sur le document 16-17/255.

M. le Président informe l'Assemblée que les documents 16-17/255, 256 et 257 ont été soumis à l'examen de la 2ème Commission et ont été regroupés à sa demande.

Ces trois documents ayant soulevé des questions, M. André GERARD, Conseiller provincial, fait rapport sur ceux-ci au nom de la 2ème Commission, laquelle invite l'Assemblée à les adopter :
- Par 6 voix pour et 2 abstentions pour le document 16-17/255 ;
- Par 6 voix pour et 3 abstentions pour les documents 16-17/256 et 257.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 2ème Commission sont approuvées, par un vote globalisé, à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte les trois résolutions suivantes :

Document 16-17/255

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1er juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'asbl « GRE-Liège » tendant à l'obtention d'un soutien de l'Institution provinciale dans le cadre du développement d'une application (« Psymobile ») pour smartphones et tablettes destinée aux professionnels de la santé ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le Département Santé et Affaires sociales dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que ce projet s'inscrit dans les priorités définies au sein de la politique provinciale en matière de santé ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires de l'organisation définissant les buts qu'elle poursuit ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande le budget de l'année et ses comptes annuels les plus récents ainsi que les justificatifs d'utilisation de la subvention ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1er. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à l'asbl « GRE-Liège », rue Sainte-Marie, 5 à 4000 LIEGE, un montant de 5.000,00 EUR, dans le but d'aider le bénéficiaire dans le cadre du développement d'une application pour smartphones et tablettes, destinée aux professionnels de la santé.

Article 2. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 3. – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique.

Article 4. – Le Département Santé et Affaires sociales est chargé de rendre compte du contrôle de l'utilisation de la subvention octroyée au Conseil provincial par la voie du prochain rapport annuel d'activités suivant la réalisation dudit contrôle.

Article 5. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

Document 16-17/256

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1er juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'asbl « Enjeu » pour l'organisation du festival biennal ImagéSanté qui aura lieu du 19 au 24 mars 2018 ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que ce projet constitue un vecteur d'information, de sensibilisation et de responsabilisation des citoyens sur les thèmes de santé ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires de l'organisation définissant les buts qu'elle poursuit ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande le budget de la manifestation faisant l'objet de la demande de subvention, ainsi que le budget de l'année et ses comptes annuels les plus récents ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1er. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à l'asbl « Enjeu », Avenue Constantin de Gerlache, 41 à 4000 Liège, un montant de 25.000,00 EUR, dans le but d'aider le bénéficiaire pour l'organisation du festival ImagéSanté qui aura lieu du 19 au 24 mars 2018.

Article 2. – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1er, 1°, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire, avant le 24 juin 2018, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé. Ces justificatifs consisteront en factures, extraits de compte bancaire et relevé des activités incluant l'ensemble des recettes et dépenses y liées, lequel sera dûment daté et signé.

Article 5. – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 6. – Le département Santé et Affaires sociales est chargé :
- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte de ce contrôle au Conseil provincial par la voie du prochain rapport annuel d'activités suivant la réalisation dudit contrôle.

Article 7. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

Document 16-17/257

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1er juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'asbl « Les Oliviers », tendant à l'obtention d'un soutien de l'Institution provinciale pour la réalisation d'une terrasse ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le Département Santé et Affaires sociales dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que ce projet s'inscrit dans les priorités définies au sein de la politique provinciale en matière sociale ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que la réalisation projetée est conforme aux dispositions statutaires de l'organisation définissant les buts qu'elle poursuit ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande le devis de réalisation de la terrasse, ainsi que le budget de l'année et ses comptes annuels les plus récents ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1er. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à l'asbl « Les Oliviers », Rue de Herve, 449, à 4030 GRIVEGNEE, un montant de 5.000,00 EUR, dans le but d'aider le bénéficiaire à la réalisation d'une terrasse.

Article 2. – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1er, 1°, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire, avant le 31 mars 2018, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé. Ces justificatifs consisteront en factures, extraits de compte bancaire, et bilan financier de la réalisation de la terrasse, incluant toutes les recettes et dépenses, lequel sera dûment approuvé et signé.

Article 5. – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 6. – Le Département Santé et Affaires sociales est chargé :
- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte de ce contrôle au Conseil provincial par la voie du prochain rapport annuel d'activités suivant la réalisation dudit contrôle.

Article 7. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures de Madame la Député provinciale Vice-Présidente et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

DOCUMENT 16-17/258 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE RELATIONS EXTÉRIEURES – DEMANDE DE SOUTIEN DE LA FONDATION « EURITALIA ».

DOCUMENT 16-17/259 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRES DE RELATIONS EXTÉRIEURES, D'ENVIRONNEMENT ET DE COMMUNICATION – DEMANDE DE SOUTIEN DE LA SA « IMPACT DIFFUSION ».

M. le Président informe l'Assemblée que les documents 16-17/258 et 259 ont été soumis à l'examen de la 2ème Commission et ont été regroupés à sa demande.

Le document 16-17/259 ayant soulevé une question, M. Julien MESTREZ, Conseiller provincial, fait rapport sur celui-ci au nom de la 2ème Commission, laquelle invite l'Assemblée à l'adopter par 6 voix pour et 3 abstentions.

Le document 16-17/258 n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 2ème Commission invite dès lors l'Assemblée à l'adopter par 6 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 2ème Commission sont approuvées, par un vote globalisé, à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte les deux résolutions suivantes :

Document 16-17/258

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1er juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par la Fondation « Euritalia » tendant à l'obtention d'un soutien de l'Institution provinciale dans le cadre l'organisation de la 13ème édition de la Giornata italiana les 3 et 4 juin 2017 sur le site du Domaine Touristique de Blegny-Mine ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le Bureau des Relations Extérieures dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que ce projet s'inscrit dans les priorités définies dans le cadre de la déclaration provinciale de politique générale ;

Considérant les différentes actions développées par différents services provinciaux, à savoir notamment :

- l'installation d'un chalet provincial au sein du Village, en vue de promouvoir le passage du Tour de France en Province de Liège ;
- l'installation de banner up, affiches et flyers, par le service de la Communication, et ce, afin de promouvoir la visibilité de la Province de Liège, et la gestion des aspects presse et relais via les différents outils de communication du Service Relations Presse & Information Multimédia ;
- la présence de la Cellule vidéo durant les deux jours, en vue de réaliser un reportage souvenir de la 13ème édition de la Giornata italiana ;
- la présence d'un photographe provincial lors de la cérémonie protocolaire qui a lieu le 4 juin 2017 ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires de l'organisation définissant les buts qu'elle poursuit ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande le budget de la manifestation faisant l'objet de la demande de subvention, ainsi que le budget de l'année et ses comptes annuels les plus récents ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Considérant par ailleurs que cette manifestation est également soutenue par le biais :

- d'une subvention en espèces de 2.000,00 EUR au profit de l'asbl Blegny-Mine, afin qu'elle puisse couvrir la mise à disposition du site ;
- d'une mise à disposition de 10 chambres twin pour 3 nuits au Domaine provincial de Wégimont et de 60 petits déjeuners au profit de la Fondation Euritalia, valorisée à hauteur de 1.230,00 EUR ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1er. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à la Fondation « Euritalia », rue Haute Sauvenière, 19A à 4000 LIEGE, un montant de 5.000,00 EUR, dans le cadre de l'organisation de la 13ème Edition de la « Giornata italiana » les 3 et 4 juin 2017 sur le site du Domaine touristique de Blegny-Mine.

Article 2. – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1er, 1°, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire, avant le 4 septembre 2017, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé. Ces justificatifs consisteront en factures, extraits de compte bancaire, attestation sur l'honneur et le relevé des activités incluant l'ensemble des recettes et dépenses y liées, lequel sera dûment daté et signé.

Article 5. – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 6. – Le Bureau des Relations Extérieures est chargé :
- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte de ce contrôle au Conseil provincial par la voie du prochain rapport annuel d'activités suivant la réalisation dudit contrôle.

Article 7. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures de Monsieur Meureau, Député provincial, Madame Katty Firquet, Députée provinciale Vice-Présidente, de Monsieur le Député provincial - Président et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

Document 16-17/259

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1er juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par la SA « Impact Diffusion » tendant à l'obtention d'un soutien de l'Institution provinciale dans le cadre du 80ème anniversaire du Port Autonome de Liège, les 23 et 24 juin 2017 ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le BREL dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que ce projet s'inscrit dans les priorités définies dans le cadre de la déclaration provinciale de politique générale ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires de l'organisation définissant les buts qu'elle poursuit ;

Attendu qu'une intervention de 5.000,00 EUR est également sollicitée auprès de l'asbl « FTPL », et que celle-ci, en cas d'accord, sera prise en charge par le budget de ladite asbl ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande le budget de la manifestation faisant l'objet de la demande de subvention, ainsi que le budget de l'année et ses comptes annuels les plus récents ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1er. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à la SA « Impact Diffusion », rue Steinbach, 6-8 à 4960 MALMEDY, un montant de 10.000,00 EUR, dans le but d'aider le bénéficiaire à l'organisation du 80ème anniversaire du Port Autonome de Liège les 23 et 24 juin 2017.

Article 2. – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1er, 1°, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire sera en outre également tenu aux obligations particulières suivantes :

- Campagne Promotionnelle

✓ Affichage traditionnel : 3.000 affiches placées via le réseau BHS
✓ Visibilité centre-ville : 3 cubes de 4mx4m
✓ 25.000 dépliants-programmes : distribution ciblée+écoles
✓ Presse mensuelle : annonces publicitaires groupe VLAN-Editions province de Liège
✓ Presse quotidienne : Groupe ROSSEL (Le Soir) et SUDPRESSE (La Meuse)
✓ Radios : diffusion de spots 20'' durant 4 semaines, citation de la Province de Liège dans 1 spot sur 3

-RTBF (La première, Vivacité, Classic 21)
-Vivacité Liège
-BRF Radio

- ✓ TV : diffusion de spots 20''-30'' durant 2 semaines. Citation de la Province de Liège dans 1 spot sur 2
-RTBF (La Une, La Deux)
-RTC Liège
-Télévesdre
- ✓ Réseaux sociaux et internet : citation des partenaires sur la page Facebook et présence du logo de la Province de Liège dans la rubrique partenaires du site www.urbanwaves.info avec lien vers le site de la Province de Liège.

- Visibilité sur site

- ✓ Placement de 8m de banderoles ou 4 beach flags sur les différents sites
- ✓ Possibilité de placement d'un stand de 3mx3m lors du *Family Day* avec sampling ou distribution d'échantillons et de gadgets propres à la Province de Liège
- ✓ Film de présentation du Port Autonome de Liège : présence du logo de la Province de Liège au générique parmi les sponsors. Ce film sera diffusé lors de la soirée protocolaire du 23.06.2017, lors du *Family Day* du 24.06.2017 dans les bateaux-croisières et sur le site internet.

Article 5. – Le bénéficiaire devra produire, avant le 24 septembre 2017, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé. Ces justificatifs consisteront en factures, extraits de compte bancaire, bilan financier de l'activité incluant l'ensemble des recettes et dépenses y liées, lequel sera dûment daté et signé.

Article 6. – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 7. – Le BREL est chargé :
- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte de ce contrôle au Conseil provincial par la voie du prochain rapport annuel d'activités suivant la réalisation dudit contrôle.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures de Madame et Messieurs les Députés provinciaux rapporteurs et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

DOCUMENT 16-17/260 : ARRÊT DES COMPTES RELATIFS À L'EXERCICE 2016.

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 3ème Commission.

Le document 16-17/260 ayant soulevé des questions, M. Fabian CULOT, Conseiller provincial, fait rapport sur celui-ci au nom de la 3ème Commission, laquelle invite l'Assemblée à l'adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

MM. Marc HODY et José SPITS, Conseillers provinciaux, interviennent successivement à la tribune.

Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 3ème Commission sont approuvées selon le vote suivant :
- Votent pour : le groupe PS et le groupe MR ;
- S'abstiennent : le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO et le groupe PTB+.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu les comptes pour l'année 2016 approuvés par le Collège provincial en date du 4 mai 2017 ;

Vu le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation et, plus particulièrement, les articles L2231-6 et L2231-8 relatifs à l'adoption du budget et règlement des comptes, tel que modifié par le décret wallon du 21 décembre 2016 (MB du 29 décembre 2016) ;

Vu les dispositions non abrogées de l'article 66 de la loi provinciale relatives au rôle de la Cour des comptes ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion comptable tenus dans les services du directeur financier provincial ;

Considérant qu'il y a lieu d'annuler les engagements et crédits sans emploi ;

La Commission des Finances entendue ;

PREND CONNAISSANCE

des observations de la Cour des comptes.

ANNULE

les engagements et crédits sans emploi s'établissant comme suit :

a) exercices antérieurs :

- service ordinaire : 2.686.452,97
- service extraordinaire : 3.635.640,56

b) exercice propre :

- service ordinaire : 10.008.524,87
- service extraordinaire : 4.544.209,01

ARRÊTE

Le compte budgétaire 2016, tel qu'annexé à la présente résolution *[au présent procès-verbal]* et dont la synthèse se présente comme suit :

Résultats budgétaires :

Service ordinaire	**Propre**	**Antérieur**	**Total**
Droits constatés au profit de la Province	420.829.352,12	18.350.809,11	439.180.161,23
- Irrécouvrables et non valeurs	-113,10		-113,10
= Droits constatés nets	**420.829.239,02**	**18.350.809,11**	**439.180.048,13**
- Engagements	388.168.552,13	22.218.342,39	410.386.894,52
= Résultat budgétaire avant prélèvements	**32.660.686,89**	**-3.867.533,28**	**28.793.153,61**
+ Prélèvements positifs	254.210,00		254.210,00
- Prélèvements négatifs	-31.682.570,00		-31.682.570,00
= Résultat budgétaire de l'exercice	**1.232.326,89**	**-3.867.533,28**	**-2.635.206,39**

Service extraordinaire	**Propre**	**Antérieur**	**Total**
Droits constatés au profit de la Province	3.208.392,30	70.350.344,18	73.558.736,48
- Irrécouvrables et non valeurs			
= Droits constatés nets	**3.208.392,30**	**70.350.344,18**	**73.558.736,48**
- Engagements	35.341.236,99	43.875.971,82	79.217.208,81
= Résultat budgétaire avant prélèvements	**-32.132.844,69**	**26.474.372,36**	**-5.658.472,33**
+ Prélèvements positifs	13.950.000,00		13.950.000,00
- Prélèvements négatifs			
= Résultat budgétaire de l'exercice	**-18.182.844,69**	**26.474.372,36**	**8.291.527,67**

Résultats comptables :

Service ordinaire	Propre	Antérieur	Total
Droits constatés au profit de la Province	420.829.352,12	18.350.809,11	439.180.161,23
- Irrécouvrables et non valeurs	-113,10		-113,10
= Droits constatés nets	**420.829.239,02**	**18.350.809,11**	**439.180.048,13**
- Imputations sur engagements	374.450.751,62	22.218.342,39	396.669.094,01
= Résultat comptable avant prélèvements	**46.378.487,40**	**-3.867.533,28**	**42.510.954,12**
+ Prélèvements positifs	254.210,00		254.210,00
- Prélèvements négatifs	-31.682.570,00		-31.682.570,00
= Résultat comptable de l'exercice	**14.950.127,40**	**-3.867.533,28**	**11.082.594,12**

Service extraordinaire	Propre	Antérieur	Total
Droits constatés au profit de la Province	3.208.392,30	70.350.344,18	73.558.736,48
- Irrécouvrables et non valeurs			
= Droits constatés nets	**3.208.392,30**	**70.350.344,18**	**73.558.736,48**
- Imputations sur Engagements	5.316.267,45	20.997.857,50	26.314.124,95
= Résultat comptable avant prélèvements	**-2.107.875,15**	**49.352.486,68**	**47.244.611,53**
+ Prélèvements positifs	13.950.000,00		13.950.000,00
- Prélèvements négatifs			
= Résultat comptable de l'exercice	**11.842.124,85**	**49.352.486,68**	**61.194.611,53**

<u>Le compte de résultats</u> 2016, tel qu'annexé à la présente résolution *[au présent procès-verbal]* et dont la synthèse se présente comme suit :

	Produits	
I.	Produits d'exploitation	417.642.679
III.	Mali d'exploitation (I – II)	
IV.	Produits financiers	3.029.022
VI.	Mali financier (IV – V)	8.332
VII.	Mali courant (III + VI)	
VIII.	Produits exceptionnels	340.085
X.	Mali exceptionnel (VIII – IX)	831.878
XI.	Mali de l'exercice (VII + X)	
XIII.	Prélèvements sur les fonds de réserve	14.204.210
XIV.	Mali de l'exercice à reporter	

	Charges	
II.	Charges de fonctionnement	396.970.433
III.	Boni d'exploitation (I – II)	20.672.246
V.	Charges financières	3.037.354
VI.	Boni financier (IV – V)	
VII.	Boni courant (III + V)	20.663.914
IX.	Charges exceptionnelles	1.171.962
X.	Boni exceptionnel (VIII – IX)	
XI.	Boni de l'exercice (VII + X)	19.832.037
XIII.	Transferts aux fonds de réserve	31.682.570
XIV.	Boni de l'exercice à reporter	2.353.677

<u>Le bilan</u> 2016, tel qu'annexé à la présente résolution *[au présent procès-verbal]* et dont la synthèse se présente comme suit :

	Actif	
	Actifs immobilisés	**543.662.943**
I.	Frais d'établissement	
II.	Immobilisations incorporelles	
III.	Immobilisations corporelles	263.513.720
IV.	Immobilisations financières	256.198.189
V.	Créances à plus d'un an	23.951.034
	Actifs circulants	**206.915.066**
VI.	Stocks et commandes en cours d'exécution	205.000
VII.	Créances à un an au plus	96.827.848
VIII.	Placements de trésorerie	235.349
IX.	Valeurs disponibles	109.646.869
X.	Comptes de régularisation	
	Total de l'actif	**750.578.009**

	Passif	
	Fonds propres	**603.103.626**
I.	Capital	235.833.642
II.	Patrimoine permanent résultant de dons	
III.	Plus-values de réévaluation	116.713.199
IV.	Réserves	119.327.966
V.	Résultats reportés	96.838.656
VI.	Subsides d'investissement	34.390.161
	Provisions	
VII.	Provisions pour risques et charges	
	Dettes	**147.474.383**
VIII.	Dettes à plus d'un an	116.021.780
IX.	Dettes à un an au plus	29.926.048
X.	Comptes de régularisation	1.526.555
	Total du passif	**750.578.009**

<u>La liste des adjudicataires des marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels le Conseil provincial a choisi le mode de passation et a fixé les conditions,</u> telle qu'annexée à la présente résolution *[au présent procès-verbal]*.

ORDONNE

1) conformément à l'article L2231-9 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation relatif à la publicité du budget et des comptes :

   - l'insertion des comptes sommaires par nature des recettes et dépenses dans le bulletin provincial dans le mois qui suit celui au cours duquel ils ont été arrêtés ;
   - le dépôt de ces comptes aux archives de l'administration de la Région wallonne ;
   - le dépôt de ces comptes au greffe de la Province, à l'inspection du public, pendant un mois, à partir de l'arrêté du compte ;
   - l'information au public de ce dépôt par la voie du bulletin provincial ainsi que par la voie d'au moins un journal distribué dans la province et par une information disponible sur le site internet de la Province ;
   - la communication des présents comptes, dans les cinq jours de leur adoption, aux organisations syndicales représentatives, ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales et avant la transmission des présents comptes aux autorités de tutelle, d'une séance d'information présentant et expliquant les présents comptes.

2) conformément à l'article L3131-1 § 2 5° du Code wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

   - la notification d'un extrait conforme de la présente résolution à l'Autorité de tutelle, pour approbation.

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 50
- Votent pour : 35 (PS : 21 – MR : 14)
- Vote contre : /
- S'abstiennent : 15 (CDH-CSP : 8 – ECOLO : 6 – PTB+ : 1)
- ~~Unanimité~~.

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

DOCUMENT 16-17/261 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION POUR L'ANNÉE 2016 DES FONDS PROVENANT DE DIFFÉRENTS LEGS.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 16-17/261 a été soumis à l'examen de la 3ème Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 3ème Commission invite dès lors l'Assemblée à l'adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 3ème Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte les onze résolutions suivantes :

RÉSOLUTION N°1

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « MONTEFIORE-LEVI » rendu pour l'année 2016 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1er. – d'approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2016, par un boni de 41.246,81 € se répartissant comme suit :
- 23.978,26 € au compte courant de la Banque Belfius (compte « Sanatorium ») ;
- 17.249,46 € au compte courant de la Banque Belfius (compte « Dispensaires »).

Article 2. – d'affecter les revenus 2016 dudit legs à l'ASBL Fonds des Affections Respiratoires (FARES) suite à la reprise du C.H.S. L'Accueil de Lierneux par l'Intercommunale de Soins spécialisés (ISoSL).

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

RÉSOLUTION N°2

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « GABRIEL-HALIN » rendu pour l'année 2016 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1er. – d'approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2016, par un boni de 11.588,00 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « GABRIEL-HALIN ».

Article 2. – d'affecter les revenus 2016 dudit legs à l'ASBL Fonds des Affections Respiratoires (FARES) suite à la reprise du C.H.S. L'Accueil de Lierneux par l'Intercommunale de Soins spécialisés (ISoSL).

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

RÉSOLUTION N°3

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « Prix ROUSSEAU-BOSHOWERS » rendu pour l'année 2016 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article unique. – d'approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2016, par un boni de 3.060,78 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « ROUSSEAU-BOSHOWERS ».

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

RÉSOLUTION N°4

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « BONDARIU » rendu pour l'année 2016 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1er. – d'approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2016 par un boni de 3.126,23 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « BONDARIU ».

Article 2. – d'affecter les revenus 2015 dudit legs à l'ASBL Fonds des Affections Respiratoires (FARES) suite à la reprise du C.H.S. L'Accueil de Lierneux par l'Intercommunale de Soins spécialisés (ISoSL).

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

RÉSOLUTION N°5

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « Marthe BRABANT-VECKMANS » rendu pour l'année 2016 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article unique. – d'approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2016 par un boni de 3.123,16 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « Marthe BRABANT-VECKMANS ».

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

RÉSOLUTION N°6

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « Prix Fernand PETIT » rendu pour l'année 2016 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article unique. – d'approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2016, par un boni de 75.845,70 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « Fernand PETIT ».

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

RÉSOLUTION N°7

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « Prix Raymonde SIMON » rendu pour l'année 2016 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article unique. – d'approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2016, par un boni de 33.598,49 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « Raymonde SIMON ».

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

RÉSOLUTION N°8

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « BARTHOLOME Veuve LEONARD » rendu pour l'année 2016 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1er. – d'approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2016 par un boni de 15.008,05 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « BARTHOLOME Veuve LEONARD ».

Article 2. – d'affecter les revenus 2016 dudit legs à l'ASBL Fonds des Affections Respiratoires (FARES) suite à la reprise du C.H.S. L'Accueil de Lierneux par l'Intercommunale de Soins spécialisés (ISoSL).

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

RÉSOLUTION N°9

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « Mykola DYHID » rendu pour l'année 2016 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1er. – d'approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2016 par un boni de 47.043,53 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « Mykola DYHID ».

Article 2. – d'affecter les revenus 2015 dudit legs à l'ASBL Fonds des Affections Respiratoires (FARES) suite à la reprise du C.H.S. L'Accueil de Lierneux par l'Intercommunale de Soins spécialisés (ISoSL).

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

RÉSOLUTION N°10

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « CUVELIER Veuve ROLAND » rendu pour l'année 2016 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1er. – d'approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2016 par un boni de 10.106,30 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « CUVELIER Veuve ROLAND ».

Article 2. – d'affecter les revenus 2016 dudit legs à l'ASBL Fonds des Affections Respiratoires (FARES) suite à la reprise du C.H.S. L'Accueil de Lierneux par l'Intercommunale de Soins spécialisés (ISoSL).

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

RÉSOLUTION N°11

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « ICAN » rendu pour l'année 2016 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article unique. – d'approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2016 par un boni de 7.095,44 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « ICAN ».

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

DOCUMENT 16-17/262 : MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DU MARCHÉ RELATIF À L'ACQUISITION DE PAGERS INDIVIDUELS ET ACCESSOIRES AVEC FORMATION ET ASSISTANCE POUR LE PERSONNEL OPÉRATIONNEL DES ZONES DE SECOURS DE LA PROVINCE DE LIÈGE POUR UNE PÉRIODE DE 4 ANS.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 16-17/262 a été soumis à l'examen de la 3ème Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 3ème Commission invite dès lors l'Assemblée à l'adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 3ème Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à l'acquisition de pagers individuels et accessoires avec formation et assistance pour le personnel opérationnel des zones de secours de la Province de Liège dans le cadre de la mise en place d'un dispatching pompiers à l'échelle provinciale ;

Considérant que ce marché de fournitures est estimé au montant de 413.224 EUR HTVA, soit 500.000 EUR TVAC ;

Vu les conditions du marché constituées par le cahier spécial des charges de cette entreprise ;

Considérant qu'un appel d'offres ouvert avec publicité européenne sur base de l'article 25 de la loi du 15 juin 2006 peut être organisé en vue de l'attribution du marché ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits aux services extraordinaires du budget 2017 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport référencé 2017-03302 des services du Greffe provincial et approuvées par le Collège provincial en sa séance du 4 mai 2017 ;

Vu l'avis de Monsieur le Directeur financier provincial rendu en date du 3 mai 2017 ;

Vu la loi du la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses arrêtés subséquents relative à la passation des marchés public ;

Vu l'article L2222-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Sur proposition du Collège provincial,

ADOPTE

Article 1er. – Un appel d'offres ouvert avec publicité européenne sur base de l'article 25 de la loi du 15 juin 2006 sera organisé en vue d'attribuer le marché relatif à l'acquisition de pagers individuels et accessoires avec formation et assistance pour le personnel opérationnel des zones de secours de la Province de Liège pour une période de 4 ans, estimé à 413.224 EUR HTVA, soit 500.000 EUR TVAC.

Article 2. – Le cahier spécial des charges fixant les conditions de ce marché est approuvé.

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

DOCUMENT 16-17/263 : PÔLE BALLONS DE WAREMME – CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA CAFÉTÉRIA-RESTAURANT.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 16-17/263 a été soumis à l'examen de la 3ème Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 3ème Commission invite dès lors l'Assemblée à l'adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 3ème Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le cahier spécial des charges établi afin de déterminer le futur concessionnaire de la concession de service public pour l'exploitation de la cafétéria du « Pôle Ballons » de Waremme, approuvé le 27 février 2017 ;

Attendu qu'aucune offre n'a été déposée dans le délai imparti ;

Attendu qu'il s'avère nécessaire, pour les raisons explicitées dans le rapport du Collège au Conseil ci-annexé, de procéder à l'adaptation dudit cahier spécial des charges, afin de désigner un concessionnaire ;

Vu l'article L2222-2 § 1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation précisant qu'il appartient au Conseil provincial de choisir le mode de passation et de fixer les conditions des marchés publics et des concessions de travaux et de services ;

Vu la communication du dossier à Monsieur le Directeur financier provincial en vue d'obtenir son avis, conformément à l'article L2212-65, § 2, 8° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'avis favorable rendu par Monsieur le Directeur financier provincial ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article unique. – d'approuver le cahier spécial des charges relatif à la concession de service public pour l'exploitation de la cafétéria-restaurant du « Pôle ballons » de Waremme.

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

CAHIER SPECIAL DES CHARGES N° 2017/04161 PORTANT SUR LA CONCESSION DE L'EXPLOITATION DE LA CAFÉTÉRIA-RESTAURANT DU PÔLE BALLONS DE WAREMME

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

Ce contrat étant une concession de service public, la législation des marchés publics ne s'applique pas en vertu des directives sur les marchés publics. Néanmoins, les principes fondamentaux du Traité et du droit administratif sont d'application, notamment les principes d'égalité et de transparence.

Préambule

La Province de Liège déploie depuis très longtemps, en matière sportive, une politique active et de proximité, se basant sur une connaissance et un suivi pointus des besoins et possibilités des acteurs de terrain.

Partenaire des structures existantes (notamment des fédérations, associations et clubs sportifs, villes et communes), elle développe également ses propres projets novateurs, notamment en termes d'infrastructures performantes parfois uniques.

Au travers de sa Déclaration de politique générale pour les années 2012 à 2018, le Collège provincial a entendu améliorer encore et toujours son action sportive s'articulant notamment autour du perfectionnement sportif allié au développement d'infrastructures de qualité.

Dans ce cadre, la Province de Liège a décidé de construire un hall de sports dédié quasi exclusivement à la pratique du volley-ball et du basket-ball dénommé **le « Pôle ballons » de Waremme situé au sein de l'institut provincial de l'enseignement secondaire de l'IPES de HESBAYE**.

Conçu sous une forme modulable, ce hall peut accueillir non seulement des séances de formation pour jeunes avec une surface subdivisée en divers « plateaux » mais aussi accueillir des compétitions de base jusqu'à l'élite nationale, en proposant une aire de compétition bordée de tribunes pouvant accueillir jusqu'à cinq cents spectateurs.

Le complexe garantit notamment une utilisation rationnelle et optimale de l'effort public au travers :

- des séances d'entraînement de rencontres officielles de basket-ball et de volley-ball, notamment de niveau national ;
- des actions de formation à destination des jeunes sportifs dispensées par les Fédérations sportives provinciales concernées (voire leurs clubs)
- d'une occupation en journée par l'Enseignement provincial, plus particulièrement l'IPES de Waremme qui propose un sport/études renommé et de qualité ;
- de stages de formation notamment organisées par la Province de Liège (Service des Sports) durant les périodes de vacances scolaires.

Le présent cahier des charges a pour objet la concession de l'exploitation de la « cafétéria-restaurant » dudit « Pôle Ballons ».

I. DEPOT DES OFFRES

L'offre établie sur papier est glissée sous pli définitivement scellé mentionnant la référence du cahier spécial des charges à savoir : **« OFFRE POUR L'EXPLOITATION DE LA CAFÉTÉRIA-RESTAURANT DU PÔLE BALLONS DE WAREMME - 2017/04161 ».**

Elle est envoyée par service postal ou remise par porteur.

En cas d'envoi par service postal, ce pli définitivement scellé est glissé dans une seconde enveloppe fermée portant clairement les mentions suivantes : « **OFFRE POUR L'EXPLOITATION DE LA CAFÉTÉRIA-RESTAURANT DU PÔLE BALLONS DE WAREMME - 2017/04161 ».**

Cette seconde enveloppe doit être adressée au nom de la Province de Liège, à l'adresse suivante :

Province de Liège
Département Infrastructures et Environnement
Service technique
Rue Darchis, 33
4000 LIEGE

La date limite de remise des offres est fixée le 1er juin 2017 à 11h00 à l'adresse susmentionnée.

En cas de remise par porteur, celui-ci dépose l'offre dans l'urne prévue à cette fin. Celle-ci est située à l'accueil du bâtiment et est accessible chaque jour ouvrable, de 7h30 à 16h00.

Les offres parvenues tardivement seront refusées ou conservées sans être ouvertes. Toutefois, une telle offre sera acceptée pour autant que le Conseil provincial n'ait pas encore attribué la concession et que l'offre ait été envoyée sous pli recommandé, au plus tard le quatrième jour de calendrier précédant la date limite de réception des offres.

II. POUVOIR CONCEDANT

La PROVINCE DE LIEGE, sise place St-Lambert, 18A à 4000 Liège.

Ci-après dénommée, « le concédant »

Personnes de contact :

Thibaut STAS
Premier Attaché-juriste

☎ : 04/220.21.14

🖷 : 04/220.21.01

III. DELAI DE VALIDITE

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 180 jours de calendrier, prenant cours le lendemain de la date limite de remise des offres telle que précisée au point I. ci-avant.

IV. OBJET DE LA CONCESSION ET INFORMATION

La présente concession de service public a pour objet « LA CONCESSION DE L'EXPLOITATION DE LA CAFÉTÉRIA-RESTAURANT DU POLE BALLONS DE WAREMME », sis rue de Huy à 4300 Waremme.

En déposant son offre, le candidat est censé connaître parfaitement la disposition des lieux, leur état, les possibilités d'accès et d'approvisionnement, la nature exacte des prestations à réaliser ainsi que l'ampleur de celle-ci.

Le complexe du Pôle ballons est composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage. Il dispose d'infrastructures nécessaires à son activité première à savoir, notamment, des terrains de basket-ball et de volley-ball, des vestiaires, des gradins, des halls et dégagements, diverses salles (réunion, bureau…), de divers locaux, une terrasse ainsi qu'une cafétéria-restaurant, non exclusivement destinée aux usagers des infrastructures sportives.

Dans le cadre de la concession précitée, la Province de Liège met à disposition du concessionnaire les locaux listés au point **VI.**

Le candidat à la concession est informé que l'IPES de HESBAYE exploite un restaurant scolaire à proximité immédiate du hall abritant le « Pôle Ballons ». Ce restaurant pratique des tarifs sociaux au profit des étudiants et des équipes pédagogiques de l'école. Il sert des repas chauds à l'attention de ce public, durant les périodes scolaires, chaque midi et à l'attention des élèves de l'internat tous les soirs.

V. Durée

La présente concession sera conclue pour une durée de 10 ans. L'exploitation débutera le jour de l'inauguration de l'infrastructure, initialement prévue, à titre purement indicatif, en automne 2017. Le concessionnaire disposera préalablement d'un délai raisonnable pour procéder à l'installation et l'aménagement exposé infra.

Aucune reconduction expresse ou tacite de la concession initiale ne pourra être opérée. Une nouvelle mise en concurrence sera opérée par le concédant à l'issue de la période de 10 ans précitée.

Sans préjudice des dispositions prévues à l'article IX. 12 du présent cahier des charges, le concessionnaire disposera de la faculté de résilier la présente concession, chaque année, à partir de 2021, à la date du 1er septembre, et moyennant l'envoi d'un courrier recommandé adressé en ce sens au concédant au moins 9 mois au préalable.

En toute hypothèse, le concessionnaire devra assurer l'ouverture et l'exploitation de la cafétéria-restaurant jusqu'au dernier jour de la concession, sous peine d'une astreinte de 150 euros par jour d'inexécution et la possibilité pour le concédant d'assurer cette exploitation, directement ou indirectement, pour son propre compte.

VI. DESCRIPTION

En ce qui concerne la gestion et l'exploitation de la cafeteria-restaurant, et conformément aux plans joints en **Annexe 1**, La Province de Liège met à disposition du concessionnaire les locaux en état neuf suivants :

1) Au rez-de-chaussée :
   - Une salle polyvalente (0.P.1) de 187 m² dont le sol est carrelé, les murs plafonnés et le faux-plafond constitué de dalles ;
   - Contigu à la salle polyvalente, une zone pour un bar et des réserves (0.P.2) de 31 m², dont le sol est carrelé, les murs plafonnés et le plafond partiellement en dalles et partiellement en béton dû à la hauteur dégressive (espace sous les tribunes) ;
   - La salle polyvalente s'ouvre par de grands châssis sur une terrasse couverte de 50,46 m² dont le revêtement est un plancher en bois ;

- Un office (0.P.3) et ses réserves (0.C.1), soit 54 m² au total, pouvant accueillir une chambre froide, un monte-charge et un petit rangement sous escalier dont le sol est carrelé, les murs carrelés et le faux-plafond en dalles. Ces locaux s'ouvrent vers l'extérieur par deux grandes doubles portes ;
- Un escalier vers le 1e étage (0.C.2) muni d'une simple porte donnant sur l'extérieur dont le sol et le plafond sont en béton et les murs en blocs apparents.

L'accès se fait par le hall d'entrée principal qui dispose de sanitaires pour hommes et dames.

Lesdits sanitaires sont accessibles à tous les usagers du Pole Ballons, en ce compris les spectateurs.

L'entretien de ceux-ci, ainsi que du sas et du hall d'entrée incombera au concédant.

2) Au 1e étage :
   - Une cafétéria-restaurant de 270 m² (1.C.1) dont le sol est en béton lissé, les murs plafonnés et le plafond partiellement réalisé en plaque de plâtre. Elle comprend une zone pour un bar dont le sol est carrelé, les murs plafonnés et le faux-plafond en dalles ;
   - La cafétéria-restaurant s'ouvre par de grands châssis sur une terrasse couverte de 60,25 m² dont le revêtement est un plancher en bois ;
   - Une cuisine munie d'une zone de vaisselle et d'un monte-charge (1.C.3) de 37 m² dont le sol et les murs sont carrelés, le faux-plafond est en dalles ;
   - Le palier supérieur de l'escalier (1.C.2) donnant accès au rez-de-chaussée dont le sol est et le plafond sont en béton et les murs en blocs apparents. Cet escalier sert d'évacuation en cas d'incendie, il devra rester accessible et utilisable en permanence.

L'accès entre le rez-de-chaussée et le 1er étage se fait par le palier principal qui dispose de sanitaires pour hommes et dames.

Lesdits sanitaires sont accessibles à tous les usagers du Pole Ballons, en ce compris les spectateurs.

L'entretien de ceux-ci, en ce compris les fournitures adéquates, incombera au concédant.

Le concessionnaire devra **investir dans le matériel et le mobilier, tant pour la cuisine que pour les salles (cf. point VII 2. C. ci-après)**. Ledit matériel et mobilier demeurera la propriété du concessionnaire.

En cas de rupture anticipée de la concession, ou au terme de celle-ci, les parties s'engagent à examiner favorablement toute proposition relative à la reprise du matériel par le concédant sur la base de l'estimation à établir par un expert tiers désigné de commun accord entre les parties, le concédant disposant dans ce cadre d'un droit de priorité.

Les différents raccordements (eau, gaz et électricité) et évacuations pour les installations du concessionnaire sont prévus par le concédant.

Le bâtiment dispose d'une détection anti-intrusion.

VII. ATTRIBUTION

1) Critères de sélection

Afin que la Province de Liège puisse évaluer objectivement ces critères, les candidats concessionnaires devront joindre à leur offre une série de documents.

A. Expérience professionnelle

Ils devront fournir tous les documents qu'ils jugeront nécessaires, pour démontrer qu'ils ont l'expérience professionnelle suffisante afin d'accomplir honorablement, les missions de l'exploitation de la cafeteria-restaurant (ex. diplôme, contrat de travail, curriculum vitae, formation, attestation d'accès à la profession …).

B. Seuil minimum d'investissement

Le concessionnaire devra **investir dans le matériel et le mobilier, tant pour la cuisine que pour les salles**.

Le seuil minimal d'investissement, à cet égard, sera d'un montant de **50.000 euros**. La nature et le montant des investissements seront repris au sein du plan financier tel que visé au point VIII 2) Critères d'attribution A., ci-après.

Le candidat devra apporter une attestation bancaire précisant qu'il dispose d'un capital suffisant disponible ou de la capacité financière pour réaliser l'investissement envisagé dans son offre (50.000 euros minimum).

2) Critères d'attribution

Les candidats concessionnaires seront évalués sur leur capacité financière et sur leur projet en matière d'exploitation de cafétéria/restaurant/brasserie, d'accueil et de services offerts au public.

Dans ce cadre, les candidats seront évalués sur base :

A. d'un plan financier (10 points) reprenant :
   - Une description des activités projetées, même au-delà de celles découlant de la fréquentation du « Pôle Ballons » en tant que tel, et un programme d'action (business plan),
   - Une description des investissements relatifs au matériel et au mobilier que l'exploitant compte réaliser afin d'exploiter la cafétéria-restaurant,
   - Un chiffre d'affaire prévisionnel,
   - Les besoins et les ressources annuels (budget d'exploitation).

Le maximum de l'échelle est de 10 points, son minimum est de 0 point.

La cotation se fera sur base de la grille d'appréciation suivante :
- Excellent : 10
- Bon : 8
- Satisfaisant : 6
- Insuffisant : 4
- Mauvais : 0

B. d'une note d'intention (20 points), de minimum trois pages et maximum quatre pages A4, rédigées en police d'écriture « verdana 10 », qui **décrira** et **chiffrera**, en sus des obligations imposées par le présent cahier des charges :
    - le projet d'aménagement de la cafétéria-restaurant autour de la thématique du « sport de balles » (liaison conceptuelle avec le basket-ball et/ou le volley-ball),
    - le programme d'exploitation et de développement de la gestion et de l'exploitation concédée, notamment en dehors des activités du « Pôle Ballons » en tant que tel,
    - la qualité et la variété des repas éventuellement proposés et la manière dont il mettra en valeur l'axe de la santé et de l'alimentation durable dans le choix des produits proposés.

Le maximum de l'échelle est de 20 points, son minimum est de 0 point.

La cotation se fera sur base de la grille d'appréciation suivante :
- Excellent : 20
- Bon : 16
- Satisfaisant : 12
- Insuffisant : 8
- Mauvais : 0

C. Importance des investissements et/ou apports en mobilier ou matériel : (10 points)

Le candidat ayant remis l'offre dont le montant et/ou apports est/sont le(s) plus important(s) obtiendra le maximum de points, et pour les autres la formule suivante sera appliquée :

P = Pn x (Y/Z)

Explications :

Z = montant de l'investissement/des apports le plus important parmi ceux proposés par les candidats dont l'offre sera jugée conforme par le concédant.

Y = montant de l'investissement/des apports du candidat faisant l'objet de l'évaluation,

Pn = score maximum obtenu par l'offre proposant le montant d'investissement/des apports le plus important = 10 points,

P = score obtenu par le montant total des primes de l'offre considérée.

Le concédant vérifiera l'indispensable corrélation entre les critères A. B. et C. faute de quoi l'offre concernée sera écartée.

D. Défense orale : (10 points)

Les candidats, ayant remis une offre conforme, seront ensuite auditionnés, chacun à leur tour, dans les 15 jours suivant la remise de leur offre par une délégation de la Province de Liège.

Les candidats seront convoqués par courriel ou courrier postal à cet entretien.

Cette audition permettra aux candidats de se présenter, de défendre oralement leur offre, et :

- d'expliquer leur parcours professionnel,

- de développer leur offre et leur note d'intention,
- de démontrer leur motivation ;
- de répondre aux éventuelles interrogations du concédant.

Le maximum de l'échelle est de 10 points, son minimum est de 0 point.

La cotation se fera sur base de la grille d'appréciation suivante :
- Excellent : 10
- Bon : 8
- Satisfaisant : 6
- Insuffisant : 4
- Mauvais : 0

In fine, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre conforme et recevable la plus avantageuse sur la base du total des points attribués en regard des 4 critères évoqués aux points A) B) C) et D) ci-avant.

VIII. FORME ET CONTENU DES OFFRES :

Les offres ainsi que tous les documents remis dans le cadre de la présente concession seront obligatoirement rédigés en langue française. Le concédant se réserve le droit d'écarter toute offre dont l'analyse pourrait s'avérer impossible ou malaisée en raison du non-respect de cette disposition.

Par la remise de son offre, le candidat à la concession accepte sans condition toutes les clauses du présent cahier spécial des charges et renonce à toutes autres conditions.

Les candidats devront joindre au formulaire d'offre ci-joint :

1) les documents réclamés au point VII-1) « critères de sélection » ;
2) les documents réclamés au point VII-2) « critères d'attribution ».

IX. OBLIGATIONS RELATIVES AUX SERVICES ET PRODUITS OFFERTS

Le concessionnaire gèrera la cafétéria-restaurant en bon père de famille. Il devra respecter les usages et règlementations relatifs à l'activité développée dans les infrastructures concédées, ainsi que toutes les dispositions légales, règlementaires et administratives y relatives.

1) Type de prestations exigées

Le concessionnaire s'engagera à fournir les services suivants :

- Nettoyage et entretien :

  Le nettoyage des locaux listés au point VI. ci-dessus sera à charge du concessionnaire.

  Pour rappel, l'entretien des sanitaires hommes et femmes situés sur le palier du 1er étage et au rez de chaussée de la cafétéria-restaurant (accessibles à la clientèle ainsi qu'aux utilisateurs des infrastructures sportives du Pole ballons, en ce compris les spectateurs) incombera au concédant. Les fournitures nécessaires à cet entretien seront également fournies par le concédant, à savoir : le papier toilette, les produits désinfectants et détergents, le savon, les serviettes…

- Assurer le service de divers types de boissons (softs chauds et froids, bières, spiritueux et alcools forts).

  Le concessionnaire devra se conformer à la législation en vigueur concernant les débits de boisson et disposer des licences nécessaires.

- Assurer, s'il le souhaite, la vente de produits comestibles emballés et de repas servis à table.

  Dans cette hypothèse, le concessionnaire s'engagera à respecter, dans le cadre de son exploitation, les processus liés au respect des procédures AFSCA et il devra être particulièrement attentif à proposer une alimentation saine et équilibrée.

- Entretien du matériel : Le concessionnaire aura le devoir d'effectuer les entretiens nécessaires aux installations mises à sa disposition ainsi que de veiller à leur bon fonctionnement.

- Le concessionnaire pourra exploiter à son profit des distributeurs automatiques de denrées alimentaires qui devront être installés judicieusement, à des endroits accessibles au public, dans les locaux du « Pole ballons » et ce, moyennant autorisation préalable et écrite du concédant.

- De même, l'installation et l'exploitation de jeux de loisirs, électroniques ou de hasard dans les locaux mis à disposition du concessionnaire sera autorisée, pour autant que le concessionnaire ait obtenu l'accord préalable du concédant à leur endroit.

- Le concessionnaire veillera en outre à faire respecter dans toutes les zones de l'établissement qui lui sont concédées, la règlementation en matière d'interdiction de fumer.

2) Horaires minimaux

Le concessionnaire s'engagera à assurer l'ouverture de la cafétéria-restaurant pour les utilisateurs du « Pôle ballons », selon l'horaire minimal suivant :

- À l'occasion des rencontres et des entraînements des clubs occupants et de leur fédération (basket-ball et volley-ball) et des occupations concédées à des tiers par le concédant de la salle de réunion 1.E.1 (cf. plans en annexe) du « pôle ballons » et ce, une heure avant le début et deux heures après la fin de chacune de ces occupations ;
- A l'occasion des stages sportifs organisés sur place, notamment par la Province de Liège et/ou les fédérations précitées durant les vacances scolaires, les jours ouvrables de 9 à 17h ;
- A l'occasion de toutes manifestations et/ou spectacles « grand public » accueillis sur le site.

Il est entendu que le concessionnaire disposera de la faculté d'étendre au-delà des horaires précités l'exploitation de la cafétéria-restaurant pour son activité professionnelle, dont notamment la restauration, dans le respect de toutes les autres dispositions du présent cahier spécial des charges et de toutes les obligations légales et règlementaires régissant la matière.

La **période de fermeture annuelle** de l'exploitation du « Pôle ballons » sera déterminée chaque année d'un commun accord entre les parties avant le 1er avril, sachant que le concessionnaire dispose de la faculté d'exploiter la cafétéria-restaurant durant cette période de fermeture selon les dispositions du présent cahier des charges et nonobstant l'absence d'activités sportives.

3) Planning mensuel

Avant le 15 du mois précédent, le concédant remettra au concessionnaire le planning mensuel du mois en cours, reprenant :

- les diverses activités qui seront organisées dans le « Pôle Ballons »,
- les réservations pour l'occupation de la salle de séminaire,
- la confirmation des plages horaires supplémentaires pendant lesquelles le concédant souhaite que la cafeteria soit ouverte (en dehors des horaires établis au point IX. 2).

4) Mise à disposition au bénéfice du concédant

Le concédant se réserve le droit d'occuper gratuitement, maximum 8 jours par an, de manière privative, la salle polyvalente située au rez-de-chaussée des zones concédées.

Cette occupation s'effectuera sur base d'un calendrier/horaire, négocié entre les parties, au niveau des réunions mensuelles de la cellule visée au point XI du présent cahier spécial des charges, et sera confirmée par écrit par le concédant au concessionnaire dans un délai minimum de trois semaines avant la date d'occupation sollicitée.

Dans le cadre de ces occupations, et pour un maximum de 4 jours par an, le concédant s'engage à recourir prioritairement, et à ses frais, aux services de boissons et restauration proposés par le concessionnaire, sauf recours aux services provinciaux similaires disponibles sur le site de l'IPES de Hesbaye, dans le cadre des formations scolaires portant sur la confection de produits de bouche.

5) Rapport « qualité-prix »

Le concessionnaire sera le seul responsable du rapport « qualité-prix » des produits de consommation alimentaire qu'il proposera en vente

6) Hygiène et sécurité

Le concessionnaire est responsable du respect des diverses législations en vigueur notamment en ce qui concerne les règles d'hygiène et de sécurité.

Le concédant se réservera le droit d'exiger du concessionnaire, à tout moment, la production des licences et agréations nécessaires.

7) Contrats annexes

Sans préjudice des dispositions visées au point IX. 1), ci-avant, seront interdites la présence et l'exploitation de jeux lucratifs (bingo, etc.).

L'apposition de publicités sut tout support (affiches, écrans de tv, vaisselle, sous-bocks et sous-plats de table etc.) sera autorisée à l'intérieur des biens exploités. En raison du caractère scolaire de l'établissement, l'apposition de toute publicité à l'extérieur desdits biens devra faire l'objet de l'autorisation écrite et préalable du concédant.

Le concessionnaire disposera de la faculté de conclure des conventions d'exclusivité de vente de produits ~~sans apposition de supports publicitaires~~ à la condition que ces conventions rendent opposable au fournisseur les clauses de résiliations anticipées qui figurent au sein du présent cahier des charges.

8) Personnel

Le concessionnaire veillera à employer, si nécessaire et en nombre suffisant, un personnel présentant toutes les compétences requises pour les fonctions confiées, en ce compris en matière de tenue et de présentation.

Le concessionnaire devra veiller à respecter tous les textes légaux et réglementaires en matière d'engagement et d'exploitation du personnel et ce, plus spécialement en matière sociale et fiscale.

Il veillera en outre à ce que le personnel ainsi occupé remplisse toutes les conditions de moralité inhérentes à l'exercice d'une telle activité dans un centre sportif fréquenté notamment par des jeunes sportifs scolarisés.

9) Dumping social

Par le simple fait d'introduire son offre, le candidat-concessionnaire déclare implicitement sur l'honneur qu'il s'engage, pour lui-même et ses sous-traitants, à respecter les conditions suivantes, par analogie à celles définies au sein de la Charte contre le dumping social adoptée par la Province de Liège en matière de marchés publics.

Le candidat concessionnaire est tenu de joindre à son offre la liste des sous-traitants qui participeront à l'exploitation de la concession et à porter préalablement à la connaissance de la Province de Liège tout changement éventuel dans la liste de ces sous-traitants.

Il s'engage également à respecter, et à faire respecter par ses sous-traitants, l'ensemble des dispositions législatives, réglementaires, administratives ou conventionnelles applicables en Belgique, relatives notamment au respect de la sécurité et du bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail ; au respect des périodes maximales de travail et minimales de repos ; au paiement des rémunérations ; aux conditions de mise à disposition de travailleurs ; aux conditions d'occupation et de séjour de travailleurs étrangers ; à l'égalité de traitement entre hommes et femmes.

Le concessionnaire et ses sous-traitants s'engagent à ce que les travailleurs participant à l'exécution du marché soient traités de manière à leur assurer une qualité de vie et de travail digne. Tout comportement pouvant s'apparenter au trafic ou à la traite des êtres humains sera porté à la connaissance des autorités compétentes.

Conformément à la Convention collective du 12 juin 2014 de la Commission paritaire de la construction fixant des conditions de travail diverses, lorsque le travailleur est occupé sur un lieu de travail situé à un distance telle de son domicile qu'il ne peut rentrer quotidiennement chez lui, le concessionnaire et ses sous-traitants s'engagent à lui fournir un logis et une nourriture convenables ou, à défaut, une indemnité de logement et de nourriture.

Conformément à la Convention collective de travail n°53 du 23 février 1993 relative au chômage temporaire, le concessionnaire et ses sous-traitants ne peuvent sous-traiter à des tiers le travail qui est normalement exécuté par des travailleurs qui sont mis en chômage temporaire pendant la durée de ce chômage. En cas de non-respect flagrant de

cette interdiction, le concédant en informera les autorités compétentes, en vue de la poursuite éventuelle des infractions constatées.

En cas de violation des présentes dispositions par le concessionnaire ou un de ses sous-traitants au cours de l'exécution de la présente concession, le concessionnaire sera considéré comme étant en défaut d'exécution. Dans ce cas, le concédant se réservera le droit de mettre au présent contrat de plein droit, sans indemnités ni préavis.

X. CLAUSES ADMNISTRATIVES

1) Etat des lieux

L'ensemble des biens donnés en concession fera l'objet d'un état des lieux contradictoire, à l'entrée dans les lieux. Il sera accompagné de photos et sera dressé et signé par les parties.

Un constat de l'état des lieux contradictoire de sortie sera également dressé, au plus tard le dernier jour de l'exploitation, après que le concessionnaire ait entièrement libéré les lieux. Ces états des lieux d'entrée et de sortie seront établis en deux exemplaires originaux dûment signés et destinés à chacune des deux parties.

Le concédant pourra, en fin d'occupation, faire procéder, si nécessaire, à la remise en état des lieux par ou aux frais du concessionnaire.

2) Redevance d'occupation et charges

A. Redevance

Vu le contexte économique actuellement difficile en matière d'exploitation de cafétéria-restaurant de sites sportifs de ce type, au regard des conditions imposées par le présent cahier des charges et sans préjudice des dispositions visées au point VII. 1) c) de ce dernier, aucune redevance d'exploitation ne sera due par le concessionnaire.

B. Charges énergétiques (eau, chauffage, électricité)

Les charges énergétiques seront supportées par le concessionnaire durant la période de concession et au départ des relevés établis contractuellement à hauteur de 100 % des charges énergétiques annuelles portant sur les locaux mis à disposition.

La consommation électrique du concessionnaire sera établie sur base d'un décompteur.

3) Précompte mobilier, Taxes et impositions

Le concessionnaire prendra en charge tous les impôts et taxes quelconques actuels ou à venir, grevant le bien mis à sa disposition et son exploitation, à l'exception du précompte immobilier.

Si la gestion et l'exploitation de la cafétéria-restaurant devait être soumise à un quelconque précompte mobilier, ce dernier serait à la charge exclusive du concessionnaire qui s'en acquitterait directement auprès de l'administration fiscale.

4) Obligations à charge du concessionnaire

Pendant toute la durée de la concession, le concessionnaire entretiendra en bon père de famille, à ses frais, les biens meubles et immeubles mis à sa disposition et/ou dont l'exploitation lui a été concédée, en excellent état de réparation de toute espèce à l'exception des réparations expressément mises à charge du concédant ainsi qu'en bon état de propreté, d'aspect, de sécurité et de fonctionnement selon la législation applicable en matière d'hygiène et de salubrité.

Le concessionnaire veillera, tout au long de la période de concession, à maintenir, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, le matériel apporté.

Il s'engagera à effectuer les menues réparations qui incombent à un locataire de manière à pouvoir restituer les biens dans un état correspondant à celui de l'état des lieux compte tenu d'une exploitation normale, en vertu de l'article 1754 du Code Civil, sachant qu'aucune réparation réputée « locative » n'est à charge du concessionnaire quand elle est occasionnée par la vétusté ou la force majeure.

En cas de manquement du concessionnaire à ces obligations, le concédant aura le droit de faire exécuter les travaux d'entretien et de réparations locatives nécessaires, aux frais du concessionnaire.

Le concessionnaire sera également tenu d'assurer, seul et en tout temps, l'entretien des lieux mis à sa disposition et/ou donnés en concession, en ce compris l'évacuation des déchets et immondices. Toutes les législations, notamment en matière d'évacuation des déchets, devront être strictement respectées par le concessionnaire. Ainsi, la gestion des déchets provenant de l'activité HORECA déployée sur le site ainsi que la location des poubelles et containers nécessaires à assurer l'évacuation de ces déchets seront à la charge exclusive du concessionnaire.

L'entretien des équipements, notamment pour les hottes de cuisine sera à charge du concessionnaire suivant le rythme préconisé par l'installateur et dans le respect des dispositions légales et règlementaires régissant cette matière.

Le concessionnaire devra en tout temps permettre l'accès pour les entretiens des gaines et du système de ventilation des différentes salles.

Les portes et sorties de secours devront rester libre d'accès.

Le concessionnaire s'engage à faire procéder à tous les contrôles nécessaires par les services d'incendies de même que tous les organismes légaux tels que l'AFSCA. Il se conformera à leurs recommandations et/ou obligations.

L'occupation des lieux devra éventuellement faire l'objet d'une demande auprès des services compétents, déclaration de classe 3 ou 2 suivant le type de service et le nombre de couvert maximum souhaité par le concessionnaire.

Le concessionnaire prendra en charge, le cas échéant, les frais de Sabam, de Rémunération équitable et de Reprobel.

Le candidat auquel sera attribuée la concession s'engage à transmettre à la Province de Liège une copie de toutes les factures attestant de l'achat dudit mobilier et dudit matériel, dans un délai de 6 mois à dater de l'entrée en vigueur de la concession. A défaut, le concédant se réserve le droit de mettre fin de plein droit, sans indemnités ni préavis, au présent contrat.

5) Obligation à charge du concédant

Le concédant assurera au concessionnaire la jouissance paisible des lieux, dans les limites des dispositions du présent cahier spécial des charges.

Il assurera les grosses réparations à effectuer au bien mis à disposition, comprenant notamment les réparations à la toiture, le gros œuvre, les peintures extérieures et menuiseries extérieures.

En outre, lorsque ces grosses réparations auront été nécessitées par le fait du concessionnaire ou d'une personne dont il est responsable ou commanditaire, les frais qui en découlent seront à charge exclusive du concessionnaire.

Si l'exécution de grosses réparations s'impose, le concessionnaire souffrira les travaux nécessaires sans indemnité et ce, quelle que soit leur durée excepté le cas où ces travaux empêcheraient le concessionnaire de poursuivre normalement l'exploitation de la cafétéria-restaurant durant plus de 40 jours. En pareille circonstance, une indemnité, calculée au prorata des charges annuelles visées au point 2 B) ci-avant, lui sera allouée par jour de fermeture de la cafétéria-restaurant.

6) Travaux et/ou modifications

Le concessionnaire s'interdira d'apporter quelconque modification aux infrastructures concédées à moins d'avoir obtenu l'accord écrit et préalable du concédant à cet effet.

À l'issue de la concession, les modifications et/ou travaux que le concessionnaire aurait ainsi effectuées sur le bien deviendront de plein droit, dans l'état ou elles se trouvent, la propriété du concédant sans que celui-ci soit tenu d'en payer la valeur ou d'en indemniser de quelle que manière que ce soit le concessionnaire.

Aucune serrure ou système de fermeture ne pourra être modifié sans l'autorisation préalable et écrite du concédant.

7) Trouble de voisinage - Nuisances et animaux

Le concessionnaire s'engagera à garantir le concédant contre toutes les actions intentées par des tiers pour cause de troubles de voisinage découlant de l'objet de la présente concession.

Le concessionnaire s'interdira de produire toute forme de nuisance susceptible de perturber la jouissance totale et paisible des autres occupants et utilisateurs du complexe ou immeubles contigus aux biens mis à disposition.

8) Destination des lieux

Le concessionnaire ne pourra changer la destination des lieux mis à sa disposition sous peine de dommages-intérêts, sans préjudice du droit pour le concédant de procéder dans ce cas, à la résiliation anticipée de la présente concession.

Le concessionnaire pourra proposer au concédant des services complémentaires adaptés aux besoins de la clientèle et s'inscrivant dans le cadre des missions d'intérêt général et de service public de ce dernier, ce qui devra faire l'objet d'un accord écrit et préalablement signé par les parties.

9) Visite des lieux concédés

Le concessionnaire s'engagera à permettre aux préposés du concédant mandatés à cette fin de procéder, à tout moment et moyennant information préalable à une visite complète des lieux concernés et ce, aux fins de vérifier la bonne exécution par le concessionnaire de ses obligations.

10) Responsabilité – Assurances

Le concédant sera couvert par une police d'assurance « **responsabilité civile »** qui prévoit que l'assureur renoncera aux recours qu'il pourrait être en droit d'exercer en cas de sinistre, contre le concessionnaire occupant le bâtiment assuré, le cas de malveillance excepté et à moins que l'(es) intéressé(s) n'ai(en)t fait garantir sa (leur) responsabilité, article figurant également au sein de la police d'assurance (police assurance contre l'incendie) également souscrite par le concédant.

Pour sa part, le concessionnaire devra souscrire une assurance « RC Exploitation » ainsi qu'une « RC Objective ».

Il devra également souscrire une assurance risques locatifs couvrant le bâtiment ainsi qu'une assurance incendie pour couvrir son contenu.

Enfin, le concessionnaire devra s'assurer contre tous bris de vitres.

Le concessionnaire s'engagera à produire un exemplaire de ces polices d'assurance, entrée vigueur dès le début de la concession, au concédant, de même qu'il sera tenu de lui justifier, à première demande du concédant, la preuve du paiement des primes y afférentes.

11) Cession et sous-location

Le concessionnaire aura l'obligation d'assumer personnellement l'exploitation lui-concédée, dans le délai et les conditions énoncées par le présent cahier des charges.

Le concessionnaire pourra toutefois solliciter l'autorisation du concédant en vue de mettre les biens concernés à la disposition de tiers pour l'organisation d'évènements publics ou privés ponctuels, en dehors des plages horaires d'ouvertures fixées par le présent cahier des charges. Cette demande devra toutefois être formulée par écrit au moins un mois avant l'évènement dont question, et adressée au concédant qui statuera souverainement.

Le concessionnaire ne pourra en aucun cas, de sa propre initiative, autoriser une telle occupation, que ce soit à titre gratuit ou onéreux.

En toute hypothèse, et dans ces conditions, aucune manifestation ponctuelle pouvant porter atteinte à l'ordre public et/ou aux bonnes mœurs et/ou à l'image du concédant et/ou au fonctionnement normal du « Pôle Ballons » ne pourra être organisée dans les lieux concédés.

Le concédant se réservera le droit de mettre fin au présent contrat de plein droit, sans indemnités ni préavis, en cas d'organisation dans les lieux d'un évènement non autorisé par ses soins, contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou à la règlementation en vigueur.

12) Résiliation anticipée

En cas de manquement d'une partie à ses obligations, l'autre partie aura la faculté de mettre fin unilatéralement au contrat sans préjudice de son droit de postuler des

dommages et intérêts si la responsabilité contractuelle de l'autre partie se trouve engagée.

La résiliation ne pourra être demandée que si la partie préjudiciée a mis l'autre partie en demeure d'exécuter ses obligations par courrier recommandé et si cette mise en demeure est restée sans suite après un délai de 60 jours à dater de l'expédition du courrier recommandé.

13) Garantie financière au profit du concédant

Afin de garantir la bonne et entière exécution de ses obligations, le concessionnaire fournira au concédant, au plus tard, le jour de la signature du contrat, une garantie bancaire à première demande d'un montant équivalent à 10% de la valeur des investissements qu'il compte réaliser (conformément au point VII. 2) C.).

La garantie a pour objet de garantir le concédant contre tout manquement à ses obligations telles que définies par le présente cahier spécial des charges.

En cas de prélèvement même partiel ou de résiliation par le garant, le concessionnaire s'engage à reconstituer cette garantie dans les 15 jours de calendrier du prélèvement ou de la résiliation.

Cette garantie sera libérée à l'expiration de la concession après que la bonne et entière exécution de toutes les obligations du concessionnaire ait été constatée par le concédant déduction faite de ce qui serait dû par le concessionnaire au concédant à titre quelconque.

Les intérêts légaux du compte seront capitalisés et feront partie de la garantie ainsi constituée au profit du concédant.

XI. Information du concédant quant au fonctionnement et à l'utilisation du « Pôle ballons »

Afin d'optimaliser l'exploitation de la cafétéria-restaurant, le concédant s'engage à mettre en place une cellule composée:

- de représentants du Service des Sports de la Province de Liège (dont notamment le gestionnaire du pôle-ballon) et de la Direction générale «Culture-Sports-Tourisme- Grands Evènements ;
- de représentants de l'IPES de Hesbaye et de la Direction générale de l'enseignement provincial ;
- de représentants des 2 clubs locaux occupants des installations sportives du Pôle ballons (Basket-Ball et Volley-Ball) ;
- du concessionnaire de l'exploitation de la cafétéria-restaurant.

Celle cellule se réunira à la cadence d'une réunion par mois (entre le 1 et le 15) et abordera de manière libre et informelle toutes les questions relevant de l'harmonisation du calendrier d'occupation des installations sportives du Pôle ballons (activités scolaires, activités des 2 clubs occupants et de leur fédération, stages en période de vacances scolaires ,…) et d'accueil d'activités particulières au sein, plus largement, de l'établissement scolaire, en tenant compte de la concession attribuée aux termes du présent cahier spécial des charges, le concédant s'engageant à participer ou à se faire représenter lors des réunions de ladite cellule.

XII. DROIT APPLICABLE ET JUGEMENT DES CONTESTATIONS

Le droit belge s'applique exclusivement à la présente concession.

Tout litige relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution et la rupture de la concession sera de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement de Liège qui appliqueront le droit belge.

Néanmoins, les parties conviennent qu'avant de saisir le pouvoir judiciaire, elles veilleront à rechercher, dans tous les cas, un accord amiable s'inspirant de la lettre et de l'esprit du présent cahier spécial des charges.

XIII. ABSENCE DE PUBLICITE

Le concédant contactera l'ensemble des personnes physiques et morales ayant sollicité la communication de la première version du cahier spécial des charges afin de les inviter à remettre une offre.

Cahier spécial des charges vérifié et présenté par :

D. COUNE, Directrice générale de l'Environnement et des Infrastructures

C. PETRY, Directeur général des Sports, du Tourisme et des Grands Evènements

Fait à Liège le,

FORMULAIRE D'OFFRE

OFFRE POUR LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC
DE LA CAFETERIA DU « POLE BALLONS » DE WAREMME

Important : ce formulaire d'offre doit être complété dans son entièreté, et signé par le candidat.

Personne physique

Le soussigné (nom et prénom):.....
Qualité ou profession:.....
Nationalité:.....
Domicile (adresse complète):.....
Téléphone:.....
Fax:.....
E-mail:.....

OU (1)

Société

La firme (dénomination, raison sociale):.....
Nationalité:.....
Siège (adresse complète):.....
Téléphone:.....
Fax:.....
E-mail:.....

représentée par le(s) soussigné(s):.....

Les mandataires joignent à leur offre l'acte authentique ou sous seing privé qui leur accorde leurs pouvoirs ou une copie attestant la conformité de leur procuration à l'original. Ils peuvent se limiter à indiquer les numéros des annexes au Moniteur Belge qui a publié leurs pouvoirs.

(1) Biffer les mentions inutiles

S'ENGAGE(NT) À EXÉCUTER LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC CONFORMÉMENT AUX CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER SPECIAL DES CHARGES

Informations générales

Numéro d'immatriculation à l'ONSS: .....

Numéro de TVA (belge ou intracommunautaire):.....

Le candidat, par le simple fait d'introduire son offre, déclare implicitement sur l'honneur qu'il s'engage, pour lui-même et ses sous-traitants, à respecter la Charte contre le dumping social adoptée par la Province de Liège.

Fait à .....

Le .....

Le candidat à la concession, ...

Signature:

Nom et prénom: .....

Fonction: .....

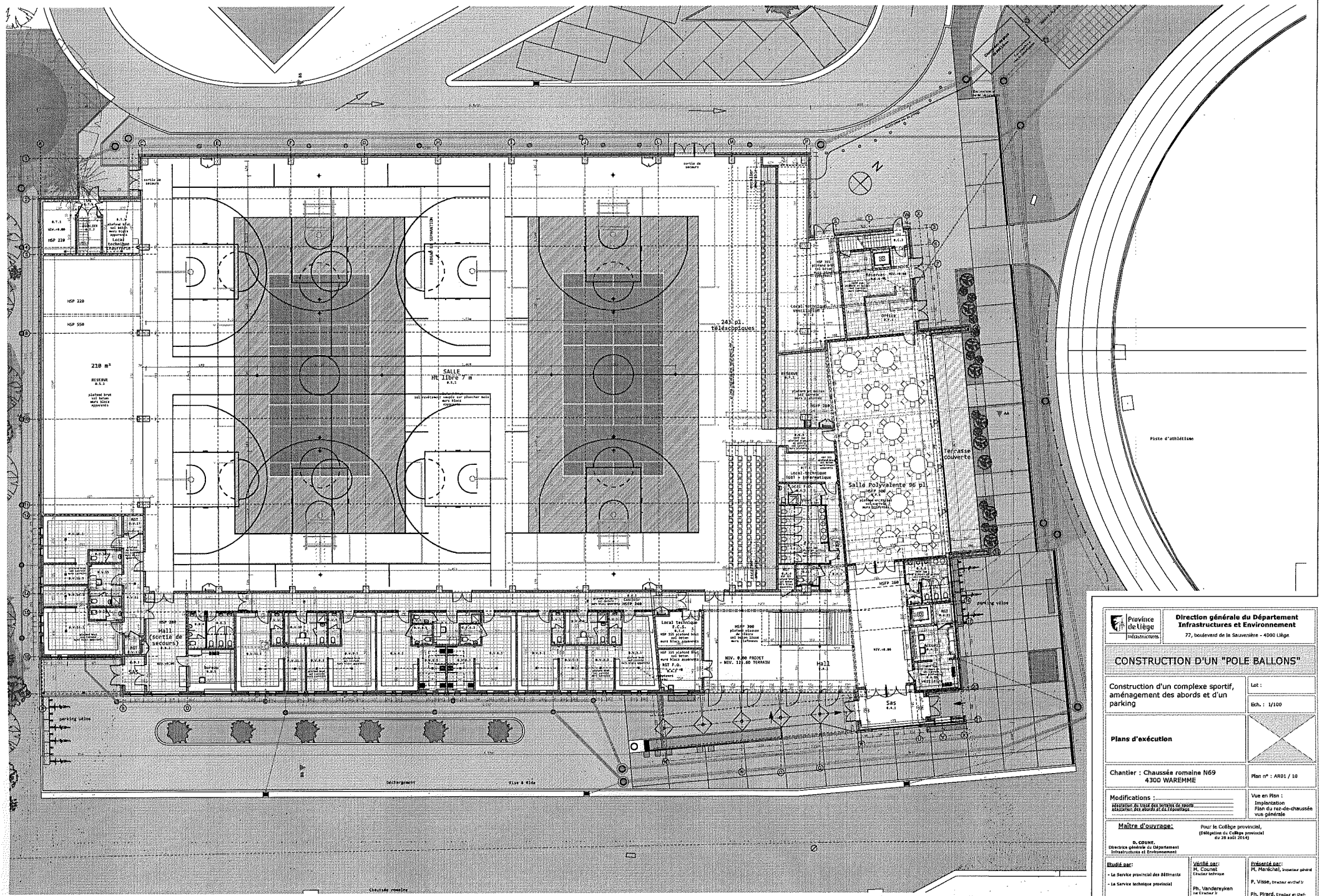

Province de Liège – Infrastructures

Direction générale du Département Infrastructures et Environnement
77, boulevard de la Sauvenière - 4000 Liège

CONSTRUCTION D'UN "POLE BALLONS"

Construction d'un complexe sportif, aménagement des abords et d'un parking

Lot :

Ech. : 1/100

Plans d'exécution

Chantier : Chaussée romaine N69
4300 WAREMME

Plan n° : AR01 / 10

Modifications :
adaptation du tracé des terrains de sports
adaptation des abords et des équipements

Vue en Plan :
Implantation
Plan du rez-de-chaussée vue générale

Maître d'ouvrage:
D. COUNE,
Directrice générale du Département Infrastructures et Environnement

Pour le Collège provincial,
(Délégation du Collège provincial du 28 août 2014)

Etudié par:
- Le Service provincial des Bâtiments
- Le Service technique provincial

Vérifié par:
M. Counet
Directeur technique

Ph. Vandersyken
Le Directeur D

Présenté par:
M. Maréchal, Ingénieur général
P. Visse, Directeur en chef D
Ph. Pirard, Directeur en Chef-Architecte

Date : 7 septembre 2016 | Surface : m² | Dossier : H122 – EP16/13

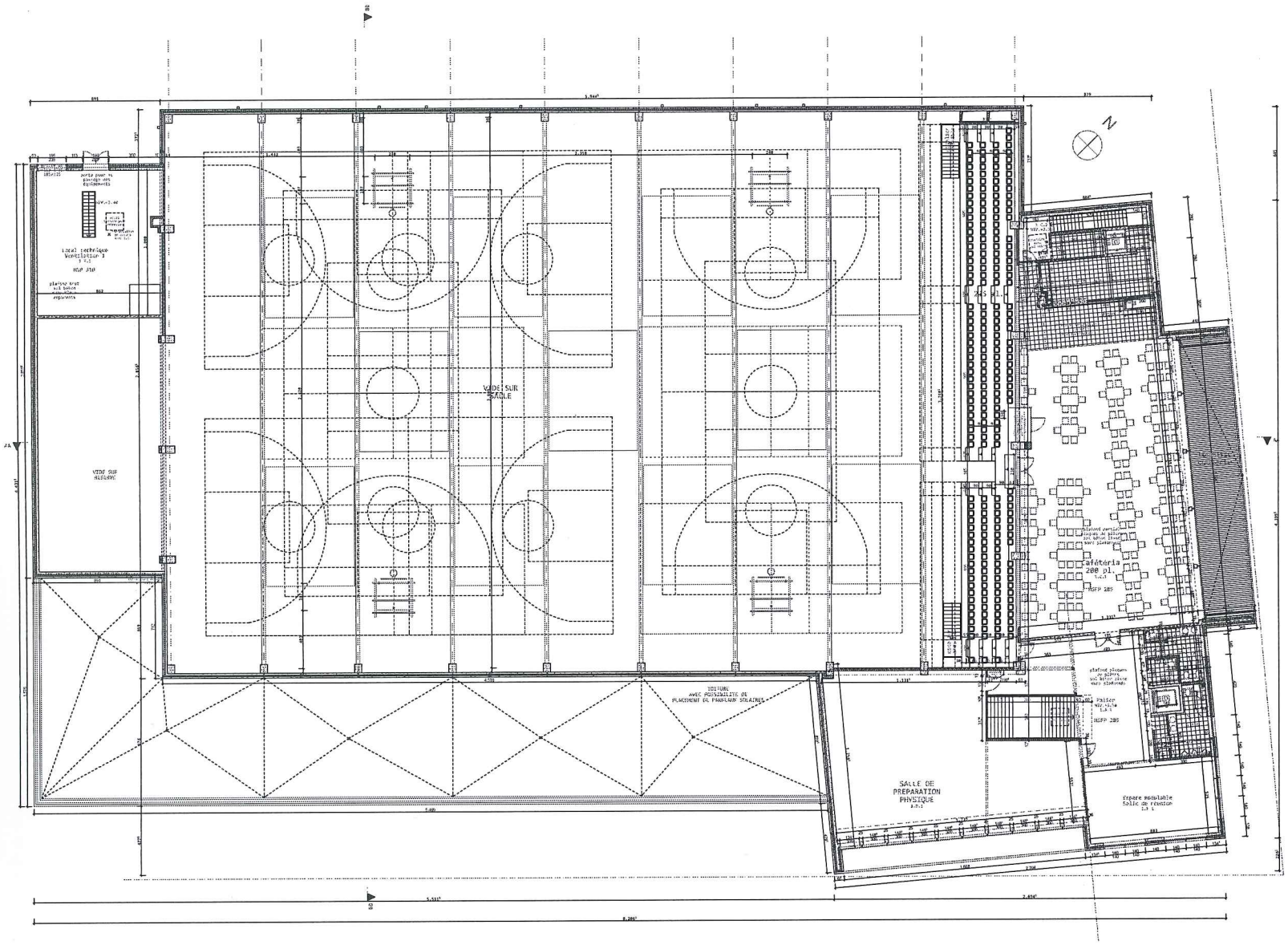

Province de Liège Infrastructures

Direction générale du Département Infrastructures et Environnement
77, boulevard de la Sauvenière - 4000 Liège

CONSTRUCTION D'UN "POLE BALLONS"

Construction d'un complexe sportif, aménagement des abords et d'un parking	Lot :
	Ech. : 1/100
Plans d'exécution	
Chantier : Chaussée romaine N69 4300 WAREMME	Plan n° : AR05 / 10
Modifications : adaptation du tracé des terrains de sports adaptation des abords et de l'équipement	Vue en Plan : Plan de l'étage vue générale

Maître d'ouvrage:

Pour le Collège provincial,
(Délégation du Collège provincial du 28 août 2014)

D. COUNE,
Directrice générale du Département Infrastructures et Environnement

Etudié par:	Vérifié par:	Présenté par:
- Le Service provincial des Bâtiments - Le Service technique provincial	M. Counet Directeur technique Ph. Vandereyken 1er Directeur Ir	M. Maréchal, Inspecteur général P. Visse, Directeur en Chef Ir Ph. Pirard, Directeur en Chef-Architecte
Date : 7 septembre 2016	Surface : m²	Dossier : H122 - EP16/13

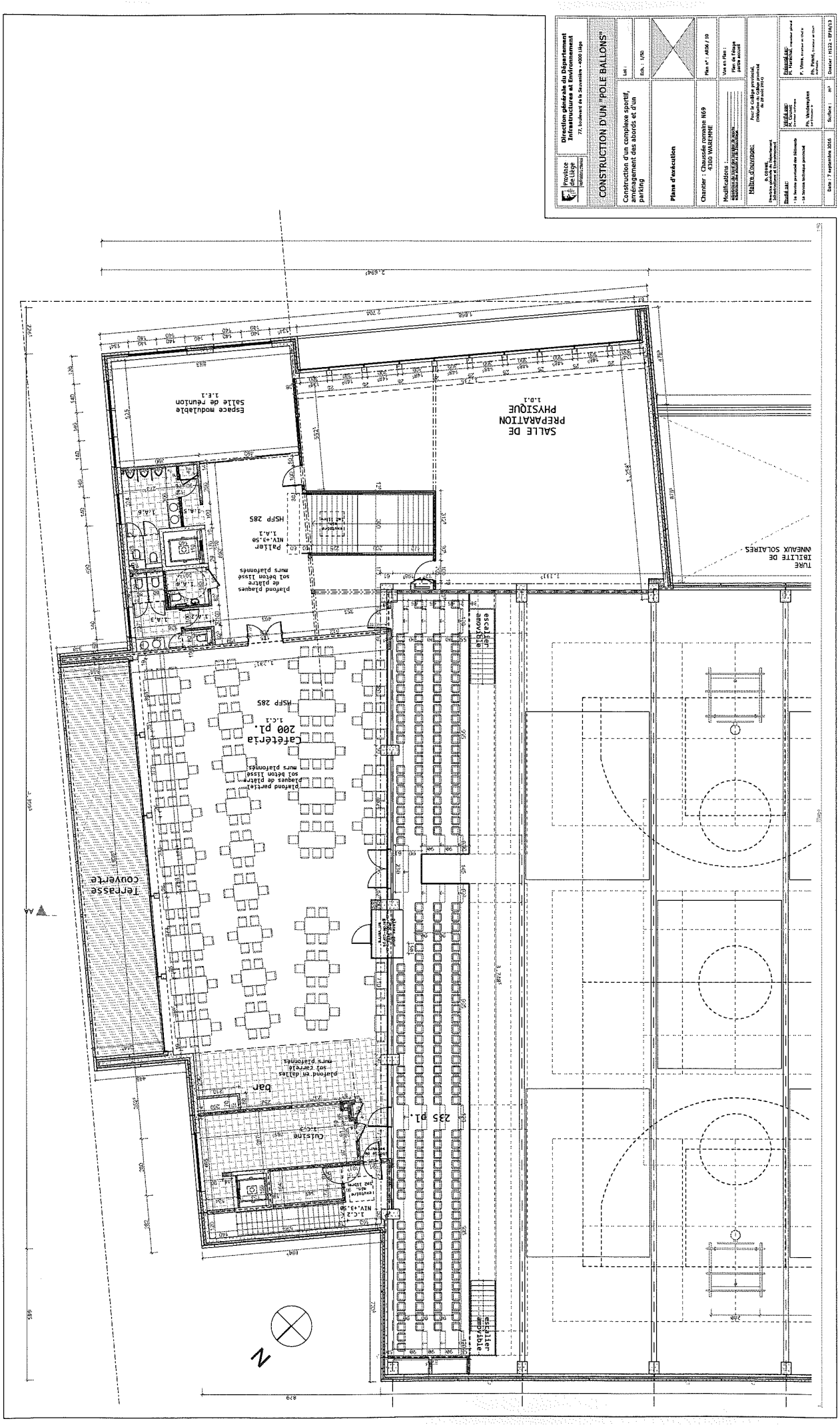
Province de Liège
Direction générale du Département Infrastructures et Environnement
77, boulevard de la Sauvenière - 4000 Liège
CONSTRUCTION D'UN "POLE BALLONS"
Construction d'un complexe sportif, aménagement des abords et d'un parking
Plans d'exécution
Chantier : Chaussée romaine N69 4300 WAREMME
Modifications :
Maître d'ouvrage:
Date : 7 septembre 2016
Espace modulable Salle de réunion 1.E.1
SALLE DE PREPARATION PHYSIQUE 1.D.1
HSFP 285
Palier NIV.+3.50 1.A.1
plafond plaques de plâtre sol béton lissé murs plafonnés
Cafétéria 200 pl. 1.C.1
plafond partiel plaques de plâtre sol béton lissé murs plafonnés
Terrasse couverte
bar
Cuisine 1.C.3
plafond en dalles sol carrelé murs plafonnés
235 pl.
escalier amovible
N

DOCUMENT 16-17/264 : MISE EN NON-VALEURS DE CRÉANCES DUES À LA BIBLIOTHÈQUE DES CHIROUX.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 16-17/264 a été soumis à l'examen de la 3ème Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 3ème Commission invite dès lors l'Assemblée à l'adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 3ème Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale, en particulier son article 43 §8 1° qui stipule : "Sous réserve de dispositions légales spécifiques relatives aux taxes provinciales, le Directeur financier provincial ou le receveur spécial porte en non-valeurs les dégrèvements, exonérations et réductions autorisés, par décision motivée, par le conseil provincial ;

Vu le compte de gestion rendu par le receveur spécial des recettes de la Bibliothèque des Chiroux, dans lequel figure notamment des créances restant à recouvrer pour les exercices 2007 à 2015 ;

Attendu que, nonobstant l'envoi de rappels et le cas échéant, la mise en demeure faite par huissier de justice, lesdites créances sont restées impayées ;

Attendu qu'en ce qui concerne les créances d'un montant peu élevé, il s'avère trop onéreux d'engager des frais judiciaires ;

Considérant qu'il n'est plus possible de poursuivre le recouvrement des autres créances puisqu'elles concernent 2 personnes introuvables au registre national ;

Attendu qu'il convient, en conséquence, d'autoriser le receveur spécial des recettes de l'établissement précité à porter en non-valeurs une somme totale de 8.151,41 EUR dans son compte de gestion à établir pour 2017 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur proposition du Collège provincial,

ARRÊTE

Article 1er. – Le receveur spécial des recettes de la Bibliothèque des Chiroux est autorisé à porter en non-valeurs les montants indiqués ci-après dans son compte de gestion à établir pour 2017 :

EXERCICE	MONTANT (Articles 767/73310/702010 ; 767/73310/702015)
2007	127,03 €
2010	46,30 €
2013	238,49 €
2014	1.040,70 €
2015	6.698,89 €

TOTAL **8.151,41 €**

Article 2. – Les Services du Directeur financier provincial sont chargés de procéder aux imputations subséquentes à charge des articles 767/73310/702010 et 767/73310/702015 de l'exercice 2017 de la Bibliothèque des Chiroux.

Article 3. – Le présent arrêté sera notifié, sous pli ordinaire, à la Cour des Comptes pour information et au receveur concerné pour disposition.

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

DOCUMENT 16-17/265 : MISE À DISPOSITION DES COMMUNES D'UN FONCTIONNAIRE PROVINCIAL CHARGÉ D'INFLIGER LES AMENDES ADMINISTRATIVES.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 16-17/265 a été soumis à l'examen de la 3ème Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 3ème Commission invite dès lors l'Assemblée à l'adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 3ème Commission sont approuvées selon le vote suivant :
- Votent pour : le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP et le groupe ECOLO ;
- Vote contre : le groupe PTB+.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales ;

Vu les arrêtés royaux du 21 décembre 2013 pris en exécution de la loi du 24 juin 2013, et plus particulièrement l'article 1er, §§2 et 4 de l'arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les conditions de qualification et d'indépendance du fonctionnaire chargé d'infliger l'amende administrative et la manière de percevoir les amendes en exécution de la loi relative aux sanctions administratives qui stipule que :

« § 2. Le conseil communal peut également demander au conseil provincial de proposer un fonctionnaire provincial pour l'exercice de la fonction de fonctionnaire sanctionnateur. Le conseil communal désigne ce fonctionnaire en qualité de fonctionnaire chargé d'infliger les amendes administratives.

(…)

§ 4. Le fonctionnaire sanctionnateur visé au § 1er, 2° à 5°, §§ 2 et 3, doit être titulaire soit d'un diplôme de bachelier en droit ou de bachelier en pratique judiciaire ou d'une maîtrise en droit et avoir suivi dans le module de formation, le volet visé à l'article 3, § 1er, 3°, soit, à défaut, d'un diplôme universitaire de deuxième cycle ou d'un diplôme équivalent et avoir suivi le module de formation visé à l'article 3. » ;

Vu la Partie VIII du Livre I du Code de l'Environnement, intitulé « Recherche, constatation, poursuite, répression et mesures de réparation des infractions en matière d'environnement », et plus particulièrement son article D.168 qui prévoit notamment que :

« Le conseil communal peut désigner comme fonctionnaire sanctionnateur un fonctionnaire provincial proposé par le conseil provincial. Ce fonctionnaire dispose d'un niveau pour lequel un diplôme universitaire de deuxième cycle ou un diplôme équivalent est requis. » ;

Vu le décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale, et plus particulièrement son article 66 qui stipule, entre autre :

« *Le conseil communal désigne un ou plusieurs fonctionnaires habilités à infliger les amendes administratives. Il peut s'agir d'un fonctionnaire provincial proposé par le conseil provincial. Seuls des fonctionnaires ayant un niveau pour lequel un diplôme universitaire de deuxième cycle ou un diplôme équivalent est requis peuvent être désignés à cet effet.*» ;

Considérant l'augmentation du nombre de dossiers traités par le Service des Sanctions administratives communales ;

Considérant les nombreuses répercussions liées à la récente poursuite des infractions relatives à l'arrêt et au stationnement ;

Considérant la nécessité de garantir aux communes une suppléance adaptée ;

Considérant que Madame Julie TILQUIN, engagée dans le cadre d'un contrat temporaire à temps plein, titulaire d'un Master en Droit de l'Université de Liège et affectée au Service des Sanctions administratives communales, réunit les conditions requises pour exercer la mission de Fonctionnaire sanctionnatrice ;

Vu la convention-type relative à la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales (convention relative à la loi SAC) approuvée par le Conseil provincial en sa séance du 28 avril 2016 et conclue avec 61 Villes et Communes ;

Vu la convention-type relative aux infractions environnementales approuvée par le Conseil provincial en sa séance du 27 mai 2010 et conclue avec 61 Villes et Communes ;

Vu la convention-type relative aux infractions de voirie communale approuvée par le Conseil provincial en sa séance du 28 mai 2014 et conclue avec 45 Villes et Communes ;

Attendu qu'il s'indique de proposer aux 56 communes partenaires francophones la désignation de Madame Julie TILQUIN en qualité de Fonctionnaire sanctionnatrice ;

Vu le décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur proposition du Collège provincial,

ARRÊTE

Article 1er. – La désignation de Madame Julie TILQUIN est proposée, en qualité de Fonctionnaire sanctionnatrice, relativement aux partenariats engagés précédemment et aux domaines y visés, au Conseil des 56 communes partenaires francophones, à savoir : Amay, Anthisnes, Aubel, Aywaille, Baelen, Berloz, Blegny, Braives, Burdinne, Clavier, Comblain-au-Pont, Crisnée, Dalhem, Donceel, Engis, Esneux, Faimes, Ferrières, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Hamoir, Hannut, Héron, Herve, Jalhay, Juprelle, Lierneux, Limbourg, Lincent, Malmedy, Marchin, Modave, Nandrin, Olne, Oreye, Ouffet, Oupeye, Pepinster, Plombières, Remicourt, Saint-Georges-sur-Meuse, Spa, Stoumont, Tinlot, Theux, Thimister-Clermont, Trois-Ponts, Trooz, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Waimes, Waremme, Wanze, Wasseiges, Welkenraedt et Visé.

Article 2. – La présente résolution sera notifiée aux 56 communes précitées, ainsi qu'à Madame Julie TILQUIN pour disposition.

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

DOCUMENT 16-17/266 : AVIS À DONNER SUR LE PROJET DE BUDGET DE L'EXERCICE 2013 DE LA MOSQUÉE SULTAN AHMET DE VERVIERS.

DOCUMENT 16-17/267 : AVIS À DONNER SUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2016 DE LA FABRIQUE D'ÉGLISE ORTHODOXE SAINTS ALEXANDRE NEVSKY ET SÉRAPHIM DE SAROV À LIÈGE.

DOCUMENT 16-17/268 : AVIS À DONNER SUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2016 DE LA FABRIQUE D'ÉGLISE ORTHODOXE GRECQUE SAINTE-BARBE À LIÈGE.

DOCUMENT 16-17/269 : AVIS À DONNER SUR LA MODIFICATION BUDGÉTAIRE N° 1 DE L'EXERCICE 2017 ARRÊTÉE PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ASSISTANCE MORALE DU CONSEIL CENTRAL LAÏQUE DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DOCUMENT 16-17/270 : AVIS À DONNER SUR LA MODIFICATION BUDGÉTAIRE N° 1 DE L'EXERCICE 2017 DE LA FABRIQUE D'ÉGLISE ORTHODOXE GRECQUE SAINTE-BARBE À LIÈGE.

DOCUMENT 16-17/271 : AVIS À DONNER SUR LE PROJET DE BUDGET DE L'EXERCICE 2017 DE LA MOSQUÉE MERKEZ CAMII À LIÈGE.

DOCUMENT 16-17/272 : AVIS À DONNER SUR LE PROJET DE BUDGET DE L'EXERCICE 2017 DE LA MOSQUÉE AKSEMSSETIN CAMII À BLEGNY.

M. le Président informe l'Assemblée que les documents 16-17/266, 267, 268, 269, 270, 271 et 272 ont été soumis à l'examen de la 3ème Commission et ont été regroupés à sa demande.

Le document 16-17/266 ayant soulevé des questions, Mme Vinciane SOHET, Conseillère provinciale, fait rapport sur celui-ci au nom de la 3ème Commission, laquelle invite l'Assemblée à l'adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

Les documents 16-17/267, 268, 269, 270, 271 et 272 n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 3ème Commission invite dès lors le Conseil à les adopter :
- Par 8 voix pour et 3 abstentions pour les documents 16-17/267 et 268 ;
- Par 7 voix pour et 3 abstentions pour les documents 16-17/269, 270, 271 et 272.

M. le Président ouvre la discussion générale.

MM. José SPITS et Marc HODY, Conseillers provinciaux, interviennent à la tribune.

M. Robert MEUREAU, Député provincial, réagit de son banc.

Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 3ème Commission sont approuvées, par un vote séparé quant au document 16-17/266, et par un vote globalisé en ce qui concerne les documents 16-17/267, 268, 269, 270, 271 et 272, avec le résultat suivant :

Pour le document 16-17/266 :
- Votent pour : le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe PTB+ ;
- S'abstient: le groupe CDH-CSP.

Pour les documents 16-17/267, 268, 269, 270, 271 et 272 :
- Unanimité

En conséquence, le Conseil adopte les sept résolutions suivantes :

Document 16-17/266

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques d'églises ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le Temporel des cultes, notamment l'article 19 bis y inséré par la loi du 19 juillet 1974 et modifié par la loi du 10 mars 1999 ;

Vu l'arrêté royal du 3 mai 1999 portant reconnaissance de l'Exécutif des Musulmans de Belgique ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 octobre 2005 fixant les modèles des budgets et comptes à dresser par les comités chargés de la gestion du temporel des communautés islamiques reconnues ;

Vu le livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant les provinces et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées ;

Vu le décret du 13 mars 2014 modifiant le Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation ainsi que diverses dispositions relatives à la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, prenant effet le 1er janvier pour les actes adoptés à partir du 1er janvier 2015 ;

Vu le projet de budget 2013 de la mosquée SULTAN AHMET de Verviers, approuvé en date du 21 avril 2017 par son Comité de gestion ;

Attendu qu'il a été transmis à l'autorité provinciale en date du 24 avril 2017 ;

Attendu que la complétude du dossier a été constatée le 24 avril 2017, dès sa réception ;

Attendu que ledit délai de transmission à l'autorité de tutelle expirera en l'espèce le 2 juin 2017 ;

Vu qu'un premier projet de budget 2013 a été égaré dans le circuit administratif ;

Attendu que le présent projet de budget a été établi, en collaboration avec les Services régionaux, sur base du compte 2013 ;

Considérant qu'il ressort de l'examen dudit projet de budget que celui-ci est conforme à la loi et à l'intérêt général ;

Sur la proposition du Collège provincial ;

ARRÊTE

Article unique. – Émet un avis favorable sur le projet de budget de l'exercice 2013 présenté par la Mosquée SULTAN AHMET de Verviers qui se clôture en équilibre moyennant une intervention provinciale de 3.030,00 €.

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

Document 16-17/267

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques d'églises ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le Temporel des cultes, notamment l'article 19 bis y inséré par la loi du 19 juillet 1974 et modifié par la loi du 10 mars 1999 ;

Vu la loi du 17 avril 1985 portant reconnaissance des administrations chargées de la gestion du temporel du culte orthodoxe ;

Vu l'arrêté royal du 15 mars 1988 portant organisation des Conseils de fabrique d'église du culte orthodoxe ;

Vu l'arrêté royal du 12 juillet 1989 fixant les modèles des budgets et des comptes à dresser par les Conseils de fabriques d'église du culte orthodoxe ;

Vu le livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant les provinces et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées ;

Vu le décret du 13 mars 2014 modifiant le Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation ainsi que diverses dispositions relatives à la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, prenant effet le 1er janvier pour les actes adoptés à partir du 1er janvier 2015 ;

Vu le compte 2016 de la Fabrique d'Eglise orthodoxe Saints Alexandre Nevsky et Séraphim de Sarov, approuvé en date du 1er mars 2017 par son Conseil de Fabrique ;

Attendu qu'il a été transmis à l'autorité provinciale en date du 20 avril 2017 ;

Attendu que la complétude du dossier a été constatée à sa réception, et que, dès lors, le délai imparti au Conseil provincial pour statuer débute le jour de réception dudit compte, à savoir le 20 avril 2017 ;

Vu qu'au regard de l'arrêté ministériel relatif au compte 2015, le reliquat du compte 2014 doit être porté de 2.936,46 € à 2.936,56 € ;

Vu que, par conséquent, le résultat du présent compte doit être porté de 3.135,50 € à 3.135,60 €.

Considérant qu'en définitive, le compte 2016 se clôture par un boni de 3.135,60 € ;

Attendu que ledit délai expirera en l'espèce le 29 mai 2017 ;

Considérant, en définitive, qu'il ressort de l'examen dudit compte que celui-ci est conforme à la loi et à l'intérêt général ;

Sur la proposition du Collège provincial,

ARRÊTE

Article unique. – Émet un avis favorable sur le compte de l'exercice 2016 présenté par la Fabrique d'Eglise orthodoxe Saints Alexandre Nevsky et Séraphim de Sarov à Liège qui se solde par un boni de 3.135,60 €.

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

Document 16-17/268

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques d'églises ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le Temporel des cultes, notamment l'article 19 bis y inséré par la loi du 19 juillet 1974 et modifié par la loi du 10 mars 1999 ;

Vu la loi du 17 avril 1985 portant reconnaissance des administrations chargées de la gestion du temporel du culte orthodoxe ;

Vu l'arrêté royal du 15 mars 1988 portant organisation des Conseils de fabrique d'église du culte orthodoxe ;

Vu l'arrêté royal du 12 juillet 1989 fixant les modèles des budgets et des comptes à dresser par les Conseils de fabriques d'église du culte orthodoxe ;

Vu le livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant les provinces et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées ;

Vu le décret du 13 mars 2014 modifiant le Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation ainsi que diverses dispositions relatives à la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, prenant effet le 1er janvier pour les actes adoptés à partir du 1er janvier 2015 ;

Vu le compte 2016 de la Fabrique d'Eglise orthodoxe grecque Sainte-Barbe, approuvé en date du 1er mars 2017 par son Conseil de Fabrique ;

Attendu, qu'il a été transmis à l'autorité provinciale en date du 16 mars 2017 ;

Attendu que la complétude du dossier a été constatée le 21 avril 2017 à la réception de la délibération du Conseil de Fabrique et que, dès lors, le délai imparti au Conseil provincial pour statuer débute le même jour, à savoir le 21 avril 2017 ;

Attendu que ledit délai expirera en l'espèce le 30 mai 2017 ;

Considérant que ledit compte se clôture par un boni de 247,89 € et n'appelle aucune remarque particulière ;

Considérant qu'il ressort de l'examen dudit compte que celui-ci est conforme à la loi et à l'intérêt général ;

Sur proposition du Collège provincial ;

ARRÊTE

Article unique. – Émet un avis favorable sur le compte de l'exercice 2016 présenté par la Fabrique d'Eglise orthodoxe grecque Sainte-Barbe à Liège qui se solde par un boni de 247,89 €.

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

Document 16-17/269

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu la loi du 21 juin 2002 relative au Conseil Central des Communautés philosophiques non confessionnelles de Belgique, aux délégués et aux établissements chargés de la gestion des intérêts matériels et financiers des communautés philosophiques non confessionnelles reconnues ;

Vu l'arrêté royal du 17 février 2004 portant le règlement général de la comptabilité des établissements chargés de la gestion des intérêts matériels et financiers des communautés philosophiques non confessionnelles reconnues et des services d'assistance morale reconnus fixant les règles relatives à la présentation des budget et comptes et plus spécifiquement son article 14 ;

Vu la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2017 de l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège ;

Attendu que cette modification budgétaire concerne l'affectation au budget 2017 du résultat négatif du compte budgétaire 2016, soit un montant de 52.793,59 €, généré par une récupération de charges inférieure à l'estimation budgétaire, à savoir 154.799,11 € budgétisés et 77.219,75 € constatés ;

Attendu qu'il y a lieu d'adapter l'intervention provinciale de l'exercice 2017 et de la porter de 1.518.167,16 € à 1.570.960,75 € ;

Attendu que l'intervention provinciale relative à l'exercice budgétaire 2017 a été liquidée à l'Etablissement bénéficiaire en date du 13 février 2017 ;

Attendu, en conséquence, que l'intervention provinciale relative à l'exercice budgétaire 2017 devra être évaluée en tenant compte des éléments qui précèdent ;

Attendu, in fine, que la modification budgétaire proposée peut recueillir l'avis favorable de son assemblée;

Vu le Livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant les provinces et les dispositions non abrogées de la loi provinciale ;

Sur proposition du Collège provincial,

ARRÊTE

Article unique. – Émet un avis favorable sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2017, arrêtée par l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège, qui porte l'intervention provinciale de l'exercice 2017 de 1.518.167,16 € à 1.570.960,75 €.

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

Document 16-17/270

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques d'églises ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le Temporel des cultes, notamment l'article 19 bis y inséré par la loi du 19 juillet 1974 et modifié par la loi du 10 mars 1999 ;

Vu la loi du 17 avril 1985 portant reconnaissance des administrations chargées de la gestion du temporel du culte orthodoxe ;

Vu l'arrêté royal du 15 mars 1988 portant organisation des Conseils de fabrique d'église du culte orthodoxe ;

Vu l'arrêté royal du 12 juillet 1989 fixant les modèles des budgets et des comptes à dresser par les Conseils de fabriques d'église du culte orthodoxe ;

Vu le livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant les provinces et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées ;

Vu le décret du 13 mars 2014 modifiant le Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation ainsi que diverses dispositions relatives à la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, prenant effet le 1er janvier pour les actes adoptés à partir du 1er janvier 2015 ;

Vu la modification budgétaire de l'exercice 2017 de la Fabrique d'Eglise orthodoxe grecque Sainte-Barbe à Liège, approuvé en date du 22 mars 2017 par son Conseil de Fabrique ;

Attendu, qu'il a été transmis à l'Autorité provinciale en date du 27 mars 2017 ;

Vu que le projet de budget a été approuvé par l'Autorité de Tutelle, en date du 7 novembre 2016, inscrivant un solde budgétaire de 218,08 € ;

Attendu que la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2017 de ladite Fabrique d'église consiste en une augmentation des dépenses ordinaires, plus précisément du poste 2.04 intitulé « Cierges », d'un montant de 218,08 € ;

Considérant que, suite à cette modification, le budget se trouve en équilibre sans aucune intervention provinciale.

Attendu que ledit délai de transmission à l'Autorité de tutelle expirera en l'espèce le 2 juin 2017 ;

Sur proposition du Collège provincial ;

ARRÊTE

Article unique. – Émet un avis favorable sur la modification budgétaire de l'exercice 2017 présenté par la Fabrique d'Eglise orthodoxe grecque Sainte-Barbe à Liège.

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

Document 16-17/271

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques d'églises ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le Temporel des cultes, notamment l'article 19 bis y inséré par la loi du 19 juillet 1974 et modifié par la loi du 10 mars 1999 ;

Vu l'arrêté royal du 3 mai 1999 portant reconnaissance de l'Exécutif des Musulmans de Belgique, abrogé par l'arrêté royal du 16 février 2016 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 octobre 2005 fixant les modèles des budgets et comptes à dresser par les comités chargés de la gestion du temporel des communautés islamiques reconnues ;

Vu le livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant les provinces et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées ;

Vu le décret du 13 mars 2014 modifiant le Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation ainsi que diverses dispositions relatives à la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, prenant effet le 1er janvier pour les actes adoptés à partir du 1er janvier 2015 ;

Vu le projet de budget 2017 de la Mosquée MERKEZ CAMII à Liège, approuvé en date du 13 avril 2017 par son Comité de gestion ;

Attendu, qu'il a été transmis à l'autorité provinciale en date du 14 mars 2017 ;

Vu que la complétude du dossier a été constatée le 18 avril 2017, date à laquelle la Province de Liège a réceptionné la délibération, se rattachant à l'acte, du Comité de gestion de ladite mosquée ;

Attendu que ledit délai de transmission à l'autorité de tutelle expirera en l'espèce le 28 mai 2017 ;

Considérant qu'au regard de l'arrêté ministériel approuvant le compte 2015, plusieurs corrections d'écriture ont dû être apportées au présent budget ;

Considérant qu'en suite à ces modifications, il faut intégrer au présent projet de budget un résultat négatif de 5.676,80 € pour le compte 2015 et un excédent présumé pour l'exercice 2016 de 2.769,24 € ;

Considérant que le projet de budget 2017 de ladite mosquée se clôture en équilibre moyennant une intervention provinciale de 6.605,72 € ;

Considérant qu'il ressort de l'examen dudit projet de budget que celui-ci est conforme à la loi et à l'intérêt général ;

Sur proposition du Collège provincial ;

ARRÊTE

Article unique. – Émet un avis favorable sur le projet de budget de l'exercice 2017 présenté par la Mosquée MERKEZ CAMII à Liège qui se clôture en équilibre moyennant une intervention provinciale de 6.605,72 €.

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

Document 16-17/272

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques d'églises ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le Temporel des cultes, notamment l'article 19 bis y inséré par la loi du 19 juillet 1974 et modifié par la loi du 10 mars 1999 ;

Vu l'arrêté royal du 3 mai 1999 portant reconnaissance de l'Exécutif des Musulmans de Belgique, abrogé par l'arrêté royal du 16 février 2016 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 octobre 2005 fixant les modèles des budgets et comptes à dresser par les comités chargés de la gestion du temporel des communautés islamiques reconnues ;

Vu le livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant les provinces et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées ;

Vu le décret du 13 mars 2014 modifiant le Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation ainsi que diverses dispositions relatives à la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, prenant effet le 1er janvier pour les actes adoptés à partir du 1er janvier 2015 ;

Vu le projet de budget 2017 de la Mosquée AKSEMSSETIN CAMII à Blegny, approuvé en date du 26 août 2016 par son Comité de gestion ;

Attendu qu'il a été transmis à l'autorité provinciale en date du 30 août 2016 ;

Vu que la complétude du dossier a été constatée à la réception de l'arrêté ministériel approuvant le compte 2015 de ladite mosquée, à savoir le 27 avril 2017 ;

Attendu que le délai de transmission à l'autorité de tutelle, à savoir 40 jours, expirera en l'espèce le 5 juin 2017 ;

Considérant qu'au regard de l'arrêté ministériel relatif au compte 2015 et suite à plusieurs corrections, il s'avère que le calcul du résultat présumé de l'exercice précédent présente un mali de 2.821,73 € ;

Attendu que ce montant doit être reporté dans le budget 2017 dans le poste 2.2.30 « Déficit présumé de l'année » et que les dépenses extraordinaires doivent donc être augmentées de 2.821,73 € ;

Par conséquent, l'article 1.1.07 intitulé « Supplément provincial pour les frais ordinaires du culte » doit être porté de 7.126,68 € à 9.948,41 € ;

Considérant, qu'en définitive, le budget 2017 de ladite mosquée se clôture en équilibre moyennant une intervention provinciale de 9.948,41 € ;

Considérant qu'il ressort de l'examen dudit projet de budget que celui-ci est conforme à la loi et à l'intérêt général ;

Sur proposition du Collège provincial ;

ARRÊTE

Article unique. – Émet un avis favorable sur le projet de budget de l'exercice 2017 présenté par la Mosquée AKSEMSSETIN CAMII à Blegny qui se clôture en équilibre moyennant une intervention provinciale de 9.948,41 €.

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

DOCUMENT 16-17/273 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE SPORTS – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « MÉMORIAL VAN DAMME ».

DOCUMENT 16-17/274 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE SPORTS – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « ÉCOLE DES JEUNES DU ROYAL FOOTBALL CLUB LIÉGEOIS ».

M. le Président informe l'Assemblée que les documents 16-17/273 et 274 ont été soumis à l'examen de la 3ème Commission et ont été regroupés à sa demande.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 3ème Commission invite dès lors le Conseil à les adopter :
- par 7 voix pour et 3 abstentions pour le document 16-17/273 ;
- par 7 voix pour et 2 abstentions pour le document 16-17/274.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 3ème Commission sont approuvées, par un vote globalisé, à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte les deux résolutions suivantes :

Document 16-17/273

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1er juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions pour les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'asbl « Mémorial Van Damme », sise Avenue de Marathon, 119 A à 1020 Bruxelles tendant à l'obtention d'un soutien de l'Institution provinciale dans le cadre de la 2ème Edition de l'« AG URBAN MEMORIAL VAN DAMME-HIGH JUMP-LIEGE » le 6 mai 2017 au centre de Liège, Place Saint-Lambert Espace Tivoli ;

Vu la convention à conclure entre la Province de Liège et ladite Asbl applicable en l'espèce et pourvoyant à la modélisation de l'octroi et de l'emploi de la subvention en conformité avec les règles du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et les dispositions contenues au sein de sa résolution du 4 juillet 2013 ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que le projet participe à la sensibilisation à la pratique du sport ;

Attendu que le projet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires de l'organisation définissant les buts qu'elle poursuit ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande le budget du projet spécifique en vertu duquel la présente subvention lui est allouée, ainsi que ses comptes annuels les plus récents ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il convient dès lors, relativement à la modélisation de l'octroi de la subvention, de se référer à la convention susvisée ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1er. – D'approuver le projet de convention joint à la présente résolution, en ce qu'elle prévoit notamment l'octroi d'une subvention à l'asbl « Mémorial Van Damme », sise Avenue de Marathon, 119A à 1020 Bruxelles.

Article 2. – D'octroyer, aux termes et conditions repris dans ledit projet de convention, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à cette asbl, une subvention en espèces de 10.000,00 EUR, dans le but d'aider le bénéficiaire dans le cadre de l'organisation de la 2ème Edition de l'« AG URBAN MEMORIAL VAN DAMME-HIGH JUMP-LIEGE », le 6 mai 2017 au centre de Liège, Place Saint-Lambert Espace Tivoli.

Article 3. – Toutes les obligations susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique, avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 5. – Le Service des Sports est chargé de :
- procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte de ce contrôle au Conseil provincial par la voie du prochain rapport annuel d'activités suivant la réalisation dudit contrôle.

Article 6. – Le Collège provincial est chargé de notifier la présente résolution au bénéficiaire concerné sous les signatures du Député provincial rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT

Entre d'une part :

La **« Province de Liège »** (et plus particulièrement son Service des Sports), ayant son siège à 4000 Liège, Place Saint Lambert, 18A, portant le numéro d'entreprise 0207.725.104 à la Banque Carrefour des Entreprises, ici représentée par Monsieur Robert MEUREAU, Député provincial en charge des Sports, et par Madame Marianne LONHAY, Directrice générale provinciale, agissant en vertu d'une décision adoptée par le Collège provincial en sa séance du 20 avril 2017 et dûment habilités aux fins de signer les présentes,

Dénommée ci-après « la Province de Liège » ou « le pouvoir dispensateur »,

Et d'autre part,

L'Association Sans But Lucratif « Mémorial Van Damme » ayant son siège social à 1020 BRUXELLES - Avenue de Marathon 119A – portant le numéro d'entreprise 0416.372.302 à la Banque Carrefour des Entreprises, ici valablement représentée par Monsieur Cédric VAN BRANTEGHEM, Meeting Director.

Dénommée ci-après « ASBL Mémorial Van Damme » ou « le bénéficiaire »,

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Dans le cadre de son objet social, l'ASBL « Mémorial Van Damme » exerce l'activité d'organisation d'événements sportifs de haut niveau en athlétisme, et plus particulièrement le Mémorial Van Damme et l'Urban Mémorial Van Damme.

Dans le cadre de sa Déclaration de politique générale pour la législature 2012-2018, le Collège provincial de Liège a décidé de développer une politique sportive qui s'organise autour de 6 vecteurs de développements dont *« Les compétitions de sport de haut niveau »* et *« Le soutien aux acteurs sportifs locaux »*.

Dans l'optique de permettre à l'ASBL « Mémorial Van Damme » d'organiser la 2ème édition de l' « AG URBAN MEMORIAL VAN DAMME - HIGH JUMP-LIEGE », le 6 mai 2017 à Liège, Place St Lambert - Espace Tivoli, la Province de Liège souhaite lui octroyer une subvention en espèces.

EN RAISON DE QUOI, IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT ENTRE LES PARTIES :

Article 1 : Objet du contrat

La Province de Liège octroie à l'ASBL «Mémorial Van Damme » une subvention forfaitaire en espèces d'un montant de **dix mille euros (10.000 EUR)**, aux fins de soutenir financièrement l'événement sportif « AG URBAN MEMORIAL VAN DAMME - HIGH JUMP-LIEGE ».

Article 2 : Description du projet sportif subsidié

Le subventionnement est alloué au bénéficiaire aux fins de soutenir financièrement l'organisation de l'événement sportif suivant : « AG URBAN MEMORIAL VAN DAMME - HIGH JUMP-LIEGE », le 6 mai 2017 à Liège, Place St Lambert - Espace Tivoli.

Pour fêter son 40ème anniversaire, l'AG Mémorial Van Damme a lancé en 2016 la série AG Urban Mémorial Van Damme qui fait escale dans plusieurs grandes villes belges. En 2017, ces villes seront « transformées », l'espace d'une journée, en stade d'athlétisme où des athlètes belges de haut niveau se mesureront à des stars internationales avec notamment la présence de notre compatriote NAFI THIAM, médaillée d'or aux J.O de Rio 2016.

Par ailleurs, lors de l'étape à Liège du 6 mai 2017, une initiation gratuite à l'athlétisme pour les jeunes de 5 à 12 ans sera organisée en collaboration avec le club local, le RFC Liège Athlétisme.

Les enfants auront l'occasion de tester 6 disciplines : 30m sprint, haies, lancer du javelot (en mousse), lancer du poids, saut en hauteur et en longueur.

Article 3 : Modalités de liquidation de la subvention

La subvention sera payée au bénéficiaire, par virement bancaire sur le compte bancaire ouvert à son nom portant le numéro BE33 3100 4125 0146, en une tranche, d'un montant de dix milles euros (10.000 EUR).

Article 4 : Conditions particulières d'octroi de la subvention

Pour pouvoir prétendre à l'octroi de la subvention, le bénéficiaire doit :

1) assurer une visibilité certaine de la Province de Liège lors de la manifestation sportive subsidiée soit :

- lors de tout évènement que le bénéficiaire serait amené à organiser (conférence de presse, interview dans les médias, …) ;

- lors de toute communication (orales, écrites et de promotion) en lien avec la manifestation subsidiée ;

- sur tout support écrit ou électronique édités par le bénéficiaire en lien avec la manifestation subsidiée (tels que dépliants de présentation de la manifestation, affiches, bannières, banderoles, stand, farde de presse, site internet, cartons d'invitation,…).

Il assurera la présence du logo de la Province de Liège, sous sa déclinaison « Sports » (cf. logo repris en annexe 1), de façon visible accompagné de la mention « Avec le soutien de la Province de Liège » sur toutes communications à destination du grand public ou de la presse en lien avec la manifestation subventionnée (point presse, communiqué de presse, conférence de presse, déjeuner de presse, soirée, cartons d'invitation, …).

A cet effet, la Province de Liège concède au bénéficiaire, à titre gratuit, le droit d'utiliser, pendant la durée de la présente convention, le logo de la Province de Liège et ses déclinaisons exclusivement et uniquement dans le cadre de la présente convention, à l'exclusion de tout usage commercial, en vue de lui permettre de diffuser et de promouvoir l'image de la Province de Liège par le biais des moyens publicitaires et promotionnels dont le bénéficiaire dispose.

Le logo de la Province de Liège, sa déclinaison « Sports » et la charte graphique seront transmis en format numérique au bénéficiaire.

Le bénéficiaire s'engage à respecter scrupuleusement les dispositions prévues dans la charte graphique définissant les règles graphiques et typographiques d'application du logo.

En outre, la Province de Liège sera associée à toute forme de communication à destination du grand public ou de la presse (point presse, communiqué de presse, conférence de presse, déjeuner de presse, soirée, …) : le bénéficiaire est tenu de proposer au Député provincial en charge des Sports, la possibilité d'y prendre la parole.

Le bénéficiaire assurera également comme suit la visibilité de la Province de Liège :

- la présence de son logo sous déclinaison « Sports » sur l'affiche, le site internet et les cartes postales ;
- la présence de son logo sous déclinaison « Sports » dans toutes les annonces insérées dans La Dernière Heure - Les Sports ;
- la mention de l'aide provinciale dans la campagne radio sur VIVACITE ;
- l'installation de 10 banderoles et 6 Beach-Flag à des endroits stratégiques sur le site de la manifestation ;
- la mention de l'aide provinciale dans toute communication verbale, écrite et audio-visuelle émise au sujet de la manifestation.

La Province de Liège disposera également de la faculté d'inviter des jeunes enfants inscrits aux activités de son Académie provinciale des Sports, à participer à l'initiation gratuite à l'athlétisme du 6 mai 2017 (Initiation KIDS en continu de 13 à 16h).

Article 5 : Utilisation, contrôle de l'utilisation et restitution de la subvention

Le bénéficiaire, l'ASBL « Mémorial Van Damme », s'engage à utiliser la subvention en espèces aux fins pour laquelle elle lui a été octroyée par le pouvoir dispensateur, la Province de Liège.

Conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (lire ci-après « CDLD ») applicables en matière de subventions publiques octroyées par les pouvoirs locaux, l'ASBL « Mémorial Van Damme » ayant bénéficié d'une subvention doit pouvoir en justifier l'utilisation.

Pour ce faire, à l'issue de la manifestation subsidiée, l'ASBL « Mémorial Van Damme » devra communiquer à la Province, dans les six mois qui suivent le déroulement de la manifestation concernée, aux fins de contrôle, les documents suivants :

- Les comptes détaillés de tous les frais exposés pour la mise en œuvre de l'évènement sportif subsidié et des recettes générées par cet évènement ;

- Un rapport d'activités dûment signé et approuvé par les organes statutairement chargés de le faire pour l'évènement sportif subsidié ;

- Les comptes et bilans de l'ASBL, dûment approuvés et déposés, relatifs à l'exercice pendant lequel la subvention est octroyée ;

- le rapport de gestion et la situation financière relatifs à l'exercice de l'octroi de la subvention ;

- Tout document attestant de la réalité de l'emploi de la subvention (des factures, accompagnées le cas échéant des preuves d'exécution des paiements, supportées dans le cadre de la mise en œuvre de l'évènement sportif subsidié) ;

Conformément au prescrit des dispositions du CDLD, l'ASBL « Mémorial Van Damme » sera tenue de restituer de plein droit la subvention octroyée par la Province dans les cas suivants :

1° si elle n'utilise pas la subvention aux fins en vue desquelles elle a été octroyée;

2° si elle ne respecte pas les conditions d'octroi particulières visées à l'article 3 de la présente convention ;

3° si elle ne fournit pas les justifications réclamées et visées à l'article L3331-4, § 2, alinéa 1er, 6° du CDLD, dans les délais requis;

4° si elle s'oppose à l'exercice, par la Province, du contrôle sur les lieux des activités ou de la tenue des pièces comptables, dont question à l'article L3331-7, § 1er, alinéa 2 du CDLD.

Dans les hypothèses visées aux points 1° et 3°, l'ASBL « Mémorial Van Damme » ne restituera que la partie de la subvention octroyée par la Province qui n'a pas été utilisée aux fins en vue desquelles elle a été octroyée ou qui n'est pas justifiée.

Article 6 : Assurance

En tant qu'organisateur exclusif de la manifestation sportive subsidiée, l'ASBL « Mémorial Van Damme » s'engage à souscrire, pour l'évènement, une police d'assurance couvrant tous les risques liés à la responsabilité civile.

Article 7 : Autorisation(s), formalités administratives et responsabilité du bénéficiaire

L'ASBL « Mémorial Van Damme », en tant qu'organisateur exclusif de la manifestation sportive subsidiée, s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires ou souhaitables pour la bonne organisation et le bon déroulement de l'événement sportif subsidié. Elle assume seule les pouvoirs de direction et de maîtrise sur l'exécution de la manifestation, sur le personnel lié à leur exécution, ainsi que sur tout le matériel. Elle veillera à obtenir toutes les autorisations nécessaires. Le paiement de toutes les taxes et tous les droits est à sa charge.

L'ASBL « Mémorial Van Damme » assume également seule la responsabilité de l'évènement qu'elle organise ; la Province de Liège étant déchargée de toute responsabilité dans ce cadre.

Article 8 : Annulation de la manifestation

Sauf cas de force majeure, toute annulation de la manifestation imputable au fait du bénéficiaire entraînerait pour ce dernier, l'obligation de rembourser à la Province de Liège l'intégralité des aides déjà reçues de cette dernière en application de la présente convention, pour la manifestation en cours concernée et ce, sans préjudice du droit pour la Province de Liège d'obtenir l'indemnisation du préjudice qu'elle aura subi du fait de l'annulation de la manifestation.

En cas d'annulation de la manifestation pour cas de force majeure ou cas fortuit, les parties conviennent que la présente convention sera résiliée de plein droit sans indemnité d'aucune sorte.

Sont considérés et expressément reconnus comme cas de force majeure : des conditions météorologiques défavorables, un incendie, une inondation, une tempête, des émeutes, des calamités naturelles, des actes et décision des autorités/police, qui rendent l'organisation de la manifestation impossible, et plus généralement tout événement de nature similaire affectant les parties et retardant ou rendant impossible l'exécution du présent contrat.

Cependant, même en cas de force majeure entraînant l'annulation de la manifestation, la subvention déjà versée par la Province de Liège devra lui être restituée par le bénéficiaire conformément aux dispositions de l'article 5 de la présente convention.

Article 9 : Entrée en vigueur, durée de la convention et résiliation unilatérale

La présente convention entre en vigueur dès la date de sa signature par toutes les parties et prendra fin après la reddition des comptes visée à l'article 5 de la présente convention, relative à l'organisation de l'évènement sportif subsidié du 6 mai 2017.

Chacune des parties a le droit de mettre fin pour l'avenir à la présente convention, à tout moment, dans le cas où l'ASBL « Mémorial Van Damme » :

- se trouverait dans une situation de déconfiture ou d'insolvabilité notoire ou si ladite A.S.B.L. était mise en liquidation volontaire ou forcée ;

- ou l'un des administrateurs, serait inquiété de quelque manière que ce soit ou à quelque titre que soit, pour manquement aux règlementations fiscales, sociales ou pénales lui applicables ;

- modifierait de quelque manière que ce soit et pour quelle que cause que ce soit sa forme juridique actuelle ;

- n'obtiendrait pas, dans les délais requis, toutes les autorisations généralement quelconques, administratives et autres, utiles et nécessaires à la mise en œuvre des projets sportifs subsidiés ;

- affecterait la subvention à des fins étrangères à celles pour lesquelles elle a été octroyée.

Cette décision formelle de mettre fin à la présente convention devra être notifiée par écrit à l'autre partie.

En outre, cette résiliation interviendra, sans mise en demeure. Elle impliquera la restitution par le bénéficiaire de totalité de la subvention octroyée, sans préjudice du droit pour la Province de Liège d'obtenir l'indemnisation du préjudice qu'elle aura subi du fait de la résiliation du présent contrat.

Article 10 : Litige(s) et droit applicable

Tous différends et/ou contestations relatifs à la validité, l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention seront tranchés par les tribunaux de l'arrondissement de Liège.

Le droit belge sera seul applicable.

Article 11 : Dispositions diverses

Les titres et intitulées des articles de la présente convention ne figurent que pour la commodité de lecture ; ils n'affectent en aucune manière le sens des dispositions auxquelles ils font référence.

Toute modification, ajout ou retrait à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant

écrit dûment et préalablement approuvé et signé par les parties.

La présente convention annule et remplace tout accord, arrangement ou contrat antérieur écrit ou non écrit conclu entre les parties et se rapportant au même objet

Fait, à Liège, le / /2017, en deux exemplaires originaux, chacune des parties déclarant en avoir reçu l'exemplaire lui destiné.

Pour « LA PROVINCE DE LIÈGE »,

Par délégation du Député provincial – Président
(Article L2213-1 du CDLD)

Marianne LONHAY,
Directrice générale provinciale

Robert MEUREAU,
Député provincial

Pour l'ASBL « Mémorial Van Damme »,

Cédric VAN BRANTEGHEM,
Meeting Director

ANNEXE 1 A LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT

Logo à utiliser sur tous les supports de communication de l'Association en application de l'article 4 de la convention de subventionnement :

Province de Liège
Sports

Ce logo peut être téléchargé via le site :
http://www.provincedeliege.be/fr/charte/logos/telechargements

Document 16-17/274

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1er juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions pour les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'asbl « École des Jeunes du Royal Football Club Liégeois », sise Avenue du Progrès, 3/11 à 4432 ALLEUR tendant à l'obtention d'un soutien de l'Institution provinciale dans le cadre de l'organisation de trois tournois de football pour jeunes, à l'occasion du 125ème anniversaire du club ;

Vu la convention à conclure entre la Province de Liège et ladite Asbl applicable en l'espèce et pourvoyant à la modélisation de l'octroi et de l'emploi de la subvention en conformité avec les règles du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et les dispositions contenues au sein de sa résolution du 4 juillet 2013 ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que le projet participe à la sensibilisation à la pratique du sport ;

Attendu que le projet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires de l'organisation définissant les buts qu'elle poursuit ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande le budget du projet spécifique en vertu duquel la présente subvention lui est allouée, ainsi que ses comptes annuels les plus récents ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il convient dès lors, relativement à la modélisation de l'octroi de la subvention, de se référer à la convention susvisée ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1er. – D'approuver le projet de convention joint à la présente résolution, en ce qu'elle prévoit notamment l'octroi d'une subvention à l'asbl « École des Jeunes du Royal Football Club Liégeois », sise Avenue du Progrès, 3/11 à 4432 ALLEUR.

Article 2. – D'octroyer, aux termes et conditions repris dans ledit projet de convention, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à cette Asbl, une subvention en espèces de 5.000,00 EUR, dans le but d'aider le bénéficiaire dans le cadre de l'organisation de trois tournois de football pour jeunes, à l'occasion du 125ème anniversaire du club.

Article 3. – Toutes les obligations susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique, avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 5. – Le Service des Sports est chargé de :
- procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte de ce contrôle au Conseil provincial par la voie du prochain rapport annuel d'activités suivant la réalisation dudit contrôle.

Article 6. – Le Collège provincial est chargé de notifier la présente résolution au bénéficiaire concerné sous les signatures du Député provincial rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT

Entre d'une part :

La **« Province de Liège »** (et plus particulièrement son Service des Sports), ayant son siège à 4000 Liège, Place Saint Lambert, 18A, portant le numéro d'entreprise 0207.725.104 à la Banque Carrefour des Entreprises, ici représentée par Monsieur Robert MEUREAU, Député provincial en charge des Sports, et par Madame Marianne LONHAY, Directrice générale provinciale, agissant en vertu d'une décision adoptée par le Collège provincial en sa séance du 04 mai 2017 et dûment habilités aux fins de signer les présentes,

Dénommée ci-après « la Province de Liège » ou « le pouvoir dispensateur »,

Et d'autre part,

L'Association Sans But Lucratif « Ecole des Jeunes du Royal Football Club Liégeois » ayant son siège social à 4432 ALLEUR - Avenue du Progrès, 3/11 – portant le numéro d'entreprise 0838.251.729 à la Banque Carrefour des Entreprises, ici valablement représentée par Monsieur René PAULUS, Président.

Dénommée ci-après « ASBL Ecole des Jeunes du Royal Football Club Liégeois » ou « le bénéficiaire »,

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Dans le cadre de son objet social, l'ASBL « Ecole des Jeunes du Royal Football Club Liégeois » assure la gestion de l'école des jeunes footballeurs du club.

Dans le cadre de sa Déclaration de politique générale pour la législature 2012-2018, le Collège provincial de Liège a décidé de développer une politique sportive qui s'organise autour de 6 vecteurs de développements dont *« Le perfectionnement sportif »* (mettant en valeur la formation des jeunes sportifs) *»* et *« Le soutien aux acteurs sportifs locaux »*.

Dans l'optique de permettre à l'ASBL « Ecole des Jeunes du Royal Football Club Liégeois » d'organiser trois tournois de football pour jeunes qui se dérouleront à Rocourt (Liège) durant le mois de mai 2017, à l'occasion du 125ème anniversaire du club, la Province de Liège souhaite lui octroyer une subvention en espèces.

EN RAISON DE QUOI, IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT ENTRE LES PARTIES :

Article 1 : Objet du contrat

La Province de Liège octroie à l'ASBL « Ecole des Jeunes du Royal Football Club Liégeois », une subvention forfaitaire en espèces d'un montant de **cinq mille euros (5.000 EUR)**, aux fins de soutenir financièrement trois tournois de football pour jeunes (mai 2017).

Article 2 : Description du projet sportif subsidié

Le subventionnement est alloué au bénéficiaire aux fins de soutenir financièrement l'organisation des événements sportifs suivants :

- Le 6 mai 2017 : Tournoi U8 – U9 (80 équipes issues de toute la Belgique – 560 joueurs) ;
- Les 13 et 20 mai 2017 : Tournoi STERCHELE CUP pour U9 et U11 (32 équipes issues de toute la Belgique – 384 joueurs) ;

- Le 27 mai 2017 : Tournoi VALKENERS pour U13 (16 équipes issues de toute la Belgique – 240 joueurs).

Ces trois tournois s'inscrivent dans un planning d'activités destiné à célébrer le 125ème anniversaire du club.

Article 3 : Modalités de liquidation de la subvention

La subvention sera payée au bénéficiaire, par virement bancaire sur le compte bancaire ouvert à son nom portant le numéro BE11 0016 4701 6348, en une tranche, d'un montant de cinq mille euros (5.000 EUR).

Article 4 : Conditions particulières d'octroi de la subvention

Pour pouvoir prétendre à l'octroi de la subvention, le bénéficiaire doit :

1) assurer une visibilité certaine de la Province de Liège lors des manifestations sportives subsidiées soit :

- lors de tout évènement que le bénéficiaire serait amené à organiser (conférence de presse, interview dans les médias, …) ;

- lors de toute communication (orales, écrites et de promotion) en lien avec les manifestations subsidiées ;

- sur tout support écrit ou électronique édités par le bénéficiaire en lien avec les manifestations subsidiées (tels que dépliants de présentation des manifestations, affiches, bannières, banderoles, stand, farde de presse, site internet, cartons d'invitation,…).

Il assurera la présence du logo de la Province de Liège, sous sa déclinaison « Sports » (cf. logo repris en annexe 1), de façon visible accompagné de la mention « Avec le soutien de la Province de Liège » sur toutes communications à destination du grand public ou de la presse en lien avec les manifestations subventionnées (point presse, communiqué de presse, conférence de presse, déjeuner de presse, soirée, cartons d'invitation, …).

A cet effet, la Province de Liège concède au bénéficiaire, à titre gratuit, le droit d'utiliser, pendant la durée de la présente convention, le logo de la Province de Liège et ses déclinaisons exclusivement et uniquement dans le cadre de la présente convention, à l'exclusion de tout usage commercial, en vue de lui permettre de diffuser et de promouvoir l'image de la Province de Liège par le biais des moyens publicitaires et promotionnels dont le bénéficiaire dispose.

Le logo de la Province de Liège, sa déclinaison « Sports » et la charte graphique seront transmis en format numérique au bénéficiaire.

Le bénéficiaire s'engage à respecter scrupuleusement les dispositions prévues dans la charte graphique définissant les règles graphiques et typographiques d'application du logo.

En outre, la Province de Liège sera associée à toute forme de communication à destination du grand public ou de la presse (point presse, communiqué de presse, conférence de presse, déjeuner de presse, soirée, …) : le bénéficiaire est tenu de proposer au Député provincial en charge des Sports, la possibilité d'y prendre la parole.
Le bénéficiaire assurera également comme suit la visibilité de la Province de Liège :

- la présence de son logo sous déclinaison « Sports » sur les affiches, les programmes des tournois et le site internet du club ;
- l'installation de 10 banderoles à des endroits stratégiques sur le site des manifestations ; ;

- la mention de l'aide provinciale dans toute communication verbale, écrite et audio-visuelle émise au sujet des manifestations.

Article 5 : Utilisation, contrôle de l'utilisation et restitution de la subvention

Le bénéficiaire, l'ASBL « Ecole des Jeunes du Royal Football Club Liégeois », s'engage à utiliser la subvention en espèces aux fins pour laquelle elle lui a été octroyée par le pouvoir dispensateur, la Province de Liège.

Conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (lire ci-après « CDLD ») applicables en matière de subventions publiques octroyées par les pouvoirs locaux, l'ASBL « Ecole des Jeunes du Royal Football Club Liégeois » ayant bénéficié d'une subvention doit pouvoir en justifier l'utilisation.

Pour ce faire, à l'issue des manifestations subsidiées, l'ASBL « Ecole des Jeunes du Royal Football Club Liégeois »devra communiquer à la Province, dans les six mois qui suivent le déroulement des manifestations concernées, aux fins de contrôle, les documents suivants :

- Les comptes détaillés de tous les frais exposés pour la mise en œuvre des évènements sportifs subsidiés et des recettes générées par ces évènements ;
- Un rapport d'activités dûment signé et approuvé par les organes statutairement chargés de le faire pour les évènements sportifs subsidiés ;
- Les comptes et bilans de l'ASBL, dûment approuvés et déposés, relatifs à l'exercice pendant lequel la subvention est octroyée ;
- le rapport de gestion et la situation financière relatifs à l'exercice de l'octroi de la subvention ;
- Tout document attestant de la réalité de l'emploi de la subvention (des factures, accompagnées le cas échéant des preuves d'exécution des paiements, supportées dans le cadre de la mise en œuvre des évènements sportifs subsidiés) ;

Conformément au prescrit des dispositions du CDLD, l'ASBL « Ecole des Jeunes du Royal Football Club Liégeois » sera tenue de restituer de plein droit la subvention octroyée par la Province dans les cas suivants :

1° si elle n'utilise pas la subvention aux fins en vue desquelles elle a été octroyée;

2° si elle ne respecte pas les conditions d'octroi particulières visées à l'article 3 de la présente convention ;

3° si elle ne fournit pas les justifications réclamées et visées à l'article L3331-4, § 2, alinéa 1er, 6° du CDLD, dans les délais requis;

4° si elle s'oppose à l'exercice, par la Province, du contrôle sur les lieux des activités ou de la tenue des pièces comptables, dont question à l'article L3331-7, § 1er, alinéa 2 du CDLD.
Dans les hypothèses visées aux points 1° et 3°, l'ASBL « Ecole des Jeunes du Royal Football Club Liégeois » ne restituera que la partie de la subvention octroyée par la Province qui n'a pas été utilisée aux fins en vue desquelles elle a été octroyée ou qui n'est pas justifiée.

Article 6 : Assurance

En tant qu'organisateur exclusif des manifestations sportives subsidiées, l'ASBL « Ecole des Jeunes du Royal Football Club Liégeois » s'engage à souscrire, pour les évènements, une police d'assurance couvrant tous les risques liés à la responsabilité civile.

Article 7 : Autorisation(s), formalités administratives et responsabilité du bénéficiaire

L'ASBL « Ecole des Jeunes du Royal Football Club Liégeois », en tant qu'organisateur exclusif des manifestations sportives subsidiées, s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires ou souhaitables pour la bonne organisation et le bon déroulement des événements sportifs subsidiés. Elle assume seule les pouvoirs de direction et de maîtrise sur l'exécution des manifestations, sur le personnel lié à leur exécution, ainsi que sur tout le matériel. Elle veillera à obtenir toutes les autorisations nécessaires. Le paiement de toutes les taxes et tous les droits est à sa charge.

L'ASBL « Ecole des Jeunes du Royal Football Club Liégeois » assume également seule la responsabilité des évènements qu'elle organise ; la Province de Liège étant déchargée de toute responsabilité dans ce cadre.

Article 8 : Annulation des manifestations

Sauf cas de force majeure, toute annulation des manifestations imputable au fait du bénéficiaire entraînerait pour ce dernier, l'obligation de rembourser à la Province de Liège l'intégralité des aides déjà reçues de cette dernière en application de la présente convention, pour les manifestations en cours concernées et ce, sans préjudice du droit pour la Province de Liège d'obtenir l'indemnisation du préjudice qu'elle aura subi du fait de l'annulation des manifestations.

En cas d'annulation des manifestations pour cas de force majeure ou cas fortuit, les parties conviennent que la présente convention sera résiliée de plein droit sans indemnité d'aucune sorte.

Sont considérés et expressément reconnus comme cas de force majeure : des conditions météorologiques défavorables, un incendie, une inondation, une tempête, des émeutes, des calamités naturelles, des actes et décision des autorités/police, qui rendent l'organisation des manifestations impossibles, et plus généralement tout événement de nature similaire affectant les parties et retardant ou rendant impossible l'exécution du présent contrat.

Cependant, même en cas de force majeure entraînant l'annulation des manifestations, la subvention déjà versée par la Province de Liège devra lui être restituée par le bénéficiaire conformément aux dispositions de l'article 5 de la présente convention.

Article 9 : Entrée en vigueur, durée de la convention et résiliation unilatérale

La présente convention entre en vigueur dès la date de sa signature par toutes les parties et prendra fin après la reddition des comptes visée à l'article 5 de la présente convention, relative à l'organisation des évènements sportifs subsidiés de mai 2017.

Chacune des parties a le droit de mettre fin pour l'avenir à la présente convention, à tout moment, dans le cas où l'ASBL « Ecole des Jeunes du Royal Football Club Liégeois » :

- se trouverait dans une situation de déconfiture ou d'insolvabilité notoire ou si ladite A.S.B.L. était mise en liquidation volontaire ou forcée ;

- ou l'un des administrateurs, serait inquiété de quelque manière que ce soit ou à quelque titre que soit, pour manquement aux règlementations fiscales, sociales ou pénales lui applicables ;

- modifierait de quelque manière que ce soit et pour quelle que cause que ce soit sa forme juridique actuelle ;

- n'obtiendrait pas, dans les délais requis, toutes les autorisations généralement quelconques, administratives et autres, utiles et nécessaires à la mise en œuvre des projets sportifs subsidiés ;

- affecterait la subvention à des fins étrangères à celles pour lesquelles elle a été octroyée.

Cette décision formelle de mettre fin à la présente convention devra être notifiée par écrit à l'autre partie.

En outre, cette résiliation interviendra, sans mise en demeure. Elle impliquera la restitution par le bénéficiaire de totalité de la subvention octroyée, sans préjudice du droit pour la Province de Liège d'obtenir l'indemnisation du préjudice qu'elle aura subi du fait de la résiliation du présent contrat.

Article 10 : Litige(s) et droit applicable

Tous différends et/ou contestations relatifs à la validité, l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention seront tranchés par les tribunaux de l'arrondissement de Liège.

Le droit belge sera seul applicable.

Article 11 : Dispositions diverses

Les titres et intitulées des articles de la présente convention ne figurent que pour la commodité de lecture ; ils n'affectent en aucune manière le sens des dispositions auxquelles ils font référence.

Toute modification, ajout ou retrait à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant écrit dûment et préalablement approuvé et signé par les parties.

La présente convention annule et remplace tout accord, arrangement ou contrat antérieur écrit ou non écrit conclu entre les parties et se rapportant au même objet

Fait, à Liège, le / /2017, en deux exemplaires originaux, chacune des parties déclarant en avoir reçu l'exemplaire lui destiné.

Pour « LA PROVINCE DE LIÈGE »,

Par délégation du Député provincial – Président
(Article L2213-1 du CDLD)

Marianne LONHAY,
Directrice générale provinciale

Robert MEUREAU,
Député provincial

Pour l'ASBL « Ecole des Jeunes du Royal Football Club Liégeois »,

René PAULUS,
Président

ANNEXE 1 A LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT

Logo à utiliser sur tous les supports de communication de l'Association en application de l'article 4 de la convention de subventionnement :

Province de Liège
Sports

Ce logo peut être téléchargé via le site :
http://www.provincedeliege.be/fr/charte/logos/telechargements

DOCUMENT 16-17/275 : DÉSIGNATION AU 1ER AVRIL 2017 D'UN RECEVEUR SPÉCIAL DES RECETTES À L'INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE HUY.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 16-17/275 a été soumis à l'examen de la 3ème Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 3ème Commission invite dès lors l'Assemblée à l'adopter par 7 voix pour et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 3ème Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu la résolution du 31 mars 1988 désignant Monsieur Pol LAMBERT en qualité de receveur spécial des recettes à l'IPES de Huy ;

Considérant que Monsieur Pol LAMBERT étant malade de longue durée, les Services du directeur financier provincial demandent la désignation, sur proposition de la Direction dudit établissement, de Madame Sandrine GOFFIN, en qualité de receveur spécial des recettes à partir du 1er avril 2017 ;

Considérant qu'un compte de fin de gestion arrêté au 31 mars 2017 sera transmis à la Cour des Comptes afin qu'elle puisse statuer pour accorder la décharge à M. Pol LAMBERT précité, conformément aux dispositions des articles 7 et 8 de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des Comptes ;

Vu la résolution du 27 avril 1970, approuvée par Arrêté Royal du 27 août 1970, stipulant que, sauf décision contraire expresse, les agents provinciaux, pour le surplus établis receveurs ou commis à la garde, à la conservation ou à l'emploi des matières ou du matériel appartenant à la Province, sont dispensés de déposer un cautionnement pour garantir leur gestion ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur le rapport du Collège provincial,

ARRÊTE

Article 1er. – À dater du 1er avril 2017, Madame Sandrine GOFFIN, est désignée en qualité de receveur spécial des recettes de l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Huy.

Article 2. – La présente résolution sera notifiée, sous pli ordinaire, à l'intéressée, pour lui servir de titre, à sa Direction, à la S.A. Belfius Banque et à la Cour des Comptes pour information et disposition.

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

DOCUMENT 16-17/276 : CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE LA PROVINCE DU BRABANT WALLON, LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASSOCIATION WALLONNE DE L'ÉLEVAGE ASBL (AWÉ ASBL) PORTANT SUR UN PROGRAMME DE SÉLECTION ET DE SAUVEGARDE DU PORC PIÉTRAIN.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 16-17/276 a été soumis à l'examen de la 4ème Commission.

Ce document ayant soulevé des questions et remarque, Mme Marie MONVILLE, Conseillère provinciale, fait rapport sur celui-ci au nom de la 4ème Commission, laquelle invite l'Assemblée à l'adopter par 7 voix pour et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 4ème Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de Décentralisation ;

Vu l'avis favorable du Service Juridique du Palais provincial en date du 22 mars 2017 ;

Considérant la disparition progressive des éleveurs de porcs Piétrain en Brabant wallon et le risque, à court terme, de perte du patrimoine génétique porcin issu du Brabant wallon ;

Considérant que la Province de Liège dispose, à Argenteau, d'un centre d'hébergement porcin, des équipements nécessaires ainsi que du personnel qualifié pour son fonctionnement ;

Considérant que la collaboration formalisée par la présente convention permettra la mise en place dès 2017 d'un programme de sélection et de sauvegarde du porc Piétrain qui bénéficiera directement aux éleveurs tout en réduisant rapidement le risque de pertes irrémédiables d'un patrimoine génétique propre au Brabant wallon ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article unique. – La Convention de collaboration entre la Province du Brabant wallon, la Province de Liège et l'Association Wallonne de l'Élevage asbl (Awé asbl) portant sur un programme de sélection et de sauvegarde du porc Piétrain est approuvée en toutes ses dispositions telles qu'elles figurent en annexe au présent acte.

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

Convention de collaboration entre la Province du Brabant wallon, la Province de Liège et l'Association wallonne de l'élevage asbl (Awé asbl)

ENTRE D'UNE PART,

La Province du Brabant wallon, dont le siège est établi Place du Brabant wallon 1 à 1300 Wavre, représentée par Madame Dominique DE TROYER, Présidente du Conseil provincial, et Madame Annick NOEL, Directrice générale, agissant en vertu de la décision du Conseil provincial du 23 février 2017,

ET, D'AUTRE PART,

- La Province de Liège, dont le siège est établi Place Saint-Lambert, n°18 A à 4000 Liège, représentée par Monsieur Claude KLENKENBERG, Président du Conseil provincial, et Madame Marianne LONHAY, Directrice générale, agissant en vertu de la décision du Conseil provincial du .....,
- L'Association Wallonne de l'Elevage asbl (Awé asbl), dont les bureaux se situent Rue des Champs Elysées, 4 à 5590 Ciney, représentée par Monsieur Christophe Boccart, directeur général et Monsieur Patrick Siraux, président du comité directeur de la commission porcine de l'Awé,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Définitions

Les termes suivants commençant par une majuscule auront la signification définie ci-dessous :

« Parties » : les institutions représentées dans la présente convention à savoir la Province du Brabant wallon, la Province de Liège et l'Association Wallonne de l'Elevage asbl (Awé asbl).

« Programme de testage » / « Testage » : programme mis en œuvre par l'Awé en collaboration avec le CRA-W et Gembloux Agro-BioTech visant à l'évaluation du potentiel génétique des verrats Piétrain en croisement en Wallonie.

« Quarantaine » : lieu d'isolement des animaux afin de s'assurer de leur état sanitaire avant l'entrée dans un centre de reproduction.

« Propriétaire » : personne propriétaire du verrat lors de son entrée en Quarantaine.

« Paillettes » : petit tube en plastique contenant le sperme congelé utilisé en insémination artificielle.

« Semence » : sperme du verrat.

« Eleveur » : propriétaire de porcs Piétrain inscrits au livre généalogique.

« Cryobanque » : banque de conservation de ressources biologiques, telles que du sperme, à très basse température (azote liquide) afin de pérenniser la diversité génétique. A ces températures très faibles, l'activité biologique est suspendue, ce qui permet la conservation des ressources à très longue échéance.

n°8/1/17

L'objectif de cette cryobanque est de conserver le patrimoine génétique de la race Piétrain pour pouvoir l'utiliser, le cas échéant, dans le futur, dans la mesure où la diversité génétique ou la survie de la race serait menacée, p.ex. en cas d'épidémie conduisant à l'éradication de cheptels entiers.

Article 2 : Objet de la convention

Les Parties désirent ensemble contribuer à la sauvegarde et au développement du porc Piétrain Wallon. En particulier, les Parties souhaitent organiser deux fois par an au minimum un programme permettant :

1) D'identifier, dans les exploitations porcines inscrivant leurs animaux à l'Awé asbl, des verrats de race Piétrain dont les caractéristiques phénotypiques et généalogiques sont utiles tant en matière de progrès génétique que de conservation de la diversité génétique ;
2) D'acheminer ces verrats vers la Station de Quarantaine Porcine à Wavre (SQP), dans laquelle ils subiront les examens sanitaires nécessaires à leur entrée dans le Centre d'insémination de la Province de Liège ;
3) Une fois l'étape de la quarantaine terminée (minimum 28 jours), de procéder à la collecte et à la congélation de semence des verrats au Centre d'insémination de la Province de Liège à Argenteau ;
4) Au terme du processus de collecte,
   - De donner la possibilité de mettre en vente les verrats collectés,
   - D'utiliser les semences produites dans un schéma de sélection et d'accouplement raisonné,
   - De conserver une partie de la semence collectée au sein de la cryobanque Piétrain,
   - D'utiliser le solde de la semence collectée pour les besoins du propriétaire du verrat et pour une utilisation libre dans un volume limité.

Article 3 : Comité d'accompagnement

Un comité d'accompagnement technique de la convention de partenariat est établi et se réunit au minimum 2 fois par an pour analyser le fonctionnement du programme et le cas échéant faire évoluer ce dernier. Ce comité est constitué de représentant de chacune des 3 parties :

- Deux représentants pour la Province du Brabant wallon ;
- Deux représentants pour la Province de Liège ;
- Deux représentants pour l'Association Wallonne de l'Elevage asbl.

Dans les 3 mois qui suivent le renouvellement intégral du Conseil provincial, il est procédé au remplacement des représentants de la Province

L'Awé asbl assure le secrétariat de ce comité.

Les décisions du comité sont prises de manière collégiale selon la règle du consensus et il n'est procédé formellement au vote qu'à la demande d'une des Parties. Le cas échéant, la décision est prise à la majorité absolue des Parties.

Le comité d'accompagnement définit les modalités financières de participation des éleveurs au programme (voir infra).

Article 4 : Organes internes à l'Awé

L'Awé est chargée de créer en son sein une « Commission Piétrain ». Celle-ci regroupe l'ensemble des sélectionneurs de porcs Piétrain qui adhèrent au programme.

L'Awé est également chargée de créer en son sein un « Comité directeur de la Commission Piétrain ». Ce comité est créé au sein de la Commission Piétrain et regroupe au maximum 15 sélectionneurs et des représentants des différents partenaires en tant qu'observateur (et membres du comité d'accompagnement de la convention) afin de sélectionner les verrats qui rentreront dans le programme et émettre des avis pour le comité d'accompagnement quant aux modifications à effectuer.

n°8/1/17

La « Commission Piétrain » et le « Comité Directeur de la Commission Piétrain » sont deux organes internes à l'Awé.

Article 5 : Sélection des verrats

L'Awé publie le calendrier des entrées à la SQP de Wavre sur base des dates définies par le Comité d'Accompagnement.

Les éleveurs Piétrain wallons, tous membres de la Commission Piétrain de l'Awé, proposent les verrats qui entreront en Quarantaine dans la SQP de Wavre. Ces animaux doivent être inscrits au livre généalogique.

Les éleveurs doivent renseigner les verrats potentiels pour entrer dans le programme au plus tard 30 jours avant l'entrée à la SQP. Un engagement d'adhésion au programme, reprenant les conditions générales de participation sera établi et devra être signé par chaque éleveur souhaitant participer au programme.

Dès que la date de pré-inscription des verrats est passée, le Comité directeur de la Commission Piétrain se réunit pour sélectionner les animaux participants au programme (maximum 15 verrats par cycle d'entrée). Les critères pris en compte par cette dernière sont la diversité des élevages représentés, les résultats de Testage des ascendants et les mesures en ferme, ainsi que la diversité génétique des individus proposés. Le nombre d'animaux retenus ne pourra excéder la capacité du local de Quarantaine. Le Comité directeur de la Commission Piétrain pourra toutefois décider de retenir un nombre d'animaux inférieur à la capacité maximale de la Quarantaine si un ou plusieurs verrats ne rencontrent pas les objectifs précisés ci-dessus.

Chaque verrat doit être pesé et mesuré lors de son entrée en pré-quarantaine chez l'éleveur ou exceptionnellement le jour de son entrée en Quarantaine.

Les verrats sélectionnés sont placés dans une pré-quarantaine dans l'élevage d'origine. Une prise de sang est effectuée dans les 30 jours avant l'entrée en Quarantaine. Les analyses minimales à effectuer par un laboratoire agréé sont : la maladie d'Aujeszky, la brucellose, la peste porcine classique et le SDRP. La liste des analyses peut être modifiée, à tout moment, par le Comité d'accompagnement. Le vétérinaire d'exploitation doit réaliser un examen clinique au maximum dans les 24h avant le départ des porcs vers la SQP. Il rédige également un document attestant que les porcs de l'exploitation ne présentent aucun signe d'une maladie contagieuse. L'Awé asbl prendra en charge ces frais dans la mesure où ils permettent l'entrée de l'animal en Quarantaine. Dans le cas contraire, les frais engendrés sont à charge de l'éleveur.

Article 6 : Séjour en quarantaine à la Station de Quarantaine Porcine de Wavre

L'Awé asbl prend à sa charge le transport des animaux depuis l'élevage d'origine jusqu'à la SQP de Wavre.

Le vétérinaire conventionné avec la SQP de Wavre est présent lors du déchargement des animaux à Wavre.

Quinze jours avant la fin de la période de Quarantaine, de nouvelles prises de sang sont effectuées par le vétérinaire de la SQP de Wavre pour les mêmes maladies que précédemment. Les frais d'analyses sont à charge de l'Awé asbl.

Durant cette Quarantaine, le personnel provincial du Brabant Wallon est en charge des soins à apporter aux animaux, sous la responsabilité du responsable sanitaire de la SQP. Il se charge également de la bonne tenue à jours des registres d'exploitation de la SQP et des frais liés à l'hébergement des animaux (aliments, litière, eau, électricité, chauffage,...). En plus de la mise à disposition gracieuse des infrastructures et du personnel concerné, le CPAR prend à sa charge les frais liés à l'hébergement des verrats. Afin d'éviter tout stress alimentaire des verrats lors de leur entrée dans le centre d'insémination qui pourrait engendrer une mauvaise qualité de la semence, le CPAR

n°8/1/17

utilisera le même aliment que le Centre d'insémination de la Province de Liège pour alimenter les verrats durant l'intégralité de la Quarantaine.

Des premiers tests qualitatifs sur de la semence fraiche seront réalisés sur les verrats en fin de Quarantaine à la SQP au plus tard (éventuellement avant l'entrée à la SQP selon la maturité du verrat) pour éviter autant que possible d'acheminer au Centre d'insémination de la Province de Liège, un verrat dont la semence ne présente pas les minimum requis pour les besoins d'un centre de production de semence porcine congelée. Les prélèvements seront effectués avec l'appui de l'Awé asbl et une partie de cette semence servira au Programme de testage.

Article 7 : Hébergement et Collecte des verrats

Une fois la période de Quarantaine achevée et les résultats d'analyses négatifs, les animaux sont transportés vers le Centre d'insémination de la Province de Liège à Argenteau. L'Awé asbl prend ce transport à sa charge.

Dans la mesure où cela s'avère techniquement réalisable, un certain nombre de Paillettes de chaque verrat seront réalisées au Centre d'insémination de la Province de Liège. Ce nombre de Paillettes est défini par le comité d'accompagnement. Le Centre d'insémination de la Province de Liège ne peut être tenu responsable de la mauvaise qualité de la semence des verrats présents, ou de son inaptitude à être congelée, ni du manque de volonté (libido) du verrat.

Les verrats sont prélevés au Centre d'insémination de la Province de Liège minimum 1 fois par semaine. La semence y est congelée et les résultats sont transmis aux différentes parties (qualité de la semence, nombre de Paillettes produites,...) au plus tard le lendemain du prélèvement. La Province de Liège prend en charge les frais d'hébergement, de collecte et de production de la semence (à l'exception des Paillettes en utilisation libre pour lesquelles les frais de production sont pris en charge par l'Awé asbl, cfr plus bas). L'Awé asbl prend à sa charge les frais de conservation de la semence. L'Awé asbl indemnisera le Centre d'Insémination de la Province de Liège sur base d'un montant forfaitaire annuel pour la conservation de semences dans ses infrastructures.

En fonction des besoins les Paillettes seront conservées soit au Centre d'Insémination de la Province de Liège soit à l'Awé asbl.

Le Centre d'insémination de la Province de Liège s'engage à ne pas commercialiser des semences fraiches et/ou congelées des verrats du programme pendant la période de présence du verrat nécessaire à cette convention. Au-delà de celle-ci, le Centre d'Insémination de la Province de Liège est libre de contractualiser tout verrat avec son Propriétaire, au même titre que tout autre centre d'insémination ou éleveur porcin (voir sortie des verrats).

Article 8 : Promotion et sortie des verrats

L'Awé asbl met en place une page internet pour la promotion des verrats du programme et prend en charge la réalisation de matériel promotionnel de chaque animal. Cette page internet reprend les logos de chacune des parties et présente leur implication dans le projet. Chaque partenaire partage le lien sur son propre site.

Cette page reprend la généalogie, les mesures de l'animal et la période de sortie de production du verrat ainsi que les coordonnées de son Propriétaire afin que l'acheteur prenne directement contact avec lui. Un verrat ne peut quitter le centre de collecte avant que l'objectif en nombre de Paillettes ne soit atteint.

Des prises de sang sont effectuées par le Centre d'insémination de la Province de Liège avant la sortie des animaux afin de garantir la qualité sanitaire de la semence prélevée. L'acheteur pourra demander des analyses complémentaires à celles prévues plus haut, à ses frais.

n°8/1/17

Lorsqu'un verrat est vendu, le Propriétaire le signale à l'Awé asbl afin d'organiser le transport. Des frais, dont le montant est défini par le comité d'accompagnement sur proposition du Comité directeur de la Commission Piétrain, seront demandés au Propriétaire du verrat vendu.

Cette intervention sera versée à l'Awé asbl pour couvrir partiellement les frais de fonctionnement de la cryobanque.

L'Awé asbl pourra, si nécessaire, mettre en contact l'acheteur avec un transporteur.

Si le verrat n'est pas vendu au terme de la phase de production de semence, le Propriétaire pourra récupérer son verrat, ou décider de le réformer. Quelle que soit la piste choisie, les frais de transport seront à charge du Propriétaire.

Article 9 : Utilisation de la semence

Le Centre d'insémination de la Province de Liège organise des formations pour les éleveurs sur l'utilisation de semences congelées. Les éleveurs peuvent décider de s'équiper en matériel ou faire appel aux services du Centre d'insémination de la Province de Liège pour inséminer leurs truies, ou à d'autres personnes formées à cet usage en respect des dispositions légales en la matière.

L'acheminement de la semence chez les éleveurs est réfléchi au cas par cas (personnes qui inséminent ou transport en cas de cruche personnelle).

Les Paillettes produites dans cette convention sont la propriété de l'Awé asbl. L'Awé asbl s'engage à utiliser les Paillettes produites selon les modalités suivantes :

a. Pour les besoins du Programme de testage
Chaque verrat participe au Programme de testage. Pour les verrats dont le Testage n'aura pu se réaliser sur la semence fraiche, celui-ci sera réalisé sur base du sperme congelé.

b. Pour les besoins du programme d'élevage
Les éleveurs ont accès à un catalogue géré par l'Awé asbl reprenant l'ensemble des verrats prélevés, leurs caractéristiques et le nombre de Paillettes disponibles.

i. Accouplements dirigés :
Des accouplements dirigés seront proposés par le Comité directeur de la Commission Piétrain sur des truies sélectionnées pour la création de nouvelles lignées destinées au programme. Les Paillettes utilisées dans ce cadre seront mises gratuitement à disposition de l'éleveur propriétaire de la truie.
Cet éleveur bénéficiant de ces Paillettes s'engage à inscrire les descendants et à introduire les verrats issus de ces accouplements dirigés dans le Programme de testage.

ii. Utilisation libre :
Si un éleveur souhaite utiliser de la semence du stock, de manière libre, une redevance par insémination sera due. Cette redevance permettra d'indemniser le Propriétaire du verrat pour l'accès libre à sa génétique et de couvrir partiellement les frais de production et de conservation des Paillettes. La redevance sera majorée pour les éleveurs ne faisant pas partie de la Commission Piétrain.
Un nombre de Paillettes défini est réservé au Propriétaire du verrat. Il pourra obtenir cette semence gratuitement.

c. Cryobanque :
Un nombre de Paillettes par verrat, fixé par le comité d'accompagnement, est placé en cryobanque à raison de 50% des Paillettes à Argenteau et 50 % à l'Awé asbl. Une partie des Paillettes de ses verrats placées en cryobanque pourra être utilisée par le Propriétaire de ces verrats en cas de problème sanitaire ayant mené à la mise en danger de la diversité génétique de son exploitation.
L'Awé asbl tiendra un inventaire permanent des doses produites et de leur utilisation, qui sera accessible aux autres Parties sur simple demande. L'Awé asbl indemnisera le Centre d'Insémination de

n°8/1/17

la Province de Liège pour la conservation des Paillettes à Argenteau, et pour les frais de production des Paillettes en utilisation libre utilisées.

Le nombre de Paillettes à produire pour les accouplements dirigés, l'utilisation libre par le Propriétaire du verrat et la cryobanque sont définis par le Comité d'Accompagnement.

La présente convention ne peut être modifiée ou annulée qu'avec l'accord commun des parties, elle couvre une période de 3 ans, échéance après laquelle elle sera réévaluée et pourra être reconduite sous réserve de décision des Conseils provinciaux ou du conseil d'administration de l'Awé asbl.

Les trois parties s'engagent à mentionner la collaboration tripartite à l'occasion de toute communication sur le sujet.

Fait à Wavre, en triple exemplaires, le 23 février 2017.

Pour la Province du Brabant wallon,

La Directrice générale,

Annick Noël

PROVINCE du BRABANT WALLON

La Présidente
du Conseil provincial,

Dominique De Troyer

Pour la Province de Liège,

La Directrice générale,

Marianne Lonhay

Le Président
du Conseil provincial,

Claude Klenkenberg

Pour l'Awé asbl,

Le Directeur général,

Christophe Boccart

Le Président du Comité directeur de la Commission Porcine de de l'Awé asbl,

Patrick Siraux

n°8/1/17

DOCUMENT 16-17/277 : PRISE DE CONNAISSANCE TRIMESTRIELLE DES TRAVAUX RELEVANT DU BUDGET EXTRAORDINAIRE ADJUGÉS À UN MONTANT INFÉRIEUR À 85.000,00 EUROS HORS T.V.A.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 16-17/277 a été soumis à l'examen de la 4ème Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 4ème Commission invite dès lors l'Assemblée à en prendre connaissance.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

En conséquence, le Conseil prend connaissance de la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu sa résolution du 26 novembre 2012 décidant de renvoyer à l'approbation du Collège provincial, le mode de passation et les conditions des marchés de travaux dont le montant s'avère inférieur à 85.000,00 Euros hors T.V.A. ;

Attendu que, dans un souci de transparence, le Collège provincial entend informer trimestriellement le Conseil provincial, par voie de prise de connaissance, les marchés susvisés adjugés pour des travaux provinciaux ;

Vu les tableaux ci-joints établis à cet effet, par entreprise de travaux, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 mars 2017 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment son article L2222-2 ;

Sur proposition du Collège provincial,

PREND CONNAISSANCE

Article unique. – des tableaux établis pour la période du 1er janvier au 31 mars 2017 et comportant, par entreprise, les travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 85.000,00 Euros hors T.V.A.

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

Province de Liège Infrastructures	**Relevé trimestriel des dossiers de travaux dans les bâtiments relevant du budget extraordinaire dont le montant est inférieur à 85.000,00 € hors T.V.A.**					
	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017					
	Date CP	Bâtiment concerné	Objet	Adjudicataire	Montant hors T.V.A.	Article budgétaire
746H28	09/02/2017	EP Verviers	Remplacement des systèmes électro-aimants d'exutoires de fumées par des systèmes motorisés	ISOITOIT-ISOLPLAST, SA d'Alleur	4920,00 €	104/25500/270105
158H64	09/02/2017	Athénée provincial Guy Lang à Flémalle	Réalisation d'une zone de stockage pour le matériel de la salle d'exercices physiques	MV CONSTRUCT, SPRL de Flémalle	5.801,11 €	735/24400/273000
648H17	09/02/201709/02	IPES Seraing – Site Jemeppe	Rénovation de la chaufferie de l'aile est	Ets VRANCKEN, SA de Grivegnée	80.511,67 €	735/25000/273000
162-1H34	09/02/2017	Athénée provincial Guy Lang à Flémalle	Amélioration de la distribution de chauffage – Travaux complémentaires	HOLLANGE, SA de Tilff	11.706,00 €	104/24400/270105
43H79	09/02/2017	I PROM'S	Rénovation et extension des bureaux ainsi que construction d'un garage pour les cars – Lot n°1 : gros-œuvre et parachèvement – Travaux complémentaires	Gilles MOURY, SA de Liège	84.323,70 €	104/35000/270105
705H41	16/02/2017	IPES Herstal	Réalisation de câblage informatique et de connexions wifi	Eddy HOREANBACH, SPRL de Cheratte	20.130,00 €	735/24700/273000
713H31	16/02/2017	HEPL - Site Barbou	Installation de variateurs de vitesse sur les moteurs de groupes de ventilation GE5/GPS pour les auditoires du 6ème étage	POLYTERM MAINTENANCE, SA de Grâce-Hollogne	5.109,25 €	104/28100/270105
28H90	16/02/2017	EP Seraing	Remplacement du brûleur de la chaudière gaz	HENKENS FRERES, SA d'Henri-Chapelle	5.396,72 €	104/25400/270105
712H31	16/02/2017	HEPL - Site Barbou	Consolidation des garde-corps de la cage d'escalier	VITIELLO, SA de Battice	35.658,75 €	741/28100/273000
646H17	16/02/2017	IPES Seraing – Site Jemeppe	Rénovation du laboratoire de chimie 6	THOMASSEN & Fils, SPRL de Visé	54.618,56 €	735/25000/273000
619H10	16/02/2017	EP Huy	Installation d'un système d'alarme incendie	Ets CHARLIER NUMELEC, SA d'Ayeneux	32.327,88 €	735/24800/273000
230H5	16/02/2017	Palais provincial	Remplacement de la motorisation de la grille d'accès à la Cour Notger	KONE, SA De Bruxelles	2.870,00 €	104/10000/270105

348H4	16/02/2017	SPB	Rénovation de la couverture de toiture du bâtiment sis rue Saint-Servais n°14	THOMASSEN & Fils, SPRL de Visé	23.019,08 €	104/11810/270105
121H76	23/02/2017	Château Harzé	Fusion de deux chambres de l'aile à rue	ARTS et METIERS, SPRL de Liège	31.544,62 €	560/57000/273000
1H112	09/03/2017	Bâtiment Charlemagne	Vérification et entretien des canalisations aux 6ème et 7ème étages	AB CONFORT PLUS, SPRL d'Oupeye	3.528,00 €	104/B001-03-01/270105
716H41	09/03/2017	IPES Herstal	Remplacement de tuyaux de descente en zinc	ART & VOLTIGE, SPRL de Francorchamps	7.515,05 €	104/24700/270105
703H41	09/03/2017	IPES Herstal	Mise aux normes des laboratoires de sciences 25 et 26	ETS Gustave et Yves LIEGEOIS, SA de Battice	54.162,11 €	735/24700/273000
10L215	16/03/2017	Ancienne Caserne Saive	Installation d'un système de rangement d'œuvres d'art pour la fondation Province de Liège pour l'Art et la Culture	MV CONSTRUCT, SPRL de Flémalle	5.062,83 €	104/11820/270105
588H8	16/03/2017	Domaine Wégimont	Réparation du liner de la piscine	Vincent PIRONT, SA de Thimister-Clermont	7.453,95 €	760/71000/273000
585H8	16/03/2017	Domaine Wégimont	Aménagement d'une aire extérieure pour casiers vestiaires et réparation des maçonneries de la piscine	THOMASSEN & Fils, SPRL de Visé	8.089,67 €	760/71000/273000
12H123	23/03/2017	Pôle culturel Bavière	Suivi des forages tests et caractérisation hydrogéologique du site	AQUALE, SPRL de Fernelmont	61.350,00€	104/11000/612400
121H73	30/03/2017	Maison provinciale de la Formation	Fourniture et pose de panneaux acoustiques dans trois locaux des phases 1 et 2	ETS Gustave et Yves LIEGEOIS, SA de Battice	7.800,00 €	104/11400/230000
122H73	30/03/2017	Maison provinciale de la Formation	Renforcement du moteur de la barrière coulissante donnant accès au parking arrière	Ets GUISSE & Fils, SA de Villers-le-Bouillet	7.528,00 €	104/11400/270105
52H114	30/03/2017	Bureaux Opéra	Remplacement des ventilateurs de l'armoire de climatisation de secours du local serveur	TPF UTILITIES, SA de Forest	3.863,00 €	104/11020/270105

DOCUMENT 16-17/278 : MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DU MARCHÉ – HAUTE ÉCOLE DE LA PROVINCE DE LIÈGE, SITE DU BARBOU – REMPLACEMENT DES CHAUDIÈRES.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 16-17/278 a été soumis à l'examen de la 4ème Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 4ème Commission invite dès lors l'Assemblée à l'adopter par 7 voix pour et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 4ème Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation des travaux relatifs au remplacement des chaudières à la Haute Ecole de la Province de Liège – site du Barbou dont l'estimation s'élève au montant de 205.540,00 € hors TVA, soit 217.872,40 € TVA de 6 % comprise ;

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans une perspective de pérennisation du patrimoine provincial ;

Vu les conditions du marché constituées par l'avis de marché, le cahier spécial des charges, les métrés et les plans ;

Considérant qu'une procédure négociée directe avec publicité peut être organisée, sur base de l'article 26, § 2, 1°, d) de la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, en vue de l'attribution du marché ;

Attendu que les crédits nécessaires au financement de ces travaux sont inscrits à charge de l'article 741/28100/273000 du budget extraordinaire 2017 ;

Attendu que ces travaux sont susceptibles d'être subsidiés par la Wallonie dans le cadre de son programme UREBA ;

Vu la communication du dossier à Monsieur le Directeur financier provincial faite en date du 25 avril 2017 en vue d'obtenir son avis, conformément à l'article L2212-65, § 2, 8° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'avis favorable rendu par Monsieur le Directeur financier provincial rendu en date du 26 avril 2017 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par la Direction générale du Département Infrastructures et Environnement et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et plus particulièrement son article 26, § 2, 1°, d), ainsi que ses arrêtés royaux d'exécution du 15 juillet 2011 et du 14 janvier 2013 ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu le livre II du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation organisant les Provinces et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées, et plus particulièrement l'article L2222-2, § 1er ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1er. – Une procédure négociée directe avec publicité sera organisée en vue d'attribuer le marché public de travaux relatif au remplacement des chaudières à la Haute Ecole de la Province de Liège – site du Barbou, dont l'estimation s'élève au montant de 205.540,00 € hors TVA, soit 217.872,40 € TVA de 6 % comprise.

Article 2. – L'avis de marché, le cahier spécial des charges, les métrés et les plans fixant les conditions de ce marché sont adoptés.

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

DOCUMENT 16-17/279 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « CENTRE PROVINCIAL LIÉGEOIS DE PRODUCTIONS ANIMALES » – EXERCICE 2015/PRÉVISIONS 2016.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 16-17/279 a été soumis à l'examen de la 4ème Commission.

Ce document ayant soulevé une question, M. Gérard GEORGES, Conseiller provincial, fait rapport sur celui-ci au nom de la 4ème Commission, laquelle invite l'Assemblée à l'adopter par 7 voix pour et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 4ème Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2015 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 28 janvier 2010 à l'asbl « Centre provincial Liégeois de Productions Animales » ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement du Chef de secteur concerné et de Son Collège chargés de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'asbl « Centre Provincial Liégeois de Productions Animales », en abrégé « CPL-ANIMAL, asbl », ont effectivement été réalisées par l'asbl tant quantitativement que qualitativement ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1er. – d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Centre Provincial Liégeois de Productions Animales » a été effectuée pour l'exercice 2015 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission *ad hoc*, par application du contrat de gestion conclu entre l'association ici concernée et la Province de LIEGE le 28 janvier 2010.

Article 2. – de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 28 janvier 2010 entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif. CENTRE PROVINCIAL LIEGEOIS DE PRODUCTIONS ANIMALES

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	CENTRE PROVINCIAL LIEGEOIS DE PRODUCTIONS ANIMALES A.S.B.L.
Numéro d'entreprise	0421392249
Siège social	LA HAYE 9 - 4910 THEUX
Adresses d'activités :	
Siège de Theux : La Haye 9 – 4910 THEUX . Tél. : 087/54 24 24 . Fax : 087/54 19 74 . E-mail : cpl-filièrelait@provincedeliege.be . WEB : www.prov-liege.be/jevoumont	**Siège d'Argenteau :** Rue de Saint Rémy 5 – 4601 ARGENTEAU . Tél. : 04/387 48 38 . Fax : 04/387 51 26 .E-mail : cpl-filièreporc@provincedeliege.be . WEB :
Date de la création	08-12-1980
Assujettissement ou non à la T.V.A.	OUI
Téléphone 087/54 24 24	Fax 087/54 19 74
Adresse e-mail : Cpl-filierelait@provincedeliege.be Cpl-filiereporc@provincedeliege.be	Site internet :
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale : oui	

II. En cas d'inspection

- Personnes à rencontrer :

Alexis DENGIS Fonction dans l'association :
Délégué à la gestion journalière et Directeur de la Ferme de La Haye à Theux

Marc ANCIA Fonction dans l'association :
Délégué à la gestion journalière et Directeur du Centre porcin à Argenteau

- Personne(s) rencontrée(s) :

- Fonction(s) dans l'association :

- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :

- Date de décision du Collège :

- Date d'inspection :

- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)

- Date de la/des visite(s) :

III. Responsables :

- Président : Julien MESTREZ, Conseiller provincial

  Adresse : avenue du THIERVAUX, 17/4 – 4802 HEUSY

  Téléphone : 0473 73 19 73

- Délégué à la Gestion journalière (Filière porcine) : Marc ANCIA – 04/387 48 38
- Délégué à la Gestion journalière (Filière lait): Alexis DENGIS – 087/54 24 24

Adresse du siège social : La Haye 9 – 4910 THEUX

Téléphone : 087/54 24 24

Le Conseil d'Administration se compose de 10 personnes morales ou physiques.
L'Assemblée Générale se compose de 12 personnes morales ou physiques

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE (A.1B)

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	**2**
ACS	
Contrat de remplacement	
Chômeur mis au travail	
Mis à disposition	**½ Délégué (Filière porcine)** **½ Délégué (Filière lait)**
Autres	**5 (APE)**
Personnel Provincial « en mission » au sein de l'a.s.b.l.	**2 (Filière Lait)** **5 (Filière porc)**
Bénévoles non payés	
Mandataire syndical	
Mandataire provincial	

2) Cotisations

Existence ou non	Non
Montant annuel	0
Membres soumis à la cotisation : - effectifs : - adhérents :	 Sans objet Sans objet
Nombre de membres en ordre de cotisation : - effectifs : - adhérents :	

3) *Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)*

En propriété (nombre)	0
Louées (nombre)	61 ha de superficie fourragère
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	Les domaines provinciaux • Jevoumont (26 hectares) • Argenteau (3 hectares)
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	Voir comptes en annexe B.2
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	11 702.02 € voir comptes 2015 + 96426.15 € courrier Adm. Centrale N/Réf. : DGT/Pr 1.2.2./CF du 08/06/2015

4) *Activités particulières (dont publications et manifestations)*

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué
Formations à l'appréciation et à la classification du bétail	TOUT AU LONG DE L'ANNEE	± 150	PREPARATION DE NOS ETUDIANTS – SECTION TECHNIQUE I.P.E.A. LA REID	
Formations sur la gestion des troupeaux laitiers	TOUT AU LONG DE L'ANNEE	± 30	PREPARATION DES BACHELIERS DE LA HAUTE ECOLE DE LA PROVINCE DE LIEGE-DPT AGRICULTURE	
Formations diverses	TOUT AU LONG DE L'ANNEE	± 40	AIDE AUX AGRICULTEURS	

RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE (A.12)

5) *Subventions/subsides provinciaux*

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	75 000 € pour 2015
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	Conditions fixées par le Collège provincial en application de la loi du 14 novembre 1983, à savoir : la justification de l'emploi de la subvention allouée, le rapport d'activités, le bilan et comptes, le rapport de gestion ainsi que la situation financière
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Voir **(A. 20)**
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en	Voir comptes joints en annexe et rapport d'activités

annexe)	

Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites A.S.B.L. (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	Copie jointe des comptes annuels internes du Centre Provincial Liégeois de Productions Animales A.S.B.L. au 31-12-14 ^15 (**B.2**)	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	Copies jointes (Approbation des comptes par l'AG voir **(A.11)**	
Rapport relatif à la situation administrative	Copie jointe voir **(A.23)**	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	Sans objet	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du payement correct de la subvention (*)	Compte CRELAN : BE88 1033 2387 0641	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	0 EUR
	Région	21 658.74 EUR
	Commune	0 EUR
	Autres	

V. Projets et remarques

➢ Prévisions budgétaires pour l'année en cours : **voir Annexe B.3**

➢ Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) : **voir Annexe A.22**

- **Assurer le fonctionnement d'une ferme destinée à étudier les problématiques liées à la spéculation laitière et former nos étudiants en agriculture et celui d'un centre spécialisé en génétique porcine**

- **Mettre en œuvre les techniques modernes et participer à la mise en application des découvertes dans ces domaines**

- **Vulgariser les techniques permettant l'amélioration des performances dans les spéculations laitières et porcines**

- **Collaborer avec les réseaux d'enseignement, de vulgarisation et de recherches en relation avec l'objet initial**

➢ Demande actuelle en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise le 31 /08 / 15 - ~~à transmettre (évaluation du délai).~~

- Nature de la demande: **voir Annexes A.10**

1. En vue de couvrir :
- les frais de personnel pour l'encadrement pédagogique des élèves de l'I.P.E.A. et de la Haute Ecole de la Province de Liège (Département Agronomique).
- Les coûts liés à la gestion et à l'entretien du domaine provincial du Centre Provincial Liégeois de Productions Animales - Ferme de Jevoumont-Theux (personnel + machines) et du Centre Porcin d'Argenteau.
- Les coûts liés à la recherche appliquée, à la formation et à la vulgarisation agronomique.

- Date d'introduction : 1. le 18-06-13

- Service provincial contacté: Services Agricoles de la Province de Liège

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs voir Annexe A.21 - page 1 – point II

Créé depuis plus de 25 ans, le Centre Provincial Liégeois de Productions Animales se veut un centre de référence et d'expérimentation animale ayant pour buts, entre autres :

- de développer la connaissance de la race laitière spécialisée Holstein ;
- de sélectionner, produire et commercialiser des races porcines de qualité et d'encadrer les producteurs porcins.

Les moyens nécessaires seront mis en œuvre afin d'atteindre les objectifs suivants :

Objectif pédagogique : être une ferme et un centre porcin à la disposition de l'enseignement, plus particulièrement, de l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid et de la Haute Ecole de la Province de Liège (Département Agronomie) et de l'ULg.

Objectif expérimental : sans nuire à la rentabilité de l'exploitation, l'expérimentation animale : alimentation et génétique (Holstein- porcs) se poursuit sans cesse afin de fournir aux éleveurs les techniques de pointe pour améliorer la rentabilité de leur exploitation.

Objectif de vulgarisation : faire connaître les résultats de nos expérimentations et de nos activités constitue une de nos missions importantes.
Par le biais de visites d'agriculteurs et d'éleveurs, nous avons assuré la diffusion d'informations recueillies par nos travaux.

Le contexte social, technique et économique du monde agricole, en perpétuelle évolution (la Politique Agricole Commune ne cesse d'être revue par les décideurs politiques européens), impose une constante réactualisation des conseils de management des exploitations agricoles.

Reprise en 1980, la Ferme du Centre Provincial à Jevoumont bénéficia, dès 1984, d'un quota de production de 150 000 litres de lait qui, grâce aux plans de développement, est passé à 300 000 litres dès la fin des années 80. Cela permettait une gestion difficile du domaine provincial.

Les efforts entrepris les quinze dernières années ont permis de porter le quota de production à 1 200 000 litres ce qui a permis l'engagement de personnel offrant ainsi un meilleur encadrement pédagogique aux élèves de l'Institut Agronomique de La Reid.

Le troupeau de 295 têtes de bétail Holstein comporte un pourcentage élevé d'animaux issus d'embryons à haute valeur génétique et bénéficie d'une guidance technique compatible avec la formation de nos étudiants (secondaires et bacheliers).

2. Indicateurs quantitatifs

- **Assurer** tous les jours de l'année une guidance parfaite des 295 têtes de bétail Holstein (alimentation, traite, insémination artificielle, soins divers,…) et du domaine provincial. Le Centre porcin d'Argenteau héberge en moyenne 26 animaux qui produisent 33 542 doses annuelles

- **Soutenir** l'encadrement de formation des élèves de l'Institut Agronomique de La Reid. Au moins 500 heures de travaux pratiques par an ;
  Et les éleveurs porcins par un encadrement scientifique (aides pratique, sanitaire,…)
- **Effectuer** au moins une recherche appliquée dans le domaine zootechnique en collaboration avec les élèves (bacheliers) de la Haute Ecole de la Province de Liège (Département Agronomie).
- Développer la recherche avec les Universités (Gembloux, Liège,…).

- **Encadrer** le travail de fin d'études d'au moins un bachelier ou un stagiaire belge ou étranger.

- **Vulgariser**, par l'accueil d'au moins 10 professionnels belges ou étrangers et par la publication d'au moins un communiqué de presse ou brochures techniques.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

a) Rapport d'activités

b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d,…, z.

Signature(s) : du Délégué à la gestion journalière du Centre Provincial Liégeois de Productions Animales A.S.B.L. à Theux

MARC ANCIA
DELEGUE A LA GESTION JOURNALIERE

EN DOUBLE EXEMPLAIRE A THEUX LE 31 AOÜT 2016

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de la Direction générale transversale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

Au regard des documents fournis, il apparaît que le **Centre liégeois de Productions Animales**, en abrégé CPL-ANIMAL, a exercé, au cours de l'année 2015, des activités dans le respect des missions définies par les statuts et le contrat de gestion conclu avec la Province de Liège en date du 28 janvier 2010, à savoir :

- assurer le fonctionnement d'un centre spécialisé en génétique porcine et d'une ferme destinée à étudier les problématiques liées à la spéculation laitière ;
- mettre en œuvre les techniques actuelles et participer à la mise en application des découvertes apparaissant dans ces domaines ;
- vulgariser les techniques permettant l'amélioration des performances dans les spéculations laitières et porcines ;
- gérer les biens immobiliers et mobiliers provinciaux mis à disposition ;
- collaborer avec les réseaux d'enseignement, de vulgarisation et de recherches en relation avec l'objet initial.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs, détaillés en annexe 1 du contrat de gestion et tels que présentés dans le présent rapport d'évaluation, légitiment l'accomplissement des missions minimales de service public imposées conventionnellement à l'ASBL.

Il est à souligner qu'une profonde réflexion a été menée en 2016 et a conduit à une réorganisation des activités de l'ASBL CPL-ANIMAL. L'activité de la ferme laitière se reconcentrera à l'avenir sur sa mission pédagogique en se rapprochant du secteur de l'Enseignement provincial. Quant à la branche d'activité porcine, elle est réintégrée en février 2017 aux Services agricoles de la Province de Liège où les activités de centre d'insémination et d'encadrement technico-économique seront poursuivies.

Au vu des considérations émises ci-avant, je rends **un avis positif** quant à l'évolution de la réalisation des tâches minimales de service public imposées à cette association.

Marc VANBERGEN
Premier Directeur – Ingénieur Agronome

Signature du Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Pascale JEHOLET,
Directrice générale f.f. de la Santé, des Affaires sociales et de l'Agriculture

Liège, le 21 février 2017

DOCUMENT 16-17/280 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE D'AGRICULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « LES MENEURS DU PAYS DE HERVE ».

M. le Président informe l'Assemblée que le document 16-17/280 a été soumis à l'examen de la 4ème Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 4ème Commission invite dès lors l'Assemblée à l'adopter par 7 voix pour et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 4ème Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1er juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention de fonctionnement annuel introduite par l'asbl « Les Meneurs du Pays de Herve » ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que ce participe au développement et à la promotion d'une agriculture durable en Province de Liège ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires de l'organisation définissant les buts qu'elle poursuit ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande son budget annuel et ses comptes annuels les plus récents ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention.

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1er. – D'octroyer, à titre de subvention de fonctionnement annuel, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à l'asbl « Les Meneurs du Pays de Herve », Chemin du Bois de Rechain, 18 à 4800 Petit-Rechain, un montant de 3.000,00 EUR.

Article 2. – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1er, 1°, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire, avant le 30 juin 2018 :
- ses comptes et bilan annuels 2017 ainsi que les commentaires éventuels ;
- la preuve de la publication ou du dépôt de ceux-ci conformément à la loi sur les ASBL ;
- une copie certifiée conforme du P.V. signé de l'Assemblée générale ayant approuvé lesdits comptes.

Article 5. – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 6. – Les services agricoles sont chargés :
- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte de ce contrôle au Conseil provincial par la voie du prochain rapport annuel d'activités suivant la réalisation dudit contrôle.

Article 7. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

DOCUMENT 16-17/281 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE FORMATION – SOUTIEN AUX ASBL « AUX SOURCES », « REBONDS », « COMPAS FORMAT » ET AU « ZENTRUM FÜR FÖRDERPÄDAGOGIK – TIME-OUT » DANS LE CADRE DU PROJET ESPACE TREMPLIN.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 16-17/281 a été soumis à l'examen de la 5ème Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 5ème Commission invite dès lors l'Assemblée à l'adopter par 6 voix pour et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 5ème Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1er juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions pour les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu le rapport du Département Formation proposant l'octroi d'une subvention de fonctionnement s'élevant à :

- Asbl « Aux Sources » 10.000,00 EUR
- Asbl « Rebonds » 10.000,00 EUR
- Asbl « Compas Format » 30.000,00 EUR
- Zentrum für Förderpädagogik – Time-Out 5.000,00 EUR

Vu les conventions et leur avenant conclus entre la Province de Liège et lesdites associations applicables en l'espèce et pourvoyant à la modélisation de l'octroi et de l'emploi de la subvention en conformité avec les règles du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu les contrats de gestion conclus entre les 3 asbl précitées et la Province de Liège ;

Attendu que « Time-Out » est un service parapublic issu des services pédagogiques de la Communauté germanophone (aucun contrat de gestion n'est nécessaire) ;

Vu les conventions liant les mêmes partenaires en ce qui concerne les mises à disposition de personnel au profit de ces associations ;

Considérant que la proposition du Département de la Formation telle que motivée et explicitée dans les fiches de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que ce projet participe à la promotion de la formation afin d'apporter une aide sociale, éducative et pédagogique aux jeunes en décrochage scolaire ;

Attendu que le projet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires des asbl définissant les buts qu'elles poursuivent ;

Attendu que les bénéficiaires ont joint à leur demande le budget de l'année ainsi que leurs comptes annuels les plus récents ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer les propositions du Département de la Formation, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il convient dès lors, quant aux modalités d'octroi de la subvention, de se référer aux conventions et avenants susvisés ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1er. – D'octroyer, aux termes et conditions repris dans les conventions et leur avenant joints à la présente résolution, à titre de subvention de fonctionnement, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant global de 55.000,00 EUR, ventilé comme suit :
- Asbl « Aux Sources » – rue des Bons Enfants, 3 à 4500 HUY - 10.000,00 EUR ;
- Asbl « Rebonds » – rue Vivegnis, 71 à 4000 LIEGE – 10.000,00 EUR ;
- Asbl « Compas Format » – rue Cahorday, 1 à 4671 SAIVE – 30.000,00 EUR ;
- Zentrum für Förderpädagogik – Time-Out (Communauté Germanophone), Monschauerstrasse, 26 à 4700 EUPEN – 5.000,00 EUR.

Article 2. – Toutes les obligations susceptibles d'être mises à charge des bénéficiaires en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 3. – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en deux versements, une avance dès réception de la déclaration de créance et le solde au mois d'octobre.

Article 4. – Le Département de la Formation est chargé :
- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée;
- de rendre compte de ce contrôle au Collège provincial par le biais du plus prochain rapport annuel suivant ledit contrôle.

Article 5. – Le Collège provincial est chargé de notifier la présente résolution aux bénéficiaires concernés sous les signatures de Madame la Députée provinciale rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

Texte en français en annexe.

ZUSAMMENARBEITSABKOMMEN ZWISCHEN DER PROVINZ LÜTTICH UND DEM ZENTRUM FÜR FÖRDERPÄDAGOGIK TIME OUT

Das *Zentrum für Förderpädagogik Time Out* mit Sitz in 4700 Eupen, Monschauer Straße 26, und die Provinz Lüttich mit Sitz in 4000 Lüttich, Place St. Lambert 18A, vertreten durch Herrn André GILLES, Provinzabgeordneter-Vorsitzender, und Frau Marianne LONHAY, Generaldirektorin der Provinz, handelnd gemäß Beschluss des Provinzkollegiums vom 03/04/2014, vereinbaren hiermit, gemeinsam einen Dienst für schulische Wiedereingliederung aufzubauen.

Dafür gilt als vereinbart zwischen beiden Partnern:

Artikel 1 – Gegenstand des Abkommens

1.1. Beide Parteien verpflichten sich, im Rahmen eines Dienstes für schulische Wiedereingliederung die Betreuung und Begleitung i. S. der *Espace Tremplin* - Charta einvernehmlich zu gewährleisten.

1.2. Das *Zentrum für Förderpädagogik Time Out* wird von den zuständigen Behörden der deutschsprachigen Gemeinschaft als Dienst für schulische Wiedereingliederung anerkannt.

1.3. Das *Zentrum für Förderpädagogik Time Out* entwickelt sein pädagogisches Projekt gemäß den Bestimmungen des *Entwurfs des Time-Out – Projektes*, Stand 31. August 2011, Ref. SyS/09.1461.

1.4. Jeder Nachtrag wird vom in Artikel 5 beschriebenen Begleitausschuss genehmigt und von den Entscheidungsinstanzen beider Parteien ratifiziert.

Artikel 2 – Verpflichtung der Provinz Lüttich

2.1. Für die Aufgaben i. S. der *Espace-Tremplin* – Charta stellt die Provinz Lüttich dem *Zentrum für Förderpädagogik Time Out* mindestens einen Ausbilder-Erzieher (Vollzeitäquivalent) zur Verfügung. Dieses Personal steht unter der funktionalen Autorität des Leiters der Einheit.

2.2. Jeder von der Provinz Lüttich zur Verfügung gestellte Bedienstete ist für eine spezifische Einheit des *Espace Tremplin* bestimmt. Diese Aufgabenbestimmung kann ohne Genehmigung der Provinz Lüttich nicht abgeändert werden.

2.3. Die Provinz Lüttich gewährt der Einheit einen jährlichen Pauschalzuschuss in Höhe von 5.000 €. Allein die förderfähigen Ausgaben können mit dem Zuschussbetrag beglichen werden.

2.4. Als förderfähig gelten:

- die Ausgaben für den Ankauf von Mobiliar, didaktischem Material, pädagogischen Unterlagen, Informatik-, Reprographie- und Telekommunikationsmaterial.
- Die Funktionskosten, sofern die Ausgaben unmittelbar in Zusammenhang mit den Aufgaben der schulischen Wiedereingliederung stehen.
- Die Ausgaben müssen durch Rechnungen und Zahlungsbelege nachgewiesen werden.
- Die Provinz Lüttich übernimmt weder Mietkosten noch Versicherungen oder Mietkautionen für die Räumlichkeiten der Einheit.

Der jährliche Zuschuss von 5.000 € wird in zwei Tranchen auf folgendes, zu diesem Zweck eröffnete Konto ausgezahlt: IBAN = BE17 0682 0947 0921 BIC = GKCCBEBB

2.5. - Ein Vorschuss von 2.500 € wird im April ausgezahlt.
- Der Restbetrag von 2.500 € wird im Oktober ausgezahlt.

Das *Zentrum für Förderpädagogik Time Out* legt die Nachweise der Ausgaben im Februar vor.

2.6. Die Güter, die im Rahmen der in Artikel 2, Punkt 4, Absatz 1 vorgesehenen Ausgaben erworben werden, sind Eigentum der Provinz Lüttich. Sie werden in einem Inventar mit dem Titel *„ESPACE TREMPLIN – TIME OUT*: Inventar der von der Provinz Lüttich zur Verfügung gestellten Güter" aufgelistet.

2.7. Mitte Mai richtet der Leiter der Einheit einen Tätigkeitsbericht an die Provinzdirektion von *Espace-Tremplin*. Diese Informationen werden dem jährlichen Tätigkeitsbericht beigefügt, der dem Provinzialrat vorzulegen ist.

Artikel 3 - Verpflichtungen des Zentrums

3.1. Das *Zentrum für Förderpädagogik Time Out* ist verantwortlich für die eventuelle Anpassung und Instandhaltung der Räumlichkeiten in Bezug auf die Vorschriften über Sicherheit und Hygiene.

3.2. Das *Zentrum für Förderpädagogik Time Out* übernimmt die Kosten für die Versicherung sämtlicher Personen und Güter im Rahmen der organisierten Aktivitäten.

3.3. Das *Zentrum für Förderpädagogik Time Out* verpflichtet sich zumindest dazu, die Jugendbetreuung nach dem für den Vollzeitunterricht geltenden Schulkalender zu organisieren.

3.4. Als anerkannter und bezuschusster Dienst für die schulische Wiedereingliederung stellt das *Zentrum für Förderpädagogik Time Out* sein gesamtes Personal für die Betreuung und Begleitung der aufgenommenen Jugendlichen zur Verfügung.

3.5. Im Rahmen ihrer jeweiligen Aufnahmekapazität berücksichtigt jede Einheit die Möglichkeit, bei Bedarf und im Notfall zwei Schüler aus Provinzschulen aufzunehmen und zu begleiten, bei denen ein sofortiges Handeln erforderlich ist.

3.6. Wenn ein Schüler, der an das *Espace Tremplin – Time Out* weitergeleitet wurde, abgelehnt wird, muss dies durch einen Bericht begründet werden, der an die betroffene Schule zu richten ist.

Artikel 4 – Benennung und Bezeichnung des *Espace Tremplin*

4.1. Der i.S. dieses Abkommens eingerichtete Dienst für schulische Wiedereingliederung wird *„ESPACE TREMPLIN – TIME OUT"* genannt.

4.2. Das *„Espace Tremplin – Time Out"* ist in 4711 Walhorn, Karolinger Platz 31 gelegen.

4.3. Briefpapier und offizielle Dokumente tragen im Briefkopf den Vermerk *„ESPACE TREMPLIN – TIME OUT"* und in der Fußleiste den Vermerk „ZUSAMMENARBEITSABKOMMEN MIT DER PROVINZ LÜTTICH", das Wappen der Provinz und das Logo des *Zentrums für Förderpädagogik Time Out*.

Artikel 5 – Lenkung des Dienstes für schulische Wiedereingliederung *„Espace Tremplin – Time Out"*

5.1 Die Aktivitäten des *Zentrums für Förderpädagogik Time Out* werden von einem Begleitausschuss bewertet, der wie folgt zusammengesetzt ist:

- 2 Vertreter der Provinz Lüttich,
- 2 Vertreter des *Zentrums für Förderpädagogik Time Out*,
- Leiter der Einheit.

5.2 Der Begleitausschuss tritt zur Berichterstattung des Leiters der Einheit zusammen.

Dieser legt vor:
- den Bericht und die Bewertung der durchgeführten Aktivitäten,
- die Vorschläge, die vom Begleitausschuss genehmigt werden müssen.

5.3. Jedes Mal wenn es die Situation erfordert, kommen die Provinzdirektion von *„Espace Tremplin"* und der Leiter des Zentrums auf Initiative einer der beiden vorerwähnten Personen zusammen.

5.4. Die Bewertung der Betreuungs- und Begleitungsaktivitäten der lokalen Einheiten zugunsten Jugendlicher wird dem lokalen Begleitausschuss mindestens alle sechs Monate vorgelegt. Darin werden u.a. die einzelnen Dossiers unter Beachtung der Berufs- und Standesregeln der Jugendhilfe analysiert.

Die Bewertung beinhaltet einen quantitativen Teil: Anzahl der Jugendlichen, die vorstellig geworden sind, Anzahl der in der Einheit betreuten Jugendlichen, Schuljahr und Schultyp der Jugendlichen, Betreuungsdauer, neue Einschulungsklasse.

Die Bewertung beinhaltet einen qualitativen Teil: positive Aspekte und Probleme für jeden Fall, mögliche Lösungen, eventuelle Begleitmaßnahmen bei der Rückkehr des Jugendlichen in die Schule.

5.5. Sollte es zusätzliche zu Punkt 2.7. erforderlich sein, fordert die Provinzdirektion von *„Espace Tremplin"* den Leiter der Einheit auf, eine Bewertung der Aktivitäten vorzulegen.

5.6. Der Leiter der Einheit sorgt für die Weiterbildung des Personals und gleichzeitig für den reibungslosen Ablauf der Begleitung und Betreuung der Jugendlichen.

Artikel 6 – Koordinierung der Dienste zur schulischen Wiedereingliederung im Rahmen von *Espace-Tremplin*

6.1. Zur Koordinierung der Aktivitäten der verschiedenen Dienste tritt die provinziale Kommission *Espace Tremplin* mindestens einmal im Jahr zusammen.

6.2. Die provinziale Kommission *Espace Tremplin* ist wie folgt zusammengesetzt:
- Präsident: Der für Unterrichtswesen und Ausbildung zuständige Provinzabgeordnete-Vorsitzende,
- Auf Einladung des Präsidenten: 4 Mitglieder der 1. Kommission, Vertreter der 4 Fraktionen,
- Der Generaldirektor der Abteilung Ausbildung der Provinz Lüttich,
- Der Erste Direktor der Beratung,
- Der Direktor der *Espace-Tremplin*
- Die Beauftragten für Jugendhilfe der Bezirke Lüttich, Verviers, Huy und Eupen,
- Der Vertreter der Anmeldungsstellen der verschiedenen Schulnetze der Provinz Lüttich,
- Ein Vertreter jeder Partnerstadt,
- Ein Vertreter des *Zentrums für Förderpädagogik Time Out*,
- Ein Vertreter der VoG Aux Sources,

- Ein Vertreter der VoG Rebonds,
- Ein Vertreter der VoG Compas Format,
- Ein Vertreter der VoG Défis,
- Der Leiter der Einheit, die im Rahmen von *Espace Tremplin* organisiert wird.

Artikel 7 – Weiterentwicklung des Abkommens

Aufgrund der Anzahl betreuter Jugendlicher kann dem Provinzkollegium eine Abänderung der Personalbesetzung und/oder des Zuschusses vorgeschlagen werden.

Artikel 8 – Maßnahmen bei Nichteinhaltung des Abkommens

8.1. Ist die Fortsetzung der Partnerschaft unter annehmbaren Bedingungen aufgrund der Nichteinhaltung des Abkommens durch einen Partner unmöglich, wird das Abkommen beendet und für nichtig erklärt.

8.2. Bei Nichteinhaltung durch die Provinz Lüttich:
Die auszuzahlenden Raten des jährlichen Zuschusses, der bereits von der Provinz Lüttich gewährt wurde, bleiben dem *Zentrum für Förderpädagogik Time Out* unter Vorbehalt der Einreichung der Belege erworben (Rechnungen und Zahlungsbelege).

8.3. Bei Nichteinhaltung durch das *Zentrum für Förderpädagogik Time Out*:
Die letzte Tranche des Zuschusses, der von der Provinz für das laufende Jahr gewährt wurde, muss innerhalb von zwei Monaten zurückgezahlt werden. Alle noch nicht beglichenen Rechnungen gehen zu Lasten des *Zentrums für Förderpädagogik Time Out*.

8.4. Kann einer der Partner seine Verpflichtungen im Rahmen dieses Abkommens nicht mehr wahrnehmen, wird das Abkommen beendet und für nichtig erklärt.

8.5. Wird das Abkommen beendet, weil eine der Parteien dagegen verstößt oder es nicht mehr einhalten kann, befindet der in Punkt 5.1. festgelegte Begleitausschuss über die Maßnahmen, die für die Betreuung und Begleitung der verbleibenden Jugendlichen ergriffen werden müssen.

Artikel 9 – Laufzeit des Abkommens

Vorliegendes Abkommen tritt für unbegrenzte Laufzeit bei Unterschrift durch beide Parteien in Kraft. Will eine Partei das Abkommen vorzeitig kündigen, muss sie die andere Partei vor dem 31. Dezember des laufenden Schuljahres benachrichtigen. Das Abkommen läuft dann am Ende des Schuljahres ab. 30 AVR. 2014

Für das *Zentrum für Förderpädagogik Time Out*:

Zentrum für Förderpädagogik - Primar- und Sekundarstufe - ST.VITH - ELSENBORN

DIRK SCHEEN
Direktor

Für die Provinz Lüttich:

Marianne LONHAY,
Generaldirektorin der Provinz

Das Provinzkollegium LÜTTICH

André GILLES,
Provinzabgeordneter-Vorsitzender

Convention de collaboration entre la Province de Liège et le Zentrum Für Förderpädagogik.

Le Zentrum Für Förderpädagogik ayant son siège à 4700 Eupen, Route de Montjoie 26, d'une part et la Province de Liège d'autre part, dont le siège social est établi à 4000 Liège, Place St Lambert, 18 A, ici représentée par M. André GILLES, Député provincial - Président et Madame Marianne LONHAY, Directrice générale provinciale agissant en vertu d'une décision du Collège provincial du ....., conviennent de collaborer au développement d'un service d'accrochage scolaire.
Pour assurer ce développement, il est convenu entre les partenaires ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

1.1. Les deux parties s'engagent à assurer en partenariat l'encadrement et l'accompagnement, dans un service d'accrochage scolaire tel que défini par la Charte Espace Tremplin.

1.2. Le Zentrum Für Förderpädagogik est agréé par les autorités compétentes de la Communauté germanophone en tant que service d'accrochage scolaire.

1.3. Le Zentrum Für Förderpädagogik développe son projet pédagogique en référence aux dispositions reprises dans le document Entwurf des Time-Out Projekts', Stand 31. August 2011, Ref. SyS/09.1461

1.4. Toute modification des termes de la convention, après approbation du Comité d'accompagnement décrit à l'article 5 de la présente convention, fait l'objet d'une actualisation du document qui est soumise à l'accord des instances de décision des deux parties.

Article 2 : Prise d'engagement de la Province de Liège

2.1. La Province de Liège met à disposition du Zentrum Für Förderpädagogik au moins un équivalent temps plein affecté aux tâches de formateur – éducateur telles que décrites dans la Charte de l'Espace Tremplin. Ce personnel est placé sous l'autorité fonctionnelle du responsable de l'unité.

2.2. Chaque agent mis à disposition par la Province de Liège est affecté à une unité spécifique de l'Espace Tremplin. Aucune modification d'affectation ne peut être effectuée sans l'approbation de la Province de Liège.

2.3. La Province de Liège alloue un subside forfaitaire annuel de 5000€ à l'unité. Seules les dépenses éligibles peuvent être effectuées avec la somme accordée en subside.

2.4. Sont éligibles :

- Les dépenses liées à l'acquisition de mobilier, de matériel didactique, de supports pédagogiques, de matériel informatique, de reprographie et de télécommunications.
- Les dépenses en frais de fonctionnement pour autant que ces dépenses soient directement en rapport avec les missions d'accrochage scolaire.
- Les dépenses doivent être justifiées par factures et preuves de paiement.
- La Province de Liège ne prend en charge ni les frais de location, ni les assurances ni les garanties locatives des locaux de l'unité.

Le subside annuel de 5000€ est versé en deux tranches sur le compte ouvert à cet effet, dont le numéro est le : IBAN = BE17 0682 0947 0921 BIC = GKCCBEBB
2.5.

- Une avance de 2500€ est versée au mois d'avril.
- Le solde de 2500€ est versé-au mois d'octobre.

  Les justificatifs des dépenses sont présentés par le Zentrum Für Förderpädagogik en février.

2.6. Les biens acquis dans le cadre des dépenses visées au premier alinéa du point 4 de l'article 2 sont la propriété de la Province de Liège. Ils sont repris dans un inventaire intitulé : « ESPACE TREMPLIN – TIME OUT : « INVENTAIRE DES BIENS MIS A DISPOSITION PAR LA PROVINCE DE LIEGE ».

2.7. A la mi-mai, un rapport d'activités est transmis par le responsable de l'unité à la direction provinciale de l'Espace Tremplin. Ces informations sont intégrées dans le rapport annuel d'activités au Conseil provincial de Liège.

Article 3 : Prise d'engagement de/du

3.1. Le Zentrum Für Förderpädagogik assure la mise éventuelle et le maintien en conformité des locaux à l'égard des réglementations relatives à la sécurité et à l'hygiène.

3.2. Le Zentrum Für Förderpädagogik prend en charge l'assurance qui couvre toutes les personnes et les biens dans le cadre des activités organisées.

3.3. Le Zentrum Für Förderpädagogik s'engage à organiser l'encadrement des jeunes, au minimum, selon le calendrier scolaire appliqué pour l'année à l'enseignement secondaire de plein exercice.

3.4. Le Zentrum Für Förderpädagogik met à disposition tout le personnel dont il bénéficie en tant que service d'accrochage scolaire agréé et subsidié pour assurer l'encadrement et l'accompagnement des jeunes accueillis.

3.5. La capacité d'accueil de chaque unité tiendra compte de l'éventualité d'assurer très rapidement l'encadrement et l'accompagnement de deux élèves de l'Enseignement de la Province de Liège dont la situation nécessite une intervention urgente.

3.6. Tout refus d'accueil d'un élève orienté à L'Espace Tremplin - Time Out sera motivé par un rapport transmis à l'établissement scolaire concerné.

Article 4 : Appellation et situation de l'Espace Tremplin

4.1. Le service d'accrochage scolaire constitué sur base de la présente convention est appelé ESPACE TREMPLIN – TIME OUT

4.2. L'Espace Tremplin - Time Out est situé à Walhorn 4711, Karolinger Platz 31

4.3. Les courriers et documents officiels porteront notamment l'en-tête «ESPACE TREMPLIN – TIME OUT» et le pied de page « CONVENTION DE COLLABORATION PROVINCE DE LIEGE –ainsi que le blason provincial et le logo du Zentrum Für Förderpädagogik.

Article 5 : Pilotage du service d'accrochage scolaire Espace Tremplin – Time Out

5.1. Les activités relevant de Le Zentrum Für Förderpädagogik sont évaluées par un Comité d'accompagnement où siègent :

- 2 représentants de la Province de Liège
- 2 représentants du Zentrum Für Förderpädagogik.
- Le responsable de l'unité

5.2. Le Comité d'accompagnement est réuni pour entendre le responsable de l'unité. Celui-ci présente:

- le compte rendu et l'évaluation des actions menées
- les propositions soumises à l'approbation du Comité d'accompagnement

5.3. Chaque fois que la situation le requiert, la direction provinciale de l'Espace Tremplin et le responsable de l'unité se rencontrent à l'initiative d'une des deux personnes précitées.

5.4. L'évaluation des actions d'encadrement et d'accompagnement des jeunes au sein de l'unité locale est présentée au Comité d'accompagnement local au moins une fois par semestre. Elle se base notamment sur l'analyse du dossier individuel tenu pour chaque jeune dans le respect du code de déontologie de l'Aide à la Jeunesse.

Elle comporte une partie quantitative : nombre de jeunes qui se sont présentés, nombre de jeunes inscrits pour un accompagnement dans l'unité, réseaux d'enseignement d'où viennent les jeunes, année et forme d'enseignement où était inscrit chaque jeune, durée de prise en charge dans l'unité, lieux de réinsertion des jeunes.

Elle comporte une partie qualitative : aspects positifs et problèmes rencontrés pour chaque intervention, propositions de solutions, démarches éventuelles d'accompagnement lors du retour de l'élève à l'école.

5.5. En cas de nécessité, la direction provinciale de l'Espace Tremplin demande au responsable de l'unité de lui communiquer une évaluation des activités, et ce complémentairement au point 2.7.

5.6. Le responsable de l'unité est attentif à la formation continuée du personnel de l'unité tout en veillant à ce que celle-ci n'entrave pas les actions d'encadrement et d'accompagnement des jeunes.

Article 6 : Coordination des services d'accrochage scolaire organisés dans le cadre de l'Espace Tremplin

6.1. Afin d'assurer la coordination des actions des différents services, la Commission provinciale Espace Tremplin se réunit au moins une fois par an.

6.2. La Commission provinciale Espace Tremplin est ainsi composée :

- le Député provincial - Président en charge de l'Enseignement et de la Formation qui préside la Commission
- 4 membres de la 6ème Commission représentant les 4 familles politiques 1 membre de la 1ère commission du Conseil provincial par groupe politique, invité par le Député provincial – Président
- le Directeur général de la Formation de la Province de Liège

- Le Premier Directeur de la Guidance
- le Directeur provincial des Espaces Tremplin
- les Conseillers de l'Aide à la jeunesse pour les arrondissements de Liège, Verviers, Huy et Eupen
- le représentant pour le territoire de la Province de Liège des organes d'inscription des différents réseaux d'enseignement
- 1 représentant de la chaque ville qui apporte une part contributive
- 1 représentant du Zentrum Für Förderpädagogik.
- 1 représentant de l'ASBL Aux Sources
- 1 représentant de l'ASBL Rebonds
- 1 représentant de l'ASBL Compas Format
- 1 représentant de l'ASBL Défis
- le responsable de l'unité organisée dans le cadre de l'Espace Tremplin

Article 7 : Caractère évolutif de la convention

En fonction de l'évolution du nombre de jeunes pris en charge, une modification du personnel et/ou du subside provincial peut être proposée au Collège provincial.

Article 8 : Mesures en cas de non respect de la convention

8.1. Si le non respect de la présente convention par une des parties signataires ne permet pas la poursuite du partenariat dans des conditions acceptables, la convention sera dénoncée et ses effets annulés.

8.2. En cas de non respect par la Province de Liège :

Les tranches du subside déjà accordées par la Province de Liège pour l'année en cours sont acquises ai Zentrum Für Förderpädagogik sous réserve du dépôt des pièces financières (factures et preuves de paiement justificatives).

8.3. En cas de non respect par le Zentrum Für Förderpädagogik, la dernière tranche du subside accordé par la Province de Liège pour l'année en cours sera remboursée à celle-ci dans un délai de deux mois. Toutes les factures encore impayées sont à charge du Zentrum Für Förderpädagogik.

8.4. Si l'un des partenaires n'est plus en mesure d'assurer les engagements qu'il a pris par cette convention, cette dernière est dénoncée et ses effets annulés.

8.5. Si la convention est dénoncée, que ce soit pour non respect ou incapacité d'une des parties, le Comité d'accompagnement défini au point 5.1. décidera des mesures à prendre pour assurer la poursuite de l'encadrement et de l'accompagnement des jeunes accueillis à ce moment.

Article 9 : Validité de la convention

La présente convention prend cours à la date de sa signature par les représentants des deux parties. Sa validité est à durée indéterminée. La partie qui voudrait mettre fin à cette convention est tenue d'en avertir l'autre partie avant le 31 décembre de l'année scolaire à l'issue de laquelle la convention prendra fin.

Fait à ..... le .....

Pour le Zentrum Für Förderpädagogik.

Pour la Province de Liège,

Marianne LONHAY
Directrice générale provinciale

André GILLES
Député provincial-Président

Convention de collaboration entre la Province de Liège et l'A.S.B.L. Aux Sources

L'A.S.B.L. Aux Sources ayant son siège à Huy, rue des Bons Enfants, 3, d'une part et la Province de Liège d'autre part, dont le siège administratif est établi à 4000 Liège, Place de la République française, 1, ici représentée par M. André GILLES, Député provincial - Préside nt agissant en vertu d'une décision du Collège provincial du ....., conviennent de collaborer au développement d'un service d'accrochage scolaire.

Pour assurer ce développement, il est convenu entre les partenaires ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

1.1. Les deux parties s'engagent à assurer en partenariat l'encadrement et l'accompagnement, dans un service d'accrochage scolaire tel que défini par le décret renforçant les services d'accrochage scolaire, de jeunes relevant des articles 30, 31 et 31 bis du décret du 30 juin 1998 relatif aux Discriminations positives.

1.2. L'ASBL Aux Sources est agréée par les autorités compétentes de la Communauté française en tant que service d'accrochage scolaire.

1.3. L'ASBL Aux Sources développe son projet pédagogique en référence à la Charte de l'Espace Tremplin.

1.4. Toute modification des termes de la convention, après approbation du Comité d'accompagnement décrit à l'article 5 de la présente convention, fait l'objet d'une actualisation du document qui est soumise à l'accord des instances de décision des deux parties.

Article 2 : Prise d'engagement de la Province de Liège

2.1. La Province de Liège met à disposition de l'Espace Tremplin au moins un équivalent temps plein affecté aux tâches de formateur – éducateur telles que décrites dans la Charte de l'Espace Tremplin. Ce personnel est placé sous l'autorité fonctionnelle du responsable de l'unité.

2.2. Chaque agent mis à disposition par la Province de Liège est affecté à une unité spécifique de l'Espace Tremplin. Aucune modification d'affectation ne peut être effectuée sans l'approbation de la Province de Liège.

2.3. La Province de Liège alloue un subside forfaitaire annuel de 10 000 € à l'unité. Seules les dépenses éligibles peuvent être effectuées avec la somme accordée en subside.

2.4. Sont éligibles :

- Les dépenses liées à l'acquisition de mobilier, de matériel didactique, de supports pédagogiques, de matériel informatique, de reprographie et de télécommunications.
- Les dépenses en frais de fonctionnement pour autant que ces dépenses soient directement liées aux activités organisées dans le cadre des articles 30, 31 et 31 bis du décret Discriminations positives.
- Les dépenses doivent être justifiées par factures et preuves de paiement.
- La Province de Liège ne prend en charge ni les frais de location, ni les assurances ni les garanties locatives des locaux de l'unité.

2.5. Le subside annuel de 10 000 € est versé en ~~trois~~ deux tranches sur le compte ouvert à cet effet, dont le numéro est le 068-2239633-27.

- Une avance de 5 000 € est versée au mois d'~~octobre~~ avril.
- ~~Une avance~~ Le solde de ~~3~~5 000 € est versée ~~à la mi-janvier~~ au mois d'octobre.
- ~~Une troisième tranche de 2 000 € est versée en fin avril, lors du dépôt des factures et des preuves de paiement à la direction du budget de l'Administration centrale provinciale, et après avis favorable de celle-ci~~. Les justificatifs des dépenses sont présentés par les asbl en février, pour l'année civile qui précède.

2.6. Les biens acquis dans le cadre des dépenses visées au premier alinéa du point 4 de l'article 2 sont la propriété de la Province de Liège. Ils sont repris dans un inventaire intitulé : « ESPACE TREMPLIN – AUX SOURCES : INVENTAIRE DES BIENS MIS A DISPOSITION PAR LA PROVINCE DE LIEGE ».

2.7. A la mi-mai, un rapport d'activités est transmis par le responsable de l'unité à la direction provinciale de l'Espace Tremplin. Ces informations sont intégrées dans le rapport annuel d'activités au Conseil provincial de Liège.

Article 3 : Prise d'engagement de l'A.S.B.L Aux Sources

3.1. L'A.S.B.L. Aux Sources assure la mise éventuelle et le maintien en conformité des locaux à l'égard des réglementations relatives à la sécurité et à l'hygiène.

3.2. L'A .S.B.L. Aux Sources prend en charge l'assurance qui couvre toutes les personnes et les biens dans le cadre des activités organisées.

3.3. L'A.S.B.L. Aux Sources s'engage à organiser l'encadrement des jeunes, au minimum, selon le calendrier scolaire appliqué pour l'année à l'enseignement secondaire de plein exercice.

3.4. L'A.S.B.L. Aux Sources met à disposition tout le personnel dont elle bénéficie en tant que service d'accrochage scolaire agréé et subsidié pour assurer l'encadrement et l'accompagnement des jeunes accueillis.

3.5. La capacité d'accueil de chaque unité tiendra compte de l'éventualité d'assurer très rapidement l'encadrement et l'accompagnement de deux élèves de l'Enseignement de la Province de Liège dont la situation nécessite une intervention urgente.

3.6. Tout refus d'accueil d'un élève orienté à l'Espace Tremplin – Aux Sources sera motivé par un rapport transmis à l'établissement scolaire concerné.

Article 4 : Appellation et situation de l'Espace Tremplin

4.1. Le service d'accrochage scolaire constitué sur base de la présente convention est appelé ESPACE TREMPLIN – AUX SOURCES ASBL

4.2. L'Espace Tremplin – Aux Sources ASBL est situé à Huy.

4.3. Les courriers et documents officiels porteront notamment l'en-tête «ESPACE TREMPLIN – AUX SOURCES ASBL» et le pied de page « CONVENTION DE COLLABORATION PROVINCE DE LIEGE – Association sans but lucratif AUX SOURCES », ainsi que le blason provincial et le logo de l'ASBL.

Article 5 : Pilotage du service d'accrochage scolaire Espace Tremplin – Aux Sources ASBL

5.1. Les activités relevant de l'Espace Tremplin – Aux Sources ASBL sont évaluées par un Comité d'accompagnement où siègent :

- 2 représentants de la Province de Liège
- 2 représentants de l'ASBL Aux Sources
- Le responsable de l'unité

5.2. Le Comité d'accompagnement est réuni pour entendre le responsable de l'unité. Celui-ci présente:

- le compte rendu et l'évaluation des actions menées
- les propositions soumises à l'approbation du Comité d'accompagnement

5.3. Chaque fois que la situation le requiert, la direction provinciale de l'Espace Tremplin et le responsable de l'unité se rencontrent à l'initiative d'une des deux personnes précitées.

5.4. L'évaluation des actions d'encadrement et d'accompagnement des jeunes au sein de l'unité locale est présentée au Comité d'accompagnement local au moins une fois par semestre. Elle se base notamment sur l'analyse du dossier individuel tenu pour chaque jeune dans le respect du code de déontologie de l'Aide à la Jeunesse.

Elle comporte une partie quantitative : nombre de jeunes qui se sont présentés, nombre de jeunes inscrits pour un accompagnement dans l'unité, réseaux d'enseignement d'où viennent les jeunes, année et forme d'enseignement où était inscrit chaque jeune, durée de prise en charge dans l'unité, lieux de réinsertion des jeunes.

Elle comporte une partie qualitative : aspects positifs et problèmes rencontrés pour chaque intervention, propositions de solutions, démarches éventuelles d'accompagnement lors du retour de l'élève à l'école.

5.5. En cas de nécessité, la direction provinciale de l'Espace Tremplin demande au responsable de l'unité de lui communiquer une évaluation des activités, et ce complémentairement au point 2.7.

5.6. Le responsable de l'unité est attentif à la formation continuée du personnel de l'unité tout en veillant à ce que celle-ci n'entrave pas les actions d'encadrement et d'accompagnement des jeunes. Il tient compte du fait que certains agents sont tenus de respecter le décret du 11 juillet 2002 sur la formation en cours de carrière des enseignants.

Article 6 : Coordination des services d'accrochage scolaire organisés dans le cadre de l'Espace Tremplin

6.1. Afin d'assurer la coordination des actions des différents services, la Commission provinciale Espace Tremplin se réunit au moins une fois par an.

6.2. La Commission provinciale Espace Tremplin est ainsi composée :

- le Député provincial - Président en charge de l'Enseignement et de la Formation qui préside la Commission
- ~~4 membres de la 6ème Commission représentant les 4 familles politiques~~ 1 membre de la 1ère commission du Conseil provincial par groupe politique, invité par le Député provincial – Président
- le Directeur général de la Formation de la Province de Liège
- le Directeur provincial des espaces Tremplin
- les Conseillers de l'Aide à la jeunesse pour les arrondissements de Liège, Verviers et Huy
- le représentant pour le territoire de la Province de Liège des organes d'inscription des différents réseaux d'enseignement
- 1 représentant de la chaque ville qui apporte une part contributive
- 1 représentant de l'ASBL Aux Sources
- 1 représentant de l'ASBL Rebonds
- 1 représentant de l'ASBL Compas Format
- ~~1 représentant de l'ASBL Forum~~
- 1 représentant de l'ASBL Défis
- les responsables des 5 unités organisées dans le cadre de l'Espace Tremplin

Article 7 : Caractère évolutif de la convention

En fonction de l'évolution du nombre de jeunes pris en charge, une modification du personnel et/ou du subside provincial peut être proposée au Collège provincial.

Article 8 : Mesures en cas de non respect de la convention

8.1. Si le non respect de la présente convention par une des parties signataires ne permet pas la poursuite du partenariat dans des conditions acceptables, la convention sera dénoncée et ses effets annulés.

8.2. En cas de non respect par la Province de Liège :

8.3. En cas de non respect par l'A.S.B.L. Aux Sources :

La dernière tranche du subside accordé par la Province de Liège pour l'année scolaire en cours sera remboursée à celle-ci dans un délai de deux mois. Toutes les factures encore impayées sont à charge de l'A.S.B.L. Aux Sources.

8.4. Si l'un des partenaires n'est plus en mesure d'assurer les engagements qu'il a pris par cette convention, cette dernière est dénoncée et ses effets annulés.

8.5. Si la convention est dénoncée, que ce soit pour non respect ou incapacité d'une des parties, le Comité d'accompagnement défini au point 5.1. décidera des mesures à prendre pour assurer la poursuite de l'encadrement et de l'accompagnement des jeunes accueillis à ce moment.

Article 9 : Validité de la convention

La présente convention prend cours à la date de sa signature par les représentants des deux parties. Sa validité est à durée indéterminée. La partie qui voudrait mettre fin à cette convention est tenue d'en avertir l'autre partie avant le 31 décembre de l'année scolaire à l'issue de laquelle la convention prendra fin.

Fait à Huy le 12 Juin 2007

Pour l'A.S.B.L. Aux Sources,

ASBL AUX SOURCES
Rue des Bons-Enfants 3
4500 Huy

Pour la Province de Liège,

Marianne LONHAY
Greffière provinciale

André GILLES
Député provincial-Président.

Le Collège Provincial
LIEGE

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET LES ASBL "AUX SOURCES", « COMPAS FORMAT » et « REBONDS » POUR LA LIQUIDATION DU SUBSIDE ANNUEL DE L'ESPACE TREMPLIN.

La Province de Liège et les A.S.B.L. « Aux Sources », « Compas Format » et « Rebonds » conviennent d'apporter l'amendement suivant à l'article 2.5 de la convention de collaboration passée respectivement les 12 juin 2007, 6 juin 2007 et 8 juin 2007 :

L'article 2.5 est modifié comme suit :

Le subside annuel de 10 000 € est versé en deux tranches sur le compte ouvert à cet effet, dont le numéro est le 068-2239633-27.

- Une avance de 5 000 € est versée au mois d'avril.
- Le solde de 5 000 € est versé au mois d'octobre, lors du dépôt des factures et des preuves de paiement à la direction du budget de la Direction générale transversale et après avis favorable de celle-ci.

Fait à Huy, le 5 juin 2013.

Pour l'A.S.B.L. Aux Sources,

ASBL AUX SOURCES
Rue des Bons-Enfants 3
4500 Huy

Pour la Province de Liège,

La Greffière provinciale,
Marianne LONHAY.

Le Député provincial-Président
André GILLES.

Le Collège Provincial
LIEGE

(16)

Convention de collaboration entre la Province de Liège et l'A.S.B.L. Rebonds

L'A.S.B.L. Rebonds ayant son siège à Liège, rue Vivegnis 71, d'une part et la Province de Liège d'autre part, dont le siège administratif est établi à 4000 Liège, Place de la République française, 1, ici représentée par M. André GILLES, Député provincial - Président agissant en vertu d'une décision du Collège provincial du 19 avril 2007, conviennent de collaborer au développement d'un service d'accrochage scolaire.

Pour assurer ce développement, il est convenu entre les partenaires ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

1.1. Les deux parties s'engagent à assurer en partenariat l'encadrement et l'accompagnement, dans un service d'accrochage scolaire tel que définit par le décret renforçant les services d'accrochage scolaire, de jeunes relevant des articles 30, 31 et 31 bis du décret du 30 juin 1998 relatif aux Discriminations positives.

1.2. L'ASBL Rebonds est agréée par les autorités compétentes de la Communauté française en tant que service d'accrochage scolaire.

1.3. L'ASBL Rebonds développe son projet pédagogique en référence à la Charte de l'Espace Tremplin.

1.4. Toute modification des termes de la convention, après approbation du Comité d'accompagnement décrit à l'article 5 de la présente convention, fait l'objet d'une actualisation du document qui est soumise à l'accord des instances de décision des deux parties.

Article 2 : Prise d'engagement de la Province de Liège

2.1. La Province de Liège met à disposition de l'Espace Tremplin au moins un équivalent temps plein affecté aux tâches de formateur – éducateur telles que décrites dans la Charte de l'Espace Tremplin. Ce personnel est placé sous l'autorité fonctionnelle du responsable de l'unité.

2.2. Chaque agent mis à disposition par la Province de Liège est affecté à une unité spécifique de l'Espace Tremplin. Aucune modification d'affectation ne peut être effectuée sans l'approbation de la Province de Liège.

2.3. La Province de Liège alloue un subside forfaitaire annuel de 10 000 € à l'unité. Seules les dépenses éligibles peuvent être effectuées avec la somme accordée en subside.

2.4. Sont éligibles :

- Les dépenses liées à l'acquisition de mobilier, de matériel didactique, de supports pédagogiques, de matériel informatique, de reprographie et de télécommunications.
- Les dépenses en frais de fonctionnement pour autant que ces dépenses soient directement liées aux activités organisées dans le cadre des articles 30, 31 et 31 bis du décret Discriminations positives.
- Les dépenses doivent être justifiées par factures et preuves de paiement.
- La Province de Liège ne prend en charge ni les frais de location, ni les assurances ni les garanties locatives des locaux de l'unité.

2.5. Le subside annuel de 10 000 € est versé en trois tranches sur le compte ouvert à cet effet, dont le numéro est le 068-2338582-36.

- Une avance de 5 000 € est versée au mois d'octobre.
- Une avance de 3 000 € est versée à la mi-janvier.
- Une troisième tranche de 2 000 € est versée en fin avril, lors du dépôt des factures et des preuves de paiement à la direction du budget de l'Administration centrale provinciale, et après avis favorable de celle-ci.

2.6. Les biens acquis dans le cadre des dépenses visées au premier alinéa du point 4 de l'article 2 sont la propriété de la Province de Liège. Ils sont repris dans un inventaire intitulé : « ESPACE TREMPLIN – REBONDS : INVENTAIRE DES BIENS MIS A DISPOSITION PAR LA PROVINCE DE LIEGE ».

2.7. A la mi-mai, un rapport d'activités est transmis par le responsable de l'unité à la direction provinciale de l'Espace Tremplin. Ces informations sont intégrées dans le rapport annuel d'activités au Conseil provincial de Liège.

Article 3 : Prise d'engagement de l'A.S.B.L Rebonds

3.1. L'A.S.B.L. Rebonds assure la mise éventuelle et le maintien en conformité des locaux à l'égard des réglementations relatives à la sécurité et à l'hygiène.

3.2. L'A .S.B.L. Rebonds prend en charge l'assurance qui couvre toutes les personnes et les biens dans le cadre des activités organisées.

3.3. L'A.S.B.L. Rebonds s'engage à organiser l'encadrement des jeunes, au minimum, selon le calendrier scolaire appliqué pour l'année à l'enseignement secondaire de plein exercice.

3.4. L'A.S.B.L. Rebonds met à disposition tout le personnel dont elle bénéficie en tant que service d'accrochage scolaire agréé et subsidié pour assurer l'encadrement et l'accompagnement des jeunes accueillis.

3.5. La capacité d'accueil de chaque unité tiendra compte de l'éventualité d'assurer très rapidement l'encadrement et l'accompagnement de deux élèves de l'Enseignement de la Province de Liège dont la situation nécessite une intervention urgente.

3.6. Tout refus d'accueil d'un élève orienté à l'Espace Tremplin – Rebonds sera motivé par un rapport transmis à l'établissement scolaire concerné.

Article 4 : Appellation et situation de l'Espace Tremplin

4.1. Le service d'accrochage scolaire constitué sur base de la présente convention est appelé ESPACE TREMPLIN – REBONDS ASBL

4.2. L'Espace Tremplin – Rebonds ASBL est situé à Liège.

4.3. Les courriers et documents officiels porteront notamment l'en-tête «ESPACE TREMPLIN – REBONDS ASBL» et le pied de page « CONVENTION DE COLLABORATION PROVINCE DE LIEGE – Association sans but lucratif REBONDS », ainsi que le blason provincial et le logo de l'ASBL.

Article 5 : Pilotage du service d'accrochage scolaire Espace Tremplin – Rebonds ASBL

5.1. Les activités relevant de l'Espace Tremplin – Rebonds ASBL sont évaluées par un Comité d'accompagnement où siègent :

- 1 représentant de la Province de Liège
- 1 représentant de l'ASBL Rebonds
- Le responsable de l'unité

5.2. Le Comité d'accompagnement est réuni pour entendre le responsable de l'unité. Celui-ci présente:

- le compte rendu et l'évaluation des actions menées
- les propositions soumises à l'approbation du Comité d'accompagnement

5.3. Chaque fois que la situation le requiert, la direction provinciale de l'Espace Tremplin et le responsable de l'unité se rencontrent à l'initiative d'une des deux personnes précitées.

5.4. L'évaluation des actions d'encadrement et d'accompagnement des jeunes au sein de l'unité locale est présentée au Comité d'accompagnement local au moins une fois par semestre. Elle se base notamment sur l'analyse du dossier individuel tenu pour chaque jeune dans le respect du code de déontologie de l'Aide à la Jeunesse.

Elle comporte une partie quantitative : nombre de jeunes qui se sont présentés, nombre de jeunes inscrits pour un accompagnement dans l'unité, réseaux d'enseignement d'où viennent les jeunes, année et forme d'enseignement où était inscrit chaque jeune, durée de prise en charge dans l'unité, lieux de réinsertion des jeunes.

Elle comporte une partie qualitative : aspects positifs et problèmes rencontrés pour chaque intervention, propositions de solutions, démarches éventuelles d'accompagnement lors du retour de l'élève à l'école.

5.5. En cas de nécessité, la direction provinciale de l'Espace Tremplin demande au responsable de l'unité de lui communiquer une évaluation des activités, et ce complémentairement au point 2.7.

5.6. Le responsable de l'unité est attentif à la formation continuée du personnel de l'unité tout en veillant à ce que celle-ci n'entrave pas les actions d'encadrement et d'accompagnement des jeunes. Il tient compte du fait que certains agents sont tenus de respecter le décret du 11 juillet 2002 sur la formation en cours de carrière des enseignants.

Article 6 : Coordination des services d'accrochage scolaire organisés dans le cadre de l'Espace Tremplin

6.1. Afin d'assurer la coordination des actions des différents services, la Commission provinciale Espace Tremplin se réunit au moins une fois par an.

6.2. La Commission provinciale Espace Tremplin est ainsi composée :

- le Député provincial - Président en charge de l'Enseignement et de la Formation qui préside la Commission
- 4 membres de la 6ème Commission représentant les 4 familles politiques du Conseil provincial, invités par le Député provincial - Président
- le Directeur général de la Formation de la Province de Liège
- le Directeur provincial des espaces Tremplin
- les Conseillers de l'Aide à la jeunesse pour les arrondissements de Liège, Verviers et Huy
- le représentant pour le territoire de la Province de Liège des organes d'inscription des différents réseaux d'enseignement
- 1 représentant de la chaque ville qui apporte une part contributive
- 1 représentant de l'ASBL Aux Sources
- 1 représentant de l'ASBL Rebonds
- 1 représentant de l'ASBL Compas Format
- 1 représentant de l'ASBL Forum
- 1 représentant de l'ASBL Défis
- les responsables des 5 unités organisées dans le cadre de l'Espace Tremplin

Article 7 : Caractère évolutif de la convention

En fonction de l'évolution du nombre de jeunes pris en charge, une modification du personnel et/ou du subside provincial peut être proposée au Collège provincial.

Article 8 : Mesures en cas de non respect de la convention

8.1. Si le non respect de la présente convention par une des parties signataires ne permet pas la poursuite du partenariat dans des conditions acceptables, la convention sera dénoncée et ses effets annulés.

8.2. En cas de non respect par la Province de Liège :
Les tranches du subside déjà accordées par la Province de Liège pour l'année scolaire en cours sont acquises à l'A.S.B.L. Rebonds, sous réserve du dépôt des pièces financières (factures et preuves de paiement justificatives).

8.3. En cas de non respect par l'A.S.B.L. Rebonds :

La dernière tranche du subside accordé par la Province de Liège pour l'année scolaire en cours sera remboursée à celle-ci dans un délai de deux mois. Toutes les factures encore impayées sont à charge de l'A.S.B.L. Rebonds.

8.4. Si l'un des partenaires n'est plus en mesure d'assurer les engagements qu'il a pris par cette convention, cette dernière est dénoncée et ses effets annulés.

8.5. Si la convention est dénoncée, que ce soit pour non respect ou incapacité d'une des parties, le Comité d'accompagnement défini au point 5.1. décidera des mesures à prendre pour assurer la poursuite de l'encadrement et de l'accompagnement des jeunes accueillis à ce moment.

Article 9 : Validité de la convention

La présente convention prend cours à la date de sa signature par les représentants des deux parties. Sa validité est à durée indéterminée. La partie qui voudrait mettre fin à cette convention est tenue d'en avertir l'autre partie avant le 31 décembre de l'année scolaire à l'issue de laquelle la convention prendra fin.

Fait à Liège ..... le 8 juin 2017 .....

Pour l'A.S.B.L. Rebonds,

REBONDS ASBL
Siège social
Boulevard d'avroy 17
4000 LIEGE
CB: 068-2338582-36

Pour la Province de Liège,

Le Collège Provincial
LIEGE

Marianne LONHAY,
Greffière provinciale.

André GILLES
Député provincial-Président.

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET LES ASBL "AUX SOURCES", « COMPAS FORMAT » et « REBONDS » POUR LA LIQUIDATION DU SUBSIDE ANNUEL DE L'ESPACE TREMPLIN.

La Province de Liège et les A.S.B.L. « Aux Sources », « Compas Format » et « Rebonds » conviennent d'apporter l'amendement suivant à l'article 2.5 de la convention de collaboration passée respectivement les 12 juin 2007, 6 juin 2007 et 8 juin 2007 :

L'article 2.5 est modifié comme suit :

Le subside annuel de 10 000 € est versé en deux tranches sur le compte ouvert à cet effet, dont le numéro est le 068-2338582-36

- Une avance de 5 000 € est versée au mois d'avril.
- Le solde de 5 000 € est versé au mois d'octobre, lors du dépôt des factures et des preuves de paiement à la direction du budget de la Direction générale transversale et après avis favorable de celle-ci.

Fait à ...Liège..... , le .....5 janvier 17

Pour l'A.S.B.L. Rebonds,

Pour la Province de Liège,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY.

Le Député provincial-Président,

André GILLES.

16

Convention de collaboration entre la Province de Liège et l'A.S.B.L. Compas Format

L'A.S.B.L. COMPAS FORMAT ayant son siège à Seraing, avenue WUIDAR, 66/68, d'une part et la Province de Liège d'autre part, dont le siège administratif est établi à 4000 Liège, Place de la République française, 1, ici représentée par M. André GILLES, Député provincial - Président agissant en vertu d'une décision du Collège provincial du 19 avril 2007, conviennent de collaborer au développement d'un service d'accrochage scolaire.
Pour assurer ce développement, il est convenu entre les partenaires ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

1.1. Les deux parties s'engagent à assurer en partenariat l'encadrement et l'accompagnement, dans un service d'accrochage scolaire tel que défini par le décret renforçant les services d'accrochage scolaire, de jeunes relevant des articles 30, 31 et 31 bis du décret du 30 juin 1998 relatif aux Discriminations positives.

1.2. L'ASBL Compas Format est agréée par les autorités compétentes de la Communauté française en tant que service d'accrochage scolaire.

1.3. L'ASBL Compas Format développe son projet pédagogique en référence à la Charte de l'Espace Tremplin.

1.4. Toute modification des termes de la convention, après approbation du Comité d'accompagnement décrit à l'article 5 de la présente convention, fait l'objet d'une actualisation du document qui est soumise à l'accord des instances de décision des deux parties.

Article 2 : Prise d'engagement de la Province de Liège

2.1. La Province de Liège met à disposition de chaque unité de l'Espace Tremplin au moins un équivalent temps plein affecté aux tâches de formateur – éducateur telles que décrites dans la Charte de l'Espace Tremplin. Ce personnel est placé sous l'autorité fonctionnelle du responsable de l'unité.

2.2. Chaque agent mis à disposition par la Province de Liège est affecté à une unité spécifique de l'Espace Tremplin. Aucune modification d'affectation ne peut être effectuée sans l'approbation de la Province de Liège.

2.3. La Province de Liège alloue un subside forfaitaire annuel de 10 000 € à chaque unité. Seules les dépenses éligibles peuvent être effectuées avec la somme accordée en subside.

2.4. Sont éligibles :

- Les dépenses liées à l'acquisition de mobilier, de matériel didactique, de supports pédagogiques, de matériel informatique, de reprographie et de télécommunications.
- Les dépenses en frais de fonctionnement pour autant que ces dépenses soient directement liées aux activités organisées dans le cadre des articles 30, 31 et 31 bis du décret Discriminations positives.
- Les dépenses doivent être justifiées par factures et preuves de paiement.
- La Province de Liège ne prend en charge ni les frais de location, ni les assurances ni les garanties locatives des locaux de l'unité.

2.5. Le subside annuel de 10 000 € par unité est versé en trois tranches sur le compte ouvert à cet effet, dont le numéro est le 068-2297925-22.

- Une avance de 5 000 € par unité (soit : 15 000 €) est versée au mois d'octobre.
- Une avance de 3 000 € par unité (soit : 9 000 €) est versée à la mi-janvier.
- Une troisième tranche de 2 000 € par unité (soit : 6 000 €) est versée en fin avril, lors du dépôt des factures et des preuves de paiement à la direction du budget de l'Administration centrale provinciale, et après avis favorable de celle-ci.

2.6. Les biens acquis dans le cadre des dépenses visées au premier alinéa du point 4 de l'article 2 sont la propriété de la Province de Liège. Ils sont repris dans un inventaire intitulé : « ESPACE TREMPLIN – COMPAS FORMAT : INVENTAIRE DES BIENS MIS A DISPOSITION PAR LA PROVINCE DE LIEGE ».

2.7. A la mi-mai, un rapport d'activités est transmis par le responsable de l'unité à la direction provinciale de l'Espace Tremplin. Ces informations sont intégrées dans le rapport annuel d'activités au Conseil provincial de Liège.

Article 3 : Prise d'engagement de l'A.S.B.L Compas Format

3.1. L'A.S.B.L. Compas Format assure la mise éventuelle et le maintien en conformité des locaux à l'égard des réglementations relatives à la sécurité et à l'hygiène.

3.2. L'A .S.B.L. Compas Format prend en charge l'assurance qui couvre toutes les personnes et les biens dans le cadre des activités organisées.

3.3. L'A.S.B.L. Compas Format s'engage à organiser l'encadrement des jeunes, au minimum, selon le calendrier scolaire appliqué pour l'année à l'enseignement secondaire de plein exercice.

3.4. L'A.S.B.L. Compas Format met à disposition tout le personnel dont elle bénéficie en tant que service d'accrochage scolaire agréé et subsidié pour assurer l'encadrement et l'accompagnement des jeunes accueillis.

3.5. La capacité d'accueil de chaque unité tiendra compte de l'éventualité d'assurer très rapidement l'encadrement et l'accompagnement de deux élèves de l'Enseignement de la Province de Liège dont la situation nécessite une intervention urgente.

3.6. Tout refus d'accueil d'un élève orienté à l'Espace Tremplin – Compas Format sera motivé par un rapport transmis à l'établissement scolaire concerné.

Article 4 : Appellation et situation de l'Espace Tremplin

4.1. Le service d'accrochage scolaire constitué sur base de la présente convention est appelé ESPACE TREMPLIN – COMPAS FORMAT ASBL

4.2. Nom et situation des implantations

A) Espace Tremplin Compas - Format ASBL Seraing est situé à Seraing

B) Espace Tremplin Compas - Format Verviers ASBL est situé à Verviers

C) Espace Tremplin Compas - Format ASBL Waremme est situé à Waremme

4.3. Les courriers et documents officiels porteront notamment l'en-tête «ESPACE TREMPLIN – COMPAS FORMAT ASBL» et le pied de page « CONVENTION DE COLLABORATION PROVINCE DE LIEGE – Association sans but lucratif Compas Format », ainsi que le blason provincial et le logo de l'ASBL.

Article 5 : Pilotage du service d'accrochage scolaire Espace Tremplin – Compas Format ASBL

5.1. Les activités relevant de chaque unité de l'Espace Tremplin – Compas Format ASBL sont évaluées par un Comité d'accompagnement local où siègent :

- Pour l'unité située à Seraing :
  - 2 représentants de l'ASBL Compas Format, dont son président
  - 1 représentant de la Ville de Seraing
  - La direction provinciale des espaces Tremplin
  - Le responsable de chacune des différentes unités locales de l'Espace Tremplin – Compas Format

- Pour l'unité située à Verviers :
  - 2 représentants de l'ASBL Forum, dont son président
  - Le président de l'ASBL Compas Format
  - 1 représentant de la Ville de Verviers
  - La direction provinciale des espaces Tremplin
  - Le responsable de chacune des différentes unités locales de l'Espace Tremplin - Compas Format

- Pour l'unité située à Waremme :
  - 2 représentants de l'ASBL Défis, dont son président
  - Le président de l'ASBL Compas Format
  - 1 représentant de la Ville de Waremme
  - La direction provinciale des espaces Tremplin
  - Le responsable de chacune des différentes unités locales de l'Espace Tremplin – Compas Format

5.2. Le Comité d'accompagnement est réuni pour entendre le responsable de l'unité. Celui-ci présente:

- le compte rendu et l'évaluation des actions menées
- les propositions soumises à l'approbation du Comité d'accompagnement

5.3. Chaque fois que la situation le requiert, la direction provinciale de l'Espace Tremplin et le responsable de centre se rencontrent à l'initiative d'une des deux personnes précitées.

5.4. L'évaluation des actions d'encadrement et d'accompagnement des jeunes au sein de l'unité locale est présentée au Comité d'accompagnement local au moins une fois par semestre. Elle se base notamment sur l'analyse du dossier individuel tenu pour chaque jeune dans le respect du code de déontologie de l'Aide à la Jeunesse.

Elle comporte une partie quantitative : nombre de jeunes qui se sont présentés, nombre de jeunes inscrits pour un accompagnement dans l'unité, réseaux d'enseignement d'où viennent les jeunes,

année et forme d'enseignement où était inscrit chaque jeune, durée de prise en charge dans l'unité, lieux de réinsertion des jeunes.

Elle comporte une partie qualitative : aspects positifs et problèmes rencontrés pour chaque intervention, propositions de solutions, démarches éventuelles d'accompagnement lors du retour de l'élève à l'école.

5.5. En cas de nécessité, la direction provinciale de l'Espace Tremplin demande au responsable de l'unité de lui communiquer une évaluation des activités, et ce complémentairement au point 2.7.

5.6. Le responsable de l'unité est attentif à la formation continuée du personnel de l'unité tout en veillant à ce que celle-ci n'entrave pas les actions d'encadrement et d'accompagnement des jeunes. Il tient compte du fait que certains agents sont tenus de respecter le décret du 11 juillet 2002 sur la formation en cours de carrière des enseignants.

Article 6 : Coordination des services d'accrochage scolaire organisés dans le cadre de l'Espace Tremplin

6.1. Afin d'assurer la coordination des actions des différents services, la Commission provinciale Espace Tremplin se réunit au moins une fois par an.

6.2. La Commission provinciale Espace Tremplin est ainsi composée :

- le Député provincial - Président en charge de l'Enseignement et de la Formation qui préside la Commission
- 4 membres de la 6ème Commission représentant les 4 familles politiques du Conseil provincial, invités par le Député provincial - Président
- le Directeur général de la Formation de la Province de Liège
- le Directeur provincial des espaces Tremplin
- les Conseillers de l'Aide à la jeunesse pour les arrondissements de Liège, Verviers et Huy
- le représentant pour le territoire de la Province de Liège des organes d'inscription des différents réseaux d'enseignement
- 1 représentant de la chaque ville qui apporte une part contributive
- 1 représentant de l'ASBL Aux Sources
- 1 représentant de l'ASBL Rebonds
- 1 représentant de l'ASBL Compas Format
- 1 représentant de l'ASBL Forum
- 1 représentant de l'ASBL Défis
- les responsables des 5 unités organisées dans le cadre de l'Espace Tremplin

Article 7 : Caractère évolutif de la convention

En fonction de l'évolution du nombre de jeunes pris en charge, une modification du personnel et/ou du subside provincial peut être proposée au Collège provincial.

Article 8 : Mesures en cas de non respect de la convention

8.1. Si le non respect de la présente convention par une des parties signataires ne permet pas la poursuite du partenariat dans des conditions acceptables, la convention sera dénoncée et ses effets annulés.

8.2. En cas de non respect par la Province de Liège :
Les tranches du subside déjà accordées par la Province de Liège pour l'année scolaire en cours sont acquises à l'A.S.B.L. Compas Format, sous réserve du dépôt des pièces financières (factures et preuves de paiement justificatives).

8.3. En cas de non respect par l'A.S.B.L. Compas Format :
La dernière tranche du subside accordé par la Province de Liège pour l'année scolaire en cours sera remboursée à celle-ci dans un délai de deux mois. Toutes les factures encore impayées sont à charge de l'A.S.B.L. Compas Format.

8.4. Si l'un des partenaires n'est plus en mesure d'assurer les engagements qu'il a pris par cette convention, cette dernière est dénoncée et ses effets annulés.

8.5. Si la convention est dénoncée, que ce soit pour non respect ou incapacité d'une des parties, le Comité d'accompagnement défini au point 5.1. décidera des mesures à prendre pour assurer la poursuite de l'encadrement et de l'accompagnement des jeunes accueillis à ce moment.

Article 9 : Validité de la convention

La présente convention prend cours à la date de sa signature par les représentants des deux parties. Sa validité est à durée indéterminée. La partie qui voudrait mettre fin à cette convention est tenue d'en avertir l'autre partie avant le 31 décembre de l'année scolaire à l'issue de laquelle la convention prendra fin.

Fait à ..... le .....

Pour l'A.S.B.L. Compas Format,

Pour la Province de Liège,

Le Collège Provincial - LIEGE -

Marianne LONHAY,
Greffière provinciale.

André GILLES
Député provincial-Président

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA PROVINCE DE LIEGE ET LES ASBL "AUX SOURCES", « COMPAS FORMAT » et « REBONDS » POUR LA LIQUIDATION DU SUBSIDE ANNUEL DE L'ESPACE TREMPLIN.

La Province de Liège et les A.S.B.L. « Aux Sources », « Compas Format » et « Rebonds » conviennent d'apporter l'amendement suivant à l'article 2.5 de la convention de collaboration passée respectivement les 12 juin 2007, 6 juin 2007 et 8 juin 2007 :

L'article 2.5 est modifié comme suit :

Le subside annuel de 30.000 € est versé en deux tranches sur le compte ouvert à cet effet, dont le numéro est le 068-2297925-22

- Une avance de 15.000 € est versée au mois d'avril.
- Le solde de 15.000 € est versé au mois d'octobre, lors du dépôt des factures et des preuves de paiement à la direction du budget de la Direction générale transversale et après avis favorable de celle-ci.

Fait à Seraing, le 12 juin 2013

Pour l'A.S.B.L. Compas Format,

PRÉSIDENT

Pour la Province de Liège,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY,

Le Député provincial Président,

André GILLES,

Le Collège Provincial LIEGE

6. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet, M. le Président déclare approuvé le procès-verbal de la réunion du 27 avril 2017.

7. CLÔTURE DE LA RÉUNION PUBLIQUE

Monsieur le Président déclare close la réunion publique. La réunion publique est levée à 16h20'.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

8. SÉANCE À HUIS CLOS

En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil provincial, M. le Président prononce le huis clos pour la suite des travaux de ce jour.

DOCUMENT 16-17/282 : NOMINATION, PAR VOIE DE PROMOTION, À L'EMPLOI DE DIRECTEUR TECHNIQUE VACANT AU CADRE DU SERVICE PROVINCIAL DES BÂTIMENTS.

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le cadre du personnel du Service provincial des Bâtiments ;

Considérant qu'il y a lieu de titulariser l'emploi de Directeur technique vacant audit cadre ;

Attendu que les crédits sont prévus au budget ;

Vu les conditions d'accès à l'emploi en cause ;

Attendu que cette vacance d'emploi a été portée à la connaissance des membres du personnel réunissant les conditions réglementaires ;

Vu la candidature admissible de Monsieur Jean-Pierre HENS, né le 29 octobre 1957 ;

Attendu qu'il est entré à la Province le 23 janvier 1984 en qualité d'architecte au Service provincial des Bâtiments avec toutefois une interruption de sa carrière provinciale du 24 janvier 1986 au 31 décembre 1988 ;

Qu'il a été nommé à titre définitif le 1er novembre 1993, en la même qualité ;

Qu'il bénéficie d'une évaluation très positive ;

Qu'il fonctionne au Service provincial des Bâtiments ;

Vu la candidature admissible de Madame Viviane MARICHAL, née le 4 mai 1956 ;

Attendu qu'elle est entrée à la Province le 1er janvier 1981 en qualité d'architecte au Service provincial des Bâtiments avec toutefois une interruption de sa carrière provinciale du 19 mars 1983 au 31 août 1989 ;

Qu'elle a été nommée à titre définitif le 1er novembre 1996, en la même qualité ;

Qu'elle bénéficie d'une évaluation positive ;

Qu'elle fonctionne au Service provincial des Bâtiments ;

Vu la candidature admissible de Monsieur Philippe MOREAU, né le 22 février 1968 ;

Attendu qu'il est entré à la Province le 13 février 1995 en qualité d'architecte au Service provincial des Bâtiments ;

Qu'il a été nommé à titre définitif le 1er mai 1996, en la même qualité ;

Qu'il bénéficie d'une évaluation très positive ;

Qu'il fonctionne au Service provincial des Bâtiments ;

Vu la proposition motivée du Collège provincial en faveur de la nomination de Monsieur Philippe MOREAU ;

Vu le livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation du 22 mars 2005 organisant les Provinces et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées ;

Vu les statuts administratif et pécuniaire du personnel provincial non enseignant ;

Statuant à huis clos et au scrutin secret ;

Procède, par bulletin secret, à la promotion, à dater du 1er juin 2017, d'un Directeur technique au Service provincial des Bâtiments ;

Le dépouillement des bulletins donne les résultats suivants :
48 membres prennent part au vote :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 2
- votes valables : 46
- majorité absolue : 24

Monsieur Jean-Pierre HENS obtient : 0 suffrage.

Madame Viviane MARICHAL obtient : 4 suffrages.

Monsieur Philippe MOREAU obtient : 42 suffrages.

Attendu que le Conseil provincial se rallie à la motivation proposée par le Collège provincial ;

ARRÊTE

Article 1er. – M. Philippe MOREAU est promu, à dater du 1er juin 2017, en qualité de Directeur technique au Service provincial des Bâtiments.

Article 2. – La présente résolution sera adressée à l'intéressé, pour lui servir de titre.

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale, Le Président,

Marianne LONHAY Claude KLENKENBERG.

Province de Liège

COMPTE BUDGETAIRE
COMPTE DE RESULTATS
BILAN
2016

Document 16-17/260

Compte budgétaire 2016

PROVINCE de LIEGE

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Recettes ordinaires (Exercices ANTERIEURS)

Le 10.04.2017

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
			F009 Général				
			Boni des exercices antérieurs - BO				
			Recettes et dépenses générales				
2016	2016.2015	000/097900	Boni présumé des années antérieures				
2016	2016.2015	000/790100	Résultat positif d'exercices antérieurs - SO	4.247.225,75	18.350.809,11		18.350.809,11
			== TOTAUX == Boni des exercices antérieurs - BO	4.247.225,75	18.350.809,11		18.350.809,11
			== TOTAUX == Général	4.247.225,75	18.350.809,11		18.350.809,11
			F049 Impôts				
			R.O transferts				
			Impôts				
2016	2016.2015	040/701001	Droits en instance estimés	15.000.000,00			
			== TOTAUX == R.O transferts	15.000.000,00			
			== TOTAUX == Impôts	15.000.000,00			
			== TOTAUX ==	19.247.225,75	18.350.809,11		18.350.809,11

PROVINCE de LIEGE

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Recettes antérieurs ordinaires (RECAPITULATIF)

Le 10.04.2017

Fonctions	Désignation	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dettes 000/62	Total 000/63
F009	Général				
F019	Dette générale				
F049	Impôts				
F103	Autorités provinciales				
F123	Administration générale				
F129	Patrimoine privé				
F139	Services généraux				
F429	Communications routières				
F449	Voies navigables - Hydraulique				
F559	Industrie et énergie				
F569	Tourisme				
F699	Agriculture				
F719	Enseignement : Affaires générales				
F739	Enseignement secondaire				
F749	Enseignement supérieur				
F759	Enseignement pour handicapés				
F760	Complexes de délassement				
F763	Culture, loisirs et fêtes				
F769	Sports				
F789	Arts				
F799	Cultes et laïcité				
F869	Interventions sociales et famille				
F872	Soins de santé				
F879	Hygiène et salubrité publique				

PROVINCE de LIEGE

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Recettes antérieurs ordinaires (RECAPITULATIF)

Le 10.04.2017

Fonctions	Désignation	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dettes 000/62	Total 000/63
F939	Logement et aménagement du territoire				
	TOTAUX EXERCICE ANTERIEUR				
	BONI des EXERCICES ANTERIEURS :				18.350.809,11

PROVINCE de LIEGE

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)

Le 10.04.2017

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
			F009 Général				
			R.O prestations				
			Recettes et dépenses générales				
2016	2016	000/742010	Recettes imprévues et accidentelles	120.000,00	133.287,76		133.287,76
			== TOTAUX == R.O prestations	120.000,00	133.287,76		133.287,76
			R.O dette				
			Recettes et dépenses générales				
2016	2016	000/751010	Intérêts créditeurs sur comptes bancaires	220.000,00	138.823,30		138.823,30
			== TOTAUX == R.O dette	220.000,00	138.823,30		138.823,30
			== TOTAUX == Général	340.000,00	272.111,06		272.111,06
			F029 Fonds				
			R.O transferts				
			Fonds				
2016	2016	021/741010	Quote-part dans le financement général des provinces	35.149.257,00	35.120.482,80		35.120.482,80
			Compensations fiscales				
2016	2016	026/701400	Compensation de la forfaitisation des réductions du précompte immobilier	4.845.666,00	4.392.462,04		4.392.462,04
2016	2016	026/701600	Complément régional	4.778.430,00	5.743.489,81		5.743.489,81

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
2016	2016	026/701700	Compensation dans le cadre de l'exonération du précompte immobilier en Natura 2000	144.248,00	144.248,34		144.248,34
			== TOTAUX == R.O transferts	44.917.601,00	45.400.682,99		45.400.682,99
			== TOTAUX == Fonds	44.917.601,00	45.400.682,99		45.400.682,99
			F049 Impôts				
			R.O prestations				
			Impôts				
2016	2016	040/742030	Recouvrement de frais de procédure	10.000,00	16.818,56	-113,10	16.705,46
			== TOTAUX == R.O prestations	10.000,00	16.818,56	-113,10	16.705,46
			R.O transferts				
			Impôts				
2016	2016	040/701010	Produits d'impôts versés globalement	5.000,00	6.116,60		6.116,60
2016	2016	040/701070	Dépôts de mitraille et véhicules usagés	11.500,00	8.680,00		8.680,00
2016	2016	040/701080	Établissements dangereux, insalubres et incommodes	440.000,00	449.150,00		449.150,00
2016	2016	040/701090	Agences bancaires	215.000,00	213.372,00		213.372,00
2016	2016	040/701110	Permis de port d'armes de chasse	84.000,00	87.612,44		87.612,44

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
2016	2016	040/701120	Centimes additionnels au précompte immobilier	181.721.801,00	179.042.468,77		179.042.468,77
			== TOTAUX == R.O transferts	182.477.301,00	179.807.399,81		179.807.399,81
			== TOTAUX == Impôts	182.487.301,00	179.824.218,37	-113,10	179.824.105,27
			F059 Assurances				
			R.O prestations				
			Assurances				
2016	2016	050/740080	Ristournes sur primes d'assurances	10,00			
2016	2016	050/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	5.000,00	1.818,41		1.818,41
			== TOTAUX == R.O prestations	5.010,00	1.818,41		1.818,41
			R.O transferts				
			Assurances				
2016	2016	050/742060	Récupération de rémunérations payées aux agents provinciaux victimes d'accidents	160.000,00	180.624,03		180.624,03
2016	2016	050/761020	Indemnités versées par les compagnies d'assurances pour sinistres	142.000,00	124.831,67		124.831,67
			== TOTAUX == R.O transferts	302.000,00	305.455,70		305.455,70
			== TOTAUX == Assurances	307.010,00	307.274,11		307.274,11

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
			F069 Prélèvements				
			Prélèvements et provisions				
			Prélèvements				
2016	2016	060/780100	Prélèvements sur le fonds de réserve ordinaire	210.000,00	210.000,00		210.000,00
2016	2016	060/781060	Fonds spécial pour projets supracommunaux - reprise	44.210,00	44.210,00		44.210,00
			== **TOTAUX** == **Prélèvements et provisions**	254.210,00	254.210,00		254.210,00
			== **TOTAUX** == **Prélèvements**	254.210,00	254.210,00		254.210,00
			F103 Autorités provinciales				
			R.O prestations				
			Autorités provinciales				
2016	2016	101/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	142,04		142,04
2016	2016	101/742070	Remboursements par d'anciens députés provinciaux de trop perçu à titre de pension	10,00			
2016	2016	101/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	5.000,00	5.120,50		5.120,50
			== **TOTAUX** == **R.O prestations**	5.020,00	5.262,54		5.262,54
			R.O transferts				
			Autorités provinciales				
2016	2016	101/742110	Retenues opérées sur le traitement des membres du Collège provincial à titre de contribution à la pension de survie	32.500,00	32.598,30		32.598,30
2016	2016	101/742120	Quote-part des membres du Collège provincial dans les frais d'assurance-accidents contractés en leur faveur	500,00			

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
2016	2016	101/742170	Contribution du fonds de pensions aux pensions de retraite des anciens députés provinciaux	321.500,00	321.148,68		321.148,68
2016	2016	101/742171	Contribution du fonds de pensions aux pensions de survie aux ayants droit des anciens députés provinciaux	105.000,00	104.104,62		104.104,62
			== TOTAUX == R.O transferts	459.500,00	457.851,60		457.851,60
			== TOTAUX == Autorités provinciales	464.520,00	463.114,14		463.114,14
			E123 Administration générale				
			R.O prestations				
			Administration générale				
2016	2016	104/702070	Revente de produits recyclables collectés	10,00	187,00		187,00
2016	2016	104/702400	Vente bulletin provincial et imprimés aux communes	9.000,00	8.850,00		8.850,00
2016	2016	104/742030	Recouvrement de frais de procédure	11.000,00	14.938,15		14.938,15
2016	2016	104/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10.000,00	9.965,18		9.965,18
2016	2016	104/742080	Intervention du Fonds des maladies professionnelles	80.000,00	124.446,47		124.446,47
2016	2016	104/742150	Quotes-parts et autres produits en matière de pension	120.000,00	96.100,33		96.100,33
2016	2016	104/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	300.000,00	248.694,47		248.694,47
			Agents sanctionnateurs				
2016	2016	104/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	19.000,00	15.283,50		15.283,50
			Administration centrale provinciale				
2016	2016	104/702070	Revente de produits recyclables collectés	3.250,00			
2016	2016	104/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.000,00	1.092,33		1.092,33
			Direction générale transversale				
2016	2016	104/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
2016	2016	104/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
2016	2016	104/742040	Remboursements de dépenses de personnel	225.000,00	248.419,56		248.419,56
2016	2016	104/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement *Services du Directeur Financier*	5.000,00	9.061,17		9.061,17
2016	2016	121/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	27,19		27,19
2016	2016	121/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement *Institut de formation*	10,00			
2016	2016	106/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	65.000,00	74.820,26		74.820,26
2016	2016	106/702220	Droits d'inscription et ventes de syllabus	260.000,00	385.052,01		385.052,01
2016	2016	106/742040	Remboursements de dépenses de personnel	91.000,00	191.861,06		191.861,06
2016	2016	106/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement *Ecole des cadets*	5.000,00	7.010,60		7.010,60
2016	2016	106/702220	Droits d'inscription et ventes de syllabus	24.000,00	8.325,00		8.325,00
2016	2016	106/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	14,02		14,02
2016	2016	106/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement *Service de la Communication*	4.700,00	4.410,00		4.410,00
2016	2016	104/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
2016	2016	104/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	3.000,00	2.525,91		2.525,91
2016	2016	104/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	207,64		207,64
2016	2016	104/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement *Maison Grégoire*	1.000,00	656,43		656,43
2016	2016	104/742040	Remboursements de dépenses de personnel	225,00	225,14		225,14
2016	2016	104/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	300,00	99,25		99,25
			== TOTAUX == R.O prestations	1.237.555,00	1.452.272,67		1.452.272,67
			R.O transferts *Administration générale*				
2016	2016	104/740015	Subventions des pouvoirs publics dans le cadre du plan activa	359.000,00	320.065,82		320.065,82

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
2016	2016	104/740017	Subventions des pouvoirs publics en faveur des agents contractuels subventionnés	1.320.000,00	1.388.689,76		1.388.689,76
2016	2016	104/740018	Remboursements de cotisations patronales diverses	90.000,00	108.641,05		108.641,05
2016	2016	104/740020	Subventions de la Région wallonne	357.863,00	357.863,95		357.863,95
2016	2016	104/740022	Subside pour l'intégration des personnes handicapées	550.000,00	348.129,68		348.129,68
2016	2016	104/740029	Subventions de la Région wallonne pour A.P.E.	1.330.000,00	1.315.717,66		1.315.717,66
2016	2016	104/740060	Autres subventions des pouvoirs publics	10.931,00			
2016	2016	104/742172	Contribution du fonds des pensions aux compléments de pensions	3.515.000,00	3.530.067,10		3.530.067,10
			Institut de formation				
2016	2016	106/740012	Subventions de fonctionnement	2.222.000,00	2.275.563,70		2.275.563,70
2016	2016	106/740013	Subventions pour traitements	441.781,00	441.781,00		441.781,00
			Ecole des cadets				
2016	2016	106/740012	Subventions de fonctionnement	10.000,00			
			== TOTAUX == R.O transferts	10.206.575,00	10.086.519,72		10.086.519,72
			R.O dette				
			Services du Directeur Financier				
2016	2016	121/752010	Intérêts de retard	10,00	31,79		31,79
			== TOTAUX == R.O dette	10,00	31,79		31,79
			== TOTAUX == Administration générale	11.444.140,00	11.538.824,18		11.538.824,18

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
			F129 Patrimoine privé				
			R.O prestations				
			Patrimoine				
2016	2016	124/702090	Loyers des propriétés provinciales	564.000,00	571.437,94		571.437,94
			Espace Saint-Jean				
2016	2016	124/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	5.000,00	2.468,56		2.468,56
			== **TOTAUX** == **R.O prestations**	569.000,00	573.906,50		573.906,50
			R.O dette				
			Patrimoine				
2016	2016	124/750100	Dividendes de Dexia	1,00			
2016	2016	124/750101	Dividendes Holding Communal	1,00			
2016	2016	124/750102	Dividendes Holding Communal - parts B	1,00			
2016	2016	124/752100	Ristourne sur emprunts	1,00			
			== **TOTAUX** == **R.O dette**	4,00			
			== **TOTAUX** == **Patrimoine privé**	569.004,00	573.906,50		573.906,50
			F139 Services généraux				
			R.O prestations				
			Archives provinciales				
2016	2016	133/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	18.500,00	5.172,00		5.172,00
2016	2016	133/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
2016	2016	133/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement *Service des bâtiments*	10,00			
2016	2016	137/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	8.500,00	11.480,00		11.480,00
2016	2016	137/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	2.000,00			
2016	2016	137/702070	Revente de produits recyclables collectés	9.000,00	4.286,88		4.286,88
2016	2016	137/702092	Location de chapiteaux	8.000,00	9.419,79		9.419,79
2016	2016	137/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	2.488,06		2.488,06
2016	2016	137/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement *Imprimerie centrale*	8.000,00	7.990,27		7.990,27
2016	2016	134/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	50.000,00	62.565,05		62.565,05
2016	2016	134/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public *Complexe des Hauts-Sarts*	140.000,00	330.996,95		330.996,95
2016	2016	138/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	6.500,00	5.094,72		5.094,72
2016	2016	138/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	70.000,00	70.749,97		70.749,97
2016	2016	138/742040	Remboursements de dépenses de personnel	102.500,00	101.206,56		101.206,56
2016	2016	138/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement *Département Technologies information*	7.000,00	7.098,07		7.098,07
2016	2016	139/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	1.000,00			
2016	2016	139/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	5.000,00	30.894,90		30.894,90
2016	2016	139/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	239,33		239,33
2016	2016	139/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	652,67		652,67
			== TOTAUX == R.O prestations	436.050,00	650.335,22		650.335,22
			== TOTAUX == Services généraux	436.050,00	650.335,22		650.335,22

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
			E169 Etranger et calamités				
			R.O prestations				
			Brel				
2016	2016	151/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
2016	2016	151/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	11.000,00	11.746,10		11.746,10
			== TOTAUX == R.O prestations	11.010,00	11.746,10		11.746,10
			R.O transferts				
			Brel				
2016	2016	151/740010	Subsides du Fédéral	7.333,00	7.250,00		7.250,00
2016	2016	151/740050	Subsides de la Communauté européenne	25.000,00	25.000,00		25.000,00
			== TOTAUX == R.O transferts	32.333,00	32.250,00		32.250,00
			== TOTAUX == Etranger et calamités	43.343,00	43.996,10		43.996,10
			E399 Sécurité et ordre public				
			R.O transferts				
			Police				
2016	2016	331/740054	Subsides Interreg	4.276,00	27.250,66		27.250,66
2016	2016	331/740601	Subsides visant le financement de dépenses de personnel	1,00	75.611,52		75.611,52
			== TOTAUX == R.O transferts	4.277,00	102.862,18		102.862,18

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
			R.O dette				
			Administration générale				
2016	2016	351/410500	Remboursements de prêts consentis sans intérêt aux communes concernées par les compléments de redevances incendie	632.570,00	632.570,12		632.570,12
			== TOTAUX == R.O dette	632.570,00	632.570,12		632.570,12
			== TOTAUX == Sécurité et ordre public	636.847,00	735.432,30		735.432,30
			F429 Communications routières				
			R.O prestations				
			Service technique provincial				
2016	2016	420/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00	2.945,00		2.945,00
2016	2016	420/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00	1.490,78		1.490,78
2016	2016	420/702120	Vente de documents, remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance et autres prestations pour compte de particuliers ou d'intercommunales	1.500,00	36,40		36,40
2016	2016	420/702130	Vente de documents et remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance pour compte des pouvoirs publics	100.000,00	51.048,43		51.048,43
2016	2016	420/742040	Remboursements de dépenses de personnel	135.000,00	185.503,81		185.503,81
2016	2016	420/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	500,00	2.905,05		2.905,05
			== TOTAUX == R.O prestations	237.020,00	243.929,47		243.929,47
			R.O transferts				
			Service technique provincial				
2016	2016	420/740020	Subventions de la Région wallonne	93.750,00	187.500,00		187.500,00

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
2016	2016	420/740024	Subventions de la Région wallonne pour missions dans le cadre de la révision de l'atlas des chemins vicinaux		20.000,00		20.000,00
			== TOTAUX == R.O transferts	93.750,00	207.500,00		207.500,00
			== TOTAUX == Communications routières	330.770,00	451.429,47		451.429,47
			F449 Voies navigables - Hydraulique				
			R.O prestations				
			Hydraulique				
2016	2016	482/702120	Vente de documents, remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance et autres prestations pour compte de particuliers ou d'intercommunales	10,00			
2016	2016	482/702130	Vente de documents et remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance pour compte des pouvoirs publics	10,00			
2016	2016	482/702140	Remboursements de frais d'instruction des requêtes de particuliers pour l'exécution d'ouvrages sur les cours d'eau non navigables	2.500,00	4.077,00		4.077,00
			== TOTAUX == R.O prestations	2.520,00	4.077,00		4.077,00

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
			R.O transferts				
			Hydraulique				
2016	2016	482/742222	Contributions de personnes de droit privé aux frais de travaux effectués d'office sur les cours d'eau non navigables	10,00			
			== TOTAUX == R.O transferts	10,00			
			== TOTAUX == Voies navigables - Hydraulique	2.530,00	4.077,00		4.077,00
			E559 Industrie et énergie				
			R.O prestations				
			SPI				
2016	2016	530/702150	Remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance pour compte de la SPI	1.000,00			
2016	2016	530/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
			Industrie et énergie				
2016	2016	530/742040	Remboursements de dépenses de personnel	37.210,00	36.615,74		36.615,74
			== TOTAUX == R.O prestations	38.220,00	36.615,74		36.615,74
			R.O transferts				
			Gaz				
2016	2016	551/742610	Redevance pour occupation du domaine public	76.389,00	76.389,49		76.389,49
			== TOTAUX == R.O transferts	76.389,00	76.389,49		76.389,49

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
			R.O dette				
			Production et transport d'énergie				
2016	2016	550/750200	Dividendes de la société de leasing, de financement et d'économies d'énergie	10,00	8,81		8,81
			Electricité				
2016	2016	552/742200	Ristournes intercommunale	6.812.463,00	6.812.462,97		6.812.462,97
			== TOTAUX == R.O dette	6.812.473,00	6.812.471,78		6.812.471,78
			== TOTAUX == Industrie et énergie	6.927.082,00	6.925.477,01		6.925.477,01
			F569 Tourisme				
			R.O prestations				
			Tourisme				
2016	2016	560/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	443,74		443,74
			== TOTAUX == R.O prestations	10,00	443,74		443,74
			R.O transferts				
			Tourisme				
2016	2016	560/740011	Remboursement de cotisations patronales	245.000,00	244.966,76		244.966,76
			== TOTAUX == R.O transferts	245.000,00	244.966,76		244.966,76
			== TOTAUX == Tourisme	245.010,00	245.410,50		245.410,50

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
			F699 Agriculture				
			R.O prestations				
			Direction générale services agricoles				
2016	2016	621/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
2016	2016	621/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
			Station d'analyses agricoles				
2016	2016	621/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	140.000,00	157.073,15		157.073,15
2016	2016	621/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	30.000,00	41.203,60		41.203,60
2016	2016	621/742040	Remboursements de dépenses de personnel	36.000,00	31.147,06		31.147,06
2016	2016	621/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	137,98		137,98
			Ecole postcolaire d'agriculture				
2016	2016	621/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	2.000,00	684,73		684,73
2016	2016	621/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00	531,64		531,64
2016	2016	621/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	1.839,43		1.839,43
			== TOTAUX == R.O prestations	208.050,00	232.617,59		232.617,59
			R.O transferts				
			Ecole postcolaire d'agriculture				
2016	2016	621/740020	Subventions de la Région wallonne	10,00			
2016	2016	621/740040	Subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles	10,00			
			== TOTAUX == R.O transferts	20,00			
			== TOTAUX == Agriculture	208.070,00	232.617,59		232.617,59

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
			F719 Enseignement : Affaires générales				
			R.O prestations				
			DG de l'Enseignemet et de la Formation				
2016	2016	701/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	1.500,00			
2016	2016	701/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	1.500,00			
2016	2016	701/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	470,73		470,73
2016	2016	701/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.000,00	1.841,06		1.841,06
			Formation continuée				
2016	2016	700/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
			PMS				
2016	2016	706/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	65,94		65,94
2016	2016	706/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.000,00	12,00		12,00
			Espace qualité formation				
2016	2016	701/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
2016	2016	701/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
2016	2016	701/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
2016	2016	701/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	197,60		197,60
			Espace tremplin				
2016	2016	701/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
			Maison des langues				
2016	2016	701/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
2016	2016	701/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
2016	2016	701/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
2016	2016	701/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	4.410,00	4.916,94		4.916,94
			Internats				
2016	2016	708/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	12.000,00	26.278,05		26.278,05
2016	2016	708/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00	1.665,50		1.665,50
2016	2016	708/702100	Redevances	2.016.000,00	2.080.238,99		2.080.238,99

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
2016	2016	708/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	32,99		32,99
2016	2016	708/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement *Enseignement secondaire*	2.000,00	8.491,97		8.491,97
2016	2016	700/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement *Repas scolaires*		2.055,41		2.055,41
2016	2016	702/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	1.000.000,00	1.006.359,89		1.006.359,89
2016	2016	702/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	100.000,00	101.349,53		101.349,53
2016	2016	702/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement *Enseignement sec. promotion sociale*		379,42		379,42
2016	2016	700/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement *Enseignement supérieur*		158,10		158,10
2016	2016	700/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé		100,00		100,00
2016	2016	700/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement *Enseignement - Affaires générales*		11.729,07		11.729,07
2016	2016	700/702220	Droits d'inscription et ventes de syllabus	2.440.000,00	2.409.907,45		2.409.907,45
2016	2016	700/702420	Prêt des manuels scolaires	155.000,00	158.890,91		158.890,91
			== TOTAUX == R.O prestations	5.734.540,00	5.815.141,55		5.815.141,55
			R.O transferts *DG de l'Enseignemet et de la Formation*				
2016	2016	701/740051	Subsides Européens		165.628,39		165.628,39
2016	2016	701/740141	Subsides pour manuels scolaires *Formation continuée*	11.000,00	11.362,94		11.362,94
2016	2016	700/740044	Interventions diverses dans la formation du personnel enseignant *PMS*	10,00			
2016	2016	706/740041	Subventions pour fonctionnement	395.000,00	393.981,82		393.981,82
2016	2016	706/740042	Subventions pour traitements	4.321.975,00	4.321.975,00		4.321.975,00

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
2016	2016	706/740051	Subsides Européens	69.000,00	69.000,00		69.000,00
			Espace qualité formation				
2016	2016	701/740054	Subsides Interreg	30.000,00	115.697,94		115.697,94
2016	2016	701/740601	Subsides visant le financement de dépenses de personnel	10.000,00	69.371,15		69.371,15
			Maison des langues				
2016	2016	701/740054	Subsides Interreg	7.000,00	8.761,86		8.761,86
2016	2016	701/740601	Subsides visant le financement de dépenses de personnel	5.500,00	7.355,87		7.355,87
			Internats				
2016	2016	708/410400	Remboursements d'emprunts subsidiés	3.760,00	3.751,05		3.751,05
2016	2016	708/740041	Subventions pour fonctionnement	355.000,00	334.549,34		334.549,34
2016	2016	708/754000	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	1.920,00	1.916,87		1.916,87
			Enseignement - Affaires générales				
2016	2016	700/740049	Intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour des projets subsidiés	330.000,00	323.829,60		323.829,60
2016	2016	700/740066	Interventions pour réalisation de projets subsidiés dans l'enseignement	850.000,00	700.876,59		700.876,59
2016	2016	700/740075	Minervals et droits d'inscription		9.548,00		9.548,00
2016	2016	700/742710	Cautions des manuels scolaires	55.000,00	54.237,28		54.237,28
			== TOTAUX == R.O transferts	6.445.165,00	6.591.843,70		6.591.843,70
			R.O dette				
			Prêts d'études				
2016	2016	703/410401	Remboursements par les bénéficiaires des prêts d'études	70.000,00	109.520,29		109.520,29

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
2016	2016	703/751401	Remboursements d'intérêts	2.000,00	1.955,69		1.955,69
			== TOTAUX == R.O dette	72.000,00	111.475,98		111.475,98
			== TOTAUX == Enseignement : Affaires générales	12.251.705,00	12.518.461,23		12.518.461,23
			F739 Enseignement secondaire				
			R.O prestations				
			Enseignement agricole et horticole				
2016	2016	732/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	500,00	479,00		479,00
2016	2016	732/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00	28,00		28,00
2016	2016	732/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	474,81		474,81
2016	2016	732/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	2.000,00	14.598,42		14.598,42
			Enseignement secondaire				
2016	2016	735/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	300.000,00	300.279,19		300.279,19
2016	2016	735/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	15.000,00	26.579,99		26.579,99
2016	2016	735/742040	Remboursements de dépenses de personnel	178.000,00	154.377,64		154.377,64
2016	2016	735/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	100.000,00	129.057,36		129.057,36
			Enseignement sec. promotion sociale				
2016	2016	736/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
2016	2016	736/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
2016	2016	736/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	1.329,29		1.329,29
2016	2016	736/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10.000,00	26.089,91		26.089,91

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Recettes ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
			CEFA				
2016	2016	735/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	789,00		789,00
			== TOTAUX == R.O prestations	605.560,00	654.082,61		654.082,61
			R.O transferts				
			Enseignement agricole et horticole				
2016	2016	732/740041	Subventions pour fonctionnement	820.000,00	802.080,58		802.080,58
2016	2016	732/740042	Subventions pour traitements	6.714.928,00	6.714.928,00		6.714.928,00
			Enseignement secondaire				
2016	2016	735/410400	Remboursements d'emprunts subsidiés	222.530,00	222.495,12		222.495,12
2016	2016	735/740011	Remboursement de cotisations patronales	60.000,00	61.241,69		61.241,69
2016	2016	735/740041	Subventions pour fonctionnement	7.920.000,00	7.793.309,06		7.793.309,06
2016	2016	735/740042	Subventions pour traitements	66.044.275,00	66.044.275,00		66.044.275,00
2016	2016	735/740048	Subsides de l'Office de la Naissance et de l'Enfance	350.000,00	336.743,87		336.743,87
2016	2016	735/754000	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	128.150,00	128.126,74		128.126,74
			Enseignement sec. promotion sociale				
2016	2016	736/740041	Subventions pour fonctionnement	660.000,00	755.601,60		755.601,60
2016	2016	736/740042	Subventions pour traitements	11.474.470,00	11.474.470,00		11.474.470,00
			CEFA				
2016	2016	735/740041	Subventions pour fonctionnement	255.700,00	256.785,76		256.785,76
2016	2016	735/740053	Subsides aux Centres d'enseignement et de formation en alternance		13.626,26		13.626,26
			== TOTAUX == R.O transferts	94.650.053,00	94.603.683,68		94.603.683,68
			== TOTAUX == Enseignement secondaire	95.255.613,00	95.257.766,29		95.257.766,29

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
			F749 Enseignement supérieur				
			R.O prestations				
			Enseignement supérieur				
2016	2016	741/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00	25,00		25,00
2016	2016	741/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00	27,58		27,58
2016	2016	741/702223	Participation des étudiants aux dépenses obligatoires de l'enseignement supérieur	200.000,00	118.806,00		118.806,00
2016	2016	741/742040	Remboursements de dépenses de personnel	240.365,00	252.337,90		252.337,90
2016	2016	741/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	8.000,00	14.107,12		14.107,12
			Enseignemnt sup. promotion sociale				
2016	2016	744/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
2016	2016	744/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	5.000,00	6.342,00		6.342,00
2016	2016	744/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
2016	2016	744/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.000,00	1.522,80		1.522,80
			== TOTAUX == R.O prestations	454.405,00	393.168,40		393.168,40
			R.O transferts				
			Enseignement supérieur				
2016	2016	741/410400	Remboursements d'emprunts subsidiés	158.160,00	149.834,18		149.834,18
2016	2016	741/740041	Subventions pour fonctionnement	6.000.000,00	4.919.465,50		4.919.465,50
2016	2016	741/740042	Subventions pour traitements	38.142.722,00	38.142.722,00		38.142.722,00
2016	2016	741/740051	Subsides Européens	62.000,00	61.912,50		61.912,50
2016	2016	741/740140	Subside d'Aide à la démocratisation	833.059,00	833.059,00		833.059,00
2016	2016	741/754000	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	56.050,00	50.564,41		50.564,41
			Enseignemnt sup. promotion sociale				
2016	2016	744/740041	Subventions pour fonctionnement	60.000,00	59.251,08		59.251,08

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
2016	2016	744/740042	Subventions pour traitements	2.573.165,00	2.573.165,00		2.573.165,00
			== TOTAUX == R.O transferts	47.885.156,00	46.789.973,67		46.789.973,67
			== TOTAUX == Enseignement supérieur	48.339.561,00	47.183.142,07		47.183.142,07
			F759 Enseignement pour handicapés				
			R.O prestations				
			IPESS Micheroux				
2016	2016	752/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	4.000,00	5.256,50		5.256,50
2016	2016	752/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
2016	2016	752/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	3.846,13		3.846,13
2016	2016	752/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	2.010,00	1.309,57		1.309,57
			Institut médico-pédagogique Micheroux				
2016	2016	752/702170	Intervention de l'I.N.A.M.I. et des parents dans le coût de la journée d'entretien	90.000,00	84.248,53		84.248,53
2016	2016	752/702180	Intervention des pouvoirs publics dans le coût de la journée d'entretien	790.000,00	852.570,40		852.570,40
2016	2016	752/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	2.002,53		2.002,53
2016	2016	752/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement		4.597,47		4.597,47
			CRT Abbé-Scry				
2016	2016	752/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	1.000,00	1.583,20		1.583,20
2016	2016	752/702180	Intervention des pouvoirs publics dans le coût de la journée d'entretien	8.000,00	4.792,42		4.792,42
2016	2016	752/702230	Intervention de l'I.N.A.M.I. et organismes assureurs dans le coût de la journée d'entretien				
2016	2016	752/742040	Remboursements de dépenses de personnel	1.219.972,00	1.240.032,77		1.240.032,77

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
2016	2016	752/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	30.000,00	34.103,96		34.103,96
			== TOTAUX == R.O prestations	2.145.012,00	2.234.343,48		2.234.343,48
			R.O transferts				
			IPESS Micheroux				
2016	2016	752/740026	Intervention dans les frais de transport des élèves	44.400,00	50.051,85		50.051,85
2016	2016	752/740041	Subventions pour fonctionnement	195.700,00	192.656,38		192.656,38
2016	2016	752/740042	Subventions pour traitements	2.775.539,00	2.775.539,00		2.775.539,00
2016	2016	752/742710	Cautions des manuels scolaires		160,00		160,00
			CRT Abbé-Scry				
2016	2016	752/410400	Remboursements d'emprunts subsidiés	2.150,00	2.148,08		2.148,08
2016	2016	752/754000	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	740,00	738,91		738,91
			== TOTAUX == R.O transferts	3.018.529,00	3.021.294,22		3.021.294,22
			== TOTAUX == Enseignement pour handicapés	5.163.541,00	5.255.637,70		5.255.637,70
			F760 Complexes de délassement				
			R.O prestations				
			Domaine provincial de Wégimont				
2016	2016	760/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	870.000,00	993.204,09		993.204,09
2016	2016	760/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	80.000,00	77.159,53		77.159,53
2016	2016	760/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	945,54		945,54

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
2016	2016	760/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	7.000,00	4.573,93		4.573,93
			== TOTAUX == R.O prestations	957.010,00	1.075.883,09		1.075.883,09
			R.O transferts				
			Domaine provincial de Wégimont				
2016	2016	760/410400	Remboursements d'emprunts subsidiés	280,00	272,19		272,19
2016	2016	760/754000	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	180,00	179,80		179,80
			== TOTAUX == R.O transferts	460,00	451,99		451,99
			== TOTAUX == Complexes de délassement	957.470,00	1.076.335,08		1.076.335,08
			F761 Jeunesse				
			R.O prestations				
			Service provincial de la jeunesse				
2016	2016	761/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	81.000,00	86.408,99		86.408,99
2016	2016	761/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	56.000,00	59.057,20		59.057,20
2016	2016	761/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	87,54		87,54
2016	2016	761/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	1.933,79		1.933,79
			Espace Belvaux				
2016	2016	761/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	85.000,00	110.477,50		110.477,50
2016	2016	761/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	40.500,00	43.516,71		43.516,71
2016	2016	761/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	52,62		52,62

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
2016	2016	761/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	477,21		477,21
			== TOTAUX == R.O prestations	262.540,00	302.011,56		302.011,56
			== TOTAUX == Jeunesse	262.540,00	302.011,56		302.011,56
			F763 Culture, loisirs et fêtes				
			R.O prestations				
			Grands évènements				
2016	2016	762/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
2016	2016	762/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	109.800,00	115.759,40		115.759,40
			SPAC Administration				
2016	2016	762/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	125.000,00	120.163,44		120.163,44
2016	2016	762/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	2.000,00	2.965,75		2.965,75
2016	2016	762/702091	Redevances d'occupation du studio d'enregistrement	3.000,00	210,00		210,00
2016	2016	762/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	4.486,01		4.486,01
2016	2016	762/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	2.500,00	13.841,30		13.841,30
			SPAC Bibliothèques (biblio+médiathèque)				
2016	2016	767/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	200.000,00	183.336,70		183.336,70
2016	2016	767/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
2016	2016	767/702023	Redevances utilisateurs des bibliothèques participantes au réseau provincial de la lecture publique	200.000,00	208.733,45		208.733,45
2016	2016	767/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	1.251,83		1.251,83
2016	2016	767/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	23.692,62		23.692,62

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
			Maison de la création				
2016	2016	762/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement		165,06		165,06
			== TOTAUX == R.O prestations	642.350,00	674.605,56		674.605,56
			R.O transferts				
			Grands évènements				
2016	2016	762/740020	Subventions de la Région wallonne	6.500,00	7.500,00		7.500,00
2016	2016	762/740054	Subsides Interreg	32.500,00	42.537,50		42.537,50
			SPAC Administration				
2016	2016	762/740011	Remboursement de cotisations patronales	147.500,00	153.104,22		153.104,22
2016	2016	762/740020	Subventions de la Région wallonne	10,00			
2016	2016	762/740040	Subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles	4.000,00	4.582,02		4.582,02
2016	2016	762/740054	Subsides Interreg	1,00	6.442,23		6.442,23
2016	2016	762/740601	Subsides visant le financement de dépenses de personnel	1,00	1.131,06		1.131,06
			SPAC Bibliothèques (biblio+médiathèque)				
2016	2016	767/740040	Subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles	834.221,00	862.082,10		862.082,10
			== TOTAUX == R.O transferts	1.024.733,00	1.077.379,13		1.077.379,13
			== TOTAUX == Culture, loisirs et fêtes	1.667.083,00	1.751.984,69		1.751.984,69
			F769 Sports				
			R.O prestations				
			Services des sports				
2016	2016	764/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	60.000,00	71.510,95		71.510,95

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
2016	2016	764/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
2016	2016	764/742040	Remboursements de dépenses de personnel	81.725,00	89.513,17		89.513,17
2016	2016	764/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement *Complexe sportif Naimette-Xhovémont*	6.000,00	7.005,80		7.005,80
2016	2016	764/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement *Centre de formation de tennis*	5.000,00	5.082,69		5.082,69
2016	2016	764/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	55.000,00	41.854,10		41.854,10
2016	2016	764/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
2016	2016	764/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
2016	2016	764/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	188,06		188,06
			== TOTAUX == R.O prestations	207.765,00	215.154,77		215.154,77
			R.O transferts *Services des sports*				
2016	2016	764/740011	Remboursement de cotisations patronales	272.000,00	275.587,60		275.587,60
2016	2016	764/740061	Interventions d'organismes publics *CREF*		1.000,00		1.000,00
2016	2016	764/410400	Remboursements d'emprunts subsidiés	157.930,00	157.924,83		157.924,83
2016	2016	764/754000	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés *Centre de formation de tennis*	25.430,00	23.797,33		23.797,33
2016	2016	764/410400	Remboursements d'emprunts subsidiés	41.650,00	41.647,08		41.647,08
2016	2016	764/740011	Remboursement de cotisations patronales	30.000,00	30.620,73		30.620,73

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
2016	2016	764/754000	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	23.690,00	23.686,45		23.686,45
			== TOTAUX == R.O transferts	550.700,00	554.264,02		554.264,02
			== TOTAUX == Sports	758.465,00	769.418,79		769.418,79
			F789 Arts				
			R.O prestations				
			Service des musées et expositions				
2016	2016	771/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	130.000,00	145.238,25		145.238,25
2016	2016	771/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	16.000,00	24.193,95		24.193,95
2016	2016	771/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
2016	2016	771/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	11.000,00	4.971,58		4.971,58
			Organisation d'expos exceptionnelles				
2016	2016	771/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
			Château de Jehay				
2016	2016	771/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	105,09		105,09
			Fonds d'Histoire du mouvement wallon				
2016	2016	771/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
			== TOTAUX == R.O prestations	157.040,00	174.508,87		174.508,87
			R.O transferts				
			Service des musées et expositions				
2016	2016	771/740011	Remboursement de cotisations patronales	121.000,00	122.483,37		122.483,37
2016	2016	771/740020	Subventions de la Région wallonne	10,00	900,00		900,00

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
2016	2016	771/740040	Subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles	70.000,00	69.300,00		69.300,00
2016	2016	771/740601	Subsides visant le financement de dépenses de personnel *Organisation d'expos exceptionnelles*	10,00			
2016	2016	771/740000	Subsides du secteur public *Château de Jehay*	2.500,00	2.500,00		2.500,00
2016	2016	771/740011	Remboursement de cotisations patronales *Fonds d'Histoire du mouvement wallon*	91.000,00	91.862,54		91.862,54
2016	2016	771/740020	Subventions de la Région wallonne	10,00			
2016	2016	771/740040	Subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles	10,00			
			== TOTAUX == R.O transferts	284.540,00	287.045,91		287.045,91
			== TOTAUX == Arts	441.580,00	461.554,78		461.554,78
			F869 Interventions sociales et famille **R.O prestations** *Maison du social*				
2016	2016	840/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	4.500,00	6.088,81		6.088,81
2016	2016	840/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	1.093,48		1.093,48
2016	2016	840/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.000,00	3.374,74		3.374,74
			== TOTAUX == R.O prestations	5.510,00	10.557,03		10.557,03
			R.O transferts *Maison du social*				
2016	2016	840/410400	Remboursements d'emprunts subsidiés	2.610,00	2.604,32		2.604,32

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
2016	2016	840/740011	Remboursement de cotisations patronales	320.000,00	324.580,94		324.580,94
2016	2016	840/740020	Subventions de la Région wallonne	15.000,00	25.500,00		25.500,00
2016	2016	840/740040	Subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles	75.000,00	75.000,00		75.000,00
2016	2016	840/740061	Interventions d'organismes publics	18.720,00	19.760,00		19.760,00
2016	2016	840/740071	Interventions d'organismes privés	10,00			
2016	2016	840/754000	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	990,00	984,05		984,05
			Oeuvres pour personnes âgées				
2016	2016	834/742400	Remboursement subventions	5.000,00	1.017,00		1.017,00
			== TOTAUX == R.O transferts	437.330,00	449.446,31		449.446,31
			R.O dette				
			Aide et action sociales				
2016	2016	801/410510	Remboursements de prêts octroyés	10.000,00	11.000,00		11.000,00
			La famille				
2016	2016	844/410402	Remboursements par les bénéficiaires des prêts installation jeunes	17.000,00	13.200,07		13.200,07
2016	2016	844/751402	Remboursements d'intérêts par les bénéficiaires des prêts installation jeunes	250,00	183,41		183,41
			== TOTAUX == R.O dette	27.250,00	24.383,48		24.383,48
			== TOTAUX == Interventions sociales et famille	470.090,00	484.386,82		484.386,82
			F872 Soins de santé				
			R.O prestations				
			Direction générale Santé & environnement				
2016	2016	870/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
2016	2016	870/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	45.108,62		45.108,62
2016	2016	870/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement *Laboratoires*	1.500,00	3.672,38		3.672,38
2016	2016	871/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	300.000,00	353.809,59		353.809,59
2016	2016	871/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	364.500,00	399.034,78		399.034,78
2016	2016	871/742040	Remboursements de dépenses de personnel	4.000,00	160,05		160,05
2016	2016	871/742050	Remboursements de dépenses de personnel par le C.P.A.S. de Verviers	69.500,00	67.454,81		67.454,81
2016	2016	871/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement *Médecine de l'environnement*	10,00	1.457,75		1.457,75
2016	2016	871/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00	10.200,00		10.200,00
2016	2016	871/742040	Remboursements de dépenses de personnel	75.000,00	77.926,93		77.926,93
2016	2016	871/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement *Service de la qualité de la vie*	10,00	156,06		156,06
2016	2016	871/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	200.000,00	227.076,24		227.076,24
2016	2016	871/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	355.000,00	341.164,39		341.164,39
2016	2016	871/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
2016	2016	871/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement *Promotion santé à l'école*	10,00			
2016	2016	871/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
2016	2016	871/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement *Service des consultations*	10,00	1.143,43		1.143,43
2016	2016	871/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	50.000,00	52.314,91		52.314,91
2016	2016	871/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	80.000,00	70.007,60		70.007,60
2016	2016	871/742040	Remboursements de dépenses de personnel	9.310,00	7.444,39		7.444,39
2016	2016	871/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement *Dépistage mobile*	10,00	392,01		392,01
2016	2016	871/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
2016	2016	871/702020	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
2016	2016	871/702340	Intervention INAMI dépistage cancer du sein	10,00			
2016	2016	871/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	46.837,94		46.837,94
2016	2016	871/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
			Lierneux				
2016	2016	872/702190	Interventions du secteur privé dans les prestations d'hospitalisations		2.454,47		2.454,47
2016	2016	872/742040	Remboursements de dépenses de personnel	595.000,00	545.984,66		545.984,66
			La Gleize				
2016	2016	872/742040	Remboursements de dépenses de personnel	1.215.150,00	1.421.221,47		1.421.221,47
2016	2016	872/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	6.500,00	11.724,58		11.724,58
			== TOTAUX == R.O prestations	3.325.610,00	3.686.747,06		3.686.747,06
			R.O transferts				
			Médecine de l'environnement				
2016	2016	871/740011	Remboursement de cotisations patronales	50.000,00	48.993,35		48.993,35
2016	2016	871/740020	Subventions de la Région wallonne				
2016	2016	871/740060	Autres subventions des pouvoirs publics				
			Service de la qualité de la vie				
2016	2016	871/740011	Remboursement de cotisations patronales	21.000,00	23.256,60		23.256,60
			Promotion santé à l'école				
2016	2016	871/740028	Subventions au service provincial de promotion de la santé à l'école	1.450.000,00	1.527.422,45		1.527.422,45
			Service des consultations				
2016	2016	871/740011	Remboursement de cotisations patronales	26.000,00	25.736,85		25.736,85
			Lierneux				
2016	2016	872/742400	Remboursement subventions	10,00	1.146.111,53		1.146.111,53

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
			La Gleize				
2016	2016	872/740011	Remboursement de cotisations patronales	184.000,00	184.096,08		184.096,08
			== TOTAUX == R.O transferts	1.731.010,00	2.955.616,86		2.955.616,86
			R.O dette				
			Lierneux				
2016	2016	872/751300	Arrérages dette belge	1,00			
2016	2016	872/751500	Arrérages de legs divers	1,00			
			La Gleize				
2016	2016	872/751500	Arrérages de legs divers	1,00			
			Complex Magnée et CHR Citadelle				
2016	2016	872/750700	Dividendes relatifs au capital A	158.000,00	158.002,54		158.002,54
			== TOTAUX == R.O dette	158.003,00	158.002,54		158.002,54
			== TOTAUX == Soins de santé	5.214.623,00	6.800.366,46		6.800.366,46
			F879 Hygiène et salubrité publique				
			R.O prestations				
			SIPP				
2016	2016	879/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
2016	2016	879/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
			Adduction et distribution d'eau				
2016	2016	874/702120	Vente de documents, remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance et autres prestations pour compte de particuliers ou d'intercommunales	24.500,00	14.688,47		14.688,47

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
			Traitement des eaux usées				
2016	2016	877/702120	Vente de documents, remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance et autres prestations pour compte de particuliers ou d'intercommunales	30.000,00	28.599,19		28.599,19
2016	2016	877/702130	Vente de documents et remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance pour compte des pouvoirs publics	70.000,00	70.331,65		70.331,65
			== TOTAUX == R.O prestations	124.520,00	113.619,31		113.619,31
			== TOTAUX == Hygiène et salubrité publique	124.520,00	113.619,31		113.619,31
			F939 Logement et aménagement du territoire				
			R.O prestations				
			Logement social				
2016	2016	922/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
			== TOTAUX == R.O prestations	10,00			
			R.O dette				
			Logement social				
2016	2016	922/410403	Remboursements par les bénéficiaires des prêts à l'achat, la construction et l'assainissement d'habitations sociales	1.000.000,00	1.016.490,23		1.016.490,23
2016	2016	922/750800	Dividendes des sociétés d'habitations sociales	100,00	91,44		91,44

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
2016	2016	922/751403	Remboursements d'intérêts par les bénéficiaires des prêts à l'achat, la construction et l'assainissement d'habitations sociales	180.000,00	169.179,13		169.179,13
			== **TOTAUX** == **R.O dette**	1.180.100,00	1.185.760,80		1.185.760,80
			== **TOTAUX** == **Logement et aménagement du territoire**	1.180.110,00	1.185.760,80		1.185.760,80
			== **TOTAUX** ==	421.700.389,00	421.083.562,12	-113,10	421.083.449,02

PROVINCE de LIEGE

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Recettes propres ordinaires (RECAPITULATIF)

Le 10.04.2017

Fonctions	Désignation	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dettes 000/62	Total 000/63
F009	Général	133.287,76		138.823,30	272.111,06
F019	Dette générale				
F029	Fonds		45.400.682,99		45.400.682,99
F049	Impôts	16.705,46	179.807.399,81		179.824.105,27
F059	Assurances	1.818,41	305.455,70		307.274,11
F069	Prélèvements				
F103	Autorités provinciales	5.262,54	457.851,60		463.114,14
F123	Administration générale	1.452.272,67	10.086.519,72	31,79	11.538.824,18
F129	Patrimoine privé	573.906,50			573.906,50
F139	Services généraux	650.335,22			650.335,22
F169	Etranger et calamités	11.746,10	32.250,00		43.996,10
F399	Sécurité et ordre public		102.862,18	632.570,12	735.432,30
F429	Communications routières	243.929,47	207.500,00		451.429,47
F449	Voies navigables - Hydraulique	4.077,00			4.077,00
F529	Economie, commerce et artisanat				
F559	Industrie et énergie	36.615,74	76.389,49	6.812.471,78	6.925.477,01
F569	Tourisme	443,74	244.966,76		245.410,50
F699	Agriculture	232.617,59			232.617,59
F719	Enseignement : Affaires générales	5.815.141,55	6.591.843,70	111.475,98	12.518.461,23
F739	Enseignement secondaire	654.082,61	94.603.683,68		95.257.766,29
F749	Enseignement supérieur	393.168,40	46.789.973,67		47.183.142,07

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Recettes propres ordinaires (RECAPITULATIF)

Fonctions	Désignation	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dettes 000/62	Total 000/63
F759	Enseignement pour handicapés	2.234.343,48	3.021.294,22		5.255.637,70
F760	Complexes de délassement	1.075.883,09	451,99		1.076.335,08
F761	Jeunesse	302.011,56			302.011,56
F763	Culture, loisirs et fêtes	674.605,56	1.077.379,13		1.751.984,69
F769	Sports	215.154,77	554.264,02		769.418,79
F789	Arts	174.508,87	287.045,91		461.554,78
F799	Cultes et laïcité				
F869	Interventions sociales et famille	10.557,03	449.446,31	24.383,48	484.386,82
F872	Soins de santé	3.686.747,06	2.955.616,86	158.002,54	6.800.366,46
F879	Hygiène et salubrité publique	113.619,31			113.619,31
F939	Logement et aménagement du territoire			1.185.760,80	1.185.760,80
	TOTAUX EXERCICE PROPRE	18.712.841,49	393.052.877,74	9.063.519,79	420.829.239,02
	TOTAL PRELEVEMENT				254.210,00
	TOTAl GLOBAL				421.083.449,02

PROVINCE de LIEGE

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)

Le 10.04.2017

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			F009 Général					
			D.O fonctionnement					
			Recettes et dépenses générales					
2016	2015.2014	000/662001	Dépenses relatives à des années antérieures - Budget ordinaire	8.924,07	637,96	637,96	8.286,11	
2016	2016.2015	000/662001	Dépenses relatives à des années antérieures - Budget ordinaire	1.400.000,00	1.012.348,45	1.012.348,45	387.651,55	
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	1.408.924,07	1.012.986,41	1.012.986,41	395.937,66	
			== TOTAUX == Général	1.408.924,07	1.012.986,41	1.012.986,41	395.937,66	
			F049 Impôts					
			D.O fonctionnement					
			Impôts					
2016	2015.2015	040/613100	Fonctionnement administratif	8.548,62	10,72	10,72	8.537,90	
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	8.548,62	10,72	10,72	8.537,90	
			== TOTAUX == Impôts	8.548,62	10,72	10,72	8.537,90	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			F059 Assurances					
			D.O fonctionnement					
			Assurances					
2016	2015.2015	050/613390	Réparation de sinistres	15.181,82	11.845,44	11.845,44	3.336,38	
2016	2015.2015	050/616000	Primes d'assurances	39.534,25	33.385,96	33.385,96	6.148,29	
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	54.716,07	45.231,40	45.231,40	9.484,67	
			== TOTAUX == Assurances	54.716,07	45.231,40	45.231,40	9.484,67	
			F103 Autorités provinciales					
			D.O personnel					
			Autorités provinciales					
2016	2015.2015	101/620301	Jetons de présence aux membres du Conseil provincial	30.000,00	29.975,41	29.975,41	24,59	
2016	2015.2015	101/620310	Indemnités à allouer aux agents astreints à des sujétions spéciales lors des sessions du Conseil provincial	9.000,00	7.929,39	7.929,39	1.070,61	
2016	2015.2015	101/620320	Indemnités au personnel du service sténographique du Conseil provincial	560,00			560,00	
2016	2015.2015	101/627210	Remboursements de cotisations pour soins de santé aux députés provinciaux	5.430,00			5.430,00	
			== TOTAUX == D.O personnel	44.990,00	37.904,80	37.904,80	7.085,20	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			D.O fonctionnement					
			Autorités provinciales					
2016	2015.2015	101/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	45.289,41	31.522,86	31.522,86	13.766,55	
2016	2015.2015	101/611301	Frais de déplacements et de séjour des conseillers provinciaux	2.500,00	1.952,07	1.952,07	547,93	
2016	2015.2015	101/613100	Fonctionnement administratif	25.826,69	11.642,53	11.642,53	14.184,16	
2016	2015.2015	101/613300	Fonctionnement des bâtiments	35.416,57	18.948,08	18.948,08	16.468,49	
2016	2015.2015	101/613400	Frais d'usage des véhicules	4.464,65	3.927,01	3.927,01	537,64	
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	113.497,32	67.992,55	67.992,55	45.504,77	
			== TOTAUX == Autorités provinciales	158.487,32	105.897,35	105.897,35	52.589,97	
			F123 Administration générale					
			D.O personnel					
			Administration générale					
2016	2015.2015	104/624100	Contribution provinciale aux dépenses résultant du régime des pensions de retraite et de survie	126.434,37	126.434,37	126.434,37		
2016	2015.2015	104/625000	Abonnements sociaux	87,00	87,00	87,00		
2016	2015.2015	104/628200	Contribution au Fonds des primes syndicales	149.658,25	149.658,25	149.658,25		
2016	2015.2015	104/628300	Redevance au "Service public de médecine du travail Asbl"	395.000,00	395.000,00	395.000,00		
2016	2016.2015	104/624120	Cotisation de responsabilisation	9.115.712,00	9.011.719,39	9.011.719,39	103.992,61	
			Agents sanctionnateurs					
2016	2015.2015	104/625000	Abonnements sociaux	559,00	138,80	138,80	420,20	

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			Direction générale transversale					
2016	2015.2015	104/620000	Rémunérations	11.900,00	8.475,58	8.475,58	3.424,42	
2016	2015.2015	104/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.275,00	1.275,00	1.275,00		
2016	2015.2015	104/625000	Abonnements sociaux	6.288,00	4.986,76	4.986,76	1.301,24	
			Institut de formation					
2016	2015.2015	106/620000	Rémunérations	260.000,00	260.000,00	260.000,00		
2016	2015.2015	106/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	75.000,00	54.937,31	54.937,31	20.062,69	
2016	2015.2015	106/625000	Abonnements sociaux	995,00			995,00	
2016	2015.2015	106/628010	Remboursements de traitements	465.349,09	390.609,71	390.609,71	74.739,38	
			Ecole des cadets					
2016	2015.2015	106/620000	Rémunérations	31.000,00	26.706,05	26.706,05	4.293,95	
2016	2015.2015	106/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	8.900,00	6.165,72	6.165,72	2.734,28	
			Service de la Communication					
2016	2015.2015	104/620000	Rémunérations	5.000,00	4.564,74	4.564,74	435,26	
2016	2015.2015	104/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.450,00	193,90	193,90	1.256,10	
2016	2015.2015	104/625000	Abonnements sociaux	2.000,00	522,00	522,00	1.478,00	
			== TOTAUX == D.O personnel	10.656.607,71	10.441.474,58	10.441.474,58	215.133,13	
			D.O fonctionnement					
			Administration générale					
2016	2015.2015	104/612300	Honoraires d'avocats et d'huissiers	1.626,62	1.626,62	1.626,62		
2016	2015.2015	104/612400	Honoraires, bureau d'études, coordination de chantiers	7.186,14	7.186,14	7.186,14		
2016	2015.2015	104/613100	Fonctionnement administratif	267.468,06	121.833,71	121.833,71	145.634,35	
2016	2015.2015	104/613200	Fonctionnement technique	46.255,48	44.065,63	44.065,63	2.189,85	

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2015.2015	104/613300	Fonctionnement des bâtiments	125.838,10	73.801,86	73.801,86	52.036,24	
2016	2015.2015	104/613301	Contrôle pour la protection du travail de tous services et établissements provinciaux	73.527,62	40.758,08	40.758,08	32.769,54	
			Agents sanctionnateurs					
2016	2015.2015	104/611000	Frais de déplacement et de séjour	250,00	191,72	191,72	58,28	
2016	2015.2015	104/613100	Fonctionnement administratif	45,23	45,23	45,23		
			Administration centrale provinciale					
2016	2015.2015	104/613100	Fonctionnement administratif	147,95			147,95	
2016	2015.2015	104/613300	Fonctionnement des bâtiments	36.863,04	14.800,43	14.800,43	22.062,61	
			Direction générale transversale					
2016	2015.2015	104/611000	Frais de déplacement et de séjour	2.232,97	1.512,97	1.512,97	720,00	
2016	2015.2015	104/613100	Fonctionnement administratif	11.358,98	6.850,77	6.850,77	4.508,21	
2016	2015.2015	104/613300	Fonctionnement des bâtiments	9.701,43	9.450,46	9.450,46	250,97	
2016	2015.2015	104/613400	Frais d'usage des véhicules	1.706,05	683,00	683,00	1.023,05	
			Services du Directeur Financier					
2016	2015.2015	121/612400	Honoraires, bureau d'études, coordination de chantiers	4.065,60	4.065,60	4.065,60		
2016	2015.2015	121/613100	Fonctionnement administratif	914,18	525,57	525,57	388,61	
2016	2015.2015	121/613400	Frais d'usage des véhicules	41,64			41,64	
			Institut de formation					
2016	2015.2015	106/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	23.945,00	12.410,60	12.410,60	11.534,40	
2016	2015.2015	106/611000	Frais de déplacement et de séjour	5.215,00	3.845,83	3.845,83	1.369,17	
2016	2015.2015	106/613100	Fonctionnement administratif	16.108,35	10.627,59	10.627,59	5.480,76	
2016	2015.2015	106/613200	Fonctionnement technique	232.062,30	186.452,75	186.452,75	45.609,55	
2016	2015.2015	106/613300	Fonctionnement des bâtiments	43.506,61	30.001,42	30.001,42	13.505,19	
2016	2015.2015	106/613400	Frais d'usage des véhicules	1.918,42	840,07	840,07	1.078,35	

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			Ecole des cadets					
2016	2015.2015	106/611000	Frais de déplacement et de séjour	131,50	83,80	83,80	47,70	
2016	2015.2015	106/613200	Fonctionnement technique	11.036,52	10.455,71	10.455,71	580,81	
			Service de la Communication					
2016	2015.2015	104/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	272,34			272,34	
2016	2015.2015	104/613100	Fonctionnement administratif	109.847,41	98.706,09	98.706,09	11.141,32	
2016	2015.2015	104/613300	Fonctionnement des bâtiments	2.485,96	501,80	501,80	1.984,16	
2016	2015.2015	104/613400	Frais d'usage des véhicules	314,00			314,00	
			Maison Grégoire					
2016	2015.2015	104/611000	Frais de déplacement et de séjour	250,00	124,20	124,20	125,80	
2016	2015.2015	104/613100	Fonctionnement administratif	282,02	113,06	113,06	168,96	
2016	2015.2015	104/613300	Fonctionnement des bâtiments	3.221,02	743,80	743,80	2.477,22	
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	1.039.825,54	682.304,51	682.304,51	357.521,03	
			D.O transferts					
			Administration générale					
2016	2015.2015	104/640121	Subsides aux anciens combattants, déportés, réfractaires et patriotes	2.750,00	2.750,00	2.750,00		
2016	2015.2015	104/640122	Subside à l'Asbl "MNEMA cité miroir" en collaboration avec la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Ville de Liège	120.000,00	120.000,00	120.000,00		
2016	2015.2015	104/640130	Subside à l'Asbl "Coordination provinciale des conférences d'arrondissements des bourgmestres et du Collège provincial de Liège" dénommée "Liège Europe Métropole"	540.000,00	540.000,00	540.000,00		
			Service de la Communication					
2016	2015.2015	104/640123	Subside à la Ville de Liège à titre de contribution pour l'hébergement des consulats dans un bâtiment de la Ville	9.000,00	9.000,00	9.000,00		

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2015.2015	104/640124	Subside à l'Asbl "Maison de la Presse"	20.700,00	20.700,00	20.700,00		
			== TOTAUX == D.O transferts	692.450,00	692.450,00	692.450,00		
			== TOTAUX == Administration générale	12.388.883,25	11.816.229,09	11.816.229,09	572.654,16	
			F139 Services généraux					
			D.O personnel					
			Département Technologies information					
2016	2015.2015	139/625000	Abonnements sociaux	1.800,00	1.800,00	1.800,00		
			== TOTAUX == D.O personnel	1.800,00	1.800,00	1.800,00		
			D.O fonctionnement					
			Archives provinciales					
2016	2015.2015	133/613100	Fonctionnement administratif	288,68	144,01	144,01	144,67	
2016	2015.2015	133/613300	Fonctionnement des bâtiments	2.589,80			2.589,80	
			Service des bâtiments					
2016	2015.2015	137/611000	Frais de déplacement et de séjour	45.985,00	40.104,94	40.104,94	5.880,06	
2016	2015.2015	137/613100	Fonctionnement administratif	30.324,36	16.789,70	16.789,70	13.534,66	
2016	2015.2015	137/613200	Fonctionnement technique	57.143,69	36.509,85	36.509,85	20.633,84	
2016	2015.2015	137/613300	Fonctionnement des bâtiments	63.361,09	29.965,90	29.965,90	33.395,19	
2016	2015.2015	137/613400	Frais d'usage des véhicules	29.939,23	9.199,77	9.199,77	20.739,46	

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			Imprimerie centrale					
2016	2015.2015	134/613200	Fonctionnement technique	13.009,06	9.730,67	9.730,67	3.278,39	
			Complexe des Hauts-Sarts					
2016	2015.2015	138/613100	Fonctionnement administratif	1.205,94	475,00	475,00	730,94	
2016	2015.2015	138/613200	Fonctionnement technique	12.833,15	4.944,82	4.944,82	7.888,33	
2016	2015.2015	138/613300	Fonctionnement des bâtiments	5.524,03	1.559,59	1.559,59	3.964,44	
2016	2015.2015	138/613400	Frais d'usage des véhicules	2.936,62	2.371,51	2.371,51	565,11	
			Département Technologies information					
2016	2015.2015	139/613100	Fonctionnement administratif	7.758,85	1.708,84	1.708,84	6.050,01	
2016	2015.2015	139/613400	Frais d'usage des véhicules	721,62	69,72	69,72	651,90	
			Service informatique central					
2016	2015.2015	139/613601	Informatisation des services provinciaux	1.133.502,24	1.089.369,44	1.089.369,44	44.132,80	
2016	2015.2015	139/613630	Dépenses afférentes à l'ensemble du réseau EPL net	10.581,26	7.530,44	7.530,44	3.050,82	
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	1.417.704,62	1.250.474,20	1.250.474,20	167.230,42	
			== TOTAUX == Services généraux	1.419.504,62	1.252.274,20	1.252.274,20	167.230,42	
			F169 Etranger et calamités					
			D.O fonctionnement					
			Brel					
2016	2015.2015	151/611000	Frais de déplacement et de séjour	1.410,00	129,00	129,00	1.281,00	
2016	2015.2015	151/613100	Fonctionnement administratif	12.384,98	7.985,92	7.985,92	4.399,06	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2015.2015	151/613300	Fonctionnement des bâtiments	3.424,36	736,63	736,63	2.687,73	
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	17.219,34	8.851,55	8.851,55	8.367,79	
			D.O transferts					
			Relations avec l'étranger					
2016	2015.2015	151/640150	Subsides pour les problèmes et actions internationales	500,00	500,00	500,00		
2016	2015.2015	151/640159	Subside pour les Festivités du 14 juillet au profit de l'Asbl "Les Amitiés françaises"	2.500,00	2.500,00	2.500,00		
			Aide aux pays en voie de développement					
2016	2015.2015	161/640151	Aide humanitaire dans les pays en voie de développement et intégration des populations	5.800,00	5.800,00	5.800,00		
			== TOTAUX == D.O transferts	8.800,00	8.800,00	8.800,00		
			== TOTAUX == Etranger et calamités	26.019,34	17.651,55	17.651,55	8.367,79	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			F399 Sécurité et ordre public					
			D.O personnel					
			Police					
2016	2015.2015	331/628010	Remboursements de traitements	86.080,41	86.080,41	86.080,41		
			== TOTAUX == D.O personnel	86.080,41	86.080,41	86.080,41		
			D.O transferts					
			Secours d'urgence					
2016	2015.2015	352/640705	Intervention dans le projet du centre de secours médicalisé de Bra-sur-Lienne	52.000,00	52.000,00	52.000,00		
			== TOTAUX == D.O transferts	52.000,00	52.000,00	52.000,00		
			== TOTAUX == Sécurité et ordre public	138.080,41	138.080,41	138.080,41		
			F429 Communications routières					
			D.O personnel					
			Service technique provincial					
2016	2015.2015	420/625000	Abonnements sociaux	1.500,00	1.500,00	1.500,00		
			== TOTAUX == D.O personnel	1.500,00	1.500,00	1.500,00		

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			D.O fonctionnement					
			Service technique provincial					
2016	2015.2015	420/611000	Frais de déplacement et de séjour	5.769,43	5.769,43	5.769,43		
2016	2015.2015	420/613100	Fonctionnement administratif	10.313,33	9.003,50	9.003,50	1.309,83	
2016	2015.2015	420/613200	Fonctionnement technique	2.825,17	584,28	584,28	2.240,89	
2016	2015.2015	420/613300	Fonctionnement des bâtiments	13.258,95	5.745,11	5.745,11	7.513,84	
2016	2015.2015	420/613400	Frais d'usage des véhicules	673,35	44,11	44,11	629,24	
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	32.840,23	21.146,43	21.146,43	11.693,80	
			== TOTAUX == Communications routières	34.340,23	22.646,43	22.646,43	11.693,80	
			F449 Voies navigables - Hydraulique					
			D.O fonctionnement					
			Cours d'eau non navigables					
2016	2015.2015	484/613720	Frais d'entretien des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie	450.497,32	418.166,16	418.166,16	32.331,16	
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	450.497,32	418.166,16	418.166,16	32.331,16	
			== TOTAUX == Voies navigables - Hydraulique	450.497,32	418.166,16	418.166,16	32.331,16	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			E529 Economie, commerce et artisanat					
			D.O transferts					
			Artisanat et métiers d'arts					
2016	2015.2015	523/640224	Subside pour la promotion des métiers d'art	58.854,00	58.854,00	58.854,00		
			== TOTAUX == D.O transferts	58.854,00	58.854,00	58.854,00		
			== TOTAUX == Economie, commerce et artisanat	58.854,00	58.854,00	58.854,00		
			E559 Industrie et énergie					
			D.O personnel					
			SPI					
2016	2015.2015	530/620000	Rémunérations	3.500,00			3.500,00	
2016	2015.2015	530/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.010,00			1.010,00	
2016	2015.2015	530/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.200,00			1.200,00	
			== TOTAUX == D.O personnel	5.710,00			5.710,00	
			== TOTAUX == Industrie et énergie	5.710,00			5.710,00	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			E569 Tourisme					
			D.O personnel					
			Tourisme					
2016	2015.2015	560/625000	Abonnements sociaux	1.200,00	1.200,00	1.200,00		
			== TOTAUX == D.O personnel	1.200,00	1.200,00	1.200,00		
			D.O transferts					
			Tourisme					
2016	2015.2015	560/640365	Subvention à l'Asbl Parc naturel Hautes Fagnes Eifel, sur base de projets transfrontaliers et/ou supracommunaux	52.000,00	52.000,00	52.000,00		
2016	2015.2015	560/640370	Subventions aux communes germanophones en application de l'accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones, pour des projets identifiés et retenus d'un commun accord avec l'ATEB et la FTPL (tourisme de mémoire, industriel, de vélo, de nature et culturel)	50.000,00	50.000,00	50.000,00		
2016	2015.2015	560/640371	Subvention de fonctionnement aux sites touristiques paraprovinciaux (Blegny-Mine/Maison Parc Naturel HFE/DTVL), sur proposition de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège	20.000,00	20.000,00	20.000,00		
2016	2015.2015	560/640504	Subsides pour les activités du folklore et les confréries	1.850,00	1.850,00	1.850,00		
			== TOTAUX == D.O transferts	123.850,00	123.850,00	123.850,00		
			== TOTAUX == Tourisme	125.050,00	125.050,00	125.050,00		

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			F699 Agriculture					
			D.O fonctionnement					
			Direction générale services agricoles					
2016	2015.2015	621/611000	Frais de déplacement et de séjour	5.000,00	3.036,58	3.036,58	1.963,42	
2016	2015.2015	621/613100	Fonctionnement administratif	1.852,17	481,78	481,78	1.370,39	
			Station d'analyses agricoles					
2016	2015.2015	621/613100	Fonctionnement administratif	866,86	101,94	101,94	764,92	
2016	2015.2015	621/613200	Fonctionnement technique	14.542,70	11.228,98	11.228,98	3.313,72	
2016	2015.2015	621/613300	Fonctionnement des bâtiments	10.851,96	1.925,21	1.925,21	8.926,75	
2016	2015.2015	621/613400	Frais d'usage des véhicules	1.962,28	592,79	592,79	1.369,49	
			Ecole postcolaire d'agriculture					
2016	2015.2015	621/613100	Fonctionnement administratif	131,83	42,94	42,94	88,89	
2016	2015.2015	621/613200	Fonctionnement technique	263,91	166,70	166,70	97,21	
2016	2015.2015	621/613400	Frais d'usage des véhicules	1.616,11	151,48	151,48	1.464,63	
			Ferme expérimentale Labaye Jevoumont					
2016	2015.2015	621/613300	Fonctionnement des bâtiments	918,41			918,41	
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	38.006,23	17.728,40	17.728,40	20.277,83	
			D.O transferts					
			Information agronomique					
2016	2015.2015	620/640406	Crédit accordé pour encourager travaux, activités et manifestations agricoles, dans les domaines scientifiques, professionnels ou amateurs	2.000,00	2.000,00	2.000,00		
2016	2015.2015	620/640408	Crédit accordé pour mettre en oeuvre des opérations "Agricharme"	2.500,00	2.500,00	2.500,00		
2016	2015.2015	620/640409	Subsides aux fermes pédagogiques	15.000,00	15.000,00	15.000,00		

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2015.2015	620/640432	Subsides pour soutenir toute initiative en rapport avec l'actualité agricole et les changements en agriculture	1.472,55	1.472,55	1.472,55		
			Recherche scientifique dével. agricole					
2016	2015.2015	610/640400	Subsides aux centres d'expérimentation technique agricoles et forestiers	6.000,00	6.000,00	6.000,00		
			Services agricoles					
2016	2015.2015	621/640433	Subsides visant à soutenir l'image de marque et les produits issus de l'agriculture	22.000,00	22.000,00	22.000,00		
			Horticulture					
2016	2015.2015	622/640416	Subsides au secteur de l'arboriculture en Province de Liège	9.790,00	9.790,00	9.790,00		
			Elevage					
2016	2015.2015	623/640431	Subsides aux groupements d'encadrement des éleveurs de chevaux, moutons, chèvres, volailles, lapins et petits élevages	500,00	500,00	500,00		
			Ruralité					
2016	2015.2015	628/640441	Subside pour promotion de la ruralité	14.415,00	14.415,00	14.415,00		
			== TOTAUX == D.O transferts	73.677,55	73.677,55	73.677,55		
			== TOTAUX == Agriculture	111.683,78	91.405,95	91.405,95	20.277,83	
			F719 Enseignement : Affaires générales					
			D.O personnel					
			DG de l'Enseignemet et de la Formation					
2016	2015.2015	701/620000	Rémunérations	25.000,00	24.970,36	24.970,36	29,64	
2016	2015.2015	701/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	7.200,00	7.191,45	7.191,45	8,55	
2016	2015.2015	701/625000	Abonnements sociaux	500,00	500,00	500,00		

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2015.2015	701/628010	Remboursements de traitements	54.000,00	54.000,00	54.000,00		
			PMS					
2016	2015.2015	706/625000	Abonnements sociaux	82,00	82,00	82,00		
			Espace qualité formation					
2016	2015.2015	701/625000	Abonnements sociaux	300,00	300,00	300,00		
			Espace tremplin					
2016	2015.2015	701/628010	Remboursements de traitements	17.313,29	17.313,29	17.313,29		
			Maison des langues					
2016	2015.2015	701/625000	Abonnements sociaux	150,00	150,00	150,00		
			Internats					
2016	2015.2015	708/620000	Rémunérations	31.000,00	21.624,42	21.624,42	9.375,58	
2016	2015.2015	708/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	9.000,00	1.142,36	1.142,36	7.857,64	
2016	2015.2015	708/625000	Abonnements sociaux	1.500,00			1.500,00	
			== TOTAUX == D.O personnel	146.045,29	127.273,88	127.273,88	18.771,41	
			D.O fonctionnement					
			DG de l'Enseignemet et de la Formation					
2016	2015.2015	701/611000	Frais de déplacement et de séjour	10.300,00	10.300,00	10.300,00		
2016	2015.2015	701/611510	Soutien aux projets de portée internationale	100,00			100,00	
2016	2015.2015	701/613100	Fonctionnement administratif	22.044,23	17.504,01	17.504,01	4.540,22	
2016	2015.2015	701/613200	Fonctionnement technique	10.813,23	1.370,03	1.370,03	9.443,20	
2016	2015.2015	701/613280	Acquisition de bulletins scolaires et registres pour l'enseignement secondaire	1.467,68	1.467,68	1.467,68		
2016	2015.2015	701/613283	Mise en conformité des machines	51.286,89	51.286,87	51.286,87	0,02	

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2015.2015	701/613286	Acquisition de manuels scolaires et supports pédagogiques pour l'enseignement secondaire	90.828,04	76.751,33	76.751,33	14.076,71	
2016	2015.2015	701/613300	Fonctionnement des bâtiments	843,98	468,98	468,98	375,00	
2016	2015.2015	701/613400	Frais d'usage des véhicules	11.091,27	7.844,45	7.844,45	3.246,82	
			Formation continuée					
2016	2015.2015	700/611000	Frais de déplacement et de séjour	13.000,00	4.537,07	4.537,07	8.462,93	
2016	2015.2015	700/611500	Formation permanente du personnel enseignant	25.730,84	13.547,57	13.547,57	12.183,27	
			PMS					
2016	2015.2015	706/611000	Frais de déplacement et de séjour	13.288,20	12.582,91	12.582,91	705,29	
2016	2015.2015	706/613100	Fonctionnement administratif	2.192,44	1.031,37	1.031,37	1.161,07	
2016	2015.2015	706/613200	Fonctionnement technique	6.919,45	6.919,45	6.919,45		
2016	2015.2015	706/613300	Fonctionnement des bâtiments	9.045,20	2.254,16	2.254,16	6.791,04	
			Espace qualité formation					
2016	2015.2015	701/611000	Frais de déplacement et de séjour	2.600,00	2.600,00	2.600,00		
2016	2015.2015	701/613100	Fonctionnement administratif	3.024,44	2.769,13	2.769,13	255,31	
2016	2015.2015	701/613400	Frais d'usage des véhicules	1.913,67	1,45	1,45	1.912,22	
			Maison des langues					
2016	2015.2015	701/611000	Frais de déplacement et de séjour	300,00	300,00	300,00		
2016	2015.2015	701/613100	Fonctionnement administratif	2.070,56	1.926,91	1.926,91	143,65	
2016	2015.2015	701/613300	Fonctionnement des bâtiments	4.016,10	2.567,45	2.567,45	1.448,65	
			Internats					
2016	2015.2015	708/613100	Fonctionnement administratif	1.065,86	285,07	285,07	780,79	
2016	2015.2015	708/613200	Fonctionnement technique	146.458,89	109.781,08	109.781,08	36.677,81	
2016	2015.2015	708/613300	Fonctionnement des bâtiments	79.609,74	51.197,87	51.197,87	28.411,87	
			Repas scolaires					
2016	2015.2015	702/613200	Fonctionnement technique	102.713,63	64.368,80	64.368,80	38.344,83	

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			Enseignement - Affaires générales					
2016	2015.2015	700/613025	Mise en oeuvre de projets subsidiés dans l'enseignement provincial	90.667,93	81.116,35	81.116,35	9.551,58	
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	703.392,27	524.779,99	524.779,99	178.612,28	
			D.O transferts					
			PMS					
2016	2015.2015	706/640017	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside au Centre pour le développement sain des enfants et des jeunes	64.000,00	64.000,00	64.000,00		
			Espace qualité formation					
2016	2015.2015	701/640437	Interventions dans les dépenses d'opérateurs partenaires de projets subsidiés portés par la Province	1.748,72			1.748,72	
			Enseignement - Affaires générales					
2016	2015.2015	700/640452	Subsides dans le cadre de la promotion de l'enseignement et de la sensibilisation aux métiers techniques	12.399,00	12.399,00	12.399,00		
2016	2015.2015	700/640461	Subside à l'Asbl "Carrefour", Centre de loisirs des écoles provinciales	19.831,00	19.831,00	19.831,00		
2016	2015.2015	700/640645	Prix récompensant des travaux de fin d'études contribuant à la lutte globale contre le réchauffement climatique	250,00	250,00	250,00		
2016	2015.2015	700/642020	Restitution de cautions des manuels scolaires	47.685,35	47.475,35	47.475,35	210,00	
			== TOTAUX == D.O transferts	145.914,07	143.955,35	143.955,35	1.958,72	
			== TOTAUX == Enseignement : Affaires générales	995.351,63	796.009,22	796.009,22	199.342,41	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			F739 Enseignement secondaire					
			D.O personnel					
			Enseignement agricole et horticole					
2016	2015.2015	732/625000	Abonnements sociaux	100,00	100,00	100,00		
			Enseignement secondaire					
2016	2015.2015	735/620000	Rémunérations	95.000,00	95.000,00	95.000,00		
2016	2015.2015	735/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	27.400,00	27.400,00	27.400,00		
2016	2015.2015	735/625000	Abonnements sociaux	10.000,00	2.743,67	2.743,67	7.256,33	
			Enseignement sec. promotion sociale					
2016	2015.2015	736/625000	Abonnements sociaux	1.500,00	1.500,00	1.500,00		
2016	2015.2015	736/628010	Remboursements de traitements	16.959,72	16.959,72	16.959,72		
			== TOTAUX == D.O personnel	150.959,72	143.703,39	143.703,39	7.256,33	
			D.O fonctionnement					
			Enseignement agricole et horticole					
2016	2015.2015	732/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	1,00	1,00	1,00		
2016	2015.2015	732/613100	Fonctionnement administratif	9.963,73	4.254,18	4.254,18	5.709,55	
2016	2015.2015	732/613200	Fonctionnement technique	24.297,69	21.510,76	21.510,76	2.786,93	
2016	2015.2015	732/613300	Fonctionnement des bâtiments	49.274,37	19.530,19	19.530,19	29.744,18	
2016	2015.2015	732/613400	Frais d'usage des véhicules	2.798,54	2.399,21	2.399,21	399,33	
			Enseignement secondaire					
2016	2015.2015	735/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	6.089,20	2.489,90	2.489,90	3.599,30	
2016	2015.2015	735/611000	Frais de déplacement et de séjour	21.987,60	20.139,60	20.139,60	1.848,00	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2015.2015	735/613100	Fonctionnement administratif	34.883,84	22.886,87	22.886,87	11.996,97	
2016	2015.2015	735/613200	Fonctionnement technique	141.650,47	114.845,43	114.845,43	26.805,04	
2016	2015.2015	735/613300	Fonctionnement des bâtiments	800.924,93	539.485,33	539.485,33	261.439,60	
2016	2015.2015	735/613400	Frais d'usage des véhicules	15.239,88	6.024,77	6.024,77	9.215,11	
			Enseignement sec. promotion sociale					
2016	2015.2015	736/611000	Frais de déplacement et de séjour	513,00	513,00	513,00		
2016	2015.2015	736/613100	Fonctionnement administratif	8.209,33	3.435,76	3.435,76	4.773,57	
2016	2015.2015	736/613200	Fonctionnement technique	24.944,09	18.682,02	18.682,02	6.262,07	
2016	2015.2015	736/613300	Fonctionnement des bâtiments	14.941,49	9.922,10	9.922,10	5.019,39	
2016	2015.2015	736/613400	Frais d'usage des véhicules	1.145,91	1.103,13	1.103,13	42,78	
			CEFA					
2016	2015.2015	735/613026	Remploi des fonds sociaux européens par les centres d'enseignement et de formation en alternance (CEFA)	868,96	363,75	363,75	505,21	
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	1.157.734,03	787.587,00	787.587,00	370.147,03	
			== TOTAUX == Enseignement secondaire	1.308.693,75	931.290,39	931.290,39	377.403,36	
			F749 Enseignement supérieur					
			D.O personnel					
			Enseignement supérieur					
2016	2015.2015	741/620000	Rémunérations	230.000,00	211.379,48	211.379,48	18.620,52	
2016	2015.2015	741/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	66.500,00	55.603,94	55.603,94	10.896,06	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2015.2015	741/625000	Abonnements sociaux	3.000,00	2.949,06	2.949,06	50,94	
			Enseignemnt sup. promotion sociale					
2016	2015.2015	744/625000	Abonnements sociaux	300,00	300,00	300,00		
			== TOTAUX == D.O personnel	299.800,00	270.232,48	270.232,48	29.567,52	
			D.O fonctionnement					
			Enseignement supérieur					
2016	2015.2015	741/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	51.706,91	23.128,91	23.128,91	28.578,00	
2016	2015.2015	741/611000	Frais de déplacement et de séjour	33.570,00	33.570,00	33.570,00		
2016	2015.2015	741/613100	Fonctionnement administratif	14.913,79	9.667,39	9.667,39	5.246,40	
2016	2015.2015	741/613200	Fonctionnement technique	125.563,43	101.698,46	101.698,46	23.864,97	
2016	2015.2015	741/613281	Notes de cours et manuels de la Haute Ecole	3.843,35	3.843,35	3.843,35		
2016	2015.2015	741/613300	Fonctionnement des bâtiments	234.934,86	149.059,29	149.059,29	85.875,57	
2016	2015.2015	741/613400	Frais d'usage des véhicules	389,85	1,45	1,45	388,40	
			Enseignemnt sup. promotion sociale					
2016	2015.2015	744/611000	Frais de déplacement et de séjour	920,00	920,00	920,00		
2016	2015.2015	744/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1.000,00	335,46	335,46	664,54	
2016	2015.2015	744/613100	Fonctionnement administratif	1.371,86	1.048,36	1.048,36	323,50	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2015.2015	744/613200	Fonctionnement technique	5.397,43	4.901,90	4.901,90	495,53	
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	473.611,48	328.174,57	328.174,57	145.436,91	
			== TOTAUX == Enseignement supérieur	773.411,48	598.407,05	598.407,05	175.004,43	
			F759 Enseignement pour handicapés					
			D.O personnel					
			IPESS Micheroux					
2016	2015.2015	752/620000	Rémunérations	10.000,00	9.919,84	9.919,84	80,16	
2016	2015.2015	752/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	2.900,00	1.141,15	1.141,15	1.758,85	
2016	2015.2015	752/625000	Abonnements sociaux	250,00	46,50	46,50	203,50	
			Institut médico-pédagogique Micheroux					
2016	2015.2015	752/625000	Abonnements sociaux	500,00	500,00	500,00		
			CRT Abbé-Scry					
2016	2015.2015	752/620000	Rémunérations	1.952,00	1.952,00	1.952,00		
2016	2015.2015	752/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	372,00	356,15	356,15	15,85	
2016	2015.2015	752/625000	Abonnements sociaux	450,00	316,12	316,12	133,88	
			== TOTAUX == D.O personnel	16.424,00	14.231,76	14.231,76	2.192,24	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			D.O fonctionnement					
			IPESS Micheroux					
2016	2015.2015	752/611000	Frais de déplacement et de séjour	1.123,00	590,14	590,14	532,86	
2016	2015.2015	752/613100	Fonctionnement administratif	1.508,57	443,83	443,83	1.064,74	
2016	2015.2015	752/613200	Fonctionnement technique	4.540,13	3.758,72	3.758,72	781,41	
2016	2015.2015	752/613300	Fonctionnement des bâtiments	35.434,30	15.053,34	15.053,34	20.380,96	
2016	2015.2015	752/613400	Frais d'usage des véhicules	3.024,33	1.112,38	1.112,38	1.911,95	
			Institut médico-pédagogique Micheroux					
2016	2015.2015	752/611000	Frais de déplacement et de séjour	62,00			62,00	
			CRT Abbé-Scry					
2016	2015.2015	752/613200	Fonctionnement technique	4.423,34	1.175,36	1.175,36	3.247,98	
2016	2015.2015	752/613300	Fonctionnement des bâtiments	51.781,15	13.216,32	13.216,32	38.564,83	
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	101.896,82	35.350,09	35.350,09	66.546,73	
			== TOTAUX == Enseignement pour handicapés	118.320,82	49.581,85	49.581,85	68.738,97	
			F760 Complexes de délassement					
			D.O fonctionnement					
			Domaine provincial de Wégimont					
2016	2015.2015	760/611000	Frais de déplacement et de séjour	500,00	143,30	143,30	356,70	
2016	2015.2015	760/613100	Fonctionnement administratif	2.980,43	1.652,10	1.652,10	1.328,33	
2016	2015.2015	760/613200	Fonctionnement technique	6.526,09	4.292,88	4.292,88	2.233,21	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2015.2015	760/613300	Fonctionnement des bâtiments	21.509,61	9.346,31	9.346,31	12.163,30	
2016	2015.2015	760/613400	Frais d'usage des véhicules	1.629,83	1.440,97	1.440,97	188,86	
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	33.145,96	16.875,56	16.875,56	16.270,40	
			== TOTAUX == Complexes de délassement	33.145,96	16.875,56	16.875,56	16.270,40	
			F761 Jeunesse					
			D.O personnel					
			Service provincial de la jeunesse					
2016	2015.2015	761/625000	Abonnements sociaux	250,00	250,00	250,00		
			Espace Belvaux					
2016	2015.2015	761/625000	Abonnements sociaux	100,00	100,00	100,00		
			== TOTAUX == D.O personnel	350,00	350,00	350,00		
			D.O fonctionnement					
			Service provincial de la jeunesse					
2016	2015.2015	761/611000	Frais de déplacement et de séjour	2.000,00	2.000,00	2.000,00		
2016	2015.2015	761/613100	Fonctionnement administratif	7.589,57	5.326,35	5.326,35	2.263,22	
2016	2015.2015	761/613200	Fonctionnement technique	6.369,40	862,59	862,59	5.506,81	
2016	2015.2015	761/613300	Fonctionnement des bâtiments	3.739,43	2.379,03	2.379,03	1.360,40	
2016	2015.2015	761/613400	Frais d'usage des véhicules	232,87	194,98	194,98	37,89	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			Espace Belvaux					
2016	2015.2015	761/611000	Frais de déplacement et de séjour	968,00			968,00	
2016	2015.2015	761/613100	Fonctionnement administratif	205,65			205,65	
2016	2015.2015	761/613200	Fonctionnement technique	12.203,47	4.260,39	4.260,39	7.943,08	
2016	2015.2015	761/613300	Fonctionnement des bâtiments	15.586,54	3.812,14	3.812,14	11.774,40	
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	48.894,93	18.835,48	18.835,48	30.059,45	
			D.O transferts					
			Service provincial de la jeunesse					
2016	2015.2015	761/640460	Subsides aux organismes de Jeunesse et aux Maisons de Jeunes de la Province de Liège	43.478,01	37.024,40	37.024,40	6.453,61	
2016	2015.2015	761/640465	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Aide au Jugendinformationszentrum(JIZ) d'Eupen	1.657,06	1.657,06	1.657,06		
2016	2015.2015	761/640466	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Aide au Jugendinformationszentrum(JIZ) de Saint-Vith	1.657,06	1.657,06	1.657,06		
			== TOTAUX == D.O transferts	46.792,13	40.338,52	40.338,52	6.453,61	
			== TOTAUX == Jeunesse	96.037,06	59.524,00	59.524,00	36.513,06	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			F763 Culture, loisirs et fêtes					
			D.O personnel					
			Grands évènements					
2016	2015.2015	762/625000	Abonnements sociaux	120,00	120,00	120,00		
			SPAC Administration					
2016	2015.2015	762/620000	Rémunérations	2.549,00	2.549,00	2.549,00		
2016	2015.2015	762/620900	Rémunérations des vacataires	79.102,00	79.102,00	79.102,00		
2016	2015.2015	762/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	735,00	735,00	735,00		
2016	2015.2015	762/623900	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	22.527,00	22.527,00	22.527,00		
2016	2015.2015	762/625000	Abonnements sociaux	2.000,00	2.000,00	2.000,00		
			SPAC Bibliothèques (biblio+médiathèque)					
2016	2015.2015	767/625000	Abonnements sociaux	2.000,00	2.000,00	2.000,00		
			== TOTAUX == D.O personnel	109.033,00	109.033,00	109.033,00		
			D.O fonctionnement					
			Grands évènements					
2016	2015.2015	762/611000	Frais de déplacement et de séjour	1.000,00	831,63	831,63	168,37	
2016	2015.2015	762/613100	Fonctionnement administratif	17.453,81	13.303,22	13.303,22	4.150,59	
2016	2015.2015	762/613300	Fonctionnement des bâtiments	9.126,37	9.126,37	9.126,37		
2016	2015.2015	762/613400	Frais d'usage des véhicules	1.412,40			1.412,40	
2016	2015.2015	762/613810	Restauration de la peinture "La Paix de Fexhe"	30.839,27	30.829,27	30.829,27	10,00	
			SPAC Administration					
2016	2015.2015	762/611000	Frais de déplacement et de séjour	9.000,00	9.000,00	9.000,00		

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2015.2015	762/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	218,60	100,00	100,00	118,60	
2016	2015.2015	762/613100	Fonctionnement administratif	25.203,56	18.462,54	18.462,54	6.741,02	
2016	2015.2015	762/613200	Fonctionnement technique	21.554,49	8.975,67	8.975,67	12.578,82	
2016	2015.2015	762/613300	Fonctionnement des bâtiments	48.923,20	39.109,39	39.109,39	9.813,81	
2016	2015.2015	762/613400	Frais d'usage des véhicules	4.997,77	1.530,99	1.530,99	3.466,78	
			SPAC Bibliothèques (biblio+médiathèque)					
2016	2015.2015	767/611000	Frais de déplacement et de séjour	7.850,00	3.210,79	3.210,79	4.639,21	
2016	2015.2015	767/613100	Fonctionnement administratif	33.131,63	29.706,61	29.706,61	3.425,02	
2016	2015.2015	767/613200	Fonctionnement technique	357.184,43	342.266,21	342.266,21	14.918,22	
2016	2015.2015	767/613300	Fonctionnement des bâtiments	28.891,03	22.086,52	22.086,52	6.804,51	
2016	2015.2015	767/613400	Frais d'usage des véhicules	4.869,70	3.223,70	3.223,70	1.646,00	
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	601.656,26	531.762,91	531.762,91	69.893,35	
			D.O transferts					
			Grands évènements					
2016	2015.2015	762/640532	Subside pour l'organisation de Reciprocity Design	175.000,00	175.000,00	175.000,00		
			Culture, loisirs et fêtes					
2016	2015.2015	762/640501	Subsides aux institutions culturelles du secteur privé	348.305,50	317.772,50	317.772,50	30.533,00	
2016	2015.2015	762/640503	Subsides aux Centres Culturels	138.255,00	138.255,00	138.255,00		
2016	2015.2015	762/640507	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside au Medienzentrum d'Eupen	8.000,00	8.000,00	8.000,00		

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2015.2015	762/640513	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Soutien aux associations, institutions et manifestations culturelles, en concertation avec le Ministre germanophone compétent	123.343,86	123.299,80	123.299,80	44,06	
2016	2015.2015	762/640515	Soutien aux actions culturelles à caractère supra communal initiées par des opérateurs culturels ou des pouvoirs locaux	44.689,00	44.129,44	44.129,44	559,56	
2016	2015.2015	762/640516	Subside au profit du GRE pour le projet Liege³ Connected-Open-minded-Creative dénommé "LiègeTogether"	250.000,00	250.000,00	250.000,00		
2016	2015.2015	762/640523	Subside à l'Asbl Verviers Music Festivals pour Fiesta City	10.000,00	10.000,00	10.000,00		
2016	2015.2015	762/640525	Subside à la Sprl Les Ardentes	12.000,00	12.000,00	12.000,00		
2016	2015.2015	762/640527	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Soutien aux associations, institutions et manifestations culturelles, sur base de projets identifiés et retenus d'un commun accord avec les communes	43.500,00	40.294,25	40.294,25	3.205,75	
2016	2015.2015	762/640528	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Soutien complémentaire aux centres culturels d'Eupen et de Saint-Vith	5.000,00	5.000,00	5.000,00		
2016	2015.2015	762/640531	Evénement Mons 2015	31.500,00	31.500,00	31.500,00		
			SPAC - Bibliothèques					
2016	2015.2015	767/640502	Intervention dans le fonctionnement des bibliothèques principales et locales	54.450,00	54.450,00	54.450,00		
			== TOTAUX == D.O transferts	1.244.043,36	1.209.700,99	1.209.700,99	34.342,37	
			== TOTAUX == Culture, loisirs et fêtes	1.954.732,62	1.850.496,90	1.850.496,90	104.235,72	

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			F769 Sports					
			D.O personnel					
			Services des sports					
2016	2015.2015	764/620000	Rémunérations	5.600,00	5.600,00	5.600,00		
2016	2015.2015	764/620900	Rémunérations des vacataires	10.997,00	10.997,00	10.997,00		
2016	2015.2015	764/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.600,00	1.600,00	1.600,00		
2016	2015.2015	764/623900	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	3.187,00	3.187,00	3.187,00		
2016	2015.2015	764/625000	Abonnements sociaux	2.000,00	2.000,00	2.000,00		
			== TOTAUX == D.O personnel	23.384,00	23.384,00	23.384,00		
			D.O fonctionnement					
			Services des sports					
2016	2015.2015	764/611000	Frais de déplacement et de séjour	9.509,72	7.809,44	7.809,44	1.700,28	
2016	2015.2015	764/613100	Fonctionnement administratif	35.920,46	23.261,45	23.261,45	12.659,01	
2016	2015.2015	764/613200	Fonctionnement technique	88.339,69	62.903,59	62.903,59	25.436,10	
2016	2015.2015	764/613300	Fonctionnement des bâtiments	11.026,57	5.203,21	5.203,21	5.823,36	
2016	2015.2015	764/613400	Frais d'usage des véhicules	4.694,48	430,60	430,60	4.263,88	
			Complexe sportif Naimette-Xhovémont					
2016	2015.2015	764/613300	Fonctionnement des bâtiments	15.215,51	10.876,19	10.876,19	4.339,32	
			Piste d'apprentisssage cycliste					
2016	2015.2015	764/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	0,02			0,02	
			Centre de formation de tennis					
2016	2015.2015	764/611000	Frais de déplacement et de séjour	200,00	12,55	12,55	187,45	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2015.2015	764/613100	Fonctionnement administratif	885,47	589,64	589,64	295,83	
2016	2015.2015	764/613200	Fonctionnement technique	299,12	299,12	299,12		
2016	2015.2015	764/613300	Fonctionnement des bâtiments	16.616,17	7.223,72	7.223,72	9.392,45	
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	182.707,21	118.609,51	118.609,51	64.097,70	
			D.O transferts					
			Sports					
2016	2015.2015	764/640551	Subside à l'Asbl "Maison des sports de la Province de Liège"	10.155,00	10.155,00	10.155,00		
2016	2015.2015	764/640558	Subvention à l'Asbl Centre régional d'entraînement et formation de jeunes footballeurs	20.000,00	20.000,00	20.000,00		
2016	2015.2015	764/640559	Subsides pour la promotion du sport et de la pratique sportive	122.080,00	118.330,00	118.330,00	3.750,00	
2016	2015.2015	764/640562	Subside au profit de la S.A. Golazo Sports pour l'organisation du Meeting International d'Athlétisme de la Province de Liège	85.000,00	85.000,00	85.000,00		
2016	2015.2015	764/640564	Subside au profit de l'Asbl Jumping International de Liège pour l'organisation du Jumping International de la Province de Liège	45.000,00	45.000,00	45.000,00		
2016	2015.2015	764/640568	Subside à l'Asbl Sportinez (Tour de Belgique cycliste)	40.000,00	40.000,00	40.000,00		
2016	2015.2015	764/640569	Subside à l'Asbl Motor Club de Huy (Rallye du Condroz)	25.000,00	25.000,00	25.000,00		
2016	2015.2015	764/640850	Subside à l'Asbl Association Francophone de Tennis (Tournoi international de tennis I.T.F)	20.000,00	20.000,00	20.000,00		
2016	2015.2015	764/640854	Subside à l'Asbl Maison Verviétoise des Sports (convention d'objectifs)	22.500,00	22.500,00	22.500,00		
2016	2015.2015	764/640858	Subside à l'Asbl Maison des Associations d'Amay	22.500,00	22.500,00	22.500,00		
2016	2015.2015	764/640860	Subside à l'Asbl Waremme VBC (formation des jeunes)	10.000,00	10.000,00	10.000,00		
2016	2015.2015	764/640865	Subside à la Regionaler Tennisverband der D.G (pôle d'excellence de tennis de la Communauté germanophone)	2.000,00	2.000,00	2.000,00		

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2015.2015	764/640871	Subside à l'Asbl "Moi aussi, je joue au ping !!!" (actions de formation pour jeunes en tennis de table)	25.000,00			25.000,00	
2016	2015.2015	764/640872	Subside à l'Asbl "Vive le Sport" (organisation d'une formation d'aides-animateurs multisports)	5.000,00	5.000,00	5.000,00		
			== TOTAUX == D.O transferts	454.235,00	425.485,00	425.485,00	28.750,00	
			== TOTAUX == Sports	660.326,21	567.478,51	567.478,51	92.847,70	
			F789 Arts					
			D.O personnel					
			Service des musées et expositions					
2016	2015.2015	771/625000	Abonnements sociaux	2.000,00	2.000,00	2.000,00		
			Château de Jehay					
2016	2015.2015	771/625000	Abonnements sociaux	100,00	100,00	100,00		
			== TOTAUX == D.O personnel	2.100,00	2.100,00	2.100,00		
			D.O fonctionnement					
			Service des musées et expositions					
2016	2015.2015	771/611000	Frais de déplacement et de séjour	402,00	42,00	42,00	360,00	
2016	2015.2015	771/613100	Fonctionnement administratif	57.242,63	53.173,78	53.173,78	4.068,85	
2016	2015.2015	771/613200	Fonctionnement technique	29.513,04	24.804,06	24.804,06	4.708,98	
2016	2015.2015	771/613300	Fonctionnement des bâtiments	80.694,00	55.490,89	55.490,89	25.203,11	

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2015.2015	771/613400	Frais d'usage des véhicules	902,76	309,50	309,50	593,26	
			Organisation d'expos exceptionnelles					
2016	2015.2015	771/613100	Fonctionnement administratif	48.916,31	48.383,51	48.383,51	532,80	
			Château de Jehay					
2016	2015.2015	771/613200	Fonctionnement technique	10.406,00	10.406,00	10.406,00		
2016	2015.2015	771/613300	Fonctionnement des bâtiments	8.285,48	7.350,75	7.350,75	934,73	
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	236.362,22	199.960,49	199.960,49	36.401,73	
			D.O transferts					
			Musées					
2016	2015.2015	771/640570	Subside à l'Asbl de gestion du Château de Jehay	328.112,00	328.112,00	328.112,00		
2016	2015.2015	771/640571	Subventions aux institutions privées	32.015,00	32.015,00	32.015,00		
2016	2015.2015	771/640572	Subventions aux institutions communales	39.600,00	39.600,00	39.600,00		
			Théatres concerts ballets opéras musique					
2016	2015.2015	772/640571	Subventions aux institutions privées	110.689,00	110.689,00	110.689,00		
			Littérature					
2016	2015.2015	776/640577	Subventions en faveur d'organismes privés	500,00	500,00	500,00		
			Radio, télévision, presse					
2016	2015.2015	780/640578	Subventions en faveur d'organismes privés	50.000,00	50.000,00	50.000,00		
2016	2015.2015	780/640580	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subsides à la BRF	90.000,00	90.000,00	90.000,00		

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2015.2015	780/640581	Partenariat Province/RTC Liège-Huy-Waremme et Télévesdre pour un journal sportif	124.000,00	124.000,00	124.000,00		
			== TOTAUX == D.O transferts	774.916,00	774.916,00	774.916,00		
			== TOTAUX == Arts	1.013.378,22	976.976,49	976.976,49	36.401,73	
			F799 Cultes et laïcité					
			D.O transferts					
			Cultes					
2016	2015.2015	790/640600	Intervention en faveur des paroisses du culte orthodoxe	9.000,00	9.000,00	9.000,00		
			Laïcité					
2016	2015.2015	791/640602	Subventions aux Maisons de la Laïcité reconnues par le Ministère	74.368,00	74.368,00	74.368,00		
			== TOTAUX == D.O transferts	83.368,00	83.368,00	83.368,00		
			== TOTAUX == Cultes et laïcité	83.368,00	83.368,00	83.368,00		
			F869 Interventions sociales et famille					
			D.O personnel					
			Maison du social					
2016	2015.2015	840/620000	Rémunérations	12.000,00	8.272,12	8.272,12	3.727,88	

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2015.2015	840/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	3.460,00	326,30	326,30	3.133,70	
2016	2015.2015	840/625000	Abonnements sociaux	1.350,00	899,53	899,53	450,47	
			== TOTAUX == D.O personnel	16.810,00	9.497,95	9.497,95	7.312,05	
			D.O fonctionnement					
			Maison du social					
2016	2015.2015	840/611000	Frais de déplacement et de séjour	3.847,00	3.847,00	3.847,00		
2016	2015.2015	840/613100	Fonctionnement administratif	132.822,66	115.046,77	115.046,77	17.775,89	
2016	2015.2015	840/613300	Fonctionnement des bâtiments	11.187,67	794,26	794,26	10.393,41	
2016	2015.2015	840/613400	Frais d'usage des véhicules	1.099,34	64,14	64,14	1.035,20	
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	148.956,67	119.752,17	119.752,17	29.204,50	
			D.O transferts					
			Aide et action sociales					
2016	2015.2015	801/640620	Participation à l'Asbl "L'Observatoire", revue d'action sociale et médico-sociale, en partenariat avec la Région wallonne	6.000,00	6.000,00	6.000,00		
2016	2015.2015	801/640642	Interventions en matière d'aide et d'action sociales	8.083,16	8.083,16	8.083,16		
			Oeuvres pour handicapés					
2016	2015.2015	833/640622	Subventions en faveur d'organismes privés dans le cadre du problème des handicapés physiques et mentaux	14.589,88	14.589,88	14.589,88		
			Oeuvres pour personnes âgées					
2016	2015.2015	834/640626	Subventions en faveur des personnes du troisième âge (Téléphone et Biotélévigilance)	37.800,00	23.008,50	23.008,50	14.791,50	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			La famille					
2016	2015.2015	844/640631	Subventions aux services privés agréés d'aide aux familles, fonctionnant sur le territoire de la Province de Liège	318.220,00	318.220,00	318.220,00		
2016	2015.2015	844/640632	Subventions aux organismes privés de promotion familiale	18.758,40	18.371,64	18.371,64	386,76	
2016	2015.2015	844/640633	Subsides aux services publics agréés d'aide aux familles, fonctionnant sur le territoire de la Province de Liège	62.256,69	62.256,69	62.256,69		
			Aide aux personnes en détresse					
2016	2015.2015	849/640634	Subventions aux organismes privés d'aide aux personnes en détresse	31.865,99	31.865,99	31.865,99		
2016	2015.2015	849/640636	Intervention provinciale dans la problématique des assuétudes	3.350,00	2.400,00	2.400,00	950,00	
			== TOTAUX == D.O transferts	500.924,12	484.795,86	484.795,86	16.128,26	
			== TOTAUX == Interventions sociales et famille	666.690,79	614.045,98	614.045,98	52.644,81	
			F872 Soins de santé					
			D.O personnel					
			Laboratoires					
2016	2015.2015	871/625000	Abonnements sociaux	300,00	300,00	300,00		
			Médecine de l'environnement					
2016	2015.2015	871/625000	Abonnements sociaux	1.000,00	330,04	330,04	669,96	
			Service de la qualité de la vie					
2016	2015.2015	871/625000	Abonnements sociaux	350,00	350,00	350,00		
			Promotion santé à l'école					
2016	2015.2015	871/625000	Abonnements sociaux	500,00	500,00	500,00		

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			Dépistage mobile					
2016	2015.2015	871/620000	Rémunérations	20.000,00	3.177,02	3.177,02	16.822,98	
2016	2015.2015	871/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	5.800,00			5.800,00	
2016	2015.2015	871/625000	Abonnements sociaux	250,00			250,00	
			Lierneux					
2016	2015.2015	872/620000	Rémunérations	4.000,00	4.000,00	4.000,00		
2016	2015.2015	872/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.400,00	1.157,07	1.157,07	242,93	
2016	2016.2015	872/628010	Remboursements de traitements	285.500,00	285.308,09	285.308,09	191,91	
			La Gleize					
2016	2015.2015	872/620000	Rémunérations	11.270,00	8.730,31	8.730,31	2.539,69	
2016	2015.2015	872/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	3.200,00	654,88	654,88	2.545,12	
2016	2015.2015	872/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	2.900,00	480,05	480,05	2.419,95	
2016	2015.2015	872/625000	Abonnements sociaux	3.500,00	3.300,36	3.300,36	199,64	
			== TOTAUX == D.O personnel	339.970,00	308.287,82	308.287,82	31.682,18	
			D.O fonctionnement					
			Direction générale Santé & environnement					
2016	2015.2015	870/613100	Fonctionnement administratif	4.841,08	1.342,65	1.342,65	3.498,43	
2016	2015.2015	870/613300	Fonctionnement des bâtiments	13.727,90	964,41	964,41	12.763,49	
2016	2015.2015	870/613400	Frais d'usage des véhicules	287,67	228,67	228,67	59,00	
			Laboratoires					
2016	2015.2015	871/611000	Frais de déplacement et de séjour	2.500,00	1.668,98	1.668,98	831,02	
2016	2015.2015	871/613100	Fonctionnement administratif	866,34	472,66	472,66	393,68	
2016	2015.2015	871/613200	Fonctionnement technique	89.690,92	35.210,59	35.210,59	54.480,33	

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2015.2015	871/613300	Fonctionnement des bâtiments	11.260,74	1.408,50	1.408,50	9.852,24	
2016	2015.2015	871/613400	Frais d'usage des véhicules	3.386,28	560,23	560,23	2.826,05	
			Médecine de l'environnement					
2016	2015.2015	871/613100	Fonctionnement administratif	6.735,90	6.017,92	6.017,92	717,98	
2016	2015.2015	871/613400	Frais d'usage des véhicules	636,16	40,06	40,06	596,10	
			Service de la qualité de la vie					
2016	2015.2015	871/611000	Frais de déplacement et de séjour	2.500,00	1.325,47	1.325,47	1.174,53	
2016	2015.2015	871/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	330,00	330,00	330,00		
2016	2015.2015	871/613100	Fonctionnement administratif	341,09	328,88	328,88	12,21	
2016	2015.2015	871/613200	Fonctionnement technique	7.201,61	5.249,12	5.249,12	1.952,49	
			Promotion santé à l'école					
2016	2015.2015	871/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	156,96			156,96	
2016	2015.2015	871/611000	Frais de déplacement et de séjour	3.500,00	1.250,70	1.250,70	2.249,30	
2016	2015.2015	871/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	20.000,00	20.000,00	20.000,00		
2016	2015.2015	871/613100	Fonctionnement administratif	3.067,03	958,84	958,84	2.108,19	
2016	2015.2015	871/613200	Fonctionnement technique	43.277,15	41.200,74	41.200,74	2.076,41	
2016	2015.2015	871/613300	Fonctionnement des bâtiments	13.026,89	4.617,27	4.617,27	8.409,62	
			Service des consultations					
2016	2015.2015	871/613100	Fonctionnement administratif	472,02	329,51	329,51	142,51	
2016	2015.2015	871/613200	Fonctionnement technique	2.978,54	1.519,85	1.519,85	1.458,69	
			Dépistage mobile					
2016	2015.2015	871/611000	Frais de déplacement et de séjour	1.000,00	1.000,00	1.000,00		
2016	2015.2015	871/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	6.000,00	32,20	32,20	5.967,80	
2016	2015.2015	871/613100	Fonctionnement administratif	2.089,71	271,52	271,52	1.818,19	
2016	2015.2015	871/613200	Fonctionnement technique	127.243,62	43.071,24	43.071,24	84.172,38	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2015.2015	871/613300	Fonctionnement des bâtiments	5.829,48	1.782,01	1.782,01	4.047,47	
2016	2015.2015	871/613400	Frais d'usage des véhicules	4.197,81	2.231,78	2.231,78	1.966,03	
2016	2015.2015	871/613640	Fonctionnement du site internet "Andropause"	5.671,91			5.671,91	
			La Gleize					
2016	2015.2015	872/611000	Frais de déplacement et de séjour	134,97	102,25	102,25	32,72	
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	382.951,78	173.516,05	173.516,05	209.435,73	
			D.O transferts					
			Fondation Tadam					
2016	2015.2015	872/640759	Subside à la Fondation Tadam	1.250,00	1.250,00	1.250,00		
			Santé					
2016	2015.2015	871/640700	Subsides en faveur d'organismes oeuvrant dans le secteur de la santé	26.415,00	26.415,00	26.415,00		
2016	2015.2015	871/640701	Subside à l'Asbl "Amicale des donneurs de sang bénévoles de la Province de Liège", à Liège	500,00	500,00	500,00		
2016	2015.2015	871/640732	Subside en faveur de la prévention du Cancer au profit du Fonds Léon Frédéricq	21.200,00	21.200,00	21.200,00		
2016	2015.2015	871/640733	Subside en faveur de la prévention du Cancer au profit du Centre de Prophylaxie anticancéreuse	18.957,00	18.957,00	18.957,00		
2016	2015.2015	871/640735	Subside à la Plate-forme de Soins Palliatifs de l'Est francophone	1.650,00	1.650,00	1.650,00		
2016	2015.2015	871/640736	Subside au profit de Vivre à Domicile	2.230,00	2.230,00	2.230,00		
			== TOTAUX == D.O transferts	72.202,00	72.202,00	72.202,00		
			== TOTAUX == Soins de santé	795.123,78	554.005,87	554.005,87	241.117,91	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			F879 Hygiène et salubrité publique					
			D.O fonctionnement					
			SIPP					
2016	2015.2015	879/611000	Frais de déplacement et de séjour	796,00	796,00	796,00		
2016	2015.2015	879/613100	Fonctionnement administratif	1.033,45	416,34	416,34	617,11	
2016	2015.2015	879/613300	Fonctionnement des bâtiments	636,56	636,56	636,56		
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	2.466,01	1.848,90	1.848,90	617,11	
			D.O transferts					
			Environnement					
2016	2015.2015	879/640754	Subvention d'encouragement à l'amélioration de l'environnement	6.650,00	6.150,00	6.150,00	500,00	
2016	2015.2015	879/640756	Prime à l'installation de chauffe-eau solaires	7.800,00	7.800,00	7.800,00		
			== TOTAUX == D.O transferts	14.450,00	13.950,00	13.950,00	500,00	
			== TOTAUX == Hygiène et salubrité publique	16.916,01	15.798,90	15.798,90	1.117,11	

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercices ANTERIEURS)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			== TOTAUX ==	24.904.795,36	22.218.342,39	22.218.342,39	2.686.452,97	
			Total Crédit reporté	14.103.583,36	11.908.966,46	11.908.966,46	2.194.616,90	
			Imputations hors budget et non-valeurs					
			Mali présumé					
			Sans-emploi				2.686.452,97	

PROVINCE de LIEGE

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Dépenses Antérieur ordinaires (Récapitulatif Engagements)

Le 10.04.2017

Fonctions	Désignation	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73
F009	Général		1.012.986,41			1.012.986,41
F049	Impôts		10,72			10,72
F059	Assurances		45.231,40			45.231,40
F103	Autorités provinciales	37.904,80	67.992,55			105.897,35
F123	Administration générale	10.441.474,58	682.304,51	692.450,00		11.816.229,09
F139	Services généraux	1.800,00	1.250.474,20			1.252.274,20
F169	Etranger et calamités		8.851,55	8.800,00		17.651,55
F399	Sécurité et ordre public	86.080,41		52.000,00		138.080,41
F429	Communications routières	1.500,00	21.146,43			22.646,43
F449	Voies navigables - Hydraulique		418.166,16			418.166,16
F529	Economie, commerce et artisanat			58.854,00		58.854,00
F559	Industrie et énergie					
F569	Tourisme	1.200,00		123.850,00		125.050,00
F699	Agriculture		17.728,40	73.677,55		91.405,95
F719	Enseignement : Affaires générales	127.273,88	524.779,99	143.955,35		796.009,22
F739	Enseignement secondaire	143.703,39	787.587,00			931.290,39
F749	Enseignement supérieur	270.232,48	328.174,57			598.407,05
F759	Enseignement pour handicapés	14.231,76	35.350,09			49.581,85
F760	Complexes de délassement		16.875,56			16.875,56
F761	Jeunesse	350,00	18.835,48	40.338,52		59.524,00
F763	Culture, loisirs et fêtes	109.033,00	531.762,91	1.209.700,99		1.850.496,90
F769	Sports	23.384,00	118.609,51	425.485,00		567.478,51

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Dépenses Antérieur ordinaires (Récapitulatif Engagements)

Fonctions	Désignation	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73
F789	Arts	2.100,00	199.960,49	774.916,00		976.976,49
F799	Cultes et laïcité			83.368,00		83.368,00
F869	Interventions sociales et famille	9.497,95	119.752,17	484.795,86		614.045,98
F872	Soins de santé	308.287,82	173.516,05	72.202,00		554.005,87
F879	Hygiène et salubrité publique		1.848,90	13.950,00		15.798,90
	TOTAUX EXERCICE ANTERIEUR	11.578.054,07	6.381.945,05	4.258.343,27		22.218.342,39

PROVINCE de LIEGE

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Dépenses Antérieur ordinaires (Récapitulatif Imputations)

Le 10.04.2017

Fonctions	Désignation	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73
F009	Général		1.012.986,41			1.012.986,41
F049	Impôts		10,72			10,72
F059	Assurances		45.231,40			45.231,40
F103	Autorités provinciales	37.904,80	67.992,55			105.897,35
F123	Administration générale	10.441.474,58	682.304,51	692.450,00		11.816.229,09
F139	Services généraux	1.800,00	1.250.474,20			1.252.274,20
F169	Etranger et calamités		8.851,55	8.800,00		17.651,55
F399	Sécurité et ordre public	86.080,41		52.000,00		138.080,41
F429	Communications routières	1.500,00	21.146,43			22.646,43
F449	Voies navigables - Hydraulique		418.166,16			418.166,16
F529	Economie, commerce et artisanat			58.854,00		58.854,00
F559	Industrie et énergie					
F569	Tourisme	1.200,00		123.850,00		125.050,00
F699	Agriculture		17.728,40	73.677,55		91.405,95
F719	Enseignement : Affaires générales	127.273,88	524.779,99	143.955,35		796.009,22
F739	Enseignement secondaire	143.703,39	787.587,00			931.290,39
F749	Enseignement supérieur	270.232,48	328.174,57			598.407,05
F759	Enseignement pour handicapés	14.231,76	35.350,09			49.581,85
F760	Complexes de délassement		16.875,56			16.875,56
F761	Jeunesse	350,00	18.835,48	40.338,52		59.524,00
F763	Culture, loisirs et fêtes	109.033,00	531.762,91	1.209.700,99		1.850.496,90
F769	Sports	23.384,00	118.609,51	425.485,00		567.478,51

PROVINCE de LIEGE

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Dépenses Antérieur ordinaires (Récapitulatif Imputations)

Le 10.04.2017

Fonctions	Désignation	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73
F789	Arts	2.100,00	199.960,49	774.916,00		976.976,49
F799	Cultes et laïcité			83.368,00		83.368,00
F869	Interventions sociales et famille	9.497,95	119.752,17	484.795,86		614.045,98
F872	Soins de santé	308.287,82	173.516,05	72.202,00		554.005,87
F879	Hygiène et salubrité publique		1.848,90	13.950,00		15.798,90
	TOTAUX EXERCICE ANTERIEUR	11.578.054,07	6.381.945,05	4.258.343,27		22.218.342,39
	MALI des EXERCICES ANTERIEURS :					

PROVINCE de LIEGE

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)

Le 10.04.2017

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			F009 Général					
			D.O personnel					
			Recettes et dépenses générales					
2016	2016	000/900001	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses de personnel	69.832,17			69.832,17	
			== TOTAUX == D.O personnel	69.832,17			69.832,17	
			D.O fonctionnement					
			Recettes et dépenses générales					
2016	2016	000/642090	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service ordinaire	350.000,00	339.922,03	339.922,03	10.077,97	
2016	2016	000/642200	Dépenses imprévues	15.000,00	5.620,65	5.620,65	9.379,35	
2016	2016	000/900002	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses obligatoires	101.718,55			101.718,55	
2016	2016	000/900003	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses de produits pétroliers et dérivés	140.000,00			140.000,00	
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	606.718,55	345.542,68	345.542,68	261.175,87	
			D.O dette					
			Recettes et dépenses générales					
2016	2016	000/653001	Intérêts débiteurs sur comptes courants	3.000,00			3.000,00	
2016	2016	000/653010	Intérêts de retard	5.000,00	36,46	36,46	4.963,54	

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	000/900004	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses de dette	50.000,00			50.000,00	
			== TOTAUX == D.O dette	58.000,00	36,46	36,46	57.963,54	
			== TOTAUX == Général	734.550,72	345.579,14	345.579,14	388.971,58	
			F019 Dette générale **D.O dette** *Dette générale*					
2016	2016	010/650010	Intérêts d'emprunts	401.590,00	68.308,00	68.308,00	333.282,00	
			== TOTAUX == D.O dette	401.590,00	68.308,00	68.308,00	333.282,00	
			== TOTAUX == Dette générale	401.590,00	68.308,00	68.308,00	333.282,00	
			F049 Impôts **D.O fonctionnement** *Impôts*					
2016	2016	040/612300	Honoraires d'avocats et d'huissiers	25.000,00	5.788,45	5.788,45	19.211,55	

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	040/613100	Fonctionnement administratif	20.000,00	12.530,79	12.073,87	7.469,21	456,92
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	45.000,00	18.319,24	17.862,32	26.680,76	456,92
			D.O transferts					
			Impôts					
2016	2016	040/642010	Remboursements de redevances et taxes provinciales	5.000,00	1.805,70	1.805,70	3.194,30	
2016	2016	040/642014	Prélèvements d'office opérés par l'administration fiscale en matière d'additionnels au précompte immobilier	1.371.955,00	1.371.954,98	1.371.954,98	0,02	
			== TOTAUX == D.O transferts	1.376.955,00	1.373.760,68	1.373.760,68	3.194,32	
			== TOTAUX == Impôts	1.421.955,00	1.392.079,92	1.391.623,00	29.875,08	456,92
			F059 Assurances					
			D.O personnel					
			Assurances					
2016	2016	050/627100	Primes d'assurances contre les accidents de travail	920.000,00	919.738,31	919.738,31	261,69	
			== TOTAUX == D.O personnel	920.000,00	919.738,31	919.738,31	261,69	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			D.O fonctionnement					
			Assurances					
2016	2016	050/613390	Réparation de sinistres	130.000,00	81.916,31	73.203,30	48.083,69	8.713,01
2016	2016	050/616000	Primes d'assurances	1.620.000,00	893.263,81	730.130,08	726.736,19	163.133,73
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	1.750.000,00	975.180,12	803.333,38	774.819,88	171.846,74
			== TOTAUX == Assurances	2.670.000,00	1.894.918,43	1.723.071,69	775.081,57	171.846,74
			F069 Prélèvements					
			Prélèvements et provisions					
			Prélèvements					
2016	2016	060/681000	Prélèvement pour le service extraordinaire	13.950.000,00	13.950.000,00	13.950.000,00		
2016	2016	060/681020	Prélèvement pour le fonds de réserve ordinaire	17.100.000,00	17.100.000,00	17.100.000,00		
2016	2016	060/681060	Fonds spécial pour les projets supracommunaux	632.570,00	632.570,00	632.570,00		
			== TOTAUX == Prélèvements et provisions	31.682.570,00	31.682.570,00	31.682.570,00		
			== TOTAUX == Prélèvements	31.682.570,00	31.682.570,00	31.682.570,00		

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			F103 Autorités provinciales					
			D.O personnel					
			Autorités provinciales					
2016	2016	101/620200	Traitements des députés provinciaux	685.064,09	685.064,09	685.064,09		
2016	2016	101/620300	Indemnités aux président, vice-présidents et secrétaires du Conseil provincial	52.941,21	52.452,08	52.452,08	489,13	
2016	2016	101/620301	Jetons de présence aux membres du Conseil provincial	310.000,00	297.731,99	247.731,99	12.268,01	50.000,00
2016	2016	101/620310	Indemnités à allouer aux agents astreints à des sujétions spéciales lors des sessions du Conseil provincial	65.000,00	56.419,95	50.419,95	8.580,05	6.000,00
2016	2016	101/620320	Indemnités au personnel du service sténographique du Conseil provincial	5.000,00	4.967,90	4.167,90	32,10	800,00
2016	2016	101/621200	Allocations sociales directes aux députés provinciaux	39.084,70	39.084,70	39.084,70		
2016	2016	101/623200	Cotisations patronales à la sécurité sociale pour les députés provinciaux	33.700,00	33.693,66	33.693,66	6,34	
2016	2016	101/623310	Cotisations patronales à la sécurité sociale pour des agents astreints à des sujétions spéciales lors des sessions du Conseil provincial	15.000,00	12.946,00	10.946,00	2.054,00	2.000,00
2016	2016	101/623320	Cotisations patronales à la sécurité sociale pour le personnel du service sténographique du Conseil provincial	500,00			500,00	
2016	2016	101/624110	Contribution provinciale complémentaire aux dépenses résultant du régime des pensions de retraite et de survie	591.576,43	591.576,43	591.576,43		
2016	2016	101/624200	Pensions de retraite aux anciens députés provinciaux	321.500,00	321.148,68	321.148,68	351,32	
2016	2016	101/624210	Pensions de survie aux ayants droit des anciens députés provinciaux	105.000,00	104.104,62	104.104,62	895,38	
2016	2016	101/627210	Remboursements de cotisations pour soins de santé aux députés provinciaux	5.430,00			5.430,00	
2016	2016	101/628400	Remboursement au secteur privé des rémunérations et des cotisations patronales afférentes aux congés pour l'exercice d'un mandat politique	4.000,00			4.000,00	
			== TOTAUX == D.O personnel	2.233.796,43	2.199.190,10	2.140.390,10	34.606,33	58.800,00

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			D.O fonctionnement					
			Autorités provinciales					
2016	2016	101/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	75.000,00	73.144,07	54.662,95	1.855,93	18.481,12
2016	2016	101/611301	Frais de déplacements et de séjour des conseillers provinciaux	27.000,00	19.521,55	19.521,55	7.478,45	
2016	2016	101/613100	Fonctionnement administratif	373.200,00	333.335,57	321.305,73	39.864,43	12.029,84
2016	2016	101/613300	Fonctionnement des bâtiments	168.800,00	156.764,72	134.520,05	12.035,28	22.244,67
2016	2016	101/613400	Frais d'usage des véhicules	123.000,00	111.617,43	104.215,14	11.382,57	7.402,29
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	767.000,00	694.383,34	634.225,42	72.616,66	60.157,92
			D.O transferts					
			Autorités provinciales					
2016	2016	101/640010	Dotation aux groupes politiques	208.320,00	208.320,00	208.320,00		
			== TOTAUX == D.O transferts	208.320,00	208.320,00	208.320,00		
			D.O dette					
			Autorités provinciales					
2016	2016	101/430030	Remboursements d'emprunts	24.650,00	24.646,62	24.646,62	3,38	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	101/650010	Intérêts d'emprunts	810,00	802,62	802,62	7,38	
			== TOTAUX == D.O dette	25.460,00	25.449,24	25.449,24	10,76	
			== TOTAUX == Autorités provinciales	3.234.576,43	3.127.342,68	3.008.384,76	107.233,75	118.957,92
			F123 Administration générale					
			D.O personnel					
			Administration générale					
2016	2016	104/620000	Rémunérations	273.887,67	271.715,29	271.715,29	2.172,38	
2016	2016	104/621000	Allocations sociales directes	18.102,33	18.102,33	18.102,33		
2016	2016	104/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	51.890,00	51.672,93	51.672,93	217,07	
2016	2016	104/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	53.680,00	53.570,06	53.570,06	109,94	
2016	2016	104/624100	Contribution provinciale aux dépenses résultant du régime des pensions de retraite et de survie	3.642.000,00	3.626.167,43	3.626.167,43	15.832,57	
2016	2016	104/625000	Abonnements sociaux	1.530,00	1.055,00	791,00	475,00	264,00
2016	2016	104/628100	Remboursement des frais divers aux agents provinciaux	1.500,00	1.306,37	1.306,37	193,63	
2016	2016	104/628200	Contribution au Fonds des primes syndicales	155.000,00	150.123,75	150.123,75	4.876,25	
2016	2016	104/628300	Redevance au "Service public de médecine du travail Asbl"	395.000,00	395.000,00	393.025,97		1.974,03
			Agents sanctionnateurs					
2016	2016	104/620000	Rémunérations	172.018,50	172.018,50	172.018,50		
2016	2016	104/621000	Allocations sociales directes	12.344,89	12.344,89	12.344,89		
2016	2016	104/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	31.739,07	31.739,07	31.739,07		

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	104/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	42.000,00	41.889,60	41.889,60	110,40	
2016	2016	104/625000	Abonnements sociaux	1.500,00	1.359,00	1.109,00	141,00	250,00
			Direction générale transversale					
2016	2016	104/620000	Rémunérations	8.922.422,66	8.611.095,52	8.611.095,52	311.327,14	
2016	2016	104/621000	Allocations sociales directes	613.387,30	601.164,35	601.164,35	12.222,95	
2016	2016	104/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.868.094,47	1.599.775,57	1.599.775,57	268.318,90	
2016	2016	104/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.982.901,91	1.951.990,61	1.951.990,61	30.911,30	
2016	2016	104/625000	Abonnements sociaux	59.431,20	58.984,00	54.038,93	447,20	4.945,07
			Services du Directeur Financier					
2016	2016	121/620000	Rémunérations	1.368.831,73	1.368.831,73	1.368.831,73		
2016	2016	121/621000	Allocations sociales directes	97.719,51	97.719,51	97.719,51		
2016	2016	121/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	241.817,87	241.817,87	241.817,87		
2016	2016	121/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	348.790,89	348.220,54	348.220,54	570,35	
2016	2016	121/625000	Abonnements sociaux	10.260,00	10.107,10	8.107,10	152,90	2.000,00
			Institut de formation					
2016	2016	106/620000	Rémunérations	4.932.920,46	4.917.691,94	4.647.691,94	15.228,52	270.000,00
2016	2016	106/621000	Allocations sociales directes	222.638,54	222.638,54	222.638,54		
2016	2016	106/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.072.790,00	1.072.790,00	1.030.818,83		41.971,17
2016	2016	106/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	427.360,00	407.480,26	407.480,26	19.879,74	
2016	2016	106/625000	Abonnements sociaux	5.850,00	5.850,00	4.953,78		896,22
2016	2016	106/628010	Remboursements de traitements	1.135.000,00	1.058.474,31	636.837,21	76.525,69	421.637,10
			Ecole des cadets					
2016	2016	106/620000	Rémunérations	255.810,00	225.754,31	223.754,31	30.055,69	2.000,00
2016	2016	106/621000	Allocations sociales directes	8.720,00	6.526,03	6.526,03	2.193,97	
2016	2016	106/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	68.090,00	60.795,93	60.295,93	7.294,07	500,00

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	106/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	8.910,00	7.961,23	7.961,23	948,77	
2016	2016	106/625000	Abonnements sociaux	60,00			60,00	
			Service de la Communication					
2016	2016	104/620000	Rémunérations	2.080.230,00	2.066.047,17	2.066.047,17	14.182,83	
2016	2016	104/621000	Allocations sociales directes	147.550,00	145.569,02	145.569,02	1.980,98	
2016	2016	104/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	441.820,00	441.655,17	441.655,17	164,83	
2016	2016	104/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	337.320,00	337.165,20	337.165,20	154,80	
2016	2016	104/625000	Abonnements sociaux	10.800,00	7.522,82	6.522,82	3.277,18	1.000,00
			Maison Grégoire					
2016	2016	104/620000	Rémunérations	114.208,12	110.219,18	110.219,18	3.988,94	
2016	2016	104/621000	Allocations sociales directes	9.181,88	9.181,88	9.181,88		
2016	2016	104/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	29.220,00	28.893,23	28.893,23	326,77	
2016	2016	104/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	8.310,00	6.668,41	6.668,41	1.641,59	
2016	2016	104/625000	Abonnements sociaux	260,00			260,00	
			== TOTAUX == D.O personnel	31.682.899,00	30.856.655,65	30.109.218,06	826.243,35	747.437,59
			D.O fonctionnement					
			Administration générale					
2016	2016	104/611000	Frais de déplacement et de séjour	250,00	89,09	89,09	160,91	
2016	2016	104/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2016	2016	104/612300	Honoraires d'avocats et d'huissiers	72.879,21	72.879,21	60.389,68		12.489,53
2016	2016	104/612400	Honoraires, bureau d'études, coordination de chantiers	530.263,24	530.263,24	464.654,53		65.608,71
2016	2016	104/613100	Fonctionnement administratif	1.266.600,00	997.120,60	906.585,87	269.479,40	90.534,73

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	104/613200	Fonctionnement technique	215.000,00	36.290,30	30.906,30	178.709,70	5.384,00
2016	2016	104/613300	Fonctionnement des bâtiments	755.000,00	616.295,99	555.995,33	138.704,01	60.300,66
2016	2016	104/613301	Contrôle pour la protection du travail de tous services et établissements provinciaux	206.500,00	189.999,34	115.332,55	16.500,66	74.666,79
2016	2016	104/613503	Cotisation à l'ASBL "Association des provinces wallonnes"	134.500,00	134.153,00	134.153,00	347,00	
2016	2016	104/613514	Participation à la Coordination provinciale des pouvoirs locaux	137.139,00	137.138,52	59.668,39	0,48	77.470,13
			Agents sanctionnateurs					
2016	2016	104/611000	Frais de déplacement et de séjour	2.300,00	1.524,52	1.524,52	775,48	
2016	2016	104/613100	Fonctionnement administratif	1.900,00	1.079,92	1.079,92	820,08	
			Direction générale transversale					
2016	2016	104/611000	Frais de déplacement et de séjour	28.396,68	26.840,63	24.840,63	1.556,05	2.000,00
2016	2016	104/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	2.703,32	2.703,32	2.703,32		
2016	2016	104/613100	Fonctionnement administratif	172.735,00	143.187,62	138.685,19	29.547,38	4.502,43
2016	2016	104/613300	Fonctionnement des bâtiments	45.600,00	42.388,38	20.904,77	3.211,62	21.483,61
2016	2016	104/613400	Frais d'usage des véhicules	11.000,00	10.092,03	9.717,03	907,97	375,00
			Services du Directeur Financier					
2016	2016	121/611000	Frais de déplacement et de séjour	400,00	318,35	318,35	81,65	
2016	2016	121/612400	Honoraires, bureau d'études, coordination de chantiers	20.000,00	14.187,25	14.187,25	5.812,75	
2016	2016	121/613100	Fonctionnement administratif	8.322,00	8.133,25	7.786,20	188,75	347,05
2016	2016	121/613400	Frais d'usage des véhicules	6.428,00	5.076,77	4.988,77	1.351,23	88,00
2016	2016	121/653020	Frais de gestion des comptes	5.000,00	3.600,12	3.600,12	1.399,88	
			Institut de formation					
2016	2016	106/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	60.000,00	53.243,88	33.343,00	6.756,12	19.900,88
2016	2016	106/611000	Frais de déplacement et de séjour	17.500,00	17.478,17	13.807,01	21,83	3.671,16
2016	2016	106/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	2.000,00			2.000,00	

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	106/613100	Fonctionnement administratif	129.060,00	99.105,58	95.009,30	29.954,42	4.096,28
2016	2016	106/613200	Fonctionnement technique	658.100,00	547.002,73	355.798,85	111.097,27	191.203,88
2016	2016	106/613300	Fonctionnement des bâtiments	233.940,00	221.300,36	174.624,47	12.639,64	46.675,89
2016	2016	106/613400	Frais d'usage des véhicules	27.000,00	25.514,73	23.931,41	1.485,27	1.583,32
			Ecole des cadets					
2016	2016	106/611000	Frais de déplacement et de séjour	500,00	230,62	230,62	269,38	
2016	2016	106/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2016	2016	106/613200	Fonctionnement technique	123.000,00	97.577,11	90.578,46	25.422,89	6.998,65
			Service de la Communication					
2016	2016	104/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	44.514,36	44.514,36	44.514,36		
2016	2016	104/611000	Frais de déplacement et de séjour	12.500,00	9.143,42	9.143,42	3.356,58	
2016	2016	104/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2016	2016	104/613100	Fonctionnement administratif	716.985,64	580.054,35	473.841,85	136.931,29	106.212,50
2016	2016	104/613300	Fonctionnement des bâtiments	27.500,00	22.509,35	21.009,64	4.990,65	1.499,71
2016	2016	104/613400	Frais d'usage des véhicules	2.000,00	1.767,22	1.767,22	232,78	
			Maison Grégoire					
2016	2016	104/611000	Frais de déplacement et de séjour	500,00			500,00	
2016	2016	104/613100	Fonctionnement administratif	4.000,00	2.022,48	2.010,66	1.977,52	11,82
2016	2016	104/613300	Fonctionnement des bâtiments	19.000,00	15.027,14	13.377,37	3.972,86	1.649,77
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	5.701.019,45	4.709.852,95	3.911.098,45	991.166,50	798.754,50
			D.O transferts					
			Administration générale					
2016	2016	104/640100	Subside à l'Asbl "Service social des agents provinciaux de Liège"	190.878,00	190.878,00	190.878,00		

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	104/640121	Subsides aux anciens combattants, déportés, réfractaires et patriotes	3.250,00	3.250,00			3.250,00
2016	2016	104/640122	Subside à l'Asbl "MNEMA cité miroir" en collaboration avec la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Ville de Liège	120.000,00	120.000,00	120.000,00		
2016	2016	104/640130	Subside à l'Asbl "Coordination provinciale des conférences d'arrondissements des bourgmestres et du Collège provincial de Liège" dénommée "Liège Europe Métropole"	540.000,00	540.000,00	540.000,00		
2016	2016	104/640133	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la conférence des Bourgmestres des communes germanophones -Dotation à la Communauté germanophone pour le soutien au développement des neuf communes germanophones à l'aune de leur spécificité linguistique	410.000,00	410.000,00			410.000,00
2016	2016	104/640157	Subside à l'Asbl "Le grand Liège"	2.500,00	2.500,00	2.500,00		
2016	2016	104/640613	Subside à l'Asbl "Association de parents pour la protection des enfants sur les routes", à Herstal	2.479,00	2.479,00	2.479,00		
			Institut de formation					
2016	2016	106/642011	Remboursements de subventions	5.000,00			5.000,00	
			Service de la Communication					
2016	2016	104/640120	Subsides pour les actions visant la communication	8.000,00	5.600,00	5.300,00	2.400,00	300,00
2016	2016	104/640123	Subside à la Ville de Liège à titre de contribution pour l'hébergement des consulats dans un bâtiment de la Ville	9.000,00	9.000,00			9.000,00
2016	2016	104/640124	Subside à l'Asbl "Maison de la Presse"	27.700,00	20.700,00		7.000,00	20.700,00
			== TOTAUX == D.O transferts	1.318.807,00	1.304.407,00	861.157,00	14.400,00	443.250,00
			D.O dette					
			Administration générale					
2016	2016	104/430030	Remboursements d'emprunts	289.570,00	289.559,18	289.559,18	10,82	

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	104/430049	Remboursements d'emprunts - assurance viagère pour les pensions du personnel enseignant subventionné	3.881.340,00	3.881.333,00	3.881.333,00	7,00	
2016	2016	104/650010	Intérêts d'emprunts	55.100,00	55.089,16	55.089,16	10,84	
2016	2016	104/650049	Intérêts d'emprunts - assurance viagère pour les pensions du personnel enseignant subventionné	58.230,00	7.192,87	7.192,87	51.037,13	
			Administration centrale provinciale					
2016	2016	104/430030	Remboursements d'emprunts	155.490,00	155.482,72	155.482,72	7,28	
2016	2016	104/650010	Intérêts d'emprunts	87.630,00	87.626,37	87.626,37	3,63	
			Institut de formation					
2016	2016	106/430030	Remboursements d'emprunts	520.000,00	519.998,31	519.998,31	1,69	
2016	2016	106/650010	Intérêts d'emprunts	145.760,00	145.759,30	145.759,30	0,70	
			Service de la Communication					
2016	2016	104/430030	Remboursements d'emprunts	24.430,00	24.425,63	24.425,63	4,37	
2016	2016	104/650010	Intérêts d'emprunts	6.800,00	6.793,11	6.793,11	6,89	
			Enseignement secondaire					
2016	2016	104/430030	Remboursements d'emprunts	53.090,00	53.087,43	53.087,43	2,57	
2016	2016	104/650010	Intérêts d'emprunts	66.170,00	66.166,71	66.166,71	3,29	
			SPAC Bibliothèques					
2016	2016	104/430030	Remboursements d'emprunts	11.420,00	11.418,69	11.418,69	1,31	
2016	2016	104/650010	Intérêts d'emprunts	3.610,00	3.609,97	3.609,97	0,03	
			Maison Grégoire					
2016	2016	104/430030	Remboursements d'emprunts	40.850,00	40.842,66	40.842,66	7,34	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	104/650010	Intérêts d'emprunts	2.010,00	2.005,20	2.005,20	4,80	
			== TOTAUX == D.O dette	5.401.500,00	5.350.390,31	5.350.390,31	51.109,69	
			== TOTAUX == Administration générale	44.104.225,45	42.221.305,91	40.231.863,82	1.882.919,54	1.989.442,09
			F129 Patrimoine privé					
			D.O fonctionnement					
			Patrimoine					
2016	2016	124/617200	Précompte immobilier sur propriétés provinciales	155.000,00	108.674,76	804,89	46.325,24	107.869,87
			Bâtiment Charlemagne					
2016	2016	124/613100	Fonctionnement administratif	6.500,00	4.806,53	4.806,53	1.693,47	
2016	2016	124/613300	Fonctionnement des bâtiments	162.300,00	124.985,34	95.323,89	37.314,66	29.661,45
			Espace Saint-Jean					
2016	2016	124/613300	Fonctionnement des bâtiments	33.000,00	20.707,90	17.964,37	12.292,10	2.743,53
			Bld d'Avroy 28-30					
2016	2016	124/613300	Fonctionnement des bâtiments	30.290,00	22.992,77	21.469,42	7.297,23	1.523,35
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	387.090,00	282.167,30	140.369,10	104.922,70	141.798,20
			D.O dette					
			Patrimoine					
2016	2016	124/430030	Remboursements d'emprunts	290.080,00	290.077,41	290.077,41	2,59	

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	124/650010	Intérêts d'emprunts	510,00	500,33	500,33	9,67	
			== TOTAUX == D.O dette	290.590,00	290.577,74	290.577,74	12,26	
			== TOTAUX == Patrimoine privé	677.680,00	572.745,04	430.946,84	104.934,96	141.798,20
			F139 Services généraux					
			D.O personnel					
			Archives provinciales					
2016	2016	133/620000	Rémunérations	242.507,85	242.507,85	242.507,85		
2016	2016	133/621000	Allocations sociales directes	16.039,29	16.039,29	16.039,29		
2016	2016	133/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	54.586,20	54.586,20	54.586,20		
2016	2016	133/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	35.509,96	35.509,96	35.509,96		
2016	2016	133/625000	Abonnements sociaux	1.330,40	1.330,40	1.330,40		
			Service des bâtiments					
2016	2016	137/620000	Rémunérations	9.314.530,01	9.248.993,26	9.242.993,26	65.536,75	6.000,00
2016	2016	137/621000	Allocations sociales directes	652.339,99	652.332,53	652.332,53	7,46	
2016	2016	137/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.771.440,00	1.753.164,04	1.751.664,04	18.275,96	1.500,00
2016	2016	137/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	2.088.710,00	2.071.989,17	2.071.989,17	16.720,83	
2016	2016	137/625000	Abonnements sociaux	31.310,00	27.100,50	24.100,50	4.209,50	3.000,00
			Complexe des Hauts-Sarts					
2016	2016	138/620000	Rémunérations	1.581.810,91	1.545.871,68	1.545.871,68	35.939,23	
2016	2016	138/621000	Allocations sociales directes	105.269,09	105.269,09	105.269,09		

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	138/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	308.810,00	303.878,71	303.878,71	4.931,29	
2016	2016	138/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	322.100,00	312.050,16	312.050,16	10.049,84	
2016	2016	138/625000	Abonnements sociaux	8.450,00	8.450,00	7.634,00		816,00
			Département Technologies information					
2016	2016	139/620000	Rémunérations	1.930.610,00	1.807.719,16	1.807.719,16	122.890,84	
2016	2016	139/621000	Allocations sociales directes	129.614,16	128.590,43	128.590,43	1.023,73	
2016	2016	139/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	363.044,74	363.044,74	363.044,74		
2016	2016	139/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	357.641,10	357.641,10	357.641,10		
2016	2016	139/625000	Abonnements sociaux	18.000,00	16.034,08	14.534,08	1.965,92	1.500,00
			== TOTAUX == D.O personnel	19.333.653,70	19.052.102,35	19.039.286,35	281.551,35	12.816,00
			D.O fonctionnement					
			Archives provinciales					
2016	2016	133/611000	Frais de déplacement et de séjour	2.486,20	2.414,08	2.414,08	72,12	
2016	2016	133/613100	Fonctionnement administratif	9.413,80	8.117,85	8.117,85	1.295,95	
2016	2016	133/613300	Fonctionnement des bâtiments	30.500,00	26.658,78	15.777,33	3.841,22	10.881,45
			Service des bâtiments					
2016	2016	137/611000	Frais de déplacement et de séjour	219.500,00	204.581,97	164.581,97	14.918,03	40.000,00
2016	2016	137/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2016	2016	137/613100	Fonctionnement administratif	251.670,00	216.461,30	189.246,25	35.208,70	27.215,05
2016	2016	137/613200	Fonctionnement technique	860.000,00	726.074,53	674.467,29	133.925,47	51.607,24
2016	2016	137/613300	Fonctionnement des bâtiments	232.650,00	211.946,49	174.685,26	20.703,51	37.261,23
2016	2016	137/613400	Frais d'usage des véhicules	118.800,00	110.345,93	100.465,65	8.454,07	9.880,28

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			Imprimerie centrale					
2016	2016	134/613100	Fonctionnement administratif	7.100,00	2.842,60	2.711,65	4.257,40	130,95
2016	2016	134/613200	Fonctionnement technique	946.100,00	890.461,39	817.093,02	55.638,61	73.368,37
2016	2016	134/613300	Fonctionnement des bâtiments	12.500,00	6.509,75	4.140,18	5.990,25	2.369,57
			Complexe des Hauts-Sarts					
2016	2016	138/611000	Frais de déplacement et de séjour	7.278,26	7.278,26	7.278,26		
2016	2016	138/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2016	2016	138/613100	Fonctionnement administratif	2.830,83	1.293,10	1.271,37	1.537,73	21,73
2016	2016	138/613200	Fonctionnement technique	111.152,91	87.942,43	84.051,58	23.210,48	3.890,85
2016	2016	138/613300	Fonctionnement des bâtiments	115.700,00	90.032,04	83.671,92	25.667,96	6.360,12
2016	2016	138/613400	Frais d'usage des véhicules	21.288,00	18.706,07	18.706,07	2.581,93	
			Département Technologies information					
2016	2016	139/611000	Frais de déplacement et de séjour	3.500,00	2.034,71	2.034,71	1.465,29	
2016	2016	139/613100	Fonctionnement administratif	15.355,00	13.048,80	12.674,43	2.306,20	374,37
2016	2016	139/613200	Fonctionnement technique	2.910,00	920,01	920,01	1.989,99	
2016	2016	139/613400	Frais d'usage des véhicules	4.400,00	1.694,25	1.554,38	2.705,75	139,87
			Service informatique central					
2016	2016	139/613601	Informatisation des services provinciaux	5.122.000,00	5.101.612,26	3.799.607,30	20.387,74	1.302.004,96
2016	2016	139/613630	Dépenses afférentes à l'ensemble du réseau EPL net	391.000,00	352.062,16	342.396,59	38.937,84	9.665,57
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	8.488.137,00	8.083.038,76	6.507.867,15	405.098,24	1.575.171,61
			D.O dette					
			Archives provinciales					
2016	2016	133/430030	Remboursements d'emprunts	55.950,00	55.942,63	55.942,63	7,37	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	133/650010	Intérêts d'emprunts	4.020,00	4.019,55	4.019,55	0,45	
			Service des bâtiments					
2016	2016	137/430030	Remboursements d'emprunts	248.120,00	247.637,43	247.637,43	482,57	
2016	2016	137/650010	Intérêts d'emprunts	45.040,00	45.032,58	45.032,58	7,42	
			Regie Autonome					
2016	2016	134/430030	Remboursements d'emprunts	40.000,00	40.000,00	40.000,00		
			Imprimerie centrale					
2016	2016	134/430030	Remboursements d'emprunts	17.500,00	17.500,00	17.500,00		
			Complexe des Hauts-Sarts					
2016	2016	138/430030	Remboursements d'emprunts	6.310,00	6.305,00	6.305,00	5,00	
2016	2016	138/650010	Intérêts d'emprunts	850,00	848,59	848,59	1,41	
			== TOTAUX == D.O dette	417.790,00	417.285,78	417.285,78	504,22	
			== TOTAUX == Services généraux	28.239.580,70	27.552.426,89	25.964.439,28	687.153,81	1.587.987,61
			F169 Etranger et calamités					
			D.O personnel					
			Brel					
2016	2016	151/620000	Rémunérations	536.934,04	500.083,22	500.083,22	36.850,82	
2016	2016	151/621000	Allocations sociales directes	29.234,16	29.234,16	29.234,16		
2016	2016	151/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	180.763,24	134.164,59	134.164,59	46.598,65	
2016	2016	151/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	20.660,00	20.062,54	20.062,54	597,46	

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	151/625000	Abonnements sociaux	3.758,56	2.854,36	2.854,36	904,20	
			Réfugiés					
2016	2016	140/620900	Rémunérations des vacataires	58.657,87	28.723,64	28.723,64	29.934,23	
2016	2016	140/621900	Allocations sociales directes des vacataires	1.342,13	1.342,13	1.342,13		
2016	2016	140/623900	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	20.000,00	8.162,69	8.162,69	11.837,31	
			== TOTAUX == D.O personnel	851.350,00	724.627,33	724.627,33	126.722,67	
			D.O fonctionnement					
			Brel					
2016	2016	151/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	3.500,00	2.317,86	2.237,86	1.182,14	80,00
2016	2016	151/611000	Frais de déplacement et de séjour	72.153,71	44.951,44	44.951,44	27.202,27	
2016	2016	151/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	2.500,00	1.805,98	1.805,98	694,02	
2016	2016	151/613100	Fonctionnement administratif	203.846,29	161.618,10	147.881,42	42.228,19	13.736,68
			Réfugiés					
2016	2016	140/611000	Frais de déplacement et de séjour	500,00	88,26	88,26	411,74	
2016	2016	140/613814	Actions provinciales favorisant l'accueil et l'intégration des candidats réfugiés politiques sur le territoire provincial	19.500,00	3.700,00	3.700,00	15.800,00	
			Programme de coopération internationale					
2016	2016	153/613512	Cotisation à la Fondation Eurégio Meuse-Rhin	103.067,00	103.067,00	103.067,00		
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	405.067,00	317.548,64	303.731,96	87.518,36	13.816,68

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			D.O transferts					
			Calamités					
2016	2016	141/640152	Aide aux victimes d'une catastrophe en Belgique et à l'étranger	10.000,00	4.500,00	4.500,00	5.500,00	
			Relations avec l'étranger					
2016	2016	151/640150	Subsides pour les problèmes et actions internationales	44.050,00	16.659,05	6.000,00	27.390,95	10.659,05
2016	2016	151/640159	Subside pour les Festivités du 14 juillet au profit de l'Asbl "Les Amitiés françaises"	2.500,00	2.500,00	2.500,00		
2016	2016	151/640160	Subside pour l'organisation de la Journée Italienne au profit de Blegny-Mine Asbl	5.000,00	5.000,00	5.000,00		
2016	2016	151/640161	Subside pour les Francofolies au profit de l'Asbl "Belgomania"	6.000,00	6.000,00	6.000,00		
			Programme de coopération internationale					
2016	2016	153/640155	Co-financement de projets transfrontaliers et actions dans l'Eurégio Meuse-Rhin	70.000,00	24.444,85	23.600,00	45.555,15	844,85
			Aide aux pays en voie de développement					
2016	2016	161/640151	Aide humanitaire dans les pays en voie de développement et intégration des populations	24.789,00	24.750,00	24.750,00	39,00	
			== TOTAUX == D.O transferts	162.339,00	83.853,90	72.350,00	78.485,10	11.503,90
			== TOTAUX == Etranger et calamités	1.418.756,00	1.126.029,87	1.100.709,29	292.726,13	25.320,58

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			F399 Sécurité et ordre public					
			D.O personnel					
			Police					
2016	2016	331/628010	Remboursements de traitements	200.500,00	200.500,00	92.771,86		107.728,14
			== TOTAUX == D.O personnel	200.500,00	200.500,00	92.771,86		107.728,14
			D.O fonctionnement					
			Police					
2016	2016	331/611000	Frais de déplacement et de séjour	2.000,00	1.664,34	1.664,34	335,66	
			Sécurité civile					
2016	2016	351/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	1,00			1,00	
2016	2016	351/613200	Fonctionnement technique	65.000,00			65.000,00	
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	67.001,00	1.664,34	1.664,34	65.336,66	
			D.O transferts					
			Administration générale					
2016	2016	351/640132	Interventions dans les projets supracommunaux : 10% du fonds des provinces affectés, en accord avec les communes concernées, à la prise en charge de dépenses nouvelles nécessitées par le financement des zones de secours	3.514.926,00	3.514.925,39	2.203.413,39	0,61	1.311.512,00

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			Secours d'urgence					
2016	2016	352/640705	Intervention dans le projet du centre de secours médicalisé de Bra-sur-Lienne	52.000,00	52.000,00	52.000,00		
			== TOTAUX == D.O transferts	3.566.926,00	3.566.925,39	2.255.413,39	0,61	1.311.512,00
			== TOTAUX == Sécurité et ordre public	3.834.427,00	3.769.089,73	2.349.849,59	65.337,27	1.419.240,14
			F429 Communications routières					
			D.O personnel					
			Service technique provincial					
2016	2016	420/620000	Rémunérations	3.514.623,43	3.489.737,75	3.489.737,75	24.885,68	
2016	2016	420/621000	Allocations sociales directes	253.395,57	253.395,57	253.395,57		
2016	2016	420/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	786.126,86	786.126,86	786.126,86		
2016	2016	420/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	521.163,14	515.477,03	515.477,03	5.686,11	
2016	2016	420/625000	Abonnements sociaux	15.000,00	11.275,54	10.275,54	3.724,46	1.000,00
			== TOTAUX == D.O personnel	5.090.309,00	5.056.012,75	5.055.012,75	34.296,25	1.000,00
			D.O fonctionnement					
			Service technique provincial					
2016	2016	420/611000	Frais de déplacement et de séjour	82.500,00	81.726,04	75.226,04	773,96	6.500,00
2016	2016	420/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2016	2016	420/613100	Fonctionnement administratif	47.140,00	36.483,15	28.790,60	10.656,85	7.692,55

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	420/613200	Fonctionnement technique	52.650,00	47.071,74	44.564,25	5.578,26	2.507,49
2016	2016	420/613300	Fonctionnement des bâtiments	58.500,00	45.447,92	29.538,70	13.052,08	15.909,22
2016	2016	420/613400	Frais d'usage des véhicules	3.600,00	3.295,82	2.995,85	304,18	299,97
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	244.391,00	214.024,67	181.115,44	30.366,33	32.909,23
			D.O dette					
			Service technique provincial					
2016	2016	420/430030	Remboursements d'emprunts	54.420,00	54.331,35	54.331,35	88,65	
2016	2016	420/650010	Intérêts d'emprunts	5.940,00	5.934,52	5.934,52	5,48	
			Voiries					
2016	2016	421/430030	Remboursements d'emprunts	88.890,00	88.753,78	88.753,78	136,22	
2016	2016	421/650010	Intérêts d'emprunts	23.960,00	23.952,01	23.952,01	7,99	
			Lignes vicinales					
2016	2016	422/653030	Annuités pour la formation du capital des lignes vicinales	31.420,00	30.187,75		1.232,25	30.187,75
			== TOTAUX == D.O dette	204.630,00	203.159,41	172.971,66	1.470,59	30.187,75
			== TOTAUX == Communications routières	5.539.330,00	5.473.196,83	5.409.099,85	66.133,17	64.096,98

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			F449 Voies navigables - Hydraulique					
			D.O fonctionnement					
			Cours d'eau non navigables					
2016	2016	484/613720	Frais d'entretien des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie	570.000,00	521.731,27	51.660,96	48.268,73	470.070,31
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	570.000,00	521.731,27	51.660,96	48.268,73	470.070,31
			D.O transferts					
			Cours d'eau non navigables					
2016	2016	484/640201	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Ourthe"	2.766,00	2.766,00	2.766,00		
2016	2016	484/640202	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Vesdre"	2.625,00	2.625,00	2.625,00		
2016	2016	484/640204	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Amblève"	2.883,00	2.883,00	2.883,00		
2016	2016	484/640206	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Gette"	2.625,00	2.625,00	2.625,00		
2016	2016	484/640208	Subvention à l'Asbl "Contrat de rivière de la Meuse, Aval et Affluents"	10.860,00	10.860,00	10.860,00		
2016	2016	484/640209	Subventions dans le cadre d'actions ponctuelles ou spécifiques liées aux contrats de rivières	13.241,00	8.415,50	5.743,00	4.825,50	2.672,50
			== TOTAUX == D.O transferts	35.000,00	30.174,50	27.502,00	4.825,50	2.672,50
			D.O dette					
			Hydraulique					
2016	2016	482/430030	Remboursements d'emprunts	317.380,00	317.376,93	317.376,93	3,07	
2016	2016	482/650010	Intérêts d'emprunts	51.500,00	51.491,62	51.491,62	8,38	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			Cours d'eau non navigables					
2016	2016	484/430030	Remboursements d'emprunts	102.220,00	102.219,24	102.219,24	0,76	
2016	2016	484/650010	Intérêts d'emprunts	25.820,00	25.817,65	25.817,65	2,35	
			== TOTAUX == D.O dette	496.920,00	496.905,44	496.905,44	14,56	
			== TOTAUX == Voies navigables - Hydraulique	1.101.920,00	1.048.811,21	576.068,40	53.108,79	472.742,81
			F529 Economie, commerce et artisanat					
			D.O fonctionnement					
			Recherche développement scientifique					
2016	2016	511/613506	Cotisation au centre international de recherches et d'information sur l'économie collective "C.I.R.I.E.C." - section de Liège - à Liège	1.500,00	1.500,00	1.500,00		
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	1.500,00	1.500,00	1.500,00		
			D.O transferts					
			Recherche développement scientifique					
2016	2016	511/640220	Participation à l'attribution du prix "Merlot-Leclercq"	500,00	500,00	500,00		
2016	2016	511/640221	Subside au centre international de recherches et d'information sur l'économie collective - Section de Liège (C.I.R.I.E.C.)	2.479,00	2.479,00	2.479,00		
			Artisanat et métiers d'arts					
2016	2016	523/640222	Subsides aux Chambres de commerce et d'industrie de la province de Liège	49.580,00	49.580,00	49.580,00		

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	523/640224	Subside pour la promotion des métiers d'art	58.854,00	58.854,00			58.854,00
			== TOTAUX == D.O transferts	111.413,00	111.413,00	52.559,00		58.854,00
			== TOTAUX == Economie, commerce et artisanat	112.913,00	112.913,00	54.059,00		58.854,00
			F559 Industrie et énergie					
			D.O personnel					
			SPI					
2016	2016	530/620000	Rémunérations	307.910,00	305.880,04	305.880,04	2.029,96	
2016	2016	530/621000	Allocations sociales directes	22.300,00	22.298,96	22.298,96	1,04	
2016	2016	530/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	46.820,00	45.761,03	45.761,03	1.058,97	
2016	2016	530/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	99.950,00	99.728,40	99.728,40	221,60	
2016	2016	530/625000	Abonnements sociaux	10,00			10,00	
			== TOTAUX == D.O personnel	476.990,00	473.668,43	473.668,43	3.321,57	
			D.O transferts					
			Industrie et énergie					
2016	2016	530/640300	Contribution à l'action de la SPI	1.287.855,00	1.287.855,00	1.287.855,00		
2016	2016	530/640302	Soutien aux actions menées en matières économiques	5.000,00			5.000,00	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	530/640305	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside à la WFG	125.000,00	125.000,00			125.000,00
			== TOTAUX == D.O transferts	1.417.855,00	1.412.855,00	1.287.855,00	5.000,00	125.000,00
			D.O dette					
			SPI					
2016	2016	530/430033	Remboursements d'emprunts pour libération de parts B au capital de la SPI	787.400,00	787.391,80	787.391,80	8,20	
2016	2016	530/650015	Intérêts d'emprunts pour la libération de parts B au capital de la SPI	163.230,00	163.220,96	163.220,96	9,04	
			Industrie et énergie					
2016	2016	530/430030	Remboursements d'emprunts	104.410,00	104.408,60	104.408,60	1,40	
2016	2016	530/430047	Remboursements d'emprunts pour libération de parts dans le projet de développement touristique, patrimonial et économique du site du Val Saint-Lambert, en partenariat avec la Région wallonne et la Ville de Seraing	62.310,00	62.301,53	62.301,53	8,47	
2016	2016	530/650010	Intérêts d'emprunts	22.030,00	22.027,69	22.027,69	2,31	
2016	2016	530/650047	Intérêts d'emprunts pour libération de parts dans le projet de développement touristique, patrimonial et économique du site du Val Saint-Lambert, en partenariat avec la Région wallonne et la Ville de Seraing	26.720,00	26.712,50	26.712,50	7,50	
			Electricité					
2016	2016	552/430035	Remboursements d'emprunts pour libération de la souscription au capital A de l'Association liégeoise d'électricité	154.940,00	154.933,45	154.933,45	6,55	
			== TOTAUX == D.O dette	1.321.040,00	1.320.996,53	1.320.996,53	43,47	
			== TOTAUX == Industrie et énergie	3.215.885,00	3.207.519,96	3.082.519,96	8.365,04	125.000,00

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			E569 Tourisme					
			D.O personnel					
			Tourisme					
2016	2016	560/620000	Rémunérations	3.131.384,51	3.131.384,51	3.131.384,51		
2016	2016	560/621000	Allocations sociales directes	239.800,00	230.350,76	230.350,76	9.449,24	
2016	2016	560/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	656.329,77	656.329,77	656.329,77		
2016	2016	560/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	579.915,72	568.865,99	568.865,99	11.049,73	
2016	2016	560/625000	Abonnements sociaux	15.000,00	14.740,97	13.040,97	259,03	1.700,00
			== TOTAUX == D.O personnel	4.622.430,00	4.601.672,00	4.599.972,00	20.758,00	1.700,00
			D.O transferts					
			Tourisme					
2016	2016	560/640360	Subvention à la Fédération du Tourisme de la Province de Liège (en ce compris les aides aux Maisons du Tourisme, aux communes, aux structures locales (SI/OT) et aux prestataires touristiques de leurs ressorts ainsi que pour la promotion pour la formation des acteurs touristiques)	1.384.862,00	1.384.862,00	1.364.862,00		20.000,00
2016	2016	560/640361	Subvention de promotion aux parcs naturels sur proposition de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège	30.987,00	30.987,00	30.987,00		
2016	2016	560/640363	Subvention à l'Agence de tourisme de l'Est de la Belgique en application de l'accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones et destinée à des actions concertées entre l'ATEB et la Fédération du Tourisme de la Province de Liège	154.000,00	154.000,00			154.000,00
2016	2016	560/640365	Subvention à l'Asbl Parc naturel Hautes Fagnes Eifel, sur base de projets transfrontaliers et/ou supracommunaux	40.000,00	39.780,00		220,00	39.780,00
2016	2016	560/640369	Subvention au GEIE Marketing Eifel Ardenne en application de l'accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones	15.000,00	15.000,00	15.000,00		

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	560/640370	Subventions aux communes germanophones en application de l'accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones, pour des projets identifiés et retenus d'un commun accord avec l'ATEB et la FTPL (tourisme de mémoire, industriel, de vélo, de nature et culturel)	25.000,00	25.000,00			25.000,00
2016	2016	560/640371	Subvention de fonctionnement aux sites touristiques paraprovinciaux (Blegny-Mine/Maison Parc Naturel HFE/DTVL), sur proposition de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège	390.000,00	390.000,00	390.000,00		
2016	2016	560/640504	Subsides pour les activités du folklore et les confréries	10.000,00	4.202,00	3.202,00	5.798,00	1.000,00
			== TOTAUX == D.O transferts	2.049.849,00	2.043.831,00	1.804.051,00	6.018,00	239.780,00
			D.O dette					
			Tourisme					
2016	2016	560/430030	Remboursements d'emprunts	305.460,00	305.224,30	305.224,30	235,70	
2016	2016	560/430037	Remboursements d'emprunts pour acquisition et équipement de biens immobiliers	444.760,00	441.981,78	441.981,78	2.778,22	
2016	2016	560/650010	Intérêts d'emprunts	43.330,00	43.301,80	43.301,80	28,20	
2016	2016	560/650017	Intérêts d'emprunts pour acquisition et équipement de biens immobiliers	174.730,00	174.721,21	174.721,21	8,79	
			== TOTAUX == D.O dette	968.280,00	965.229,09	965.229,09	3.050,91	
			== TOTAUX == Tourisme	7.640.559,00	7.610.732,09	7.369.252,09	29.826,91	241.480,00
			F699 Agriculture					
			D.O personnel					
			Direction générale services agricoles					
2016	2016	621/620000	Rémunérations	1.271.838,16	1.264.976,86	1.264.976,86	6.861,30	

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	621/621000	Allocations sociales directes	93.608,55	93.608,55	93.608,55		
2016	2016	621/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	259.009,77	259.009,77	259.009,77		
2016	2016	621/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	240.244,18	240.244,18	240.244,18		
2016	2016	621/625000	Abonnements sociaux	1.500,00	599,00	599,00	901,00	
			Station d'analyses agricoles					
2016	2016	621/620000	Rémunérations	796.447,87	796.447,87	796.447,87		
2016	2016	621/621000	Allocations sociales directes	49.532,03	49.532,03	49.532,03		
2016	2016	621/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	174.615,01	174.615,01	174.615,01		
2016	2016	621/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	128.471,72	128.408,77	128.408,77	62,95	
2016	2016	621/625000	Abonnements sociaux	186,80	123,20	123,20	63,60	
			Ecole postcolaire d'agriculture					
2016	2016	621/620000	Rémunérations	147.675,70	147.675,70	147.675,70		
2016	2016	621/621000	Allocations sociales directes	8.545,02	8.545,02	8.545,02		
2016	2016	621/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	39.288,82	39.288,82	39.288,82		
2016	2016	621/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	7.327,37	7.327,37	7.327,37		
2016	2016	621/625000	Abonnements sociaux	1,00			1,00	
			== TOTAUX == D.O personnel	3.218.292,00	3.210.402,15	3.210.402,15	7.889,85	
			D.O fonctionnement					
			Direction générale services agricoles					
2016	2016	621/611000	Frais de déplacement et de séjour	27.217,60	20.303,70	17.063,70	6.913,90	3.240,00
2016	2016	621/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	783,40	782,40	782,40	1,00	
2016	2016	621/613100	Fonctionnement administratif	38.800,00	27.119,02	24.858,60	11.680,98	2.260,42

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	621/613300	Fonctionnement des bâtiments	5.980,00	3.202,61	2.926,47	2.777,39	276,14
			Station d'analyses agricoles					
2016	2016	621/611000	Frais de déplacement et de séjour	8.000,00	7.772,55	7.772,55	227,45	
2016	2016	621/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2016	2016	621/613100	Fonctionnement administratif	17.157,80	16.983,38	16.201,62	174,42	781,76
2016	2016	621/613200	Fonctionnement technique	83.550,00	74.530,32	64.091,46	9.019,68	10.438,86
2016	2016	621/613300	Fonctionnement des bâtiments	58.000,00	25.721,54	21.814,98	32.278,46	3.906,56
2016	2016	621/613400	Frais d'usage des véhicules	42.572,20	24.452,25	21.888,79	18.119,95	2.563,46
			Ecole postcolaire d'agriculture					
2016	2016	621/611000	Frais de déplacement et de séjour	5.000,00	2.225,23	2.225,23	2.774,77	
2016	2016	621/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2016	2016	621/613100	Fonctionnement administratif	13.360,00	4.218,01	4.187,59	9.141,99	30,42
2016	2016	621/613200	Fonctionnement technique	20.000,00	8.079,12	4.870,63	11.920,88	3.208,49
2016	2016	621/613400	Frais d'usage des véhicules	5.000,00	2.061,06	1.486,60	2.938,94	574,46
			Ferme expérimentale Lahaye Jevoumont					
2016	2016	621/613300	Fonctionnement des bâtiments	7.500,00	5.619,34	3.323,06	1.880,66	2.296,28
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	332.923,00	223.070,53	193.493,68	109.852,47	29.576,85
			D.O transferts					
			Information agronomique					
2016	2016	620/640406	Crédit accordé pour encourager travaux, activités et manifestations agricoles, dans les domaines scientifiques, professionnels ou amateurs	15.000,00	10.275,00	5.975,00	4.725,00	4.300,00
2016	2016	620/640409	Subsides aux fermes pédagogiques	15.000,00	12.852,00		2.148,00	12.852,00

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	620/640410	Soutien aux initiatives locales (concours, expos) à retentissement national ou international	18.000,00	1.950,00	1.200,00	16.050,00	750,00
2016	2016	620/640432	Subsides pour soutenir toute initiative en rapport avec l'actualité agricole et les changements en agriculture	49.000,00	37.565,50	34.159,00	11.434,50	3.406,50
			Recherche scientifique dével. agricole					
2016	2016	610/640400	Subsides aux centres d'expérimentation technique agricoles et forestiers	18.000,00	13.200,00		4.800,00	13.200,00
2016	2016	610/640434	Subside au CPL VEGEMAR	100.000,00	100.000,00	100.000,00		
			Services agricoles					
2016	2016	621/640413	Subside à la Chambre provinciale d'agriculture	3.000,00	3.000,00			3.000,00
2016	2016	621/640430	Subsides pour encourager la diversification et la commercialisation des produits issus de nos exploitations	25.000,00	5.750,00	750,00	19.250,00	5.000,00
2016	2016	621/640433	Subsides visant à soutenir l'image de marque et les produits issus de l'agriculture	57.500,00	56.656,97	14.180,00	843,03	42.476,97
			Horticulture					
2016	2016	622/640416	Subsides au secteur de l'arboriculture en Province de Liège	25.000,00			25.000,00	
2016	2016	622/640417	Subside à la ligue provinciale du coin de terre et des jardins populaires	2.500,00			2.500,00	
			Elevage					
2016	2016	623/640431	Subsides aux groupements d'encadrement des éleveurs de chevaux, moutons, chèvres, volailles, lapins et petits élevages	12.000,00	9.950,00	8.950,00	2.050,00	1.000,00
2016	2016	623/640435	Subside au CPL ANIMAL	100.000,00	100.000,00	85.000,00		15.000,00
2016	2016	623/640436	Subside au CPL PROMOGEST	175.000,00	175.000,00	175.000,00		
			Apiculture					
2016	2016	627/640427	Subside à la Fédération royale provinciale des sociétés d'apiculture	5.000,00	5.000,00			5.000,00
			Ruralité					
2016	2016	628/640440	Subside à la Fondation rurale de Wallonie	20.000,00	20.000,00			20.000,00

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	628/640441	Subside pour promotion de la ruralité	30.000,00	3.000,00	3.000,00	27.000,00	
			== TOTAUX == D.O transferts	670.000,00	554.199,47	428.214,00	115.800,53	125.985,47
			D.O dette					
			Direction générale services agricoles					
2016	2016	621/430030	Remboursements d'emprunts	38.560,00	38.552,31	38.552,31	7,69	
2016	2016	621/650010	Intérêts d'emprunts	1.850,00	1.848,87	1.848,87	1,13	
			Station d'analyses agricoles					
2016	2016	621/430030	Remboursements d'emprunts	19.070,00	19.068,57	19.068,57	1,43	
2016	2016	621/650010	Intérêts d'emprunts	1.850,00	1.840,30	1.840,30	9,70	
			Centre interprof amél et promo animales					
2016	2016	621/430030	Remboursements d'emprunts	52.740,00	52.734,26	52.734,26	5,74	
2016	2016	621/650010	Intérêts d'emprunts	40,00	31,34	31,34	8,66	
			Ferme expérimentale Lahaye Jevoumont					
2016	2016	621/430030	Remboursements d'emprunts	45.480,00	45.470,38	45.470,38	9,62	
2016	2016	621/650010	Intérêts d'emprunts	9.780,00	9.777,30	9.777,30	2,70	
			== TOTAUX == D.O dette	169.370,00	169.323,33	169.323,33	46,67	
			== TOTAUX == Agriculture	4.390.585,00	4.156.995,48	4.001.433,16	233.589,52	155.562,32

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			F719 Enseignement : Affaires générales					
			D.O personnel					
			DG de l'Enseignemet et de la Formation					
2016	2016	701/620000	Rémunérations	3.939.473,78	3.877.094,85	3.877.094,85	62.378,93	
2016	2016	701/621000	Allocations sociales directes	253.569,27	253.569,27	253.569,27		
2016	2016	701/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	719.306,91	710.317,84	710.317,84	8.989,07	
2016	2016	701/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	953.679,33	936.116,99	936.116,99	17.562,34	
2016	2016	701/625000	Abonnements sociaux	5.730,71	5.087,50	3.887,50	643,21	1.200,00
2016	2016	701/628010	Remboursements de traitements	169.000,00	105.347,40	74.471,06	63.652,60	30.876,34
			PMS					
2016	2016	706/620000	Rémunérations	4.366.970,81	4.357.367,52	4.357.367,52	9.603,29	
2016	2016	706/621000	Allocations sociales directes	227.069,19	227.069,19	227.069,19		
2016	2016	706/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	304.215,00	303.355,56	303.355,56	859,44	
2016	2016	706/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	96.070,00	87.680,78	87.680,78	8.389,22	
2016	2016	706/625000	Abonnements sociaux	3.360,00	2.598,30	2.598,30	761,70	
			Espace qualité formation					
2016	2016	701/620000	Rémunérations	394.913,11	394.913,11	394.913,11		
2016	2016	701/621000	Allocations sociales directes	26.313,57	26.313,57	26.313,57		
2016	2016	701/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	99.476,77	99.476,77	99.476,77		
2016	2016	701/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	33.605,89	33.605,89	33.605,89		
2016	2016	701/625000	Abonnements sociaux	1.604,47	1.604,47	1.604,47		
			Espace tremplin					
2016	2016	701/620000	Rémunérations	479.876,82	461.299,68	461.299,68	18.577,14	
2016	2016	701/621000	Allocations sociales directes	25.835,24	25.835,24	25.835,24		

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	701/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	120.040,00	116.136,90	116.136,90	3.903,10	
2016	2016	701/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	40.367,94	40.367,94	40.367,94		
2016	2016	701/625000	Abonnements sociaux	20,00			20,00	
2016	2016	701/628010	Remboursements de traitements	52.000,00	52.000,00	33.611,04		18.388,96
			Maison des langues					
2016	2016	701/620000	Rémunérations	195.510,00	179.655,64	179.655,64	15.854,36	
2016	2016	701/621000	Allocations sociales directes	15.400,00	13.960,03	13.960,03	1.439,97	
2016	2016	701/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	48.470,00	45.160,68	45.160,68	3.309,32	
2016	2016	701/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	16.950,00	15.739,78	15.739,78	1.210,22	
2016	2016	701/625000	Abonnements sociaux	2.030,00	925,00	777,00	1.105,00	148,00
			Internats					
2016	2016	708/620000	Rémunérations	4.609.385,95	4.600.551,47	4.577.551,47	8.834,48	23.000,00
2016	2016	708/621000	Allocations sociales directes	295.744,05	295.744,05	295.744,05		
2016	2016	708/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	814.110,00	802.179,97	798.179,97	11.930,03	4.000,00
2016	2016	708/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.211.610,00	1.200.212,65	1.200.212,65	11.397,35	
2016	2016	708/625000	Abonnements sociaux	7.160,00	4.630,30	4.130,30	2.529,70	500,00
			Prêts d'études					
2016	2016	703/620000	Rémunérations	10,00			10,00	
2016	2016	703/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	10,00			10,00	
			== TOTAUX == D.O personnel	19.528.888,81	19.275.918,34	19.197.805,04	252.970,47	78.113,30
			D.O fonctionnement					
			DG de l'Enseignemet et de la Formation					
2016	2016	701/611000	Frais de déplacement et de séjour	55.595,57	55.092,24	55.092,24	503,33	

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	701/611510	Soutien aux projets de portée internationale	5.000,00			5.000,00	
2016	2016	701/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1.485,23	1.485,23	1.485,23		
2016	2016	701/613022	Attribution de prix à des élèves méritants de l'enseignement provincial	5.600,00	4.335,20	4.335,20	1.264,80	
2016	2016	701/613023	Prix "Fernand Petit, Rousseau-Boshowers, Raymonde Simon, Marthe Brabant-Veckmans, ICAN"	9.850,00	7.373,26	7.373,26	2.476,74	
2016	2016	701/613100	Fonctionnement administratif	354.679,59	324.892,21	315.376,64	29.787,38	9.515,57
2016	2016	701/613200	Fonctionnement technique	74.934,57	69.812,00	22.270,19	5.122,57	47.541,81
2016	2016	701/613280	Acquisition de bulletins scolaires et registres pour l'enseignement secondaire	17.865,43	17.195,56	17.195,56	669,87	
2016	2016	701/613283	Mise en conformité des machines	60.000,00			60.000,00	
2016	2016	701/613286	Acquisition de manuels scolaires et supports pédagogiques pour l'enseignement secondaire	65.000,00	41.115,39		23.884,61	41.115,39
2016	2016	701/613300	Fonctionnement des bâtiments	5.700,00	4.696,55	4.696,55	1.003,45	
2016	2016	701/613400	Frais d'usage des véhicules	26.439,61	22.238,95	22.238,95	4.200,66	
			Formation continuée					
2016	2016	700/611000	Frais de déplacement et de séjour	20.000,00	14.204,27	9.704,27	5.795,73	4.500,00
2016	2016	700/611500	Formation permanente du personnel enseignant	70.000,00	61.887,39	43.875,67	8.112,61	18.011,72
2016	2016	700/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2016	2016	700/613100	Fonctionnement administratif	2.300,00	845,80	845,80	1.454,20	
			PMS					
2016	2016	706/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	1,00			1,00	
2016	2016	706/611000	Frais de déplacement et de séjour	64.000,00	55.352,20	42.352,20	8.647,80	13.000,00
2016	2016	706/613100	Fonctionnement administratif	45.300,00	31.008,84	29.464,23	14.291,16	1.544,61
2016	2016	706/613200	Fonctionnement technique	18.800,00	12.829,20	280,98	5.970,80	12.548,22
2016	2016	706/613300	Fonctionnement des bâtiments	47.000,00	35.771,19	28.534,73	11.228,81	7.236,46

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			Espace qualité formation					
2016	2016	701/611000	Frais de déplacement et de séjour	4.000,00	1.203,12	1.203,12	2.796,88	
2016	2016	701/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2016	2016	701/613100	Fonctionnement administratif	8.400,00	3.861,81	1.419,03	4.538,19	2.442,78
2016	2016	701/613200	Fonctionnement technique	2.300,00			2.300,00	
2016	2016	701/613400	Frais d'usage des véhicules	5.000,00	3.444,50	1.233,67	1.555,50	2.210,83
			Espace tremplin					
2016	2016	701/611000	Frais de déplacement et de séjour	450,53	450,53	450,53		
2016	2016	701/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2016	2016	701/613100	Fonctionnement administratif	1.549,47	1.195,46	775,46	354,01	420,00
			Maison des langues					
2016	2016	701/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	2.360,00	2.360,00	2.237,86		122,14
2016	2016	701/611000	Frais de déplacement et de séjour	3.000,00	2.002,20	2.002,20	997,80	
2016	2016	701/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2016	2016	701/613100	Fonctionnement administratif	29.050,00	21.165,84	18.971,78	7.884,16	2.194,06
			Internats					
2016	2016	708/611000	Frais de déplacement et de séjour	1.000,00	250,27	250,27	749,73	
2016	2016	708/613100	Fonctionnement administratif	12.310,00	6.082,88	5.927,49	6.227,12	155,39
2016	2016	708/613200	Fonctionnement technique	1.471.520,00	1.441.626,54	1.381.105,17	29.893,46	60.521,37
2016	2016	708/613300	Fonctionnement des bâtiments	499.350,00	451.333,89	334.205,18	48.016,11	117.128,71
			Repas scolaires					
2016	2016	702/613200	Fonctionnement technique	1.296.450,00	1.246.945,88	1.201.590,73	49.504,12	45.355,15
			Enseignement - Affaires générales					
2016	2016	700/613025	Mise en oeuvre de projets subsidiés dans l'enseignement provincial	850.000,00	840.308,47	771.701,36	9.691,53	68.607,11

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	700/613507	Cotisation au Conseil des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné	51.532,00	51.532,00	51.532,00		
2016	2016	700/613508	Cotisation au Conseil de l'enseignement des communes et des provinces	2.265,00	2.264,64	2.264,64	0,36	
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	5.190.092,00	4.836.163,51	4.381.992,19	353.928,49	454.171,32
			D.O transferts					
			PMS					
2016	2016	706/640017	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside au Centre pour le développement sain des enfants et des jeunes	64.000,00	64.000,00	64.000,00		
			Internats					
2016	2016	708/642050	Remboursements de redevances d'internat	70.000,00	68.119,42	68.119,42	1.880,58	
			Enseignement - Affaires générales					
2016	2016	700/640452	Subsides dans le cadre de la promotion de l'enseignement et de la sensibilisation aux métiers techniques	25.000,00	20.650,00	9.650,00	4.350,00	11.000,00
2016	2016	700/640455	Subsides aux personnes pour formation informatique auprès d'opérateurs de formation reconnus ou agréés	2.000,00			2.000,00	
2016	2016	700/640458	Subsides aux intervenants dans le projet "Espace tremplin"	55.000,00	55.000,00	55.000,00		
2016	2016	700/640459	Avantages sociaux	16.260,00	16.259,20	16.259,20	0,80	
2016	2016	700/640461	Subside à l'Asbl "Carrefour", Centre de loisirs des écoles provinciales	19.831,00	19.831,00	19.831,00		
2016	2016	700/640566	Subside à l'Asbl Association Sportive de l'Enseignement provincial	25.000,00	25.000,00	25.000,00		
2016	2016	700/640645	Prix récompensant des travaux de fin d'études contribuant à la lutte globale contre le réchauffement climatique	250,00	250,00	250,00		
2016	2016	700/642011	Remboursements de subventions	57.000,00	47.505,92	47.505,92	9.494,08	
2016	2016	700/642020	Restitution de cautions des manuels scolaires	70.000,00	55.277,28	9.378,00	14.722,72	45.899,28

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	700/642070	Versements à la Fédération Wallonie-Bruxelles de minervals et droits d'inscription	30.000,00	19.821,50	19.821,50	10.178,50	
			== TOTAUX == D.O transferts	434.341,00	391.714,32	334.815,04	42.626,68	56.899,28
			D.O dette					
			DG de l'Enseignemet et de la Formation					
2016	2016	701/430030	Remboursements d'emprunts	21.690,00	21.686,54	21.686,54	3,46	
			PMS					
2016	2016	706/430030	Remboursements d'emprunts	22.350,00	22.341,52	22.341,52	8,48	
2016	2016	706/650010	Intérêts d'emprunts	1.900,00	1.895,96	1.895,96	4,04	
			Internats					
2016	2016	708/430030	Remboursements d'emprunts	520.710,00	520.502,37	520.502,37	207,63	
2016	2016	708/431030	Remboursements d'emprunts subsidiés	3.760,00	3.751,05	3.751,05	8,95	
2016	2016	708/650010	Intérêts d'emprunts	55.330,00	55.288,76	55.288,76	41,24	
2016	2016	708/650200	Intérêts d'emprunts subsidiés	1.920,00	1.916,87	1.916,87	3,13	
			Prêts d'études					
2016	2016	703/430030	Remboursements d'emprunts	71.450,00	71.440,07	71.440,07	9,93	
2016	2016	703/650010	Intérêts d'emprunts	2.890,00	2.885,55	2.885,55	4,45	
			Enseignement - Affaires générales					
2016	2016	700/430030	Remboursements d'emprunts	227.180,00	227.171,23	227.171,23	8,77	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	700/650010	Intérêts d'emprunts	10.450,00	10.439,26	10.439,26	10,74	
			== TOTAUX == D.O dette	939.630,00	939.319,18	939.319,18	310,82	
			== TOTAUX == Enseignement : Affaires générales	26.092.951,81	25.443.115,35	24.853.931,45	649.836,46	589.183,90
			F739 Enseignement secondaire					
			D.O personnel					
			Enseignement agricole et horticole					
2016	2016	732/620000	Rémunérations	8.245.061,61	8.172.140,68	8.172.140,68	72.920,93	
2016	2016	732/621000	Allocations sociales directes	464.223,39	464.223,39	464.223,39		
2016	2016	732/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	856.543,00	842.544,42	842.544,42	13.998,58	
2016	2016	732/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	569.220,00	551.141,79	551.141,79	18.078,21	
2016	2016	732/625000	Abonnements sociaux	1.000,00	397,75	397,75	602,25	
			Enseignement secondaire					
2016	2016	735/620000	Rémunérations	75.380.729,36	75.380.631,88	75.283.631,88	97,48	97.000,00
2016	2016	735/621000	Allocations sociales directes	3.871.280,64	3.871.280,64	3.871.280,64		
2016	2016	735/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	7.051.585,00	7.051.584,60	7.040.687,60	0,40	10.897,00
2016	2016	735/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	3.695.840,00	3.635.188,96	3.635.188,96	60.651,04	
2016	2016	735/625000	Abonnements sociaux	119.110,00	96.303,79	81.303,79	22.806,21	15.000,00
			Enseignement sec. promotion sociale					
2016	2016	736/620000	Rémunérations	10.471.186,45	10.469.469,80	10.469.469,80	1.716,65	
2016	2016	736/621000	Allocations sociales directes	522.012,22	521.920,53	521.920,53	91,69	

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	736/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.044.031,33	1.044.031,33	1.044.031,33		
2016	2016	736/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	80.080,00	74.840,96	74.840,96	5.239,04	
2016	2016	736/625000	Abonnements sociaux	21.000,00	12.341,70	12.341,70	8.658,30	
2016	2016	736/628010	Remboursements de traitements	50.000,00	49.557,28	23.829,48	442,72	25.727,80
			== TOTAUX == D.O personnel	112.442.903,00	112.237.599,50	112.088.974,70	205.303,50	148.624,80
			D.O fonctionnement					
			Enseignement agricole et horticole					
2016	2016	732/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	1,00	1,00			1,00
2016	2016	732/611000	Frais de déplacement et de séjour	27.500,00	9.706,45	9.706,45	17.793,55	
2016	2016	732/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2016	2016	732/613100	Fonctionnement administratif	39.730,68	35.469,33	34.838,90	4.261,35	630,43
2016	2016	732/613200	Fonctionnement technique	423.769,32	412.233,05	394.636,10	11.536,27	17.596,95
2016	2016	732/613300	Fonctionnement des bâtiments	472.670,00	450.073,79	420.648,91	22.596,21	29.424,88
2016	2016	732/613400	Frais d'usage des véhicules	64.330,00	64.328,73	58.257,06	1,27	6.071,67
			Enseignement secondaire					
2016	2016	735/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	39.950,00	35.612,08	29.228,08	4.337,92	6.384,00
2016	2016	735/611000	Frais de déplacement et de séjour	117.842,40	117.838,80	96.138,80	3,60	21.700,00
2016	2016	735/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	158,60	157,60	157,60	1,00	
2016	2016	735/613100	Fonctionnement administratif	277.500,00	242.675,71	230.611,69	34.824,29	12.064,02
2016	2016	735/613200	Fonctionnement technique	1.256.470,00	1.129.796,67	984.769,40	126.673,33	145.027,27
2016	2016	735/613300	Fonctionnement des bâtiments	3.963.020,00	3.411.467,05	2.799.011,13	551.552,95	612.455,92
2016	2016	735/613400	Frais d'usage des véhicules	138.100,00	88.259,46	76.647,08	49.840,54	11.612,38

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			Enseignement sec. promotion sociale					
2016	2016	736/611000	Frais de déplacement et de séjour	6.500,00	6.020,53	6.020,53	479,47	
2016	2016	736/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2016	2016	736/613100	Fonctionnement administratif	51.290,00	41.702,12	39.631,58	9.587,88	2.070,54
2016	2016	736/613200	Fonctionnement technique	132.150,00	120.640,99	92.510,31	11.509,01	28.130,68
2016	2016	736/613300	Fonctionnement des bâtiments	95.300,00	78.361,67	71.787,11	16.938,33	6.574,56
2016	2016	736/613400	Frais d'usage des véhicules	3.000,00	1.090,05	886,45	1.909,95	203,60
			CEFA					
2016	2016	735/613026	Remploi des fonds sociaux européens par les centres d'enseignement et de formation en alternance (CEFA)	16.140,00	300,00	300,00	15.840,00	
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	7.125.424,00	6.245.735,08	5.345.787,18	879.688,92	899.947,90
			D.O dette					
			Enseignement agricole et horticole					
2016	2016	732/430030	Remboursements d'emprunts	73.160,00	73.152,93	73.152,93	7,07	
2016	2016	732/650010	Intérêts d'emprunts	8.330,00	8.320,20	8.320,20	9,80	
			Enseignement secondaire					
2016	2016	735/430030	Remboursements d'emprunts	2.033.970,00	2.032.519,25	2.032.519,25	1.450,75	
2016	2016	735/431030	Remboursements d'emprunts subsidiés	222.530,00	222.495,12	222.495,12	34,88	
2016	2016	735/650010	Intérêts d'emprunts	278.370,00	278.271,04	278.271,04	98,96	
2016	2016	735/650200	Intérêts d'emprunts subsidiés	128.150,00	128.126,74	128.126,74	23,26	
			Enseignement sec. promotion sociale					
2016	2016	736/430030	Remboursements d'emprunts	75.520,00	75.355,74	75.355,74	164,26	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	736/650010	Intérêts d'emprunts	15.510,00	15.508,91	15.508,91	1,09	
			== TOTAUX == D.O dette	2.835.540,00	2.833.749,93	2.833.749,93	1.790,07	
			== TOTAUX == Enseignement secondaire	122.403.867,00	121.317.084,51	120.268.511,81	1.086.782,49	1.048.572,70
			F749 Enseignement supérieur					
			D.O personnel					
			Enseignement supérieur					
2016	2016	741/620000	Rémunérations	38.951.728,30	38.877.562,35	38.657.562,35	74.165,95	220.000,00
2016	2016	741/621000	Allocations sociales directes	1.985.426,70	1.985.399,32	1.985.399,32	27,38	
2016	2016	741/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	3.252.317,00	3.226.762,49	3.166.762,49	25.554,51	60.000,00
2016	2016	741/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	735.930,00	732.635,28	732.635,28	3.294,72	
2016	2016	741/625000	Abonnements sociaux	32.500,00	26.882,62	23.382,62	5.617,38	3.500,00
			Enseignemnt sup. promotion sociale					
2016	2016	744/620000	Rémunérations	2.413.260,00	2.406.063,63	2.406.063,63	7.196,37	
2016	2016	744/621000	Allocations sociales directes	109.550,00	109.547,77	109.547,77	2,23	
2016	2016	744/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	290.915,00	288.764,89	288.764,89	2.150,11	
2016	2016	744/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	19.400,00	19.351,20	19.351,20	48,80	
2016	2016	744/625000	Abonnements sociaux	2.910,00	2.052,40	2.052,40	857,60	
			== TOTAUX == D.O personnel	47.793.937,00	47.675.021,95	47.391.521,95	118.915,05	283.500,00

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			D.O fonctionnement					
			Enseignement supérieur					
2016	2016	741/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	155.000,00	137.358,43	116.614,60	17.641,57	20.743,83
2016	2016	741/611000	Frais de déplacement et de séjour	133.000,00	105.205,40	70.205,40	27.794,60	35.000,00
2016	2016	741/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1.000,00	380,60	380,60	619,40	
2016	2016	741/613100	Fonctionnement administratif	229.250,00	186.715,42	183.566,33	42.534,58	3.149,09
2016	2016	741/613200	Fonctionnement technique	631.287,79	544.454,48	416.631,13	86.833,31	127.823,35
2016	2016	741/613281	Notes de cours et manuels de la Haute Ecole	266.612,21	117.205,99	117.205,99	149.406,22	
2016	2016	741/613300	Fonctionnement des bâtiments	1.364.400,00	1.225.688,41	1.058.880,20	138.711,59	166.808,21
2016	2016	741/613400	Frais d'usage des véhicules	4.500,00	2.917,27	2.917,27	1.582,73	
			Enseignemnt sup. promotion sociale					
2016	2016	744/611000	Frais de déplacement et de séjour	5.000,00	4.047,08	4.047,08	952,92	
2016	2016	744/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	5.000,00	4.359,88	4.359,88	640,12	
2016	2016	744/613100	Fonctionnement administratif	24.450,00	15.278,24	14.411,94	9.171,76	866,30
2016	2016	744/613200	Fonctionnement technique	19.650,00	13.333,37	7.543,55	6.316,63	5.789,82
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	2.839.150,00	2.356.944,57	1.996.763,97	482.205,43	360.180,60
			D.O transferts					
			Enseignement supérieur					
2016	2016	741/642012	Remboursement aux étudiants de l'enseignement supérieur	300.000,00	299.649,65	299.649,65	350,35	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	741/642013	Rétrocession dans le cadre des coorganisations	72.500,00	72.345,35	72.345,35	154,65	
			== TOTAUX == D.O transferts	372.500,00	371.995,00	371.995,00	505,00	
			D.O dette					
			Enseignement supérieur					
2016	2016	741/430030	Remboursements d'emprunts	1.064.880,00	1.064.530,58	1.064.530,58	349,42	
2016	2016	741/431030	Remboursements d'emprunts subsidiés	158.160,00	149.834,18	149.834,18	8.325,82	
2016	2016	741/650010	Intérêts d'emprunts	383.530,00	383.500,96	383.500,96	29,04	
2016	2016	741/650200	Intérêts d'emprunts subsidiés	56.050,00	50.564,41	50.564,41	5.485,59	
			== TOTAUX == D.O dette	1.662.620,00	1.648.430,13	1.648.430,13	14.189,87	
			== TOTAUX == Enseignement supérieur	52.668.207,00	52.052.391,65	51.408.711,05	615.815,35	643.680,60
			F759 Enseignement pour handicapés					
			D.O personnel					
			IPESS Micheroux					
2016	2016	752/620000	Rémunérations	3.181.567,85	3.181.567,85	3.181.567,85		
2016	2016	752/621000	Allocations sociales directes	166.810,75	166.810,75	166.810,75		
2016	2016	752/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	271.093,82	271.093,82	271.093,82		
2016	2016	752/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	130.990,75	130.990,75	130.990,75		
2016	2016	752/625000	Abonnements sociaux	2.249,36	2.249,36	2.249,36		

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			Institut médico-pédagogique Micheroux					
2016	2016	752/620000	Rémunérations	1.180.553,92	1.180.553,92	1.180.553,92		
2016	2016	752/621000	Allocations sociales directes	96.876,67	96.876,67	96.876,67		
2016	2016	752/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	256.924,10	256.924,10	256.924,10		
2016	2016	752/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	198.250,26	198.250,26	198.250,26		
2016	2016	752/625000	Abonnements sociaux	4.951,18	4.951,18	4.951,18		
			CRT Abbé-Scry					
2016	2016	752/620000	Rémunérations	1.323.347,33	1.323.347,33	1.323.347,33		
2016	2016	752/621000	Allocations sociales directes	97.467,16	97.467,16	97.467,16		
2016	2016	752/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	249.187,20	249.187,20	249.187,20		
2016	2016	752/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	310.388,43	310.388,43	310.388,43		
2016	2016	752/625000	Abonnements sociaux	3.239,45	3.239,45	3.239,45		
			== TOTAUX == D.O personnel	7.473.898,23	7.473.898,23	7.473.898,23		
			D.O fonctionnement					
			IPESS Micheroux					
2016	2016	752/611000	Frais de déplacement et de séjour	6.000,00	3.607,14	3.607,14	2.392,86	
2016	2016	752/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2016	2016	752/613100	Fonctionnement administratif	13.500,00	11.276,61	10.397,67	2.223,39	878,94
2016	2016	752/613200	Fonctionnement technique	107.100,00	103.789,12	98.609,60	3.310,88	5.179,52
2016	2016	752/613300	Fonctionnement des bâtiments	108.300,00	99.693,65	81.658,07	8.606,35	18.035,58
2016	2016	752/613400	Frais d'usage des véhicules	29.000,00	23.394,40	21.370,93	5.605,60	2.023,47
			Institut médico-pédagogique Micheroux					
2016	2016	752/611000	Frais de déplacement et de séjour	1.500,00	1.152,68	1.152,68	347,32	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			CRT Abbé-Scry					
2016	2016	752/611000	Frais de déplacement et de séjour	1,00			1,00	
2016	2016	752/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2016	2016	752/613100	Fonctionnement administratif	3.350,00	2.802,53	2.783,68	547,47	18,85
2016	2016	752/613200	Fonctionnement technique	52.500,00	48.501,12	48.466,82	3.998,88	34,30
2016	2016	752/613300	Fonctionnement des bâtiments	114.850,00	106.334,25	98.090,61	8.515,75	8.243,64
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	436.103,00	400.551,50	366.137,20	35.551,50	34.414,30
			D.O transferts					
			Institut médico-pédagogique Micheroux					
2016	2016	752/642060	Remboursements en faveur des débiteurs d'aliments, de frais d'entretien des élèves internes	30.000,00	27.000,00	27.000,00	3.000,00	
			CRT Abbé-Scry					
2016	2016	752/640454	Subside à l'Asbl de Gestion du Centre de Réadaptation au Travail	1,00			1,00	
			== TOTAUX == D.O transferts	30.001,00	27.000,00	27.000,00	3.001,00	
			D.O dette					
			IPESS Micheroux					
2016	2016	752/430030	Remboursements d'emprunts	53.930,00	53.878,28	53.878,28	51,72	
2016	2016	752/650010	Intérêts d'emprunts	9.650,00	9.642,65	9.642,65	7,35	
			CRT Abbé-Scry					
2016	2016	752/430030	Remboursements d'emprunts	64.760,00	64.755,29	64.755,29	4,71	
2016	2016	752/431030	Remboursements d'emprunts subsidiés	2.150,00	2.148,08	2.148,08	1,92	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	752/650010	Intérêts d'emprunts	9.290,00	9.281,30	9.281,30	8,70	
2016	2016	752/650200	Intérêts d'emprunts subsidiés	740,00	738,91	738,91	1,09	
			== TOTAUX == D.O dette	140.520,00	140.444,51	140.444,51	75,49	
			== TOTAUX == Enseignement pour handicapés	8.080.522,23	8.041.894,24	8.007.479,94	38.627,99	34.414,30
			F760 Complexes de délassement					
			D.O personnel					
			Domaine provincial de Wégimont					
2016	2016	760/620000	Rémunérations	2.444.950,00	2.414.620,53	2.414.620,53	30.329,47	
2016	2016	760/621000	Allocations sociales directes	161.600,00	161.475,55	161.475,55	124,45	
2016	2016	760/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	491.990,00	483.628,67	483.628,67	8.361,33	
2016	2016	760/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	438.660,00	432.137,13	432.137,13	6.522,87	
2016	2016	760/625000	Abonnements sociaux	6.090,00	5.785,38	5.785,38	304,62	
			== TOTAUX == D.O personnel	3.543.290,00	3.497.647,26	3.497.647,26	45.642,74	
			D.O fonctionnement					
			Domaine provincial de Wégimont					
2016	2016	760/611000	Frais de déplacement et de séjour	1.900,00	947,88	947,88	952,12	
2016	2016	760/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2016	2016	760/613100	Fonctionnement administratif	27.000,00	19.060,32	16.250,01	7.939,68	2.810,31

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	760/613200	Fonctionnement technique	317.755,39	314.950,80	305.051,49	2.804,59	9.899,31
2016	2016	760/613300	Fonctionnement des bâtiments	432.544,61	384.557,74	354.367,31	47.986,87	30.190,43
2016	2016	760/613400	Frais d'usage des véhicules	9.500,00	8.456,07	6.960,80	1.043,93	1.495,27
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	788.701,00	727.972,81	683.577,49	60.728,19	44.395,32
			D.O dette					
			Domaine provincial de Wégimont					
2016	2016	760/430030	Remboursements d'emprunts	226.760,00	226.526,70	226.526,70	233,30	
2016	2016	760/431030	Remboursements d'emprunts subsidiés	280,00	272,19	272,19	7,81	
2016	2016	760/650010	Intérêts d'emprunts	66.600,00	66.596,51	66.596,51	3,49	
2016	2016	760/650200	Intérêts d'emprunts subsidiés	180,00	179,80	179,80	0,20	
			== TOTAUX == D.O dette	293.820,00	293.575,20	293.575,20	244,80	
			== TOTAUX == Complexes de délassement	4.625.811,00	4.519.195,27	4.474.799,95	106.615,73	44.395,32
			F761 Jeunesse					
			D.O personnel					
			Service provincial de la jeunesse					
2016	2016	761/620000	Rémunérations	1.121.882,01	1.110.900,07	1.110.900,07	10.981,94	
2016	2016	761/621000	Allocations sociales directes	74.997,99	74.997,99	74.997,99		
2016	2016	761/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	200.315,36	197.097,28	197.097,28	3.218,08	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	761/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	271.875,59	271.875,59	271.875,59		
2016	2016	761/625000	Abonnements sociaux	1.804,64	1.793,68	1.793,68	10,96	
			Espace Belvaux					
2016	2016	761/620000	Rémunérations	519.438,53	519.438,53	519.438,53		
2016	2016	761/621000	Allocations sociales directes	32.344,78	32.344,78	32.344,78		
2016	2016	761/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	94.895,36	94.895,36	94.895,36		
2016	2016	761/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	123.698,39	123.698,39	123.698,39		
2016	2016	761/625000	Abonnements sociaux	477,35	477,10	315,10	0,25	162,00
			== TOTAUX == D.O personnel	2.441.730,00	2.427.518,77	2.427.356,77	14.211,23	162,00
			D.O fonctionnement					
			Service provincial de la jeunesse					
2016	2016	761/611000	Frais de déplacement et de séjour	15.000,00	14.999,18	14.075,18	0,82	924,00
2016	2016	761/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2016	2016	761/613100	Fonctionnement administratif	187.630,00	105.113,83	100.532,94	82.516,17	4.580,89
2016	2016	761/613200	Fonctionnement technique	106.500,00	79.608,57	75.193,67	26.891,43	4.414,90
2016	2016	761/613300	Fonctionnement des bâtiments	32.050,00	26.154,35	21.543,43	5.895,65	4.610,92
2016	2016	761/613400	Frais d'usage des véhicules	9.500,00	5.670,84	5.070,84	3.829,16	600,00
			Espace Belvaux					
2016	2016	761/611000	Frais de déplacement et de séjour	1.400,00	724,90	724,90	675,10	
2016	2016	761/613100	Fonctionnement administratif	3.770,00	1.676,96	1.553,55	2.093,04	123,41
2016	2016	761/613200	Fonctionnement technique	93.750,00	80.882,70	75.121,37	12.867,30	5.761,33

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	761/613300	Fonctionnement des bâtiments	64.250,00	44.327,61	40.188,21	19.922,39	4.139,40
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	513.851,00	359.158,94	334.004,09	154.692,06	25.154,85
			D.O transferts					
			Service provincial de la jeunesse					
2016	2016	761/640460	Subsides aux organismes de Jeunesse et aux Maisons de Jeunes de la Province de Liège	63.800,00	49.721,19	1.750,00	14.078,81	47.971,19
2016	2016	761/640464	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Maisons de jeunes	2.000,00	2.000,00			2.000,00
2016	2016	761/640465	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Aide au Jugendinformationszentrum(JIZ) d'Eupen	4.000,00	4.000,00			4.000,00
2016	2016	761/640466	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Aide au Jugendinformationszentrum(JIZ) de Saint-Vith	4.000,00	4.000,00			4.000,00
			== TOTAUX == D.O transferts	73.800,00	59.721,19	1.750,00	14.078,81	57.971,19
			D.O dette					
			Service provincial de la jeunesse					
2016	2016	761/430030	Remboursements d'emprunts	65.150,00	65.005,66	65.005,66	144,34	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	761/650010	Intérêts d'emprunts	3.800,00	3.795,79	3.795,79	4,21	
			== TOTAUX == D.O dette	68.950,00	68.801,45	68.801,45	148,55	
			== TOTAUX == Jeunesse	3.098.331,00	2.915.200,35	2.831.912,31	183.130,65	83.288,04
			F763 Culture, loisirs et fêtes					
			D.O personnel					
			Grands évènements					
2016	2016	762/620000	Rémunérations	516.664,93	515.915,93	515.915,93	749,00	
2016	2016	762/621000	Allocations sociales directes	35.535,02	35.535,02	35.535,02		
2016	2016	762/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	88.864,91	88.864,91	88.864,91		
2016	2016	762/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	126.726,60	126.726,60	126.726,60		
2016	2016	762/625000	Abonnements sociaux	2.419,20	2.419,20	2.419,20		
			SPAC Administration					
2016	2016	762/620000	Rémunérations	3.585.540,00	3.503.822,41	3.503.822,41	81.717,59	
2016	2016	762/620900	Rémunérations des vacataires	947.000,00	946.616,60	861.616,60	383,40	85.000,00
2016	2016	762/621000	Allocations sociales directes	263.850,00	256.012,32	256.012,32	7.837,68	
2016	2016	762/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	669.910,00	654.239,77	654.239,77	15.670,23	
2016	2016	762/623900	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	250.000,00	249.999,20	240.761,20	0,80	9.238,00
2016	2016	762/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	823.320,00	796.178,29	796.178,29	27.141,71	
2016	2016	762/625000	Abonnements sociaux	19.000,00	15.002,40	12.002,40	3.997,60	3.000,00

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			SPAC Bibliothèques (biblio+médiathèque)					
2016	2016	767/620000	Rémunérations	4.859.420,58	4.849.827,16	4.849.827,16	9.593,42	
2016	2016	767/621000	Allocations sociales directes	339.899,42	339.899,42	339.899,42		
2016	2016	767/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	925.760,00	923.702,16	923.702,16	2.057,84	
2016	2016	767/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.113.750,00	1.102.802,52	1.102.802,52	10.947,48	
2016	2016	767/625000	Abonnements sociaux	24.000,00	20.891,92	18.391,92	3.108,08	2.500,00
			== TOTAUX == D.O personnel	14.591.660,66	14.428.455,83	14.328.717,83	163.204,83	99.738,00
			D.O fonctionnement					
			Grands évènements					
2016	2016	762/611000	Frais de déplacement et de séjour	7.000,00	4.590,18	4.590,18	2.409,82	
2016	2016	762/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2016	2016	762/613100	Fonctionnement administratif	762.426,69	682.400,33	593.617,97	80.026,36	88.782,36
2016	2016	762/613300	Fonctionnement des bâtiments	37.523,31	37.523,24	11.218,30	0,07	26.304,94
2016	2016	762/613400	Frais d'usage des véhicules	3.000,00	2.456,31	2.410,31	543,69	46,00
			SPAC Administration					
2016	2016	762/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	10.000,00	9.760,33	9.760,33	239,67	
2016	2016	762/611000	Frais de déplacement et de séjour	131.000,00	119.488,35	107.488,35	11.511,65	12.000,00
2016	2016	762/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	3.000,00	994,34	994,34	2.005,66	
2016	2016	762/613100	Fonctionnement administratif	287.000,00	239.325,55	225.479,21	47.674,45	13.846,34
2016	2016	762/613200	Fonctionnement technique	159.200,00	139.613,24	122.195,14	19.586,76	17.418,10
2016	2016	762/613300	Fonctionnement des bâtiments	301.500,00	286.320,35	255.598,08	15.179,65	30.722,27
2016	2016	762/613400	Frais d'usage des véhicules	18.000,00	13.798,15	10.930,86	4.201,85	2.867,29

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	762/613515	Cotisation à l'asbl MNEMA	1.000,00	1.000,00	1.000,00		
			SPAC Bibliothèques (biblio+médiathèque)					
2016	2016	767/611000	Frais de déplacement et de séjour	48.000,00	35.670,57	35.670,57	12.329,43	
2016	2016	767/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	500,00	155,82	155,82	344,18	
2016	2016	767/613100	Fonctionnement administratif	126.000,00	102.701,09	54.903,21	23.298,91	47.797,88
2016	2016	767/613200	Fonctionnement technique	973.000,00	943.034,00	600.284,72	29.966,00	342.749,28
2016	2016	767/613300	Fonctionnement des bâtiments	162.000,00	131.516,37	105.939,90	30.483,63	25.576,47
2016	2016	767/613400	Frais d'usage des véhicules	61.000,00	45.452,85	39.884,70	15.547,15	5.568,15
			Maison de la création					
2016	2016	762/613200	Fonctionnement technique	20.000,00	16.282,94	7.443,00	3.717,06	8.839,94
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	3.111.151,00	2.812.084,01	2.189.564,99	299.066,99	622.519,02
			D.O transferts					
			Grands évènements					
2016	2016	762/640505	Subsides pour l'organisation des fêtes de Wallonie	35.000,00	20.250,00	17.250,00	14.750,00	3.000,00
2016	2016	762/640517	Subside pour le Festival du Film policier au profit de l'Asbl "Le Festival du Film Policier"	43.000,00	43.000,00	43.000,00		
2016	2016	762/640518	Subside pour l'organisation de la Fête Turque à Liège au profit de la Fédération liégeoise des Associations Turques	5.000,00	5.000,00	5.000,00		
2016	2016	762/640520	Subside pour l'organisation des Fêtes de Wallonie au profit de l'Asbl "Fêtes de Wallonie à Seraing"	25.000,00	25.000,00	25.000,00		
2016	2016	762/640530	Subsides pour l'organisation de Grands évènements	99.889,00	96.302,09	78.848,27	3.586,91	17.453,82
2016	2016	762/640560	Subside pour l'organisation de la Flèche wallonne au profit d'Amaury Sport Organisation	91.091,00	91.090,56	91.090,56	0,44	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	762/640561	Subside pour l'organisation de Liège-Bastogne-Liège au profit de Performance Sport Organisation	92.420,00	92.419,60	92.419,60	0,40	
2016	2016	762/640585	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Organisation d'(un) évènement(s) culturel(s) et folklorique(s)	5.000,00			5.000,00	
			Culture, loisirs et fêtes					
2016	2016	762/640016	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside au pôle d'excellence "échecs" reconnu par la Communauté germanophone	2.000,00	2.000,00			2.000,00
2016	2016	762/640500	Attribution de prix de consécration aux écrivains et artistes, encouragements artistiques et littéraires	7.500,00	1.250,00	1.250,00	6.250,00	
2016	2016	762/640501	Subsides aux institutions culturelles du secteur privé	988.800,00	981.506,83	701.332,28	7.293,17	280.174,55
2016	2016	762/640503	Subsides aux Centres Culturels	138.255,00	138.255,00	129.575,00		8.680,00
2016	2016	762/640507	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside au Medienzentrum d'Eupen	8.000,00	8.000,00			8.000,00
2016	2016	762/640513	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Soutien aux associations, institutions et manifestations culturelles, en concertation avec le Ministre germanophone compétent	125.000,00	125.000,00			125.000,00
2016	2016	762/640515	Soutien aux actions culturelles à caractère supra communal initiées par des opérateurs culturels ou des pouvoirs locaux	300.000,00	288.442,00	202.995,00	11.558,00	85.447,00
2016	2016	762/640516	Subside au profit du GRE pour le projet Liege³ Connected-Open-minded-Creative dénommé "LiègeTogether"	250.000,00	250.000,00			250.000,00
2016	2016	762/640521	Subside à la Maison du Jazz	25.000,00	25.000,00	25.000,00		
2016	2016	762/640522	Subside à l'Asbl Jazz à Liège pour le Festival international de Liège	17.000,00	17.000,00	17.000,00		
2016	2016	762/640523	Subside à l'Asbl Verviers Music Festivals pour Fiesta City	40.000,00	40.000,00	40.000,00		
2016	2016	762/640524	Subside au Bel'Zik Festival	20.000,00	20.000,00	20.000,00		
2016	2016	762/640525	Subside à la Sprl Les Ardentes	12.000,00	12.000,00	12.000,00		

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	762/640527	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Soutien aux associations, institutions et manifestations culturelles, sur base de projets identifiés et retenus d'un commun accord avec les communes	15.000,00	14.707,00	2.931,00	293,00	11.776,00
2016	2016	762/640528	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Soutien complémentaire aux centres culturels d'Eupen et de Saint-Vith	10.000,00	10.000,00	5.000,00		5.000,00
2016	2016	762/640529	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Collaboration particulière avec le PAC germanophone	5.000,00	5.000,00	5.000,00		
2016	2016	762/640535	Subside à l'Asbl Latitude 50°	15.000,00	15.000,00			15.000,00
2016	2016	762/640536	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la conférence des Bourgmestres des communes germanophones -Subside à l'académie de musique d'Eupen	10.000,00	10.000,00			10.000,00
2016	2016	762/640537	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la conférence des Bourgmestres des communes germanophones -Projets spécifiques de l'académie de musique d'Eupen	5.000,00	5.000,00			5.000,00
2016	2016	762/640584	Subside à l'Asbl OPMA dans le cadre de l'organisation de la triennale d'art contemporain	175.000,00	175.000,00			175.000,00
			Fêtes et manisfestations					
2016	2016	763/640506	Subside à la Société royale "Le Bastion de Liège", pour l'organisation de sa cérémonie d'hommage	744,00			744,00	
			SPAC - Bibliothèques					
2016	2016	767/640502	Intervention dans le fonctionnement des bibliothèques principales et locales	217.600,00	200.678,94		16.921,06	200.678,94
			== TOTAUX == D.O transferts	2.783.299,00	2.716.902,02	1.514.691,71	66.396,98	1.202.210,31
			D.O dette					
			SPAC Administration					
2016	2016	762/430030	Remboursements d'emprunts	8.860,00	8.859,33	8.859,33	0,67	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			SPAC Bibliothèques					
2016	2016	767/430030	Remboursements d'emprunts	21.760,00	21.759,40	21.759,40	0,60	
2016	2016	767/650010	Intérêts d'emprunts	4.870,00	4.863,26	4.863,26	6,74	
			Service des expositions					
2016	2016	763/430030	Remboursements d'emprunts	34.800,00	34.797,25	34.797,25	2,75	
2016	2016	763/650010	Intérêts d'emprunts	270,00	266,81	266,81	3,19	
			Culture, loisirs et fêtes					
2016	2016	762/430030	Remboursements d'emprunts	87.680,00	87.677,56	87.677,56	2,44	
2016	2016	762/650010	Intérêts d'emprunts	6.690,00	6.680,76	6.680,76	9,24	
			== TOTAUX == D.O dette	164.930,00	164.904,37	164.904,37	25,63	
			== TOTAUX == Culture, loisirs et fêtes	20.651.040,66	20.122.346,23	18.197.878,90	528.694,43	1.924.467,33
			E769 Sports					
			D.O personnel					
			Services des sports					
2016	2016	764/620000	Rémunérations	2.975.014,81	2.975.014,81	2.975.014,81		
2016	2016	764/620900	Rémunérations des vacataires	207.372,13	205.213,78	191.013,78	2.158,35	14.200,00
2016	2016	764/621000	Allocations sociales directes	207.728,40	207.728,40	207.728,40		
2016	2016	764/621900	Allocations sociales directes des vacataires	1,00			1,00	
2016	2016	764/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	625.685,08	625.685,08	625.685,08		
2016	2016	764/623900	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	62.500,00	52.969,87	52.969,87	9.530,13	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	764/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	518.929,41	518.929,41	518.929,41		
2016	2016	764/625000	Abonnements sociaux	4.919,20	4.919,20	4.919,20		
			Centre de formation de tennis					
2016	2016	764/620000	Rémunérations	164.777,76	164.777,76	164.777,76		
2016	2016	764/621000	Allocations sociales directes	10.823,53	10.823,53	10.823,53		
2016	2016	764/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	38.355,63	38.355,63	38.355,63		
2016	2016	764/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	21.008,13	21.008,13	21.008,13		
2016	2016	764/625000	Abonnements sociaux	25,92	25,92	25,92		
			== TOTAUX == D.O personnel	4.837.141,00	4.825.451,52	4.811.251,52	11.689,48	14.200,00
			D.O fonctionnement					
			Services des sports					
2016	2016	764/611000	Frais de déplacement et de séjour	51.500,00	46.046,36	38.546,36	5.453,64	7.500,00
2016	2016	764/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	750,00			750,00	
2016	2016	764/613100	Fonctionnement administratif	373.405,00	315.683,78	279.752,36	57.721,22	35.931,42
2016	2016	764/613200	Fonctionnement technique	307.525,00	252.192,08	205.007,73	55.332,92	47.184,35
2016	2016	764/613300	Fonctionnement des bâtiments	69.059,58	60.002,57	45.117,62	9.057,01	14.884,95
2016	2016	764/613400	Frais d'usage des véhicules	32.000,00	26.390,61	26.390,61	5.609,39	
			Complexe sportif Naimette-Xhovémont					
2016	2016	764/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	1,00	0,02	0,02	0,98	
2016	2016	764/613100	Fonctionnement administratif	1.000,00	406,55	406,55	593,45	
2016	2016	764/613300	Fonctionnement des bâtiments	89.840,42	77.762,74	71.972,18	12.077,68	5.790,56
			Piste d'apprentisssage cycliste					
2016	2016	764/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	1,00	0,02	0,02	0,98	

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	764/613300	Fonctionnement des bâtiments	500,00	419,85	419,85	80,15	
			CREF					
2016	2016	764/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	2,00	2,00	2,00		
			Centre tennis de table					
2016	2016	764/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	1,00	1,00	1,00		
			Centre de formation de tennis					
2016	2016	764/611000	Frais de déplacement et de séjour	500,00	298,36	298,36	201,64	
2016	2016	764/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2016	2016	764/613100	Fonctionnement administratif	9.734,00	4.514,49	3.918,30	5.219,51	596,19
2016	2016	764/613200	Fonctionnement technique	3.717,02	3.669,25	3.669,25	47,77	
2016	2016	764/613300	Fonctionnement des bâtiments	69.612,98	66.466,12	61.549,13	3.146,86	4.916,99
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	1.009.150,00	853.855,80	737.051,34	155.294,20	116.804,46
			D.O transferts					
			Sports					
2016	2016	764/640551	Subside à l'Asbl "Maison des sports de la Province de Liège"	10.155,00	10.155,00			10.155,00
2016	2016	764/640557	Participation aux charges des emprunts relatifs à l'aménagement du site du Bois Saint-Jean	750.000,00	750.000,00	750.000,00		
2016	2016	764/640558	Subvention à l'Asbl Centre régional d'entraînement et formation de jeunes footballeurs	20.000,00	20.000,00			20.000,00
2016	2016	764/640559	Subsides pour la promotion du sport et de la pratique sportive	441.605,00	405.352,50	288.190,50	36.252,50	117.162,00
2016	2016	764/640562	Subside au profit de la S.A. Golazo Sports pour l'organisation du Meeting International d'Athlétisme de la Province de Liège	170.000,00	170.000,00	170.000,00		
2016	2016	764/640563	Subside au profit de l'Asbl TRW'Organisation pour l'organisation du Tour cycliste de Wallonie	43.000,00	43.000,00	43.000,00		

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	764/640564	Subside au profit de l'Asbl Jumping International de Liège pour l'organisation du Jumping International de la Province de Liège	50.000,00	50.000,00	32.000,00		18.000,00
2016	2016	764/640567	Subside à la Ville de Herstal (programme d'activités sportives)	7.000,00	7.000,00			7.000,00
2016	2016	764/640568	Subside à l'Asbl Sportinez (Tour de Belgique cycliste)	40.000,00	40.000,00	40.000,00		
2016	2016	764/640569	Subside à l'Asbl Motor Club de Huy (Rallye du Condroz)	25.000,00	25.000,00			25.000,00
2016	2016	764/640850	Subside à l'Asbl Association Francophone de Tennis (Tournoi international de tennis I.T.F)	20.000,00	20.000,00			20.000,00
2016	2016	764/640852	Subside à l'Asbl Challenge Jogging de la Province de Liège	6.000,00	6.000,00			6.000,00
2016	2016	764/640853	Subside à l'Asbl Maasmarathon de la Meuse	10.000,00	10.000,00	10.000,00		
2016	2016	764/640854	Subside à l'Asbl Maison Verviétoise des Sports (convention d'objectifs)	22.500,00	22.500,00			22.500,00
2016	2016	764/640855	Subside au bureau régional des Arbitres de Liège (convention d'objectifs "Formation Foot")	32.000,00	32.000,00	32.000,00		
2016	2016	764/640856	Subside à l'Asbl Fédération Royale Ouvrière Belge de Tennis de table Belge Francophone (actions de formation des jeunes)	10.000,00	10.000,00	10.000,00		
2016	2016	764/640857	Subside à l'Asbl Ligue Belge Francophone de Rugby (actions de formation des jeunes)	15.000,00	15.000,00	15.000,00		
2016	2016	764/640858	Subside à l'Asbl Maison des Associations d'Amay	22.500,00	22.500,00			22.500,00
2016	2016	764/640859	Subside à la S.A Standard de Liège (convention pluriannuelle)	45.000,00	45.000,00	45.000,00		
2016	2016	764/640860	Subside à l'Asbl Waremme VBC (formation des jeunes)	10.000,00	10.000,00	10.000,00		
2016	2016	764/640861	Subside à l'Asbl Waremme VBC (Beach Waremme)	12.000,00	12.000,00	12.000,00		
2016	2016	764/640862	Subside à l'Asbl 361° (Woman Race)	1.500,00	1.500,00	1.500,00		
2016	2016	764/640863	Subside à la Verband Deutschprachiger Turnvereine (pôle d'excellence de gymnastique de la Communauté germanophone)	2.000,00	2.000,00	2.000,00		
2016	2016	764/640864	Subside au BehindertenSportClub (pôle d'excellence du sport pour moins valides de la Communauté germanophone)	2.000,00	2.000,00	2.000,00		
2016	2016	764/640865	Subside à la Regionaler Tennisverband der D.G (pôle d'excellence de tennis de la Communauté germanophone)	2.000,00	2.000,00			2.000,00

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	764/640867	Subside à l'Asbl Sports et Loisirs de Huy (programme d'activités sportives)	7.000,00	7.000,00			7.000,00
2016	2016	764/640871	Subside à l'Asbl "Moi aussi, je joue au ping !!!" (actions de formation pour jeunes en tennis de table)	50.000,00	50.000,00	25.000,00		25.000,00
2016	2016	764/640872	Subside à l'Asbl "Vive le Sport" (organisation d'une formation d'aides-animateurs multisports)	5.000,00	5.000,00			5.000,00
			== TOTAUX == D.O transferts	1.831.260,00	1.795.007,50	1.487.690,50	36.252,50	307.317,00
			D.O dette					
			Services des sports					
2016	2016	764/430052	Remboursements d'emprunts couvrant l'acquisition de la Maison des Sports	487.800,00	487.797,74	487.797,74	2,26	
2016	2016	764/650052	Intérêts d'emprunts relatifs à l'acquisition de la Maison des Sports	33.540,00	33.532,04	33.532,04	7,96	
			Complexe sportif Naimette-Xhovémont					
2016	2016	764/430030	Remboursements d'emprunts	138.550,00	138.523,42	138.523,42	26,58	
2016	2016	764/650010	Intérêts d'emprunts	32.980,00	32.978,69	32.978,69	1,31	
			Piste d'apprentisssage cycliste					
2016	2016	764/430030	Remboursements d'emprunts	14.590,00	14.585,23	14.585,23	4,77	
2016	2016	764/650010	Intérêts d'emprunts	2.820,00	2.814,69	2.814,69	5,31	
			CREF					
2016	2016	764/430030	Remboursements d'emprunts	78.730,00	78.729,35	78.729,35	0,65	
2016	2016	764/431030	Remboursements d'emprunts subsidiés	157.930,00	157.924,83	157.924,83	5,17	
2016	2016	764/650010	Intérêts d'emprunts	10,00	7,45	7,45	2,55	
2016	2016	764/650200	Intérêts d'emprunts subsidiés	25.430,00	23.797,33	23.797,33	1.632,67	
			Centre tennis de table					
2016	2016	764/430030	Remboursements d'emprunts	38.270,00	38.264,08	38.264,08	5,92	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	764/650010	Intérêts d'emprunts	19.610,00	19.608,53	19.608,53	1,47	
			Centre de formation de tennis					
2016	2016	764/430030	Remboursements d'emprunts	1.970,00	1.966,40	1.966,40	3,60	
2016	2016	764/431030	Remboursements d'emprunts subsidiés	41.650,00	41.647,08	41.647,08	2,92	
2016	2016	764/650010	Intérêts d'emprunts	70,00	64,66	64,66	5,34	
2016	2016	764/650200	Intérêts d'emprunts subsidiés	23.690,00	23.686,45	23.686,45	3,55	
			Sports					
2016	2016	764/430030	Remboursements d'emprunts	29.500,00	29.493,22	29.493,22	6,78	
2016	2016	764/650010	Intérêts d'emprunts	820,00	814,13	814,13	5,87	
			== TOTAUX == D.O dette	1.127.960,00	1.126.235,32	1.126.235,32	1.724,68	
			== TOTAUX == Sports	8.805.511,00	8.600.550,14	8.162.228,68	204.960,86	438.321,46
			F789 Arts					
			D.O personnel					
			Service des musées et expositions					
2016	2016	771/620000	Rémunérations	3.157.387,24	3.134.242,26	3.134.242,26	23.144,98	
2016	2016	771/621000	Allocations sociales directes	220.470,00	217.631,41	217.631,41	2.838,59	
2016	2016	771/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	605.589,76	605.589,76	605.589,76		
2016	2016	771/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	704.000,24	687.517,62	687.517,62	16.482,62	
2016	2016	771/625000	Abonnements sociaux	15.500,00	14.733,68	11.733,68	766,32	3.000,00

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			Château de Jehay					
2016	2016	771/620000	Rémunérations	729.505,98	729.505,98	729.505,98		
2016	2016	771/621000	Allocations sociales directes	46.771,59	46.771,59	46.771,59		
2016	2016	771/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	163.325,26	163.325,26	163.325,26		
2016	2016	771/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	106.421,43	106.421,43	106.421,43		
2016	2016	771/625000	Abonnements sociaux	418,50	418,50	418,50		
			Fonds d'Histoire du mouvement wallon					
2016	2016	771/620000	Rémunérations	79.016,85	79.016,85	79.016,85		
2016	2016	771/621000	Allocations sociales directes	5.100,00	5.097,71	5.097,71	2,29	
2016	2016	771/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	11.840,00	11.701,36	11.701,36	138,64	
2016	2016	771/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	25.488,05	25.488,05	25.488,05		
2016	2016	771/625000	Abonnements sociaux	1.015,10	839,40	839,40	175,70	
			== TOTAUX == D.O personnel	5.871.850,00	5.828.300,86	5.825.300,86	43.549,14	3.000,00
			D.O fonctionnement					
			Service des musées et expositions					
2016	2016	771/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	9.151,00	8.437,66	8.437,66	713,34	
2016	2016	771/611000	Frais de déplacement et de séjour	13.000,00	9.828,76	9.557,08	3.171,24	271,68
2016	2016	771/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2016	2016	771/613100	Fonctionnement administratif	206.530,00	192.570,90	135.603,17	13.959,10	56.967,73
2016	2016	771/613200	Fonctionnement technique	142.720,00	137.920,13	102.237,03	4.799,87	35.683,10
2016	2016	771/613300	Fonctionnement des bâtiments	650.800,00	623.876,19	591.474,15	26.923,81	32.402,04
2016	2016	771/613400	Frais d'usage des véhicules	8.500,00	5.151,17	4.695,12	3.348,83	456,05

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			Organisation d'expos exceptionnelles					
2016	2016	771/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2016	2016	771/613100	Fonctionnement administratif	229.999,00	229.676,77	194.198,46	322,23	35.478,31
			Château de Jehay					
2016	2016	771/613200	Fonctionnement technique	65.000,00			65.000,00	
2016	2016	771/613300	Fonctionnement des bâtiments	30.000,00			30.000,00	
			Fonds d'Histoire du mouvement wallon					
2016	2016	771/611000	Frais de déplacement et de séjour	150,00	32,20	32,20	117,80	
2016	2016	771/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2016	2016	771/613100	Fonctionnement administratif	1.180,00	1.020,39	930,39	159,61	90,00
2016	2016	771/613200	Fonctionnement technique	3.600,00	3.516,11	3.089,57	83,89	426,54
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	1.360.633,00	1.212.030,28	1.050.254,83	148.602,72	161.775,45
			D.O transferts					
			Musées					
2016	2016	771/640570	Subside à l'Asbl de gestion du Château de Jehay	271.000,00	271.000,00	271.000,00		
2016	2016	771/640571	Subventions aux institutions privées	32.226,00	32.120,00		106,00	32.120,00
2016	2016	771/640572	Subventions aux institutions communales	39.663,00	39.576,00		87,00	39.576,00
			Théatres concerts ballets opéras musique					
2016	2016	772/640571	Subventions aux institutions privées	110.752,00	110.689,00		63,00	110.689,00
2016	2016	772/640574	Subvention à l'Opéra Royal de Wallonie	237.400,00	237.400,00	237.400,00		
2016	2016	772/640575	Subside à l'Asbl Théâtre de Liège	45.000,00	45.000,00	45.000,00		
2016	2016	772/640576	Subvention à l'Orchestre philharmonique de Liège	100.000,00	100.000,00	100.000,00		
2016	2016	772/640582	Subside à la Société Royale d'Encouragement à l'Art wallon	25.000,00	25.000,00			25.000,00

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	772/640583	Subside à l'Asbl Cinéma Liège Accueil - Province	30.000,00	30.000,00	30.000,00		
			Littérature					
2016	2016	776/640577	Subventions en faveur d'organismes privés	5.000,00	500,00		4.500,00	500,00
			Radio, télévision, presse					
2016	2016	780/640578	Subventions en faveur d'organismes privés	50.000,00	50.000,00	9.850,00		40.150,00
2016	2016	780/640580	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subsides à la BRF	90.000,00	90.000,00			90.000,00
2016	2016	780/640581	Partenariat Province/RTC Liège-Huy-Waremme et Télévesdre pour un journal sportif	124.000,00	124.000,00			124.000,00
			== TOTAUX == D.O transferts	1.160.041,00	1.155.285,00	693.250,00	4.756,00	462.035,00
			D.O dette					
			Musée de la Vie wallonne					
2016	2016	771/430030	Remboursements d'emprunts	276.820,00	276.811,19	276.811,19	8,81	
2016	2016	771/650010	Intérêts d'emprunts	133.010,00	133.005,61	133.005,61	4,39	
			Château de Jehay					
2016	2016	771/430030	Remboursements d'emprunts	244.680,00	244.670,24	244.670,24	9,76	
2016	2016	771/650010	Intérêts d'emprunts	41.810,00	41.800,82	41.800,82	9,18	
			Eglise Saint-antoine					
2016	2016	771/430030	Remboursements d'emprunts	36.210,00	36.203,79	36.203,79	6,21	
2016	2016	771/650010	Intérêts d'emprunts	4.170,00	4.169,56	4.169,56	0,44	
			Musée Tchantchès					
2016	2016	771/430030	Remboursements d'emprunts	14.130,00	14.111,16	14.111,16	18,84	
2016	2016	771/650010	Intérêts d'emprunts	580,00	571,27	571,27	8,73	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			Théatres concerts ballets opéras musique					
2016	2016	772/430030	Remboursements d'emprunts	18.840,00	18.390,48	18.390,48	449,52	
2016	2016	772/650010	Intérêts d'emprunts	4.790,00	4.787,36	4.787,36	2,64	
			Edifices classés					
2016	2016	773/430030	Remboursements d'emprunts	191.610,00	191.443,92	191.443,92	166,08	
2016	2016	773/650010	Intérêts d'emprunts	49.460,00	49.457,89	49.457,89	2,11	
			== TOTAUX == D.O dette	1.016.110,00	1.015.423,29	1.015.423,29	686,71	
			== TOTAUX == Arts	9.408.634,00	9.211.039,43	8.584.228,98	197.594,57	626.810,45
			E799 Cultes et laïcité					
			D.O fonctionnement					
			Cultes					
2016	2016	790/610001	Indemnités de logement aux prêtres orthodoxes	36.311,00	36.262,26	36.262,26	48,74	
2016	2016	790/610002	Indemnités de logement aux officiants du culte islamique	21.900,00	21.885,90	21.885,90	14,10	
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	58.211,00	58.148,16	58.148,16	62,84	
			D.O transferts					
			Cultes					
2016	2016	790/640600	Intervention en faveur des paroisses du culte orthodoxe	27.000,00	26.836,00	26.836,00	164,00	
2016	2016	790/640601	Intervention en faveur du Culte Islamique	59.500,00	58.485,11	42.732,11	1.014,89	15.753,00

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			Laïcité					
2016	2016	791/640602	Subventions aux Maisons de la Laïcité reconnues par le Ministère	74.368,00	74.368,00			74.368,00
2016	2016	791/640603	Intervention pour les Communautés philosophiques non confessionnelles reconnues	1.331.519,00	1.331.518,05	1.331.518,05	0,95	
			== TOTAUX == D.O transferts	1.492.387,00	1.491.207,16	1.401.086,16	1.179,84	90.121,00
			D.O dette					
			Cultes					
2016	2016	790/430030	Remboursements d'emprunts	113.840,00	113.787,02	113.787,02	52,98	
2016	2016	790/650010	Intérêts d'emprunts	18.740,00	18.734,42	18.734,42	5,58	
			== TOTAUX == D.O dette	132.580,00	132.521,44	132.521,44	58,56	
			== TOTAUX == Cultes et laïcité	1.683.178,00	1.681.876,76	1.591.755,76	1.301,24	90.121,00
			F869 Interventions sociales et famille					
			D.O personnel					
			Maison du social					
2016	2016	840/620000	Rémunérations	2.819.267,18	2.801.812,61	2.792.812,61	17.454,57	9.000,00
2016	2016	840/621000	Allocations sociales directes	207.457,73	207.457,73	207.457,73		
2016	2016	840/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	560.569,46	555.538,47	555.538,47	5.030,99	
2016	2016	840/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	574.125,63	553.861,22	553.861,22	20.264,41	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	840/625000	Abonnements sociaux	15.500,00	12.576,12	11.776,12	2.923,88	800,00
			== TOTAUX == D.O personnel	4.176.920,00	4.131.246,15	4.121.446,15	45.673,85	9.800,00
			D.O fonctionnement					
			Maison du social					
2016	2016	840/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	1.690,00			1.690,00	
2016	2016	840/611000	Frais de déplacement et de séjour	71.000,00	59.434,85	52.434,85	11.565,15	7.000,00
2016	2016	840/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	4.000,00	3.067,02	3.067,02	932,98	
2016	2016	840/613100	Fonctionnement administratif	285.090,00	192.471,89	157.793,20	92.618,11	34.678,69
2016	2016	840/613300	Fonctionnement des bâtiments	30.000,00	26.882,94	24.034,94	3.117,06	2.848,00
2016	2016	840/613400	Frais d'usage des véhicules	4.500,00	2.828,22	2.718,97	1.671,78	109,25
2016	2016	840/613517	Cotisation au Forum européen pour la sécurité urbaine	1,00			1,00	
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	396.281,00	284.684,92	240.048,98	111.596,08	44.635,94
			D.O transferts					
			Maison du social					
2016	2016	840/640646	Subside à l'APW Secteur Affaires sociales	2.479,00			2.479,00	
			Aide et action sociales					
2016	2016	801/640620	Participation à l'Asbl "L'Observatoire", revue d'action sociale et médico-sociale, en partenariat avec la Région wallonne	6.000,00	6.000,00	6.000,00		
2016	2016	801/640642	Interventions en matière d'aide et d'action sociales	10.759,00	10.398,80	7.148,80	360,20	3.250,00

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			Oeuvres pour handicapés					
2016	2016	833/640622	Subventions en faveur d'organismes privés dans le cadre du problème des handicapés physiques et mentaux	27.268,00	26.995,84	26.995,84	272,16	
			Oeuvres pour personnes âgées					
2016	2016	834/640626	Subventions en faveur des personnes du troisième âge (Téléphone et Biotélévigilance)	400.000,00	275.930,00	249.930,00	124.070,00	26.000,00
			Réparations aux personnes					
2016	2016	841/640628	Soutien à l'Asbl "Fonds d'entraide de la Province de Liège"	4.000,00	4.000,00	4.000,00		
2016	2016	841/640638	Subside à l'Asbl Centre d'Etudes et de Documentation Sociale de la Province de Liège, en partenariat avec la Région wallonne	25.000,00	25.000,00	25.000,00		
			La famille					
2016	2016	844/640629	Allocations de naissance aux bénéficiaires de prêts	1.000,00			1.000,00	
2016	2016	844/640631	Subventions aux services privés agréés d'aide aux familles, fonctionnant sur le territoire de la Province de Liège	318.220,00	318.220,00			318.220,00
2016	2016	844/640632	Subventions aux organismes privés de promotion familiale	26.270,00	26.256,12	20.208,87	13,88	6.047,25
2016	2016	844/640633	Subsides aux services publics agréés d'aide aux familles, fonctionnant sur le territoire de la Province de Liège	79.078,00	60.752,25		18.325,75	60.752,25
			Aide aux personnes en détresse					
2016	2016	849/640634	Subventions aux organismes privés d'aide aux personnes en détresse	52.080,00	52.079,65	43.703,65	0,35	8.376,00
2016	2016	849/640636	Intervention provinciale dans la problématique des assuétudes	3.720,00	3.720,00			3.720,00
			== TOTAUX == D.O transferts	955.874,00	809.352,66	382.987,16	146.521,34	426.365,50
			D.O dette					
			Maison du social					
2016	2016	840/430030	Remboursements d'emprunts	7.430,00	7.423,31	7.423,31	6,69	
2016	2016	840/431030	Remboursements d'emprunts subsidiés	2.610,00	2.604,32	2.604,32	5,68	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	840/650010	Intérêts d'emprunts	1.230,00	1.223,75	1.223,75	6,25	
2016	2016	840/650200	Intérêts d'emprunts subsidiés	990,00	984,05	984,05	5,95	
			La famille					
2016	2016	844/430030	Remboursements d'emprunts	42.120,00	42.115,31	42.115,31	4,69	
2016	2016	844/650010	Intérêts d'emprunts	2.280,00	2.276,24	2.276,24	3,76	
			== TOTAUX == D.O dette	56.660,00	56.626,98	56.626,98	33,02	
			== TOTAUX == Interventions sociales et famille	5.585.735,00	5.281.910,71	4.801.109,27	303.824,29	480.801,44
			F872 Soins de santé					
			D.O personnel					
			Direction générale Santé & environnement					
2016	2016	870/620000	Rémunérations	2.054.503,66	2.007.725,97	2.007.725,97	46.777,69	
2016	2016	870/621000	Allocations sociales directes	133.856,34	130.362,56	130.362,56	3.493,78	
2016	2016	870/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	372.340,00	358.769,10	358.769,10	13.570,90	
2016	2016	870/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	477.840,00	469.256,49	469.256,49	8.583,51	
2016	2016	870/625000	Abonnements sociaux	9.500,00	5.047,29	5.047,29	4.452,71	
			Laboratoires					
2016	2016	871/620000	Rémunérations	2.581.801,71	2.581.801,71	2.581.801,71		
2016	2016	871/621000	Allocations sociales directes	201.535,59	201.535,59	201.535,59		
2016	2016	871/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	472.668,36	472.668,36	472.668,36		
2016	2016	871/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	633.357,81	622.569,71	622.569,71	10.788,10	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	871/625000	Abonnements sociaux	4.378,50	4.378,50	4.378,50		
			Médecine de l'environnement					
2016	2016	871/620000	Rémunérations	510.082,06	510.082,06	510.082,06		
2016	2016	871/621000	Allocations sociales directes	34.762,30	34.762,30	34.762,30		
2016	2016	871/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	97.388,17	97.388,17	97.388,17		
2016	2016	871/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	117.400,00	116.915,30	116.915,30	484,70	
2016	2016	871/625000	Abonnements sociaux	1.971,60	1.971,60	1.971,60		
			Service de la qualité de la vie					
2016	2016	871/620000	Rémunérations	880.085,32	880.085,32	880.085,32		
2016	2016	871/621000	Allocations sociales directes	63.292,27	63.292,27	63.292,27		
2016	2016	871/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	157.247,81	157.247,81	157.247,81		
2016	2016	871/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	226.388,17	226.388,17	226.388,17		
2016	2016	871/625000	Abonnements sociaux	3.500,00	3.429,30	3.429,30	70,70	
			Promotion santé à l'école					
2016	2016	871/620000	Rémunérations	2.307.237,78	2.285.590,54	2.285.590,54	21.647,24	
2016	2016	871/621000	Allocations sociales directes	169.302,38	169.302,38	169.302,38		
2016	2016	871/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	520.500,00	516.607,97	516.607,97	3.892,03	
2016	2016	871/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	340.100,84	333.897,82	333.897,82	6.203,02	
2016	2016	871/625000	Abonnements sociaux	2.000,00	1.530,50	1.230,50	469,50	300,00
			Service des consultations					
2016	2016	871/620000	Rémunérations	828.533,01	804.491,03	804.491,03	24.041,98	
2016	2016	871/621000	Allocations sociales directes	60.376,99	60.376,99	60.376,99		
2016	2016	871/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	159.081,88	159.081,88	159.081,88		
2016	2016	871/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	168.018,12	167.773,08	167.773,08	245,04	
2016	2016	871/625000	Abonnements sociaux	10,00			10,00	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			Dépistage mobile					
2016	2016	871/620000	Rémunérations	1.397.706,50	1.389.410,16	1.389.410,16	8.296,34	
2016	2016	871/621000	Allocations sociales directes	101.520,00	101.395,48	101.395,48	124,52	
2016	2016	871/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	282.291,23	282.291,23	282.291,23		
2016	2016	871/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	276.858,10	268.257,85	268.257,85	8.600,25	
2016	2016	871/625000	Abonnements sociaux	1.173,50	1.173,50	1.173,50		
			Lierneux					
2016	2016	872/620000	Rémunérations	538.988,79	514.690,31	509.690,31	24.298,48	5.000,00
2016	2016	872/621000	Allocations sociales directes	46.161,21	46.161,21	46.161,21		
2016	2016	872/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	81.520,00	77.152,53	75.752,53	4.367,47	1.400,00
2016	2016	872/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	160.180,00	150.923,65	150.923,65	9.256,35	
2016	2016	872/625000	Abonnements sociaux	300,00			300,00	
			La Gleize					
2016	2016	872/620000	Rémunérations	1.242.497,81	1.211.354,32	1.202.354,32	31.143,49	9.000,00
2016	2016	872/621000	Allocations sociales directes	92.232,19	92.232,19	92.232,19		
2016	2016	872/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	246.800,00	242.673,08	242.173,08	4.126,92	500,00
2016	2016	872/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	245.840,00	230.807,24	230.307,24	15.032,76	500,00
2016	2016	872/625000	Abonnements sociaux	10.000,00	9.741,53	6.241,53	258,47	3.500,00
			== TOTAUX == D.O personnel	18.313.130,00	18.062.594,05	18.042.394,05	250.535,95	20.200,00
			D.O fonctionnement					
			Direction générale Santé & environnement					
2016	2016	870/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	17.000,00	16.999,80	16.999,80	0,20	
2016	2016	870/611000	Frais de déplacement et de séjour	4.109,22	3.449,52	3.449,52	659,70	

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	870/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2016	2016	870/613100	Fonctionnement administratif	69.001,00	57.713,89	54.072,92	11.287,11	3.640,97
2016	2016	870/613300	Fonctionnement des bâtiments	92.240,78	73.472,09	66.806,25	18.768,69	6.665,84
2016	2016	870/613400	Frais d'usage des véhicules	4.950,00	4.003,05	3.987,12	946,95	15,93
2016	2016	870/613513	Cotisation au réseau belge francophone des villes santé	2.500,00	2.500,00	2.500,00		
			Laboratoires					
2016	2016	871/611000	Frais de déplacement et de séjour	13.500,00	9.453,78	9.097,72	4.046,22	356,06
2016	2016	871/613100	Fonctionnement administratif	28.000,00	19.488,20	18.522,12	8.511,80	966,08
2016	2016	871/613200	Fonctionnement technique	755.000,00	617.412,68	557.792,13	137.587,32	59.620,55
2016	2016	871/613300	Fonctionnement des bâtiments	56.500,00	46.122,47	41.137,13	10.377,53	4.985,34
2016	2016	871/613400	Frais d'usage des véhicules	23.500,00	13.391,44	12.422,27	10.108,56	969,17
			Médecine de l'environnement					
2016	2016	871/611000	Frais de déplacement et de séjour	5.995,00	1.933,66	1.933,66	4.061,34	
2016	2016	871/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	375,00	245,00	105,00	130,00	140,00
2016	2016	871/613100	Fonctionnement administratif	101.744,00	69.972,57	61.616,08	31.771,43	8.356,49
2016	2016	871/613200	Fonctionnement technique	8.556,00	8.520,61	291,61	35,39	8.229,00
2016	2016	871/613400	Frais d'usage des véhicules	4.700,00	2.547,29	2.296,96	2.152,71	250,33
			Service de la qualité de la vie					
2016	2016	871/611000	Frais de déplacement et de séjour	11.000,00	4.842,20	4.842,20	6.157,80	
2016	2016	871/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1.230,00	1.230,00	1.230,00		
2016	2016	871/613100	Fonctionnement administratif	5.500,00	5.086,67	4.027,23	413,33	1.059,44
2016	2016	871/613200	Fonctionnement technique	120.000,00	96.468,13	96.468,13	23.531,87	
			Promotion santé à l'école					
2016	2016	871/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	14.600,00	13.160,12	13.160,12	1.439,88	
2016	2016	871/611000	Frais de déplacement et de séjour	13.000,00	6.609,04	6.609,04	6.390,96	

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	871/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	80.000,00	42.673,81	42.673,81	37.326,19	
2016	2016	871/613100	Fonctionnement administratif	31.100,00	26.551,51	25.653,67	4.548,49	897,84
2016	2016	871/613200	Fonctionnement technique	317.500,00	311.782,13	271.769,35	5.717,87	40.012,78
2016	2016	871/613300	Fonctionnement des bâtiments	31.000,00	19.265,15	14.365,70	11.734,85	4.899,45
			Service des consultations					
2016	2016	871/611000	Frais de déplacement et de séjour	723,48	723,48	723,48		
2016	2016	871/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	62.276,52			62.276,52	
2016	2016	871/613100	Fonctionnement administratif	10.000,00	8.224,39	7.971,97	1.775,61	252,42
2016	2016	871/613200	Fonctionnement technique	24.000,00	9.587,34	7.768,13	14.412,66	1.819,21
			Dépistage mobile					
2016	2016	871/611000	Frais de déplacement et de séjour	40.000,00	4.255,20	4.255,20	35.744,80	
2016	2016	871/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	34.250,00	401,82	401,82	33.848,18	
2016	2016	871/613100	Fonctionnement administratif	223.000,00	138.280,27	106.599,77	84.719,73	31.680,50
2016	2016	871/613200	Fonctionnement technique	195.000,00	71.315,92	69.156,72	123.684,08	2.159,20
2016	2016	871/613300	Fonctionnement des bâtiments	32.000,00	19.734,82	16.514,30	12.265,18	3.220,52
2016	2016	871/613400	Frais d'usage des véhicules	115.000,00	67.030,28	63.470,33	47.969,72	3.559,95
			Lierneux					
2016	2016	872/611000	Frais de déplacement et de séjour	500,00			500,00	
			La Gleize					
2016	2016	872/611000	Frais de déplacement et de séjour	1.200,00	1.004,00	506,20	196,00	497,80
2016	2016	872/613100	Fonctionnement administratif	1,00			1,00	
2016	2016	872/613200	Fonctionnement technique	100,00			100,00	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	872/613300	Fonctionnement des bâtiments	1,00			1,00	
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	2.550.654,00	1.795.452,33	1.611.197,46	755.201,67	184.254,87
			D.O transferts					
			Lierneux					
2016	2016	872/642630	Intervention dans le déficit des hôpitaux	1.750.000,00	1.750.000,00	875.000,00		875.000,00
			Fondation Tadam					
2016	2016	872/640759	Subside à la Fondation Tadam	1.250,00			1.250,00	
			Santé					
2016	2016	871/640700	Subsides en faveur d'organismes oeuvrant dans le secteur de la santé	45.836,00	45.341,82	39.959,93	494,18	5.381,89
2016	2016	871/640701	Subside à l'Asbl "Amicale des donneurs de sang bénévoles de la Province de Liège", à Liège	500,00	500,00	500,00		
2016	2016	871/640707	Subside au Comité de Liège de l'Asbl "Ligue Belge de la sclérose en plaques", à Liège	1.750,00	1.750,00			1.750,00
2016	2016	871/640714	Subside à l'Asbl "Enjeu" pour l'organisation du festival Image Santé	25.000,00	25.000,00			25.000,00
2016	2016	871/640732	Subside en faveur de la prévention du Cancer au profit du Fonds Léon Frédéricq	21.200,00	21.200,00			21.200,00
2016	2016	871/640734	Subside à la Plate-forme de Soins Palliatifs de Liège	4.400,00	4.400,00	4.400,00		
2016	2016	871/640735	Subside à la Plate-forme de Soins Palliatifs de l'Est francophone	1.650,00	1.650,00			1.650,00
2016	2016	871/640736	Subside au profit de Vivre à Domicile	2.230,00	2.230,00			2.230,00
			== TOTAUX == D.O transferts	1.853.816,00	1.852.071,82	919.859,93	1.744,18	932.211,89

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			D.O dette					
			Direction générale Santé & environnement					
2016	2016	870/430030	Remboursements d'emprunts	151.170,00	151.161,47	151.161,47	8,53	
2016	2016	870/650010	Intérêts d'emprunts	43.470,00	43.459,54	43.459,54	10,46	
			Laboratoires					
2016	2016	871/430030	Remboursements d'emprunts	132.860,00	132.852,32	132.852,32	7,68	
2016	2016	871/650010	Intérêts d'emprunts	34.360,00	34.351,48	34.351,48	8,52	
			Promotion santé à l'école					
2016	2016	871/430030	Remboursements d'emprunts	5.370,00	5.365,59	5.365,59	4,41	
2016	2016	871/650010	Intérêts d'emprunts	1.080,00	1.079,30	1.079,30	0,70	
			Dépistage mobile					
2016	2016	871/430030	Remboursements d'emprunts	9.440,00	9.436,82	9.436,82	3,18	
2016	2016	871/650010	Intérêts d'emprunts	1.790,00	1.781,19	1.781,19	8,81	
			== TOTAUX == D.O dette	379.540,00	379.487,71	379.487,71	52,29	
			== TOTAUX == Soins de santé	23.097.140,00	22.089.605,91	20.952.939,15	1.007.534,09	1.136.666,76
			F879 Hygiène et salubrité publique					
			D.O personnel					
			SIPP					
2016	2016	879/620000	Rémunérations	444.242,22	438.493,85	438.493,85	5.748,37	
2016	2016	879/621000	Allocations sociales directes	31.983,98	31.983,98	31.983,98		

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses ordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	879/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	86.080,00	85.977,96	85.977,96	102,04	
2016	2016	879/624000	Cotisations patronales à la caisse de pensions	96.640,00	95.538,19	95.538,19	1.101,81	
2016	2016	879/625000	Abonnements sociaux	393,80	393,80	393,80		
			== TOTAUX == D.O personnel	659.340,00	652.387,78	652.387,78	6.952,22	
			D.O fonctionnement					
			SIPP					
2016	2016	879/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	2.160,00	2.160,00	2.160,00		
2016	2016	879/611000	Frais de déplacement et de séjour	7.624,69	5.409,23	5.409,23	2.215,46	
2016	2016	879/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00			1,00	
2016	2016	879/613100	Fonctionnement administratif	38.096,05	37.909,01	37.168,11	187,04	740,90
2016	2016	879/613300	Fonctionnement des bâtiments	3.279,26	3.029,15	3.029,15	250,11	
			== TOTAUX == D.O fonctionnement	51.161,00	48.507,39	47.766,49	2.653,61	740,90
			D.O transferts					
			Traitement des immondices					
2016	2016	876/640752	Subvention de fonctionnement à Intradel, en partenariat avec la Région wallonne	495.787,00	495.787,00	495.787,00		
			Traitement des eaux usées					
2016	2016	877/640753	Subvention de fonctionnement à l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	292.638,00	292.638,00	292.638,00		
			Environnement					
2016	2016	879/640754	Subvention d'encouragement à l'amélioration de l'environnement	21.789,00	9.275,00	5.725,00	12.514,00	3.550,00

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	879/640758	Subvention d'aide à l'organisation du Prix du Développement Durable de la Province de Liège	2.450,00			2.450,00	
			== TOTAUX == D.O transferts	812.664,00	797.700,00	794.150,00	14.964,00	3.550,00
			D.O dette					
			Adduction et distribution d'eau					
2016	2016	874/653040	Annuités souscrites pour la constitution de capital des services régionaux et locaux de distribution d'eau	22.500,00	22.464,01	22.464,01	35,99	
			Traitement des eaux usées					
2016	2016	877/430046	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	266.230,00	266.224,29	266.224,29	5,71	
2016	2016	877/650038	Intérêts d'emprunts couvrant la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	36.870,00	36.862,94	36.862,94	7,06	
			== TOTAUX == D.O dette	325.600,00	325.551,24	325.551,24	48,76	
			== TOTAUX == Hygiène et salubrité publique	1.848.765,00	1.824.146,41	1.819.855,51	24.618,59	4.290,90

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			F939 Logement et aménagement du territoire					
			D.O transferts					
			Logement social					
2016	2016	922/640629	Allocations de naissance aux bénéficiaires de prêts	1.000,00	372,00	372,00	628,00	
			== TOTAUX == D.O transferts	1.000,00	372,00	372,00	628,00	
			D.O dette					
			Logement social					
2016	2016	922/430039	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social	165.930,00	165.920,83	165.920,83	9,17	
2016	2016	922/430048	Remboursements d'emprunts couvrant les prêts à la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	805.710,00	805.701,14	805.701,14	8,86	
2016	2016	922/650039	Intérêts d'emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social	60.770,00	60.768,56	60.768,56	1,44	
2016	2016	922/650042	Intérêts d'emprunts couvrant les prêts à la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	355.440,00	355.438,46	355.438,46	1,54	
			== TOTAUX == D.O dette	1.387.850,00	1.387.828,99	1.387.828,99	21,01	
			== TOTAUX == Logement et aménagement du territoire	1.388.850,00	1.388.200,99	1.388.200,99	649,01	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation totale	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			== TOTAUX ==	429.859.647,00	419.851.122,13	406.133.321,62	10.008.524,87	13.717.800,51
			Imputations hors budget et non-valeurs					
			Mali présumé					
			Sans-emploi				10.008.524,87	

PROVINCE de LIEGE

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Dépenses Propre ordinaires (Récapitulatif Engagements)

Le 10.04.2017

Fonctions	Désignation	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73
F009	Général		345.542,68		36,46	345.579,14
F019	Dette générale				68.308,00	68.308,00
F049	Impôts		18.319,24	1.373.760,68		1.392.079,92
F059	Assurances	919.738,31	975.180,12			1.894.918,43
F069	Prélèvements					
F103	Autorités provinciales	2.199.190,10	694.383,34	208.320,00	25.449,24	3.127.342,68
F123	Administration générale	30.856.655,65	4.709.852,95	1.304.407,00	5.350.390,31	42.221.305,91
F129	Patrimoine privé		282.167,30		290.577,74	572.745,04
F139	Services généraux	19.052.102,35	8.083.038,76		417.285,78	27.552.426,89
F169	Etranger et calamités	724.627,33	317.548,64	83.853,90		1.126.029,87
F399	Sécurité et ordre public	200.500,00	1.664,34	3.566.925,39		3.769.089,73
F429	Communications routières	5.056.012,75	214.024,67		203.159,41	5.473.196,83
F449	Voies navigables - Hydraulique		521.731,27	30.174,50	496.905,44	1.048.811,21
F529	Economie, commerce et artisanat		1.500,00	111.413,00		112.913,00
F559	Industrie et énergie	473.668,43		1.412.855,00	1.320.996,53	3.207.519,96
F569	Tourisme	4.601.672,00		2.043.831,00	965.229,09	7.610.732,09
F699	Agriculture	3.210.402,15	223.070,53	554.199,47	169.323,33	4.156.995,48
F719	Enseignement : Affaires générales	19.275.918,34	4.836.163,51	391.714,32	939.319,18	25.443.115,35
F739	Enseignement secondaire	112.237.599,50	6.245.735,08		2.833.749,93	121.317.084,51
F749	Enseignement supérieur	47.675.021,95	2.356.944,57	371.995,00	1.648.430,13	52.052.391,65
F759	Enseignement pour handicapés	7.473.898,23	400.551,50	27.000,00	140.444,51	8.041.894,24
F760	Complexes de délassement	3.497.647,26	727.972,81		293.575,20	4.519.195,27

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Dépenses Propre ordinaires (Récapitulatif Engagements)

Fonctions	Désignation	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73
F761	Jeunesse	2.427.518,77	359.158,94	59.721,19	68.801,45	2.915.200,35
F763	Culture, loisirs et fêtes	14.428.455,83	2.812.084,01	2.716.902,02	164.904,37	20.122.346,23
F769	Sports	4.825.451,52	853.855,80	1.795.007,50	1.126.235,32	8.600.550,14
F789	Arts	5.828.300,86	1.212.030,28	1.155.285,00	1.015.423,29	9.211.039,43
F799	Cultes et laïcité		58.148,16	1.491.207,16	132.521,44	1.681.876,76
F869	Interventions sociales et famille	4.131.246,15	284.684,92	809.352,66	56.626,98	5.281.910,71
F872	Soins de santé	18.062.594,05	1.795.452,33	1.852.071,82	379.487,71	22.089.605,91
F879	Hygiène et salubrité publique	652.387,78	48.507,39	797.700,00	325.551,24	1.824.146,41
F939	Logement et aménagement du territoire			372,00	1.387.828,99	1.388.200,99
	TOTAUX EXERCICE PROPRE	307.810.609,31	38.379.313,14	22.158.068,61	19.820.561,07	388.168.552,13

PROVINCE de LIEGE

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Dépenses Propre ordinaires (Récapitulatif Imputations)

Le 10.04.2017

Fonctions	Désignation	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73
F009	Général		345.542,68		36,46	345.579,14
F019	Dette générale				68.308,00	68.308,00
F049	Impôts		17.862,32	1.373.760,68		1.391.623,00
F059	Assurances	919.738,31	803.333,38			1.723.071,69
F069	Prélèvements					
F103	Autorités provinciales	2.140.390,10	634.225,42	208.320,00	25.449,24	3.008.384,76
F123	Administration générale	30.109.218,06	3.911.098,45	861.157,00	5.350.390,31	40.231.863,82
F129	Patrimoine privé		140.369,10		290.577,74	430.946,84
F139	Services généraux	19.039.286,35	6.507.867,15		417.285,78	25.964.439,28
F169	Etranger et calamités	724.627,33	303.731,96	72.350,00		1.100.709,29
F399	Sécurité et ordre public	92.771,86	1.664,34	2.255.413,39		2.349.849,59
F429	Communications routières	5.055.012,75	181.115,44		172.971,66	5.409.099,85
F449	Voies navigables - Hydraulique		51.660,96	27.502,00	496.905,44	576.068,40
F529	Economie, commerce et artisanat		1.500,00	52.559,00		54.059,00
F559	Industrie et énergie	473.668,43		1.287.855,00	1.320.996,53	3.082.519,96
F569	Tourisme	4.599.972,00		1.804.051,00	965.229,09	7.369.252,09
F699	Agriculture	3.210.402,15	193.493,68	428.214,00	169.323,33	4.001.433,16
F719	Enseignement : Affaires générales	19.197.805,04	4.381.992,19	334.815,04	939.319,18	24.853.931,45
F739	Enseignement secondaire	112.088.974,70	5.345.787,18		2.833.749,93	120.268.511,81
F749	Enseignement supérieur	47.391.521,95	1.996.763,97	371.995,00	1.648.430,13	51.408.711,05
F759	Enseignement pour handicapés	7.473.898,23	366.137,20	27.000,00	140.444,51	8.007.479,94
F760	Complexes de délassement	3.497.647,26	683.577,49		293.575,20	4.474.799,95

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Dépenses Propre ordinaires (Récapitulatif Imputations)

Fonctions	Désignation	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73
F761	Jeunesse	2.427.356,77	334.004,09	1.750,00	68.801,45	2.831.912,31
F763	Culture, loisirs et fêtes	14.328.717,83	2.189.564,99	1.514.691,71	164.904,37	18.197.878,90
F769	Sports	4.811.251,52	737.051,34	1.487.690,50	1.126.235,32	8.162.228,68
F789	Arts	5.825.300,86	1.050.254,83	693.250,00	1.015.423,29	8.584.228,98
F799	Cultes et laïcité		58.148,16	1.401.086,16	132.521,44	1.591.755,76
F869	Interventions sociales et famille	4.121.446,15	240.048,98	382.987,16	56.626,98	4.801.109,27
F872	Soins de santé	18.042.394,05	1.611.197,46	919.859,93	379.487,71	20.952.939,15
F879	Hygiène et salubrité publique	652.387,78	47.766,49	794.150,00	325.551,24	1.819.855,51
F939	Logement et aménagement du territoire			372,00	1.387.828,99	1.388.200,99
	TOTAUX EXERCICE PROPRE	306.223.789,48	32.135.759,25	16.300.829,57	19.790.373,32	374.450.751,62

PROVINCE de LIEGE

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2016 : (TABLEAU RECAPITULATIF ORDINAIRE)

Le 10.04.2017

		PROPRE	ANTERIEUR	TOTAL
1. Droits constatés au profit de la province		420.829.352,12	18.350.809,11	439.180.161,23
- Irrécouvrables et non_valeurs		-113,10		-113,10
= Droits constatés nets		= 420.829.239,02	= 18.350.809,11	= 439.180.048,13
- Engagements		388.168.552,13	22.218.342,39	410.386.894,52
= Résultat budgétaire avant prélèvement		= 32.660.686,89	= -3.867.533,28	= 28.793.153,61
+ Prélèvement positif		254.210,00		254.210,00
- Prélèvement négatif		31.682.570,00		31.682.570,00
= Résultat budgétaire de l'exercice	Excédent	= 1.232.326,89	=	=
	Déficit	=	= -3.867.533,28	= -2.635.206,39
2. Droits constatés au profit de la province		420.829.352,12	18.350.809,11	439.180.161,23
- Irrécouvrables et non_valeurs		-113,10		-113,10
= Droits constatés nets		= 420.829.239,02	= 18.350.809,11	= 439.180.048,13
- Imputations sur engagements		374.450.751,62	22.218.342,39	396.669.094,01
= Résultat comptable avant prélèvement		= 46.378.487,40	= -3.867.533,28	= 42.510.954,12
+ Prélèvement positif		254.210,00		254.210,00
- Prélèvement négatif		31.682.570,00		31.682.570,00
= Résultat comptable de l'exercice	Excédent	= 14.950.127,40	=	= 11.082.594,12
	Déficit	=	= -3.867.533,28	=

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2016 : (TABLEAU RECAPITULATIF ORDINAIRE)

	PROPRE	ANTERIEUR	TOTAL
3. Engagements totaux de l'exercice	388.168.552,13	22.218.342,39	410.386.894,52
- Imputations totales de l'exercice	374.450.751,62	22.218.342,39	396.669.094,01
= Engagements à reporter sur l'exercice suivant	= 13.717.800,51	=	= 13.717.800,51

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Recettes Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
			F009 Général				
			Boni des exercices antérieurs BE				
			Recettes et dépenses générales				
2016	2016.2015	000/097910	Boni présumé des années antérieures				
2016	2016.2015	000/790300	Résultat positif d'exercices antérieurs SE	9.201.507,41	56.497.337,79		56.497.337,79
			== TOTAUX == Boni des exercices antérieurs BE	9.201.507,41	56.497.337,79		56.497.337,79
			== TOTAUX == Général	9.201.507,41	56.497.337,79		56.497.337,79
			F019 Dette générale				
			R.E dette				
			Dette générale				
2016	2016.2010	010/175000	Emprunts contractés par billets de trésorerie		250.000,00		250.000,00
2016	2016.2011	010/175000	Emprunts contractés par billets de trésorerie		670.060,22		670.060,22
2016	2016.2012	010/175000	Emprunts contractés par billets de trésorerie		4.712.300,47		4.712.300,47
2016	2016.2013	010/175000	Emprunts contractés par billets de trésorerie		969.509,43		969.509,43
2016	2016.2014	010/175000	Emprunts contractés par billets de trésorerie		3.851.645,81		3.851.645,81

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
2016	2016.2015	010/175000	Emprunts contractés par billets de trésorerie		3.399.490,46		3.399.490,46
			== TOTAUX == R.E dette		13.853.006,39		13.853.006,39
			== TOTAUX == Dette générale		13.853.006,39		13.853.006,39
			F103 Autorités provinciales				
			R.E dette				
			Autorités provinciales				
2016	2016.2008	101/170110	Emprunts pour travaux				
			== TOTAUX == R.E dette				
			== TOTAUX == Autorités provinciales				
			F123 Administration générale				
			R.E dette				
			Administration générale				
2016	2016.2014	104/170110	Emprunts pour travaux	417.384,30			
2016	2016.2015	104/170110	Emprunts pour travaux				
			Institut de formation				
2016	2016.2011	106/170110	Emprunts pour travaux	640.441,75			
2016	2016.2012	106/170110	Emprunts pour travaux				

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
2016	2016.2013	106/170110	Emprunts pour travaux				
2016	2016.2014	106/170110	Emprunts pour travaux	1.056.518,76			
2016	2016.2015	106/170110	Emprunts pour travaux				
			== TOTAUX == R.E dette	2.114.344,81			
			== TOTAUX == Administration générale	2.114.344,81			
			F129 Patrimoine privé **R.E dette** *Administration générale*				
2016	2016.2015	124/170110	Emprunts pour travaux				
			== TOTAUX == R.E dette				
			== TOTAUX == Patrimoine privé				
			F139 Services généraux **R.E dette** *Service des bâtiments*				
2016	2016.2013	137/170110	Emprunts pour travaux				

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
2016	2016.2014	137/170110	Emprunts pour travaux				
			== TOTAUX == R.E dette				
			== TOTAUX == Services généraux				
			F429 Communications routières				
			R.E dette				
			Service technique provincial				
2016	2016.2013	420/170110	Emprunts pour travaux	18.019,82			
2016	2016.2014	420/170110	Emprunts pour travaux				
			Voiries				
2016	2016.2012	421/170140	Emprunts relatifs aux interventions provinciales extraordinaires				
			== TOTAUX == R.E dette	18.019,82			
			== TOTAUX == Communications routières	18.019,82			
			F449 Voies navigables - Hydraulique				
			R.E dette				
			Cours d'eau non navigables				
2016	2016.2014	484/170114	Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains	284.223,27			

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
2016	2016.2015	484/170114	Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains				
			== TOTAUX == R.E dette	284.223,27			
			== TOTAUX == Voies navigables - Hydraulique	284.223,27			
			E559 Industrie et énergie **R.E dette** *SPI*				
2016	2016.2015	530/170171	Emprunts pour libération de parts à la SPI	750.000,00			
			== TOTAUX == R.E dette	750.000,00			
			== TOTAUX == Industrie et énergie	750.000,00			
			E569 Tourisme **R.E dette** *Tourisme*				
2016	2016.2012	560/170110	Emprunts pour travaux				
2016	2016.2013	560/170110	Emprunts pour travaux	12.059,77			
2016	2016.2014	560/170110	Emprunts pour travaux	60.678,32			
2016	2016.2015	560/170110	Emprunts pour travaux				
2016	2016.2015	560/170111	Emprunts pour acquisition de biens immobiliers				

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
2016	2016.2015	560/170120	Emprunts pour équipement	444.953,00			
			== TOTAUX == R.E dette	517.691,09			
			== TOTAUX == Tourisme	517.691,09			
			F699 Agriculture				
			R.E dette				
			Direction générale services agricoles				
2016	2016.2015	621/170110	Emprunts pour travaux				
			Station d'analyses agricoles				
2016	2016.2013	621/170110	Emprunts pour travaux	19.998,88			
2016	2016.2015	621/170110	Emprunts pour travaux				
			Ferme expérimentale Lahaye Jevoumont				
2016	2016.2010	621/170110	Emprunts pour travaux				
			== TOTAUX == R.E dette	19.998,88			
			== TOTAUX == Agriculture	19.998,88			
			F719 Enseignement : Affaires générales				
			R.E dette				
			DG de l'Enseignemet et de la Formation				
2016	2016.2014	701/170110	Emprunts pour travaux	93.050,28			

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Recettes Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
			PMS				
2016	2016.2007	706/170110	Emprunts pour travaux				
2016	2016.2013	706/170110	Emprunts pour travaux				
2016	2016.2015	706/170110	Emprunts pour travaux				
			Internats				
2016	2016.2012	708/170110	Emprunts pour travaux				
2016	2016.2013	708/170110	Emprunts pour travaux	13.576,08			
2016	2016.2014	708/170110	Emprunts pour travaux	549.651,48			
2016	2016.2015	708/170110	Emprunts pour travaux				
			Prêts d'études				
2016	2016.2012	703/170151	Emprunts pour prêts d'études				
2016	2016.2014	703/170151	Emprunts pour prêts d'études				
2016	2016.2015	703/170151	Emprunts pour prêts d'études	94.226,74			
			Enseignement - Affaires générales				
2016	2016.2013	700/170110	Emprunts pour travaux	15.620,19			
2016	2016.2014	700/170110	Emprunts pour travaux	56.890,78			
2016	2016.2015	700/170110	Emprunts pour travaux				
			== TOTAUX == R.E dette	823.015,55			
			== TOTAUX == Enseignement : Affaires générales	823.015,55			

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
			F739 Enseignement secondaire				
			R.E dette				
			Enseignement agricole et horticole				
2016	2016.2014	732/170110	Emprunts pour travaux	41.704,58			
2016	2016.2015	732/170110	Emprunts pour travaux				
			Enseignement secondaire				
2016	2016.2011	735/170110	Emprunts pour travaux				
2016	2016.2012	735/170110	Emprunts pour travaux	4.223.322,10			
2016	2016.2013	735/170110	Emprunts pour travaux	154.174,09			
2016	2016.2014	735/170110	Emprunts pour travaux	583.613,13			
2016	2016.2015	735/170110	Emprunts pour travaux	191.844,46			
			== TOTAUX == R.E dette	5.194.658,36			
			== TOTAUX == Enseignement secondaire	5.194.658,36			
			F749 Enseignement supérieur				
			R.E dette				
			Enseignement supérieur				
2016	2016.2012	741/170110	Emprunts pour travaux	17.143,05			
2016	2016.2013	741/170110	Emprunts pour travaux	110.828,79			
2016	2016.2014	741/170110	Emprunts pour travaux	213.496,19			

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
2016	2016.2015	741/170110	Emprunts pour travaux	73.600,20			
			== TOTAUX == R.E dette	415.068,23			
			== TOTAUX == Enseignement supérieur	415.068,23			
			F759 Enseignement pour handicapés				
			R.E dette				
			IPESS Micheroux				
2016	2016.2013	752/170110	Emprunts pour travaux	35.225,67			
2016	2016.2014	752/170110	Emprunts pour travaux	12.736,70			
2016	2016.2015	752/170110	Emprunts pour travaux				
			CRT Abbé-Scry				
2016	2016.2013	752/170110	Emprunts pour travaux	23.468,80			
2016	2016.2014	752/170110	Emprunts pour travaux	27.466,27			
2016	2016.2015	752/170110	Emprunts pour travaux	15.688,00			
			== TOTAUX == R.E dette	114.585,44			
			== TOTAUX == Enseignement pour handicapés	114.585,44			

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
			F760 Complexes de délassement				
			R.E dette				
			Domaine provincial de Wégimont				
2016	2016.2014	760/170110	Emprunts pour travaux				
2016	2016.2015	760/170110	Emprunts pour travaux	43.382,28			
			== TOTAUX == R.E dette	43.382,28			
			== TOTAUX == Complexes de délassement	43.382,28			
			F763 Culture, loisirs et fêtes				
			R.E dette				
			SPAC Administration				
2016	2016.2015	762/170110	Emprunts pour travaux				
			SPAC Bibliothèques				
2016	2016.2015	767/170140	Emprunts relatifs aux interventions provinciales extraordinaires				
			SPAC Bibliothèques (biblio+médiathèque)				
2016	2016.2015	767/170111	Emprunts pour acquisition de biens immobiliers				

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
			Culture, loisirs et fêtes				
2016	2016.2015	762/170140	Emprunts relatifs aux interventions provinciales extraordinaires				
			== TOTAUX == R.E dette				
			== TOTAUX == Culture, loisirs et fêtes				
			E769 Sports				
			R.E dette				
			Complexe sportif Naimette-Xhovémont				
2016	2016.2011	764/170110	Emprunts pour travaux	29.618,47			
2016	2016.2015	764/170110	Emprunts pour travaux				
			CREF				
2016	2016.2015	764/170110	Emprunts pour travaux	12.889,50			
			Centre tennis de table				
2016	2016.2015	764/170110	Emprunts pour travaux	5.677,32			
			Centre de formation de tennis				
2016	2016.2010	764/170110	Emprunts pour travaux				
2016	2016.2011	764/170110	Emprunts pour travaux				
2016	2016.2014	764/170110	Emprunts pour travaux	48.027,71			

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Recettes Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
2016	2016.2015	764/170110	Emprunts pour travaux	81.143,35			
			== TOTAUX == R.E dette	177.356,35			
			== TOTAUX == Sports	177.356,35			
			F789 Arts				
			R.E dette				
			Musée de la Vie wallonne				
2016	2016.2013	771/170110	Emprunts pour travaux	24.305,66			
			Château de Jehay				
2016	2016.2012	771/170110	Emprunts pour travaux				
2016	2016.2013	771/170110	Emprunts pour travaux	142.231,68			
2016	2016.2014	771/170110	Emprunts pour travaux	149.998,71			
2016	2016.2015	771/170110	Emprunts pour travaux				
			Edifices classés				
2016	2016.2012	773/170130	Emprunts couvrant l'intervention dans les frais de grosses réparations et de restauration d'édifices classés	470.000,00			
2016	2016.2013	773/170130	Emprunts couvrant l'intervention dans les frais de grosses réparations et de restauration d'édifices classés	400.000,00			
2016	2016.2014	773/170130	Emprunts couvrant l'intervention dans les frais de grosses réparations et de restauration d'édifices classés				

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
2016	2016.2015	773/170130	Emprunts couvrant l'intervention dans les frais de grosses réparations et de restauration d'édifices classés	80.856,51			
			== TOTAUX == R.E dette	1.267.392,56			
			== TOTAUX == Arts	1.267.392,56			
2016	2016.2015	790/170131	**F799 Cultes et laïcité** **R.E dette** *Cultes* Emprunts pour participation aux grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, en partenariat avec la Région wallonne	120.229,10			
			== TOTAUX == R.E dette	120.229,10			
			== TOTAUX == Cultes et laïcité	120.229,10			
2016	2016.2015	840/170110	**F869 Interventions sociales et famille** **R.E dette** *Maison du social* Emprunts pour travaux				

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
			La famille				
2016	2016.2015	844/170152	Emprunts pour prêts installation jeunes	4.000,00			
			== TOTAUX == R.E dette	4.000,00			
			== TOTAUX == Interventions sociales et famille	4.000,00			
			F872 Soins de santé				
			R.E dette				
			Dépistage mobile				
2016	2016.2014	871/170110	Emprunts pour travaux	150.306,09			
			== TOTAUX == R.E dette	150.306,09			
			== TOTAUX == Soins de santé	150.306,09			

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
			F879 Hygiène et salubrité publique				
			R.E dette				
			Traitement des eaux usées				
2016	2016.2015	877/170132	Emprunts pour couvrir la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	1.481.000,00			
			== TOTAUX == R.E dette	1.481.000,00			
			== TOTAUX == Hygiène et salubrité publique	1.481.000,00			
			F939 Logement et aménagement du territoire				
			R.E dette				
			Logement social				
2016	2016.2010	922/170133	Emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social	250.000,00			
2016	2016.2011	922/170133	Emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social				
2016	2016.2012	922/170153	Emprunts couvrant les prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	1.835,32			
2016	2016.2013	922/170153	Emprunts couvrant les prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales				
2016	2016.2014	922/170153	Emprunts couvrant les prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	105.899,24			
			== TOTAUX == R.E dette	357.734,56			
			== TOTAUX == Logement et aménagement du territoire	357.734,56			
			== TOTAUX ==	23.054.513,80	70.350.344,18		70.350.344,18

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Recettes Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets

PROVINCE de LIEGE

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Recettes Antérieurs Extraordinaires (RECAPITULATIF)

Le 10.04.2017

Fonctions	Désignation	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dettes 000/82	Total 000/83
F009	Général				
F019	Dette générale			13.853.006,39	13.853.006,39
F049	Impôts				
F103	Autorités provinciales				
F123	Administration générale				
F129	Patrimoine privé				
F139	Services généraux				
F429	Communications routières				
F449	Voies navigables - Hydraulique				
F559	Industrie et énergie				
F569	Tourisme				
F699	Agriculture				
F719	Enseignement : Affaires générales				
F739	Enseignement secondaire				
F749	Enseignement supérieur				
F759	Enseignement pour handicapés				
F760	Complexes de délassement				
F763	Culture, loisirs et fêtes				
F769	Sports				
F789	Arts				
F799	Cultes et laïcité				
F869	Interventions sociales et famille				
F872	Soins de santé				

PROVINCE de LIEGE

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Recettes Antérieurs Extraordinaires (RECAPITULATIF)

Le 10.04.2017

Fonctions	Désignation	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dettes 000/82	Total 000/83
F879	Hygiène et salubrité publique				
F939	Logement et aménagement du territoire				
	TOTAUX EXERCICE ANTERIEUR			13.853.006,39	13.853.006,39
	BONI des EXERCICES ANTERIEURS :				56.497.337,79

PROVINCE de LIEGE

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Recettes Extraordinaires (Exercice PROPRE)

Le 10.04.2017

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
			F009 Général				
			R.E investissements				
			Recettes et dépenses générales				
2016	2016	000/761000	Autres produits exceptionnels	20.000,00	3.155,06		3.155,06
			== TOTAUX == R.E investissements	20.000,00	3.155,06		3.155,06
			== TOTAUX == Général	20.000,00	3.155,06		3.155,06
			F059 Assurances				
			R.E transferts				
			Assurances				
2016	2016	050/761030	Capitaux reçus à titre de dédommagement	280.000,00	190.880,08		190.880,08
			== TOTAUX == R.E transferts	280.000,00	190.880,08		190.880,08
			== TOTAUX == Assurances	280.000,00	190.880,08		190.880,08

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
			F069 Prélèvements				
			Prélèvement sur BO - recettes				
			Prélèvements				
2016	2016	060/781000	Transfert du budget ordinaire	13.950.000,00	13.950.000,00		13.950.000,00
			== TOTAUX == Prélèvement sur BO - recettes	13.950.000,00	13.950.000,00		13.950.000,00
			== TOTAUX == Prélèvements	13.950.000,00	13.950.000,00		13.950.000,00
			F103 Autorités provinciales				
			R.E dette				
			Autorités provinciales				
2016	2016	101/170110	Emprunts pour travaux				
			== TOTAUX == R.E dette				
			== TOTAUX == Autorités provinciales				
			F123 Administration générale				
			R.E transferts				
			Administration générale				
2016	2016	104/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux	27.000,00	7.403,48		7.403,48
2016	2016	104/151410	Subsides pour travaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles		12.500,00		12.500,00

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Recettes Extraordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
2016	2016	104/151700	Subsides d'investissement du secteur privé		12.500,00		12.500,00
			Institut de formation				
2016	2016	106/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux		512.930,00		512.930,00
			== TOTAUX == R.E transferts	27.000,00	545.333,48		545.333,48
			R.E investissements				
			Administration générale				
2016	2016	104/230020	Revente d'autres machines et matériel	2.000,00	350,00		350,00
2016	2016	104/240020	Revente de mobilier	2.000,00			
2016	2016	104/240120	Revente de matériel de bureau	100,00			
2016	2016	104/241020	Revente de véhicules provinciaux	20.000,00	9.223,00		9.223,00
			== TOTAUX == R.E investissements	24.100,00	9.573,00		9.573,00
			R.E dette				
			Institut de formation				
2016	2016	106/170110	Emprunts pour travaux				
			== TOTAUX == R.E dette				
			== TOTAUX == Administration générale	51.100,00	554.906,48		554.906,48

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
			F129 Patrimoine privé				
			R.E transferts				
			Bâtiment Charlemagne				
2016	2016	124/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux	15.000,00			
			== TOTAUX == R.E transferts	15.000,00			
			R.E investissements				
			Patrimoine				
2016	2016	124/220020	Vente de biens immobiliers	8.026,00	8.001,00		8.001,00
2016	2016	124/221020	Constructions - vente	25,00			
			== TOTAUX == R.E investissements	8.051,00	8.001,00		8.001,00
			R.E dette				
			Administration générale				
2016	2016	124/170110	Emprunts pour travaux				
			== TOTAUX == R.E dette				
			== TOTAUX == Patrimoine privé	23.051,00	8.001,00		8.001,00

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
			F139 Services généraux				
			R.E investissements				
			Service informatique central				
2016	2016	139/231020	Matériel informatique - vente	25,00	3.643,71		3.643,71
			== TOTAUX == R.E investissements	25,00	3.643,71		3.643,71
			R.E dette				
			Service des bâtiments				
2016	2016	137/170110	Emprunts pour travaux				
			== TOTAUX == R.E dette				
			== TOTAUX == Services généraux	25,00	3.643,71		3.643,71
			F399 Sécurité et ordre public				

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
2016	2016	351/170110	**R.E dette** *Sécurité civile* Emprunts pour travaux				
			== TOTAUX == R.E dette				
			== TOTAUX == Sécurité et ordre public				
2016	2016	484/226020	**F449 Voies navigables - Hydraulique** **R.E investissements** *Cours d'eau non navigables* Cours et plans d'eau - vente	1,00			
			== TOTAUX == R.E investissements	1,00			
2016	2016	484/170114	**R.E dette** *Cours d'eau non navigables* Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains				
			== TOTAUX == R.E dette				
			== TOTAUX == Voies navigables - Hydraulique	1,00			

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
			E559 Industrie et énergie				
			R.E dette				
			SPI				
2016	2016	530/170171	Emprunts pour libération de parts à la SPI				
			== TOTAUX == R.E dette				
			== TOTAUX == Industrie et énergie				
			E569 Tourisme				
			R.E transferts				
			Tourisme				
2016	2016	560/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux		9.327,00		9.327,00
			== TOTAUX == R.E transferts		9.327,00		9.327,00

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
			R.E dette				
			Tourisme				
2016	2016	560/170110	Emprunts pour travaux				
			== TOTAUX == R.E dette				
			== TOTAUX == Tourisme		9.327,00		9.327,00
			F699 Agriculture				
			R.E dette				
			Direction générale services agricoles				
2016	2016	621/170110	Emprunts pour travaux				
			Station d'analyses agricoles				
2016	2016	621/170110	Emprunts pour travaux				
			Ferme expérimentale Lahaye Jevoumont				
2016	2016	621/170110	Emprunts pour travaux				
			== TOTAUX == R.E dette				
			== TOTAUX == Agriculture				

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
			F719 Enseignement : Affaires générales				
			R.E transferts				
			Internats				
2016	2016	708/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux		85.928,80		85.928,80
			Enseignement secondaire				
2016	2016	700/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux		13.503,00		13.503,00
			Enseignement - Affaires générales				
2016	2016	700/151420	Subsides d'équipements de la Fédération Wallonie-Bruxelles	800.000,00	256.769,00		256.769,00
			== TOTAUX == R.E transferts	800.000,00	356.200,80		356.200,80
			R.E dette				
			Internats				
2016	2016	708/170110	Emprunts pour travaux				
			Prêts d'études				
2016	2016	703/170151	Emprunts pour prêts d'études				
			Enseignement - Affaires générales				
2016	2016	700/170110	Emprunts pour travaux				
			== TOTAUX == R.E dette				
			== TOTAUX == Enseignement : Affaires générales	800.000,00	356.200,80		356.200,80

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
			F739 Enseignement secondaire				
			R.E transferts				
			Enseignement agricole et horticole				
2016	2016	732/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux		16.355,50		16.355,50
			Enseignement secondaire				
2016	2016	735/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux		63.196,17		63.196,17
			== TOTAUX == R.E transferts		79.551,67		79.551,67
			R.E investissements				
			Enseignement secondaire				
2016	2016	735/220020	Vente de biens immobiliers	1,00			
2016	2016	735/221020	Constructions - vente				
			== TOTAUX == R.E investissements	1,00			
			R.E dette				
			Enseignement agricole et horticole				
2016	2016	732/170110	Emprunts pour travaux				

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
			Enseignement secondaire				
2016	2016	735/170110	Emprunts pour travaux				
			== TOTAUX == R.E dette				
			== TOTAUX == Enseignement secondaire	1,00	79.551,67		79.551,67
			F749 Enseignement supérieur				
			R.E investissements				
			Enseignement supérieur				
2016	2016	741/221020	Constructions - vente	1,00			
			== TOTAUX == R.E investissements	1,00			
			R.E dette				
			Enseignement supérieur				
2016	2016	741/170110	Emprunts pour travaux				
			== TOTAUX == R.E dette				
			== TOTAUX == Enseignement supérieur	1,00			

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
			F759 Enseignement pour handicapés				
			R.E dette				
			IPESS Micheroux				
2016	2016	752/170110	Emprunts pour travaux				
			CRT Abbé-Scry				
2016	2016	752/170110	Emprunts pour travaux				
			== TOTAUX == R.E dette				
			== TOTAUX == Enseignement pour handicapés				
			F760 Complexes de délassement				
			R.E dette				
			Domaine provincial de Wégimont				
2016	2016	760/170110	Emprunts pour travaux				
			== TOTAUX == R.E dette				
			== TOTAUX == Complexes de délassement				

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
			F769 Sports				
			R.E transferts				
			Complexe sportif Naimette-Xhovémont				
2016	2016	764/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux				
			Pôle Ballon à Waremme				
2016	2016	764/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux	2.000.000,00	2.000.000,00		2.000.000,00
			== TOTAUX == R.E transferts	2.000.000,00	2.000.000,00		2.000.000,00
			R.E dette				
			Services des sports				
2016	2016	764/170110	Emprunts pour travaux				
			Complexe sportif Naimette-Xhovémont				
2016	2016	764/170110	Emprunts pour travaux				
			CREF				
2016	2016	764/170110	Emprunts pour travaux				
			Centre tennis de table				
2016	2016	764/170110	Emprunts pour travaux				
			Centre de formation de tennis				
2016	2016	764/170110	Emprunts pour travaux				
			== TOTAUX == R.E dette				
			== TOTAUX == Sports	2.000.000,00	2.000.000,00		2.000.000,00

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
			F789 Arts				
			R.E transferts				
			Château de Jehay				
2016	2016	771/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux	25.000,00			
			== TOTAUX == R.E transferts	25.000,00			
			R.E dette				
			Château de Jehay				
2016	2016	771/170110	Emprunts pour travaux				
			== TOTAUX == R.E dette				
			== TOTAUX == Arts	25.000,00			
			F869 Interventions sociales et famille				

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
2016	2016	844/170152	**R.E dette** *La famille* Emprunts pour prêts installation jeunes				
			== TOTAUX == R.E dette				
			== TOTAUX == Interventions sociales et famille				
2016	2016	871/151210	**E872 Soins de santé** **R.E transferts** *Promotion santé à l'école* Subsides de la Région wallonne pour travaux		2.726,50		2.726,50
			== TOTAUX == R.E transferts		2.726,50		2.726,50
2016	2016	870/170110	**R.E dette** *Direction générale Santé & environnement* Emprunts pour travaux				

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Recettes Extraordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Crédit Budgétaire	Droits constates	Non-valeurs	Droits nets
			Laboratoires				
2016	2016	871/288020	Récupération de cautionnements versés en numéraires	2.000,00			
			== **TOTAUX == R.E dette**	2.000,00			
			== **TOTAUX == Soins de santé**	2.000,00	2.726,50		2.726,50
			== **TOTAUX ==**	17.151.179,00	17.158.392,30		17.158.392,30

PROVINCE de LIEGE

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Recettes Propres Extraordinaires (RECAPITULATIF)

Le 10.04.2017

Fonctions	Désignation	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dettes 000/82	Total 000/83
F009	Général		3.155,06		3.155,06
F019	Dette générale				
F029	Fonds				
F049	Impôts				
F059	Assurances	190.880,08			190.880,08
F069	Prélèvements				
F103	Autorités provinciales				
F123	Administration générale	545.333,48	9.573,00		554.906,48
F129	Patrimoine privé		8.001,00		8.001,00
F139	Services généraux		3.643,71		3.643,71
F169	Etranger et calamités				
F399	Sécurité et ordre public				
F429	Communications routières				
F449	Voies navigables - Hydraulique				
F529	Economie, commerce et artisanat				
F559	Industrie et énergie				
F569	Tourisme	9.327,00			9.327,00
F699	Agriculture				
F719	Enseignement : Affaires générales	356.200,80			356.200,80
F739	Enseignement secondaire	79.551,67			79.551,67
F749	Enseignement supérieur				
F759	Enseignement pour handicapés				
F760	Complexes de délassement				
F761	Jeunesse				

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Recettes Propres Extraordinaires (RECAPITULATIF)

Fonctions	Désignation	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dettes 000/82	Total 000/83
F763	Culture, loisirs et fêtes				
F769	Sports	2.000.000,00			2.000.000,00
F789	Arts				
F799	Cultes et laïcité				
F869	Interventions sociales et famille				
F872	Soins de santé	2.726,50			2.726,50
F879	Hygiène et salubrité publique				
F939	Logement et aménagement du territoire				
	TOTAUX EXERCICE PROPRE	3.184.019,53	24.372,77		3.208.392,30
	TOTAL PRELEVEMENT				13.950.000,00
	TOTAL GLOBAL				17.158.392,30

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			F009 Général					
			D.E investissements					
			Recettes et dépenses générales					
2016	2007.2006	000/662002	Dépenses afférentes aux années antérieures	78.856,91			78.856,91	
2016	2008.2007	000/662002	Dépenses afférentes aux années antérieures	1.678,95	1.678,95			1.678,95
2016	2012.2011	000/662002	Dépenses afférentes aux années antérieures	63.453,18	63.453,18			63.453,18
2016	2013.2012	000/662002	Dépenses afférentes aux années antérieures	2.125,27	2.125,27			2.125,27
2016	2016.2015	000/662002	Dépenses afférentes aux années antérieures	192.074,00	167.258,10	167.258,10	24.815,90	
			== TOTAUX == D.E investissements	338.188,31	234.515,50	167.258,10	103.672,81	67.257,40
			== TOTAUX == Général	338.188,31	234.515,50	167.258,10	103.672,81	67.257,40
			F059 Assurances					
			D.E investissements					
			Assurances					
2016	2015.2015	050/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	9.642,85	8.447,46	8.447,46	1.195,39	
			== TOTAUX == D.E investissements	9.642,85	8.447,46	8.447,46	1.195,39	
			== TOTAUX == Assurances	9.642,85	8.447,46	8.447,46	1.195,39	

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			F103 Autorités provinciales					
			D.E investissements					
			Autorités provinciales					
2016	2008.2008	101/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	74.993,42	74.993,42			74.993,42
2016	2015.2015	101/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	16.706,68	15.937,76	15.937,76	768,92	
			== TOTAUX == D.E investissements	91.700,10	90.931,18	15.937,76	768,92	74.993,42
			== TOTAUX == Autorités provinciales	91.700,10	90.931,18	15.937,76	768,92	74.993,42
			F123 Administration générale					
			D.E transferts					
			Administration générale					
2016	2015.2015	104/262433	Interventions dans les projets supracommunaux, dont 10% du fonds des provinces au moins à affecter à des actions additionnelles de supracommunalité	4.360.709,86	4.353.295,31	3.019.487,28	7.414,55	1.333.808,03
			== TOTAUX == D.E transferts	4.360.709,86	4.353.295,31	3.019.487,28	7.414,55	1.333.808,03
			D.E investissements					
			Administration générale					
2016	2009.2009	104/270105	Travaux d'intérêt général	6.628,00	6.628,00			6.628,00
2016	2010.2010	104/270105	Travaux d'intérêt général	4.421,34			4.421,34	
2016	2011.2011	104/230000	Machines, matériel - acquisition	35.500,91	35.500,91			35.500,91
2016	2011.2011	104/270105	Travaux d'intérêt général	583,83	583,83			583,83

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2012.2012	104/270105	Travaux d'intérêt général	6.439,20	3.523,24	1.411,79	2.915,96	2.111,45
2016	2013.2013	104/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1.435,67			1.435,67	
2016	2013.2013	104/270105	Travaux d'intérêt général	105.541,66	105.541,66	40.016,70		65.524,96
2016	2014.2014	104/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	121.124,03	62.305,86	62.305,86	58.818,17	
2016	2014.2014	104/230000	Machines, matériel - acquisition	84.272,57	83.800,65	70.180,00	471,92	13.620,65
2016	2014.2014	104/240000	Mobilier - acquisition	36.303,61	36.303,61	36.303,61		
2016	2014.2014	104/241000	Matériel roulant - acquisition	1,00	1,00			1,00
2016	2014.2014	104/270105	Travaux d'intérêt général	198.692,67	193.614,90	61.070,12	5.077,77	132.544,78
2016	2015.2015	104/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	861.714,15	861.714,15	35.541,94		826.172,21
2016	2015.2015	104/230000	Machines, matériel - acquisition	469.362,23	464.423,36	403.045,03	4.938,87	61.378,33
2016	2015.2015	104/240000	Mobilier - acquisition	285.396,31	281.738,53	281.184,35	3.657,78	554,18
2016	2015.2015	104/240100	Machines de bureau - acquisition	504,57	504,57	504,57		
2016	2015.2015	104/241000	Matériel roulant - acquisition	632.819,01	632.819,01	632.818,01		1,00
2016	2015.2015	104/244300	Matériel de cuisine - acquisition	147.961,95	146.138,48	146.138,48	1.823,47	
2016	2015.2015	104/270105	Travaux d'intérêt général	997.365,87	941.905,31	568.003,24	55.460,56	373.902,07
			Administration centrale provinciale					
2016	2011.2011	104/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	155.406,54	155.406,54			155.406,54
2016	2015.2015	104/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	23.227,20	22.961,65	22.961,65	265,55	
			Institut de formation					
2016	2009.2009	106/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	15.948,29	15.948,29			15.948,29
2016	2011.2011	106/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	129.031,19	37.430,52	37.430,52	91.600,67	
2016	2012.2012	106/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	11.608,22	11.608,22			11.608,22
2016	2013.2013	106/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	227.117,28	227.117,28			227.117,28
2016	2014.2014	106/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	185.440,29	5.519,92	5.519,92	179.920,37	
2016	2015.2015	106/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	6.534.186,81	6.534.186,81	442.353,73		6.091.833,08
2016	2015.2015	106/230000	Machines, matériel - acquisition	232.658,15	232.655,70	177.559,56	2,45	55.096,14

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			Maison Grégoire					
2016	2013.2013	104/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	5.522,17			5.522,17	
2016	2015.2015	104/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	16.195,52	16.195,52			16.195,52
			== TOTAUX == D.E investissements	11.532.410,24	11.116.077,52	3.024.349,08	416.332,72	8.091.728,44
			== TOTAUX == Administration générale	15.893.120,10	15.469.372,83	6.043.836,36	423.747,27	9.425.536,47
			F129 Patrimoine privé					
			D.E investissements					
			Administration générale					
2016	2013.2013	124/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	6.192,29	5.897,90	1.478,98	294,39	4.418,92
2016	2014.2014	124/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	61.124,21	60.126,51	60.126,51	997,70	
2016	2015.2015	124/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	9.799,58	9.799,58			9.799,58
			== TOTAUX == D.E investissements	77.116,08	75.823,99	61.605,49	1.292,09	14.218,50
			== TOTAUX == Patrimoine privé	77.116,08	75.823,99	61.605,49	1.292,09	14.218,50
			F139 Services généraux					
			D.E investissements					
			Service des bâtiments					
2016	2007.2007	137/270105	Travaux d'intérêt général	159.460,88			159.460,88	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2010.2010	137/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	88.290,55	88.290,55			88.290,55
2016	2013.2013	137/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	67.500,00	67.500,00	50.299,99		17.200,01
2016	2014.2014	137/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	130.000,00	130.000,00	45.376,97		84.623,03
			Imprimerie centrale					
2016	2013.2013	134/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	0,01			0,01	
			Service informatique central					
2016	2009.2009	139/231000	Matériel informatique - acquisition	30.426,12	30.426,12	8.609,28		21.816,84
2016	2014.2014	139/231000	Matériel informatique - acquisition	29.478,86	29.478,86	10.310,00		19.168,86
2016	2015.2015	139/231000	Matériel informatique - acquisition	539.381,20	538.573,35	496.711,00	807,85	41.862,35
			== TOTAUX == D.E investissements	1.044.537,62	884.268,88	611.307,24	160.268,74	272.961,64
			== TOTAUX == Services généraux	1.044.537,62	884.268,88	611.307,24	160.268,74	272.961,64
			F429 Communications routières					
			D.E transferts					
			Voiries					
2016	2012.2012	421/262432	Subsides aux communes pour les voiries	246.211,50	246.211,50			246.211,50
2016	2013.2013	421/262432	Subsides aux communes pour les voiries	134.310,00	101.057,19	101.057,19	33.252,81	
2016	2014.2014	421/262432	Subsides aux communes pour les voiries	175.000,00	175.000,00			175.000,00
			== TOTAUX == D.E transferts	555.521,50	522.268,69	101.057,19	33.252,81	421.211,50

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			D.E investissements					
			Service technique provincial					
2016	2012.2012	420/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	4.312,97	3.783,77	3.783,77	529,20	
2016	2013.2013	420/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	3.603,96	1.801,98	1.801,98	1.801,98	
2016	2014.2014	420/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	12.824,12	12.824,12	12.824,12		
			== TOTAUX == D.E investissements	20.741,05	18.409,87	18.409,87	2.331,18	
			== TOTAUX == Communications routières	576.262,55	540.678,56	119.467,06	35.583,99	421.211,50
			F449 Voies navigables - Hydraulique					
			D.E investissements					
			Cours d'eau non navigables					
2016	2013.2013	484/226010	Travaux extraordinaires d'urgence, d'amélioration ou de modification des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie	19.019,78			19.019,78	
2016	2014.2014	484/226010	Travaux extraordinaires d'urgence, d'amélioration ou de modification des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie	229.880,99	68.041,64	68.041,64	161.839,35	
2016	2015.2015	484/226010	Travaux extraordinaires d'urgence, d'amélioration ou de modification des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie	428.620,26	400.997,52	331.749,38	27.622,74	69.248,14
			== TOTAUX == D.E investissements	677.521,03	469.039,16	399.791,02	208.481,87	69.248,14
			== TOTAUX == Voies navigables - Hydraulique	677.521,03	469.039,16	399.791,02	208.481,87	69.248,14

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			F569 Tourisme					
			D.E transferts					
			Tourisme					
2016	2015.2015	560/262460	Subsides pour équipement touristique	27.500,00	27.500,00	27.500,00		
			== TOTAUX == D.E transferts	27.500,00	27.500,00	27.500,00		
			D.E investissements					
			Tourisme					
2016	2012.2012	560/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	239.957,31			239.957,31	
2016	2013.2013	560/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	90.106,58	85.754,44	85.754,44	4.352,14	
2016	2014.2014	560/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	70.592,34	67.831,60	66.825,94	2.760,74	1.005,66
2016	2015.2015	560/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	162.062,70	158.064,72	53.065,20	3.997,98	104.999,52
			== TOTAUX == D.E investissements	562.718,93	311.650,76	205.645,58	251.068,17	106.005,18
			== TOTAUX == Tourisme	590.218,93	339.150,76	233.145,58	251.068,17	106.005,18
			F699 Agriculture					
			D.E investissements					
			Direction générale services agricoles					
2016	2013.2013	621/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	9.275,56			9.275,56	
2016	2015.2015	621/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	99.022,41	99.022,41			99.022,41
			Station d'analyses agricoles					
2016	2012.2012	621/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	14.976,77	14.976,77			14.976,77

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2013.2013	621/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	18.699,53	18.699,53			18.699,53
2016	2015.2015	621/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	52.811,40	52.462,36	49.526,90	349,04	2.935,46
			Ferme expérimentale Lahaye Jevoumont					
2016	2014.2014	621/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	47.090,80	47.090,80	6.509,73		40.581,07
			== TOTAUX == D.E investissements	241.876,47	232.251,87	56.036,63	9.624,60	176.215,24
			== TOTAUX == Agriculture	241.876,47	232.251,87	56.036,63	9.624,60	176.215,24
			F719 Enseignement : Affaires générales					
			D.E investissements					
			DG de l'Enseignemet et de la Formation					
2016	2014.2014	701/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	52.538,95	52.538,95	36.851,09		15.687,86
2016	2014.2014	701/244200	Equipement didactique - acquisition	18.473,07	18.473,07	18.473,07		
2016	2015.2015	701/244200	Equipement didactique - acquisition	534.516,64	534.081,34	514.966,75	435,30	19.114,59
			PMS					
2016	2007.2007	706/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	880.517,67			880.517,67	
2016	2013.2013	706/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	5.735,15	5.735,15			5.735,15
2016	2015.2015	706/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	83.172,53	83.172,53	35.602,70		47.569,83
			Internats					
2016	2012.2012	708/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	15.223,27	13.211,15	13.211,15	2.012,12	
2016	2013.2013	708/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	75.221,83	73.625,46	51.211,59	1.596,37	22.413,87
2016	2014.2014	708/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	117.353,88	98.651,43	70.454,58	18.702,45	28.196,85
2016	2015.2015	708/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	602.460,86	561.157,44	431.356,61	41.303,42	129.800,83

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			Enseignement secondaire					
2016	2013.2013	700/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	32.083,31	22.442,94	14.176,91	9.640,37	8.266,03
2016	2014.2014	700/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	54.924,20	48.597,24	48.597,24	6.326,96	
2016	2015.2015	700/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	81.270,86	64.849,17	64.849,17	16.421,69	
			Enseignement - Affaires générales					
2016	2012.2012	700/270103	Crédit destiné à l'attribution de marchés de travaux de sécurité dans les locaux scolaires	1.312,64			1.312,64	
2016	2013.2013	700/270102	Crédit destiné à l'attribution de marchés relatifs au rafraîchissement de la peinture de locaux scolaires	11.273,02	11.273,02			11.273,02
2016	2014.2014	700/244200	Equipement didactique - acquisition	310,50	310,50			310,50
2016	2014.2014	700/270102	Crédit destiné à l'attribution de marchés relatifs au rafraîchissement de la peinture de locaux scolaires	96.303,34	88.519,25	22.460,83	7.784,09	66.058,42
2016	2015.2015	700/244200	Equipement didactique - acquisition	302.394,74	300.196,63	299.718,92	2.198,11	477,71
2016	2015.2015	700/270102	Crédit destiné à l'attribution de marchés relatifs au rafraîchissement de la peinture de locaux scolaires	263.466,51	238.453,03	101.298,21	25.013,48	137.154,82
			== TOTAUX == D.E investissements	3.228.552,97	2.215.288,30	1.723.228,82	1.013.264,67	492.059,48
			D.E dette					
			Prêts d'études					
2016	2012.2012	703/292100	Prêts d'études	1.960,00			1.960,00	

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2015.2015	703/292100	Prêts d'études	3.000,00	3.000,00	3.000,00		
			== TOTAUX == D.E dette	4.960,00	3.000,00	3.000,00	1.960,00	
			== TOTAUX == Enseignement : Affaires générales	3.233.512,97	2.218.288,30	1.726.228,82	1.015.224,67	492.059,48
			F739 Enseignement secondaire					
			D.E investissements					
			Enseignement agricole et horticole					
2016	2014.2014	732/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	223.351,94	192.256,69	163.361,75	31.095,25	28.894,94
2016	2015.2015	732/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	11.439,48	11.184,18	1.804,12	255,30	9.380,06
			Enseignement secondaire					
2016	2012.2012	735/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	501.283,96	448.387,15	368.320,32	52.896,81	80.066,83
2016	2013.2013	735/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	352.514,67	303.326,37	60.333,92	49.188,30	242.992,45
2016	2014.2014	735/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	886.205,21	855.763,90	87.903,01	30.441,31	767.860,89
2016	2015.2015	735/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	2.209.813,08	2.122.800,12	985.777,58	87.012,96	1.137.022,54
			== TOTAUX == D.E investissements	4.184.608,34	3.933.718,41	1.667.500,70	250.889,93	2.266.217,71
			== TOTAUX == Enseignement secondaire	4.184.608,34	3.933.718,41	1.667.500,70	250.889,93	2.266.217,71

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			F749 Enseignement supérieur					
			D.E investissements					
			Enseignement supérieur					
2016	2011.2011	741/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	93.951,94	93.951,94			93.951,94
2016	2012.2012	741/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	103.466,28	8.416,27	8.416,27	95.050,01	
2016	2013.2013	741/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	4.676.797,02	4.659.309,78	4.005.458,00	17.487,24	653.851,78
2016	2014.2014	741/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1.514.388,50	1.514.240,73	916.266,45	147,77	597.974,28
2016	2015.2015	741/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	6.479.439,37	6.475.117,04	1.452.610,64	4.322,33	5.022.506,40
			== TOTAUX == D.E investissements	12.868.043,11	12.751.035,76	6.382.751,36	117.007,35	6.368.284,40
			== TOTAUX == Enseignement supérieur	12.868.043,11	12.751.035,76	6.382.751,36	117.007,35	6.368.284,40
			F759 Enseignement pour handicapés					
			D.E investissements					
			IPESS Micheroux					
2016	2015.2015	752/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	34.273,78	32.271,53	32.271,53	2.002,25	
			CRT Abbé-Scry					
2016	2013.2013	752/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	7.986,96	4.549,60	4.549,60	3.437,36	
2016	2014.2014	752/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	71.263,59	71.263,59	31.111,86		40.151,73

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2015.2015	752/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	2.321,40	1.802,00	1.802,00	519,40	
			== TOTAUX == D.E investissements	115.845,73	109.886,72	69.734,99	5.959,01	40.151,73
			== TOTAUX == Enseignement pour handicapés	115.845,73	109.886,72	69.734,99	5.959,01	40.151,73
			F760 Complexes de délassement					
			D.E investissements					
			Domaine provincial de Wégimont					
2016	2010.2010	760/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	20.283,24			20.283,24	
2016	2011.2011	760/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	11.754,92	11.754,92			11.754,92
2016	2012.2012	760/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	23.348,59			23.348,59	
2016	2013.2013	760/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	33.294,60	16.522,46	11.407,00	16.772,14	5.115,46
2016	2014.2014	760/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	127.198,83	109.655,08	109.655,08	17.543,75	
2016	2015.2015	760/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	219.010,73	209.461,42	209.461,42	9.549,31	
			== TOTAUX == D.E investissements	434.890,91	347.393,88	330.523,50	87.497,03	16.870,38
			== TOTAUX == Complexes de délassement	434.890,91	347.393,88	330.523,50	87.497,03	16.870,38

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			F761 Jeunesse					
			D.E investissements					
			Service provincial de la jeunesse					
2016	2015.2015	761/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	4.154,72	3.428,50	3.428,50	726,22	
			== TOTAUX == D.E investissements	4.154,72	3.428,50	3.428,50	726,22	
			== TOTAUX == Jeunesse	4.154,72	3.428,50	3.428,50	726,22	
			F763 Culture, loisirs et fêtes					
			D.E transferts					
			SPAC Bibliothèques					
2016	2015.2015	767/262400	Subsides d'investissements alloués	109.643,15	109.643,15			109.643,15
			Culture, loisirs et fêtes					
2016	2014.2014	762/262481	Subsides pour équipement culturel en partenariat avec les communes ou des opérateurs culturels	70.626,80	70.626,80	70.626,80		
2016	2015.2015	762/262481	Subsides pour équipement culturel en partenariat avec les communes ou des opérateurs culturels	200.000,00	200.000,00			200.000,00
			== TOTAUX == D.E transferts	380.269,95	380.269,95	70.626,80		309.643,15
			D.E investissements					
			SPAC Administration					
2016	2013.2013	762/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1.416,18	708,09	708,09	708,09	
2016	2014.2014	762/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	25.242,03	23.345,04	18.969,92	1.896,99	4.375,12

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2015.2015	762/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	14.668,78	14.216,19	6.156,42	452,59	8.059,77
			SPAC Bibliothèques					
2016	2012.2012	767/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	5.993,46			5.993,46	
2016	2015.2015	767/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	19.006,68	17.278,80	17.278,80	1.727,88	
			SPAC Bibliothèques (biblio+médiathèque)					
2016	2015.2015	767/220000	Terrains - acquisition	45.100,00			45.100,00	
			Culture, loisirs et fêtes					
2016	2012.2012	762/242000	Patrimoine artistique - acquisition	25.558,00	25.558,00	25.558,00		
2016	2014.2014	762/242000	Patrimoine artistique - acquisition	19.442,00	19.442,00	19.442,00		
2016	2015.2015	762/242000	Patrimoine artistique - acquisition	25.930,00	25.930,00	25.930,00		
			== TOTAUX == D.E investissements	182.357,13	126.478,12	114.043,23	55.879,01	12.434,89
			== TOTAUX == Culture, loisirs et fêtes	562.627,08	506.748,07	184.670,03	55.879,01	322.078,04
			F769 Sports					
			D.E transferts					
			Sports					
2016	2013.2013	764/262400	Subsides d'investissements alloués	55.000,00	55.000,00			55.000,00
			== TOTAUX == D.E transferts	55.000,00	55.000,00			55.000,00
			D.E investissements					
			Complexe sportif Naimette-Xhovémont					
2016	2011.2011	764/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	142.323,41	142.323,41	67.712,04		74.611,37

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2015.2015	764/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	6.715,50	6.715,50	6.715,50		
			CREF					
2016	2012.2012	764/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	53.271,40	53.271,40			53.271,40
2016	2013.2013	764/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	317,75			317,75	
2016	2015.2015	764/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	263,78	263,78	263,78		
			Centre de formation de tennis					
2016	2010.2010	764/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	356.464,60			356.464,60	
2016	2011.2011	764/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	379.013,45			379.013,45	
2016	2013.2013	764/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	13.857,06			13.857,06	
2016	2015.2015	764/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1.623,82	1.623,82	1.623,82		
			== TOTAUX == D.E investissements	953.850,77	204.197,91	76.315,14	749.652,86	127.882,77
			== TOTAUX == Sports	1.008.850,77	259.197,91	76.315,14	749.652,86	182.882,77
			F789 Arts					
			D.E transferts					
			Edifices classés					
2016	2014.2014	773/262411	Participation aux frais de restauration de l'Emulation	880.000,00	880.000,00			880.000,00
			== TOTAUX == D.E transferts	880.000,00	880.000,00			880.000,00
			D.E investissements					
			Musée de la Vie wallonne					
2016	2013.2013	771/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	2.291,24	2.291,24			2.291,24

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2013.2013	771/242000	Patrimoine artistique - acquisition	74,02	74,02			74,02
			Château de Jehay					
2016	2012.2012	771/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	27.558,07			27.558,07	
2016	2013.2013	771/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	221.947,29	154.768,57	141.582,35	67.178,72	13.186,22
2016	2014.2014	771/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	11.314,69			11.314,69	
2016	2015.2015	771/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	608.445,34	570.202,77	205.533,80	38.242,57	364.668,97
			== TOTAUX == D.E investissements	871.630,65	727.336,60	347.116,15	144.294,05	380.220,45
			== TOTAUX == Arts	1.751.630,65	1.607.336,60	347.116,15	144.294,05	1.260.220,45
			F869 Interventions sociales et famille					
			D.E transferts					
			Aide et action sociales					
2016	2015.2015	801/262400	Subsides d'investissements alloués	17.571,00	17.571,00	17.571,00		
			== TOTAUX == D.E transferts	17.571,00	17.571,00	17.571,00		
			D.E investissements					
			Maison du social					
2016	2011.2011	840/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	16.390,12	16.390,12			16.390,12
2016	2015.2015	840/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	38.775,40	38.775,40			38.775,40
			== TOTAUX == D.E investissements	55.165,52	55.165,52			55.165,52

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			D.E dette					
			Aide et action sociales					
2016	2015.2015	801/292500	Prêts remboursables sans intérêts	30.000,00	30.000,00	30.000,00		
			== TOTAUX == D.E dette	30.000,00	30.000,00	30.000,00		
			== TOTAUX == Interventions sociales et famille	102.736,52	102.736,52	47.571,00		55.165,52
			F872 Soins de santé					
			D.E investissements					
			Direction générale Santé & environnement					
2016	2013.2013	870/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	8.756,41			8.756,41	
			Promotion santé à l'école					
2016	2013.2013	871/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1.890,54	1.890,54			1.890,54
2016	2014.2014	871/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	2.616,43	2.616,43			2.616,43
			Dépistage mobile					
2016	2014.2014	871/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1.764.732,00	1.764.732,00	677.481,59		1.087.250,41
			== TOTAUX == D.E investissements	1.777.995,38	1.769.238,97	677.481,59	8.756,41	1.091.757,38
			== TOTAUX == Soins de santé	1.777.995,38	1.769.238,97	677.481,59	8.756,41	1.091.757,38

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			F879 Hygiène et salubrité publique					
			D.E transferts					
			Traitement des eaux usées					
2016	2015.2015	877/262430	Subsides pour participation dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des communes de la province de Liège, en partenariat avec la Région wallonne	1.481.000,00	1.481.000,00	1.481.000,00		
2016	2016.2015	877/262430	Subsides pour participation dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des communes de la province de Liège, en partenariat avec la Région wallonne	23.708,00	23.707,34	23.707,34	0,66	
			== TOTAUX == D.E transferts	1.504.708,00	1.504.707,34	1.504.707,34	0,66	
			D.E dette					
			Adduction et distribution d'eau					
2016	2011.2011	874/280110	Libération de parts à la CILE	6.938,00	6.938,00			6.938,00
			== TOTAUX == D.E dette	6.938,00	6.938,00			6.938,00
			== TOTAUX == Hygiène et salubrité publique	1.511.646,00	1.511.645,34	1.504.707,34	0,66	6.938,00
			F939 Logement et aménagement du territoire					
			D.E transferts					
			Logement social					
2016	2007.2007	922/262470	Subsides pour participation provinciale dans l'aide au logement social	2.600,00	2.600,00			2.600,00
2016	2010.2010	922/262470	Subsides pour participation provinciale dans l'aide au logement social	250.000,00	250.000,00	250.000,00		

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses Extraordinaires (Exercices ANTERIEURS)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2011.2011	922/262470	Subsides pour participation provinciale dans l'aide au logement social	125.000,00	125.000,00			125.000,00
			== TOTAUX == D.E transferts	377.600,00	377.600,00	250.000,00		127.600,00
			D.E dette					
			Logement social					
2016	2012.2012	922/292300	Prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	1.567,56			1.567,56	
2016	2013.2013	922/292300	Prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	12.135,79	11.719,74		416,05	11.719,74
2016	2014.2014	922/292300	Prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	23.582,81	21.516,91	12.995,68	2.065,90	8.521,23
			== TOTAUX == D.E dette	37.286,16	33.236,65	12.995,68	4.049,51	20.240,97
			== TOTAUX == Logement et aménagement du territoire	414.886,16	410.836,65	262.995,68	4.049,51	147.840,97
			== TOTAUX ==	47.511.612,38	43.875.971,82	20.997.857,50	3.635.640,56	22.878.114,32
			Total Credit Reporté	47.295.830,38	43.685.006,38	20.806.892,06	3.610.824,00	22.878.114,32
			Imputation hors budget et non-valeurs					
			Mali Présumé					
			Sans-emploi				3.635.640,56	

PROVINCE de LIEGE

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Dépenses Antérieurs Extraordinaires (Récapitulatif Engagements)

Le 10.04.2017

Fonctions	Désignation	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dettes 000/92	Total 000/93
F009	Général		234.515,50		234.515,50
F059	Assurances		8.447,46		8.447,46
F103	Autorités provinciales		90.931,18		90.931,18
F123	Administration générale	4.353.295,31	11.116.077,52		15.469.372,83
F129	Patrimoine privé		75.823,99		75.823,99
F139	Services généraux		884.268,88		884.268,88
F429	Communications routières	522.268,69	18.409,87		540.678,56
F449	Voies navigables - Hydraulique		469.039,16		469.039,16
F569	Tourisme	27.500,00	311.650,76		339.150,76
F699	Agriculture		232.251,87		232.251,87
F719	Enseignement : Affaires générales		2.215.288,30	3.000,00	2.218.288,30
F739	Enseignement secondaire		3.933.718,41		3.933.718,41
F749	Enseignement supérieur		12.751.035,76		12.751.035,76
F759	Enseignement pour handicapés		109.886,72		109.886,72
F760	Complexes de délassement		347.393,88		347.393,88
F761	Jeunesse		3.428,50		3.428,50
F763	Culture, loisirs et fêtes	380.269,95	126.478,12		506.748,07
F769	Sports	55.000,00	204.197,91		259.197,91
F789	Arts	880.000,00	727.336,60		1.607.336,60
F869	Interventions sociales et famille	17.571,00	55.165,52	30.000,00	102.736,52
F872	Soins de santé		1.769.238,97		1.769.238,97
F879	Hygiène et salubrité publique	1.504.707,34		6.938,00	1.511.645,34
F939	Logement et aménagement du territoire	377.600,00		33.236,65	410.836,65
	TOTAUX EXERCICE ANTERIEUR	8.118.212,29	35.684.584,88	73.174,65	43.875.971,82

PROVINCE de LIEGE

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Dépenses Antérieurs Extraordinaires (Récapitulatif Imputations)

Le 10.04.2017

Fonctions	Désignation	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dettes 000/92	Total 000/93
F009	Général		167.258,10		167.258,10
F059	Assurances		8.447,46		8.447,46
F103	Autorités provinciales		15.937,76		15.937,76
F123	Administration générale	3.019.487,28	3.024.349,08		6.043.836,36
F129	Patrimoine privé		61.605,49		61.605,49
F139	Services généraux		611.307,24		611.307,24
F429	Communications routières	101.057,19	18.409,87		119.467,06
F449	Voies navigables - Hydraulique		399.791,02		399.791,02
F569	Tourisme	27.500,00	205.645,58		233.145,58
F699	Agriculture		56.036,63		56.036,63
F719	Enseignement : Affaires générales		1.723.228,82	3.000,00	1.726.228,82
F739	Enseignement secondaire		1.667.500,70		1.667.500,70
F749	Enseignement supérieur		6.382.751,36		6.382.751,36
F759	Enseignement pour handicapés		69.734,99		69.734,99
F760	Complexes de délassement		330.523,50		330.523,50
F761	Jeunesse		3.428,50		3.428,50
F763	Culture, loisirs et fêtes	70.626,80	114.043,23		184.670,03
F769	Sports		76.315,14		76.315,14
F789	Arts		347.116,15		347.116,15
F869	Interventions sociales et famille	17.571,00		30.000,00	47.571,00
F872	Soins de santé		677.481,59		677.481,59
F879	Hygiène et salubrité publique	1.504.707,34			1.504.707,34

PROVINCE de LIEGE

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Dépenses Antérieurs Extraordinaires (Récapitulatif Imputations)

Le 10.04.2017

Fonctions	Désignation	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dettes 000/92	Total 000/93
F939	Logement et aménagement du territoire	250.000,00		12.995,68	262.995,68
	TOTAUX EXERCICE ANTERIEUR	4.990.949,61	15.960.912,21	45.995,68	20.997.857,50
	MALI EXERCICES ANTERIEURS :				

PROVINCE de LIEGE

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses Extraordinaires (Exercice PROPRE)

Le 10.04.2017

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			F009 Général **D.E transferts** *Recettes et dépenses générales*					
2016	2016	000/642190	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service extraordinaire	44.000,00	43.384,00	43.384,00	616,00	
			== TOTAUX == D.E transferts	44.000,00	43.384,00	43.384,00	616,00	
			D.E investissements *Recettes et dépenses générales*					
2016	2016	000/662100	Dépenses accidentelles ou imprévues	15.000,00			15.000,00	
			== TOTAUX == D.E investissements	15.000,00			15.000,00	
			== TOTAUX == Général	59.000,00	43.384,00	43.384,00	15.616,00	
			F059 Assurances **D.E investissements** *Assurances*					
2016	2016	050/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	100.000,00	22.364,17	16.170,78	77.635,83	6.193,39

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	050/230000	Machines, matériel - acquisition	40.000,00	12.347,92	11.965,92	27.652,08	382,00
			== TOTAUX == D.E investissements	140.000,00	34.712,09	28.136,70	105.287,91	6.575,39
			== TOTAUX == Assurances	140.000,00	34.712,09	28.136,70	105.287,91	6.575,39
			F103 Autorités provinciales **D.E investissements** *Autorités provinciales*					
2016	2016	101/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	80.000,00			80.000,00	
			== TOTAUX == D.E investissements	80.000,00			80.000,00	
			== TOTAUX == Autorités provinciales	80.000,00			80.000,00	
			F123 Administration générale **D.E transferts** *Administration générale*					
2016	2016	104/262433	Interventions dans les projets supracommunaux, dont 10% du fonds des provinces au moins à affecter à des actions additionnelles de supracommunalité	2.748.074,00	2.315.136,36		432.937,64	2.315.136,36
			== TOTAUX == D.E transferts	2.748.074,00	2.315.136,36		432.937,64	2.315.136,36

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses Extraordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			D.E investissements					
			Administration générale					
2016	2016	104/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	207.000,00	196.995,99		10.004,01	196.995,99
2016	2016	104/230000	Machines, matériel - acquisition	2.236.890,00	1.787.186,77	393.147,81	449.703,23	1.394.038,96
2016	2016	104/240000	Mobilier - acquisition	1.300.000,00	483.827,11	255.341,50	816.172,89	228.485,61
2016	2016	104/240100	Machines de bureau - acquisition	25.000,00	8.169,19	497,79	16.830,81	7.671,40
2016	2016	104/241000	Matériel roulant - acquisition	900.000,00	792.467,89	304.333,14	107.532,11	488.134,75
2016	2016	104/244300	Matériel de cuisine - acquisition	205.000,00	174.051,84	15.682,27	30.948,16	158.369,57
2016	2016	104/270105	Travaux d'intérêt général	1.818.700,00	1.720.011,82	440.142,85	98.688,18	1.279.868,97
			Institut de formation					
2016	2016	106/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	2.915,00	2.650,00	2.650,00	265,00	
2016	2016	106/230000	Machines, matériel - acquisition	290.000,00	263.504,03	104.885,16	26.495,97	158.618,87
			Maison Grégoire					
2016	2016	104/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	20.000,00	20.000,00			20.000,00
			== TOTAUX == D.E investissements	7.005.505,00	5.448.864,64	1.516.680,52	1.556.640,36	3.932.184,12
			== TOTAUX == Administration générale	9.753.579,00	7.764.001,00	1.516.680,52	1.989.578,00	6.247.320,48
			F129 Patrimoine privé					
			D.E investissements					
			Administration générale					
2016	2016	124/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	382.353,74	319.170,36	59.851,68	63.183,38	259.318,68

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			Bâtiment Charlemagne					
2016	2016	124/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	85.390,26	85.390,26	7.342,28		78.047,98
			== TOTAUX == D.E investissements	467.744,00	404.560,62	67.193,96	63.183,38	337.366,66
			== TOTAUX == Patrimoine privé	467.744,00	404.560,62	67.193,96	63.183,38	337.366,66
			F139 Services généraux					
			D.E investissements					
			Service des bâtiments					
2016	2016	137/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	86.000,00	86.000,00			86.000,00
			Service informatique central					
2016	2016	139/231000	Matériel informatique - acquisition	875.000,00	841.221,16	182.311,39	33.778,84	658.909,77
			== TOTAUX == D.E investissements	961.000,00	927.221,16	182.311,39	33.778,84	744.909,77
			== TOTAUX == Services généraux	961.000,00	927.221,16	182.311,39	33.778,84	744.909,77

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			F169 Etranger et calamités					
			D.E transferts					
			Calamités					
2016	2016	141/262400	Subsides d'investissements alloués	1,00			1,00	
			== TOTAUX == D.E transferts	1,00			1,00	
			== TOTAUX == Etranger et calamités	1,00			1,00	
			F399 Sécurité et ordre public					
			D.E transferts					
			Secours d'urgence					
2016	2016	352/262400	Subsides d'investissements alloués	20.600,00	20.600,00			20.600,00
			== TOTAUX == D.E transferts	20.600,00	20.600,00			20.600,00

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			D.E investissements					
			Sécurité civile					
2016	2016	351/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	2.050.000,00	2.050.000,00			2.050.000,00
			== TOTAUX == D.E investissements	2.050.000,00	2.050.000,00			2.050.000,00
			== TOTAUX == Sécurité et ordre public	2.070.600,00	2.070.600,00			2.070.600,00
			F429 Communications routières					
			D.E investissements					
			Service technique provincial					
2016	2016	420/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	10.000,00	10.000,00			10.000,00
			Voiries					
2016	2016	421/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1,00			1,00	
			== TOTAUX == D.E investissements	10.001,00	10.000,00		1,00	10.000,00
			== TOTAUX == Communications routières	10.001,00	10.000,00		1,00	10.000,00

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			F449 Voies navigables - Hydraulique					
			D.E transferts					
			Cours d'eau non navigables					
2016	2016	484/262431	Subsides aux communes pour la réalisation de travaux sur les cours d'eau non navigables en vue d'éviter les innondations	1,00			1,00	
			== TOTAUX == D.E transferts	1,00			1,00	
			D.E investissements					
			Cours d'eau non navigables					
2016	2016	484/226000	Cours et plans d'eau - acquisition de terrains	1,00			1,00	
2016	2016	484/226010	Travaux extraordinaires d'urgence, d'amélioration ou de modification des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie	500.000,00	471.770,12		28.229,88	471.770,12
			== TOTAUX == D.E investissements	500.001,00	471.770,12		28.230,88	471.770,12
			== TOTAUX == Voies navigables - Hydraulique	500.002,00	471.770,12		28.231,88	471.770,12

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			E559 Industrie et énergie					
			D.E dette					
			SPI					
2016	2016	530/280000	Libération de parts B au capital de la SPI	1.290.000,00	1.287.855,00	1.287.855,00	2.145,00	
			== TOTAUX == D.E dette	1.290.000,00	1.287.855,00	1.287.855,00	2.145,00	
			== TOTAUX == Industrie et énergie	1.290.000,00	1.287.855,00	1.287.855,00	2.145,00	
			E569 Tourisme					
			D.E transferts					
			Tourisme					
2016	2016	560/262460	Subsides pour équipement touristique	460.000,00	460.000,00			460.000,00
			== TOTAUX == D.E transferts	460.000,00	460.000,00			460.000,00
			D.E investissements					
			Tourisme					
2016	2016	560/220000	Terrains - acquisition	5.000,00	804,75		4.195,25	804,75
2016	2016	560/221000	Constructions - acquisition	210.000,00			210.000,00	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	560/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	151.532,00	49.270,15		102.261,85	49.270,15
			== TOTAUX == D.E investissements	366.532,00	50.074,90		316.457,10	50.074,90
			== TOTAUX == Tourisme	826.532,00	510.074,90		316.457,10	510.074,90
			F699 Agriculture **D.E investissements** *Direction générale services agricoles*					
2016	2016	621/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	34.599,24	34.599,24			34.599,24
			Station d'analyses agricoles					
2016	2016	621/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	143.400,76			143.400,76	
			== TOTAUX == D.E investissements	178.000,00	34.599,24		143.400,76	34.599,24
			== TOTAUX == Agriculture	178.000,00	34.599,24		143.400,76	34.599,24

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			F719 Enseignement : Affaires générales					
			D.E transferts					
			Enseignement - Affaires générales					
2016	2016	700/642191	Remboursements de subsides	5.000,00			5.000,00	
			== TOTAUX == D.E transferts	5.000,00			5.000,00	
			D.E investissements					
			DG de l'Enseignemet et de la Formation					
2016	2016	701/244200	Equipement didactique - acquisition	985.000,00	980.060,83	403.825,80	4.939,17	576.235,03
			PMS					
2016	2016	706/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	60.000,00	5.859,49		54.140,51	5.859,49
			Internats					
2016	2016	708/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	106.001,00	99.612,04		6.388,96	99.612,04
			Enseignement secondaire					
2016	2016	700/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	660.000,00	430.639,88		229.360,12	430.639,88
			Enseignement - Affaires générales					
2016	2016	700/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1,00			1,00	
2016	2016	700/240000	Mobilier - acquisition	45.000,00	44.727,65		272,35	44.727,65
2016	2016	700/244200	Equipement didactique - acquisition	800.000,00	509.344,27	229.276,28	290.655,73	280.067,99
2016	2016	700/270102	Crédit destiné à l'attribution de marchés relatifs au rafraîchissement de la peinture de locaux scolaires	381.089,10	205.408,19	16.886,60	175.680,91	188.521,59
2016	2016	700/270103	Crédit destiné à l'attribution de marchés de travaux de sécurité dans les locaux scolaires	268.910,90	268.836,35		74,55	268.836,35
			== TOTAUX == D.E investissements	3.306.002,00	2.544.488,70	649.988,68	761.513,30	1.894.500,02

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			D.E dette					
			Prêts d'études					
2016	2016	703/292100	Prêts d'études	100.000,00	46.825,00	37.825,00	53.175,00	9.000,00
			== TOTAUX == D.E dette	100.000,00	46.825,00	37.825,00	53.175,00	9.000,00
			== TOTAUX == Enseignement : Affaires générales	3.411.002,00	2.591.313,70	687.813,68	819.688,30	1.903.500,02
			E739 Enseignement secondaire					
			D.E investissements					
			Enseignement agricole et horticole					
2016	2016	732/220000	Terrains - acquisition	500.000,00	498.025,00	498.025,00	1.975,00	
2016	2016	732/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	360.001,00	276.508,31		83.492,69	276.508,31
			Enseignement secondaire					
2016	2016	735/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	4.879.875,00	4.879.875,00	240.120,96		4.639.754,04
			== TOTAUX == D.E investissements	5.739.876,00	5.654.408,31	738.145,96	85.467,69	4.916.262,35
			== TOTAUX == Enseignement secondaire	5.739.876,00	5.654.408,31	738.145,96	85.467,69	4.916.262,35

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			F749 Enseignement supérieur					
			D.E investissements					
			Enseignement supérieur					
2016	2016	741/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	6.620.000,00	6.574.452,97		45.547,03	6.574.452,97
			== TOTAUX == D.E investissements	6.620.000,00	6.574.452,97		45.547,03	6.574.452,97
			== TOTAUX == Enseignement supérieur	6.620.000,00	6.574.452,97		45.547,03	6.574.452,97
			F759 Enseignement pour handicapés					
			D.E investissements					
			IPESS Micheroux					
2016	2016	752/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	30.000,00			30.000,00	
			== TOTAUX == D.E investissements	30.000,00			30.000,00	
			== TOTAUX == Enseignement pour handicapés	30.000,00			30.000,00	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			F760 Complexes de délassement					
			D.E investissements					
			Domaine provincial de Wégimont					
2016	2016	760/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	40.000,00	32.727,05	4.527,04	7.272,95	28.200,01
			== TOTAUX == D.E investissements	40.000,00	32.727,05	4.527,04	7.272,95	28.200,01
			== TOTAUX == Complexes de délassement	40.000,00	32.727,05	4.527,04	7.272,95	28.200,01
			F763 Culture, loisirs et fêtes					
			D.E transferts					
			Culture, loisirs et fêtes					
2016	2016	762/262481	Subsides pour équipement culturel en partenariat avec les communes ou des opérateurs culturels	200.000,00	8.150,00	8.150,00	191.850,00	
			== TOTAUX == D.E transferts	200.000,00	8.150,00	8.150,00	191.850,00	
			D.E investissements					
			SPAC Administration					
2016	2016	762/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	6.000,00	5.670,06		329,94	5.670,06
			SPAC Bibliothèques (biblio+médiathèque)					
2016	2016	767/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	78.650,00	78.650,00			78.650,00

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Depenses Extraordinaires (Exercice PROPRE)

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			Culture, loisirs et fêtes					
2016	2016	762/242000	Patrimoine artistique - acquisition	35.000,00	32.559,00	1.021,00	2.441,00	31.538,00
			== TOTAUX == D.E investissements	119.650,00	116.879,06	1.021,00	2.770,94	115.858,06
			D.E dette					
			Grands évènements					
2016	2016	762/280400	Participations, actions et parts - Acquisition	75.000,00	74.012,92	74.012,92	987,08	
			== TOTAUX == D.E dette	75.000,00	74.012,92	74.012,92	987,08	
			== TOTAUX == Culture, loisirs et fêtes	394.650,00	199.041,98	83.183,92	195.608,02	115.858,06
			F769 Sports					
			D.E transferts					
			Sports					
2016	2016	764/262400	Subsides d'investissements alloués	100.001,00	100.000,00		1,00	100.000,00
			== TOTAUX == D.E transferts	100.001,00	100.000,00		1,00	100.000,00
			D.E investissements					
			Services des sports					
2016	2016	764/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	20.000,00			20.000,00	
			Complexe sportif Naimette-Xhovémont					
2016	2016	764/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	170.000,00	33.148,09		136.851,91	33.148,09

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			CREF					
2016	2016	764/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	15.000,00	10.684,99	2.286,90	4.315,01	8.398,09
			Centre tennis de table					
2016	2016	764/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	5.000,00	4.551,72	2.353,45	448,28	2.198,27
			Centre de formation de tennis					
2016	2016	764/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	30.000,00	28.040,62		1.959,38	28.040,62
			Pôle Ballon à Waremme					
2016	2016	764/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	5.620.000,00	5.535.966,22	240.500,30	84.033,78	5.295.465,92
			== TOTAUX == D.E investissements	5.860.000,00	5.612.391,64	245.140,65	247.608,36	5.367.250,99
			== TOTAUX == Sports	5.960.001,00	5.712.391,64	245.140,65	247.609,36	5.467.250,99
			F789 Arts					
			D.E transferts					
			Edifices classés					
2016	2016	773/262410	Subsides pour grosses réparations et restauration d'édifices classés, propriétés de pouvoirs publics autres que l'Etat	100.000,00	98.636,81	98.636,81	1.363,19	
2016	2016	773/262440	Subsides pour grosses réparations et restauration d'édifices classés, propriétés de personnes privées	50.000,00	49.739,53	49.739,53	260,47	
			== TOTAUX == D.E transferts	150.000,00	148.376,34	148.376,34	1.623,66	
			D.E investissements					
			Musée de la Vie wallonne					
2016	2016	771/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	140.000,00	9.362,25		130.637,75	9.362,25

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	771/242000	Patrimoine artistique - acquisition	5.000,00	4.950,50	2.850,00	49,50	2.100,50
			Château de Jehay					
2016	2016	771/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	640.219,00	511.247,52	127.726,92	128.971,48	383.520,60
			== TOTAUX == D.E investissements	785.219,00	525.560,27	130.576,92	259.658,73	394.983,35
			== TOTAUX == Arts	935.219,00	673.936,61	278.953,26	261.282,39	394.983,35
			F799 Cultes et laïcité					
			D.E transferts					
			Cultes					
2016	2016	790/262420	Subsides pour grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, effectuées par les communes, en partenariat avec la Région wallonne	115.000,00	103.434,38	103.434,38	11.565,62	
2016	2016	790/262450	Subsides pour participation aux frais de grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, effectuées par les fabriques d'églises, en partenariat avec la Région wallonne	50.000,00	28.899,13	28.899,13	21.100,87	
			== TOTAUX == D.E transferts	165.000,00	132.333,51	132.333,51	32.666,49	
			== TOTAUX == Cultes et laïcité	165.000,00	132.333,51	132.333,51	32.666,49	

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
			F869 Interventions sociales et famille					
			D.E transferts					
			Aide et action sociales					
2016	2016	801/262400	Subsides d'investissements alloués	26.339,00	25.618,69	20.607,86	720,31	5.010,83
			== TOTAUX == D.E transferts	26.339,00	25.618,69	20.607,86	720,31	5.010,83
			D.E dette					
			La famille					
2016	2016	844/292200	Prêts installation jeunes	25.000,00			25.000,00	
			== TOTAUX == D.E dette	25.000,00			25.000,00	
			== TOTAUX == Interventions sociales et famille	51.339,00	25.618,69	20.607,86	25.720,31	5.010,83
			F872 Soins de santé					

Exercice	Fonds	Article	Désignation	Allocation total	Engagements	Imputations	Sans Emploi	A Reporter
2016	2016	871/288000	**D.E dette** *Laboratoires* Cautionnements versés en numéraires	2.000,00			2.000,00	
			== TOTAUX == D.E dette	2.000,00			2.000,00	
			== TOTAUX == Soins de santé	2.000,00			2.000,00	
2016	2016	877/262430	**F879 Hygiène et salubrité publique** **D.E transferts** *Traitement des eaux usées* Subsides pour participation dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des communes de la province de Liège, en partenariat avec la Région wallonne	199.900,00	186.234,40		13.665,60	186.234,40
			== TOTAUX == D.E transferts	199.900,00	186.234,40		13.665,60	186.234,40
			== TOTAUX == Hygiène et salubrité publique	199.900,00	186.234,40		13.665,60	186.234,40
			== TOTAUX ==	39.885.446,00	35.341.236,99	5.316.267,45	4.544.209,01	30.024.969,54
			Imputation hors budget et non-valeurs **Mali Présumé** **Sans-emploi**				4.544.209,01	

PROVINCE de LIEGE

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Dépenses Propres Extraordinaires (Récapitulatif Engagements)

Le 10.04.2017

Fonctions	Désignation	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dettes 000/92	Total 000/93
F009	Général	43.384,00			43.384,00
F059	Assurances		34.712,09		34.712,09
F103	Autorités provinciales				
F123	Administration générale	2.315.136,36	5.448.864,64		7.764.001,00
F129	Patrimoine privé		404.560,62		404.560,62
F139	Services généraux		927.221,16		927.221,16
F169	Etranger et calamités				
F399	Sécurité et ordre public	20.600,00	2.050.000,00		2.070.600,00
F429	Communications routières		10.000,00		10.000,00
F449	Voies navigables - Hydraulique		471.770,12		471.770,12
F559	Industrie et énergie			1.287.855,00	1.287.855,00
F569	Tourisme	460.000,00	50.074,90		510.074,90
F699	Agriculture		34.599,24		34.599,24
F719	Enseignement : Affaires générales		2.544.488,70	46.825,00	2.591.313,70
F739	Enseignement secondaire		5.654.408,31		5.654.408,31
F749	Enseignement supérieur		6.574.452,97		6.574.452,97
F759	Enseignement pour handicapés				
F760	Complexes de délassement		32.727,05		32.727,05
F763	Culture, loisirs et fêtes	8.150,00	116.879,06	74.012,92	199.041,98
F769	Sports	100.000,00	5.612.391,64		5.712.391,64
F789	Arts	148.376,34	525.560,27		673.936,61
F799	Cultes et laïcité	132.333,51			132.333,51
F869	Interventions sociales et famille	25.618,69			25.618,69

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Dépenses Propres Extraordinaires (Récapitulatif Engagements)

Fonctions	Désignation	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dettes 000/92	Total 000/93
F872	Soins de santé				
F879	Hygiène et salubrité publique	186.234,40			186.234,40
	TOTAUX EXERCICE PROPRE	3.439.833,30	30.492.710,77	1.408.692,92	35.341.236,99

PROVINCE de LIEGE

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Dépenses Propres Extraordinaires (Récapitulatif Imputations)

Le 10.04.2017

Fonctions	Désignation	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dettes 000/92	Total 000/93
F009	Général	43.384,00			43.384,00
F059	Assurances		28.136,70		28.136,70
F103	Autorités provinciales				
F123	Administration générale		1.516.680,52		1.516.680,52
F129	Patrimoine privé		67.193,96		67.193,96
F139	Services généraux		182.311,39		182.311,39
F169	Etranger et calamités				
F399	Sécurité et ordre public				
F429	Communications routières				
F449	Voies navigables - Hydraulique				
F559	Industrie et énergie			1.287.855,00	1.287.855,00
F569	Tourisme				
F699	Agriculture				
F719	Enseignement : Affaires générales		649.988,68	37.825,00	687.813,68
F739	Enseignement secondaire		738.145,96		738.145,96
F749	Enseignement supérieur				
F759	Enseignement pour handicapés				
F760	Complexes de délassement		4.527,04		4.527,04
F763	Culture, loisirs et fêtes	8.150,00	1.021,00	74.012,92	83.183,92
F769	Sports		245.140,65		245.140,65
F789	Arts	148.376,34	130.576,92		278.953,26
F799	Cultes et laïcité	132.333,51			132.333,51
F869	Interventions sociales et famille	20.607,86			20.607,86

Compte Budgétaire Exercice 2016 : Dépenses Propres Extraordinaires (Récapitulatif Imputations)

Fonctions	Désignation	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dettes 000/92	Total 000/93
F872	Soins de santé				
F879	Hygiène et salubrité publique				
	TOTAUX EXERCICE PROPRE	352.851,71	3.563.722,82	1.399.692,92	5.316.267,45

PROVINCE de LIEGE

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2016 : (TABLEAU RECAPITULATIF EXTRAORDINAIRE)

Le 10.04.2017

		PROPRE	ANTERIEUR	TOTAL
1. Droits constatés au profit de la province		3.208.392,30	70.350.344,18	73.558.736,48
- Irrécouvrables et non_valeurs				
= Droits constatés nets		= 3.208.392,30	= 70.350.344,18	= 73.558.736,48
- Engagements		35.341.236,99	43.875.971,82	79.217.208,81
= Résultat budgétaire avant prélèvement		= -32.132.844,69	= 26.474.372,36	= -5.658.472,33
+ Prélèvement positif		13.950.000,00		13.950.000,00
- Prélèvement négatif				
= Résultat budgétaire de l'exercice	Excédent	=	= 26.474.372,36	= 8.291.527,67
	Déficit	= -18.182.844,69	=	=
2. Droits constatés au profit de la province		3.208.392,30	70.350.344,18	73.558.736,48
- Irrécouvrables et non_valeurs				
= Droits constatés nets		= 3.208.392,30	= 70.350.344,18	= 73.558.736,48
- Imputations sur engagements		5.316.267,45	20.997.857,50	26.314.124,95
= Résultat comptable avant prélèvement		= -2.107.875,15	= 49.352.486,68	= 47.244.611,53
+ Prélèvement positif		13.950.000,00		13.950.000,00
- Prélèvement négatif				
= Résultat comptable de l'exercice	Excédent	= 11.842.124,85	= 49.352.486,68	= 61.194.611,53
	Déficit	=	=	=

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2016 : (TABLEAU RECAPITULATIF EXTRAORDINAIRE)

	PROPRE	ANTERIEUR	TOTAL
3. Engagements totaux de l'exercice	35.341.236,99	43.875.971,82	79.217.208,81
- Imputations totales de l'exercice	5.316.267,45	20.997.857,50	26.314.124,95
= Engagements à reporter sur l'exercice suivant	= 30.024.969,54	= 22.878.114,32	= 52.903.083,86

COMPTES ANNUELS 2016

BILAN, COMPTE DE RESULTATS ET ANNEXES

BILAN

ACTIF

	Codes	2016	2015
ACTIFS IMMOBILISES	20/29	543.662.943	453.015.184
I . Frais d'établissement	20		
II . Immobilisations incorporelles	21		
III. Immobilisations corporelles	22/27	263.513.720	259.954.108
A. Patrimoine immobilier			
Terrains, constructions et bois	22	198.153.458	202.889.859
B. Patrimoine mobilier			
1.Installations, machines, outlillage et matériel informatique	23	6.396.071	6.626.106
2.Mobilier, matériel roulant et patrimoine artistique	24	12.537.496	12.555.482
C. Immeuble en location-financement et droits similaires	25		
D. Immobilisations corporelles en cours	27	27.037.700	21.552.213
E. Autres immobilisations corporelles	261	8.176.060	8.176.060
F. Immobilisations non affectés à l'exploitation	262	11.212.936	8.154.388
IV. Immobilisations financières	28	256.198.189	166.623.337
A. Participations, actions et parts	280	256.198.189	166.623.337
B. Créances	281		
C. Cautionnements versés en numéraire	288		
V. Créances à plus d'un an	29	23.951.034	26.437.739
A. Créances pour prestations	290		
B. Promesse de subsides à recevoir	291	11.755.063	12.542.808
C. Autres créances	292	12.195.972	13.894.932
ACTIFS CIRCULANTS	30/58	206.915.066	191.028.222
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	30	205.000	205.000
VII. Créances à un an au plus	40/41	96.827.848	34.689.955
A. Créances pour impôts et exploitation	40	87.684.785	22.843.100
B. Autres créances	41	9.143.063	11.846.855
VIII. Placements de trésorie	51/53	235.349	235.349
IX. Valeurs disponibles	54/58	109.646.869	155.897.918
X. Comptes de régularisation	490/1		
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	750.578.009	644.043.406

B I L A N

P A S S I F	Codes	**2016**	**2015**
FONDS PROPRES	10/15	603.103.626	494.437.766
I. Capital	10	235.833.642	235.833.642
II. Patrimoine permanent résultant de dons	11		
III. Plus-values de réévaluation	12	116.713.199	28.498.381
IV. Réserves	13	119.327.966	101.849.606
A. Fonds de réserve ordinaire, transfert du SO	130	119.327.966	101.849.606
B. Fonds de réserve extraordinaire, transfert du SE	131		
C. Fonds de réserve extraordinaire, transfert du SO	132		
V. Résultats reportés	14	96.838.656	94.484.980
VI. Subsides d'investissement	15	34.390.161	33.771.157
PROVISIONS	16		
VII. Provisions pour risques et charges	160/6		
A. Provisions pour pensions et obligations similaires	160		
B. Provisions pour grosses réparation et gros entretien	161		
C. Provions pour arriérés de rénumération	162		
D. Provisions pour autres risques et charges	163/6		
DETTES	17/49	147.474.383	149.605.640
VIII. Dettes à plus d'un an	17	116.021.780	118.670.091
A. Dettes financières	170/4	115.866.474	118.493.296
1. Emprunts à charge de la Province	170	104.111.412	105.950.488
2. Emprunts à charge des autorités supérieures	171	11.755.063	12.542.808
3. Emprunts à charge de tiers	172		
B. Autres dettes	175	155.306	176.795
C. Cautionnements reçus en numéraire	178		
IX. Dettes à un an au plus	42/8	29.926.048	29.644.664
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	16.357.564	16.609.294
B. Dettes financières	43	2.597.461	2.604.484
C. Dettes de fonctionnement	44	6.383.105	5.789.283
D. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	1.721.183	2.014.026
E. Acomptes perçus	46	141.971	113.877
F. Dettes relatives à la gestion de fonds de tiers	47	2.359.362	2.245.416
G. Dettes diverses	48	365.401	268.284
X. Comptes de régularisation	49	1.526.555	1.290.885
TOTAL DU PASSIF	10/49	750.578.009	644.043.406

COMPTE DE RESULTATS

	Codes	2016	2015
I. Produits d'exploitation	70/74	417.642.679	418.580.130
A. Produits de fonctionnement	70	202.873.441	207.648.543
1. Produits de la fiscalité	701	190.087.600	193.120.346
2. Produits de fonctionnement	702	12.785.841	14.528.196
B. Variations de stock	71		
C. Travaux internes passés à immobilisée	72		
D. Autres produits d'exploitation	74	214.769.238	210.931.588
III. Mali d'exploitation (I - II)			
IV. Produits financiers	75	3.029.022	3.045.615
A. Produits des immobilisations financières	750	158.103	158.121
B. Produits des actifs circulants	751	310.142	509.596
C. Autres produits financiers	752	32	2.048
D. Réductions de subsides d'investissements reçus	753	2.330.751	2.264.069
E. Subventions d'intérêts	754	229.995	111.782
VI. Mali financier (IV - V)		**8.332**	**314.792**
VII. Mali courant (III + VI)			
VIII. Produits exceptionnels	76	340.085	378.372
A. Plus-values sur réalisations d'actifs immobilisés	760	21.218	235.653
B. Autres produits exceptionnels	761	318.867	142.719
C. Reprises d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions	761		
X. Mali exceptionnel (VIII - IX)		**831.878**	**1.801.515**
XI. Mali de l'exercice (VII + X)			
XIII. Prélèvements sur les fonds de réserve	78	14.204.210	13.803.108
XIV. Mali de l'exercice à reporter	**79**		

COMPTE DE RESULTATS

	Codes	2016	2015
II. Charges de fonctionnement	60/64	396.970.433	389.024.755
A. Biens gérés comme stock	60		
1. Achats	600/8		
2. Variation des stocks	609		
B. Services et biens d'exploitation	61	37.155.575	39.439.728
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	62	317.801.844	306.614.350
D. Amortissements, réductions de valeurs et provisions pour risques et charges	63	21.108.299	22.247.582
E. Autres charges d'exploitation	64	20.904.716	20.723.095
III. Boni d'exploitation (I - II)		**20.672.246**	**29.555.376**
V. Charges financières	65	3.037.354	3.360.407
A. Charges des dettes	650	3.011.253	3.298.953
B. Réductions de valeurs sur actifs circulants	651		
C. Moins-values sur réalisations d'actifs circulants	652		
D. Autres charges financières	653	26.101	61.455
VI. Boni financier (IV - V)			
VII. Boni courant (III + VI)		**20.663.914**	**29.240.583**
IX. Charges exceptionnelles	66	1.171.962	2.179.887
A. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	660	1.834	133
B. Réductions de valeurs sur immobilisations financières	661		
B. Autres charges exceptionnelles	662	1.170.128	2.179.754
X. Boni exceptionnel (VIII - IX)			
XI. Boni de l'exercice (VII + X)		**19.832.037**	**27.439.068**
XIII. Transferts aux fonds de réserve	68	31.682.570	37.507.856
XIV. Boni de l'exercice à reporter	**69**	**2.353.677**	**3.734.320**

I - FRAIS D'ETABLISSEMENT (rubrique 20 de l'actif)

	Frais de restructuration
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	0
Mutations de l'exercice :	
- Nouveaux frais imputés	
- Amortissements (-)	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	**0**

II - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)

	Concessions, brevets, licences, logiciels....
a) VALEUR D'ACQUISITION	
Au terme de l'exercice précédent	2.504.899
Mutations de l'exercice	
. Acquisitions (+)	
. Cessions et désaffectations (-)	
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	
Au terme de l'exercice	2.504.899
b) AMORTISSEMENTS	
Au terme de l'exercice précédent	2.504.899
Mutations de l'exercice	
. Actés (+)	
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	
Au terme de l'exercice	2.504.899
c) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	**0**

III - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Patrimoine immobilier	Patrimoine mobilier
a) VALEUR D'ACQUISITION		
Au terme de l'exercice précédent	552.729.454	93.754.875
Mutations de l'exercice		
. Acquisitions (+)	498.025	5.075.799
. Cessions et désaffectations (-)		-100.793
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	1.292.393	
Au terme de l'exercice	554.519.871	98.729.880
b) AMENAGEMENTS ET GROS ENTRETIEN		
Au terme de l'exercice précédent	156.977.592	146.650
Mutations de l'exercice		
. Acquisitions (+)	6.976	
. Cessions et désaffectations (-)		
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	7.008.882	
Au terme de l'exercice	163.993.449	146.650
c) AMORTISSEMENTS ANNUELS		
Au terme de l'exercice précédent	399.954.668	74.573.287
Mutations de l'exercice		
. Actés (+)	5.714.306	5.323.752
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)		-100.726
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)		
Au terme de l'exercice	405.668.973	79.796.314
d) AMORT. SUR AMENAGEMENTS ET GROS ENTRETIEN		
Au terme de l'exercice précédent	106.862.519	146.650
Mutations de l'exercice		
. Actés (+)	7.828.371	
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)		
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)		
Au terme de l'exercice	114.690.890	146.650
e) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	**198.153.460**	**18.933.567**

II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A. PATRIMOINE IMMOBILIER

	Terrains	Constructions
a) VALEUR D'ACQUISITION		
Au terme de l'exercice précédent	27.031.517	525.697.937
Mutations de l'exercice		
. Acquisitions (+)	498.025	
. Cessions et désaffectations (-)		
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)		1.292.393
Au terme de l'exercice	27.529.542	526.990.329
b) AMÉNAGEMENTS ET GROS ENTRETIEN		
Au terme de l'exercice précédent	489.556	145.957.022
Mutations de l'exercice		
. Acquisitions (+)		6.976
. Cessions et désaffectations (-)		
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	4.887	6.594.032
Au terme de l'exercice	494.443	152.558.030
c) AMORTISSEMENTS ANNUELS		
Au terme de l'exercice précédent		399.954.668
Mutations de l'exercice		
. Actés (+)		5.714.306
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)		
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)		
Au terme de l'exercice	0	405.668.973
d) AMORT. SUR AMÉNAGEMENTS ET GROS ENTRETIEN		
Au terme de l'exercice précédent	60.132	98.075.710
Mutations de l'exercice		
. Actés (+)	10.270	7.438.132
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)		
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)		
Au terme de l'exercice	70.402	105.513.842
e) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	**27.953.584**	**168.365.543**

II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A. PATRIMOINE IMMOBILIER (suite)

	Voirie	Cours et plans d'eau	Total
a) VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent			552.729.454
Mutations de l'exercice			
. Acquisitions (+)			498.025
. Cessions et désaffectations (-)			0
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)			1.292.393
Au terme de l'exercice	0	0	554.519.871
b) AMÉNAGEMENTS ET GROS ENTRETIEN			
Au terme de l'exercice précédent	3.413.432	7.117.582	156.977.592
Mutations de l'exercice			
. Acquisitions (+)			6.976
. Cessions et désaffectations (-)			
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)		409.964	7.008.882
Au terme de l'exercice	3.413.432	7.527.545	163.993.449
c) AMORTISSEMENTS ANNUELS			
Au terme de l'exercice précédent			399.954.668
Mutations de l'exercice			
. Actés (+)			5.714.306
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)			0
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)			
Au terme de l'exercice	0	0	405.668.973
d) AMORT. SUR AMÉNAGEMENTS ET GROS ENTRETIEN			
Au terme de l'exercice précédent	2.901.353	5.825.323	106.862.519
Mutations de l'exercice			
. Actés (+)	76.615	303.354	7.828.371
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)			
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)			
Au terme de l'exercice	2.977.968	6.128.677	114.690.890
e) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	**435.463**	**1.398.868**	**198.153.460**

II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

B. PATRIMOINE MOBILIER

1. Installations, machines, outillage et matériel informatique

	Installations, machines, outillage	Matériel informatique	Total
a) VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	27.841.219	19.084.609	46.925.828
Mutations de l'exercice			
. Acquisitions (+)	1.161.790	697.942	1.859.731
. Cessions et désaffectations (-)		-169	-169
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)			
Au terme de l'exercice	29.003.009	19.782.382	48.785.391
b) GROS ENTRETIEN			
Au terme de l'exercice précédent	146.650		146.650
Mutations de l'exercice			
. Acquisitions (+)			
. Cessions et désaffectations (-)			
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)			
Au terme de l'exercice	146.650	0	146.650
c) AMORTISSEMENTS ANNUELS			
Au terme de l'exercice précédent	22.623.886	17.675.837	40.299.722
Mutations de l'exercice			
. Actés (+)	1.418.407	671.293	2.089.699
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)		-101	-101
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)			
Au terme de l'exercice	24.042.292	18.347.028	42.389.320
d) AMORTISSEMENTS SUR GROS ENTRETIEN			
Au terme de l'exercice précédent	146.650		146.650
Mutations de l'exercice			
. Actés (+)			
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)			
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)			
Au terme de l'exercice	146.650	0	146.650
e) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	**4.960.717**	**1.435.354**	**6.396.071**

II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

B. PATRIMOINE MOBILIER

2. Mobilier, matériel roulant et patrimoine artistique

	Mobilier	Matériel de bureau	Matériel didactique
a) VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	8.450.027	1.421.924	15.873.261
Mutations de l'exercice			
. Acquisitions (+)	572.829	1.002	1.468.463
. Cessions et désaffectations (-)			
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)			
Au terme de l'exercice	9.022.857	1.422.926	17.341.724
b) AMORTISSEMENTS ANNUELS			
Au terme de l'exercice précédent	7.237.607	1.355.349	12.378.318
Mutations de l'exercice			
. Actés (+)	523.559	50.793	1.581.399
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)			
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)			
Au terme de l'exercice	7.761.166	1.406.142	13.959.717
c) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	**1.261.690**	**16.785**	**3.382.007**

	Matériel roulant	Matériel de cuisine	Patrimoine artistique
a) VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	14.634.206	1.588.024	4.861.604
Mutations de l'exercice			
. Acquisitions (+)	937.151	161.821	74.801
. Cessions et désaffectations (-)	-100.624		
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)			
Au terme de l'exercice	15.470.732	1.749.845	4.936.405
b) AMORTISSEMENTS ANNUELS			
Au terme de l'exercice précédent	12.224.808	1.077.482	
Mutations de l'exercice			
. Actés (+)	960.625	117.678	
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	-100.624		
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)			
Au terme de l'exercice	13.084.808	1.195.160	
e) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	**2.385.924**	**554.685**	**4.936.405**

II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Immobilisations corporelles en cours	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations non affectées à l'exploitation
a) VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	21.552.213	8.176.060	51.019.145
Mutations de l'exercice			
. Acquisitions (+)	13.786.761		5.300.417
. Cessions et désaffectations (-)			
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	-8.301.275		
Au terme de l'exercice	27.037.700	8.176.060	56.319.562
b) AMORTISSEMENTS ANNUELS			
Au terme de l'exercice précédent			42.864.757
Mutations de l'exercice			
. Actés (+)			2.241.869
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)			
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)			
Au terme de l'exercice	0	0	45.106.626
c) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	**27.037.700**	**8.176.060**	**11.212.936**

IV - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

A. Participations actions et parts

a) VALEUR D'ACQUISITION	
Au terme de l'exercice précédent	243.453.453
Mutations de l'exercice	
. Acquisitions (+)	1.361.868
. Cessions et désaffectations (-)	
. Régularisation suivant inventaire (+) (-)	-1.834
Au terme de l'exercice	244.813.486
b) MONTANTS NON APPELÉS	
Au terme de l'exercice précédent	-56.843.648
Mutations de l'exercice	
. Acquisitions et souscriptions (+)	
. Cessions et désaffectations (-)	
Au terme de l'exercice	-56.843.648
c) + Value de réévaluation	
Au terme de l'exercice précédent	-19.986.468
Mutations de l'exercice	
. Actée (+)	88.214.818
. Cessions et désaffectations (-)	
Au terme de l'exercice	68.228.350
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	256.198.189

V - CREANCES À PLUS D'UN AN

B. Promesses de subsides d'investissement à recevoir de l'Autorité supérieure

	En capital et en récupération de remboursement d'emprunts
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	12.542.808
. Promesses reçues (+)	
. Promesses transférée	
. Transferts à moins d'un an (-)	-787.745
. Mise en non valeur (-)	
VALEUR NETTE COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE	11.755.063

C. Autres créances

	Prêts d'études	Prêts aux jeunes ménages
MONTANTS ACCORDES		
Valeur comptable au terme de l'exercice précédent	419.694	23.902
. Nouveaux prêts accordés (+)	40.825	
. Remboursements (-)	-109.520	-13.200
. Transfert du montant échéant dans l'année (-)		
. Transfert en créances douteuses (-)		
VALEUR NETTE COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE	350.998	10.702

	Prêts pour habitations sociales	Prêts aux communes
MONTANTS ACCORDES		
Valeur comptable au terme de l'exercice précédent	8.390.775	5.060.561
. Nouveaux prêts accordés (+)	12.996	30.000
. Remboursements (-)	-1.016.490	-643.570
. Transfert du montant échéant dans l'année (-)		
. Transfert en créances douteuses (-)		
VALEUR NETTE COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE	7.387.280	4.446.991

MONTANTS ACCORDES	**Total**
Valeur comptable au terme de l'exercice précédent	13.894.932
. Nouveaux prêts accordés (+)	83.821
. Remboursements (-)	-1.782.781
. Transfert du montant échéant dans l'année (-)	
. Transfert en créances douteuses (-)	
VALEUR NETTE COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE	**12.195.972**

IV. - RESERVES

	Fonds de réserve ordinaire, transfert du SO	Fonds de réserve extraordinaire, transfert du SO
Au terme de l'exercice précédent	101.849.606	0
Mutations de l'exercice		
. Dotations (+)	17.732.570	13.950.000
. Prélèvements (-)	-254.210	-13.950.000
Au terme de l'exercice	119.327.966	0

VI - SUBSIDES D'INVESTISSEMENT

	Total
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	33.771.157
Mutations de l'exercice	
. Nouveaux subsides (+)	2.993.139
. Réductions de l'exercice (-)	-2.330.751
. Non valeurs (-) .	-43.384
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	34.390.161

VIII - DETTES A PLUS D'AN

	Dettes financières	Autres dettes
Au terme de l'exercice précédent	118.493.296	176.795
Mutations de l'exercice	0	
. Nouveaux emprunts (+)	13.853.006	
. Ajustement billets de trésorerie (+/-)	3.572	
. Emprunts regularisation transfert N-1	-167.770	
. Non valeurs (-)	0	
. Remboursements anticipés (-)	0	
. Transfert du montant échéant dans l'année (-)	-16.315.631	-21.489
Au terme de l'exercice	115.866.474	155.306

VENTILATION DES DETTES FINANCIERES

	Emprunts à charge de la Province	Emprunts à charge des autorités supérieures
Au terme de l'exercice précédent	105.950.488	12.542.808
Mutations de l'exercice		
. Nouveaux emprunts (+)	13.853.006	
. Ajustement billets de trésorerie (+/-)	3.572	
. Emprunts regularisation transfert N-1	-12	-167.758
. Non valeurs (-)		
. Remboursements anticipés (-)		
. Transfert du montant échéant dans l'année (-)	-15.695.643	-619.987
Au terme de l'exercice	104.111.412	11.755.063

Liste des adjudicataires des marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels le Conseil provincial a choisi le mode de passation et a fixé les conditions.

Article Budgétaire	*N° GED*	*Objet du marché*	*Nature du Marché*	*Mode de passation choisi*	*Montant de l'attribution HTVA et Adjudicataire*	*Date de la délibération du Conseil provincial*
764/75000/613180	2015-11390	Location d'un chapiteau en ce compris le matériel nécessaire à la présentation des coureurs et au petit déjeuner précédant la course Liège-Bastogne-Liège prévue le 24 avril 2016	fournitures	PROCEDURE NEGOCIEE SANS PUBLICITE	S.A.GEORGES VELDEMAN de Bree 25.816,00 EUR HTVA	28 janvier 2016
104/xxxxx/230000	2015-13340	Acquisition groupée de matériel destiné à équiper le Studio d'enregistrement de la Province de Liège et à mettre à disposition dans le cadre du projet « containers-FabLab-ateliers musicaux itinérants », l'appareillage nécessaire à la mise en œuvre de modules créatifs	fournitures	ADJUDICATION OUVERTE	SPRL JOYSTICK AUDIO de Drongen - lots 5, 11, 60 et 66 pour un montant de 20.990,00 EUR HTVA SPRL THE SOUND SOURCE (M2M div.) - lots 1, 7, 12, 25, 26, 28, 29, 34, 35, 36, 37, 50 et 56 pour un montant de 36.931,00 EUR HTVA et le lot 67 pour un montant de 1.335,00 EUR HTVA. SPRL JUKE BOX LIMITED BENELUX de Bruxelles - lots 21, 22, 62 et 63 pour un montant de 15.140,00 EUR HTVA. SPRL AMPTEC de Diepenbeek - lots 2, 6, 8, 14, 17, 20, 23, 24, 27, 30, 31, 43 et 59 pour un montant de 32.382,61 EUR HTVA et les lots 10 et 68 au montant de 3.715,90 EUR HTVA. SA PLAY AV de Nazarethlots 3, 4, 9, 16, 33, 38, 39, 41, 42, 44, 45, 47, 48, 49, 51, 53 et 61 pour un montant de 37.363,00 EUR HTVA et le lot 15 pour un montant de 1.892,00 EUR HTVA et les lots 13, 18, 19, 40, 52 et 55 au montant de 3.520,50 EUR HTVA **soit** un montant total de 153.270,01 EUR HTVA	28 janvier 2016
104/11100/270105	2016-00544	Service provincial des Bâtiments - 42H112 - Immeuble "Charlemagne" - Remplacement du groupe de production d'eau glacée.	travaux	PROCEDURE NEGOCIEE SANS PUBLICITE	SA DELBRASSINE 75.351,40 EUR HTVA	28 janvier 2016
124/11020/273000	2016-01238	Service provincial des Bâtiments - 48H114 - Bureaux "OPERA" - Remplacement des automates de régulation du système HVAC.	travaux	PROCEDURE NEGOCIEE SANS PUBLICITE	SA TPF UTILITIES 60.611,00 EUR HTVA	25 février 2016
124/11020/273000	2016-01978	Service provincial des Bâtiments - 49H114 - Bureaux OPERA. Remplacement des éjectos-convecteurs des 3ème et 4ème étages et modification des tuyauteries alimentant ceux-ci.	travaux	PROCEDURE NEGOCIEE SANS PUBLICITE	SA VEOLIA 175.859,83 EUR HTVA	25 février 2016
	2016-00638	Acquisition et montage d'un échafaudage neuf nécessaire aux travaux de restauration du Château de Jehay - Marché de fournitures	fournitures	ADJUDICATION OUVERTE	Renonciation et relance	28 avril 2016

Article Budgétaire	***N° GED***	***Objet du marché***	***Nature du Marché***	***Mode de passation choisi***	***Montant de l'attribution HTVA et Adjudicataire***	***Date de la délibération du Conseil provincial***
104/77200/230000	2016-08525	Direction générale Infrastructures et Environnement - Château de Jehay - Acquisition et montage d'un échafaudage neuf à disposer le long des façades du Château de Jehay, côté douves - relance du dossier suite Renonciation au marché	fournitures	PROCEDURE NEGOCIEE SANS PUBLICITE	SA LES ENTREPRISES GILLES MOURY de Liège 532.461,28 EUR HTVA	29 septembre 2016
735/24900/273000	2016-02900	Service provincial des Bâtiments - 384H48 - Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de HUY - Rénovation de la chaufferie	travaux	PROCEDURE NEGOCIEE SANS PUBLICITE	SPRL HOLLANGE 99.992,00 EUR HTVA	28 avril 2016
104/29100/241000	2016-03737	Acquisition, dans le cadre du plan global d'acquisitions 2016, d'un minibus adapté pour les besoins de l'IPESS de Micheroux - Marché de fournitures	fournitures	APPEL D'OFFRES OUVERT	SA UNIDAD DE VEHICULOS INDUSTRIALES d'Ourense 131.250,00 EUR HTVA	26 mai 2016
700/xxxxx/244200-613231	2016-04014	Acquisition, dans le cadre du plan d'Equipement didactique 2016 et de la modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'Enseignement qualifiant 2016 (Appel à projets 2014-2015), de matériel scientifique destiné aux établissements d'Enseignement de la Province de Liège - Marché-stock de fournitures (débutant le lendemain de la notification au soumissionnaire de l'approbation de son offre pour se terminer au 31 mai 2017)	fournitures	ADJUDICATION OUVERTE	SA FILTER SERVICE d'Eupen - lots 2, 8, 9, 21, 22, 23, 26, 38, 42, 50, 51 et 54 pour un montant de 27.131,35 EUR HTVA et le lot 14 pour un montant de 9.200,00 EUR HTVA.SPRL FISHER SCIENTIFIC de Bruxelles - lots 5, 6, 44, 49, 53 et 56 pour un montant de 10.858,23 EUR HTVA SA LABCONSULT de Bruxelles - lot 30 au montant de 1.780,00 EUR HTVA SA LED TECHNO - lots 4, 7, 19, 33, 36, 37, 39, 40, 41, 45, 46, 47 et 52 pour un montant de 23.475,81 EUR HTVA SPRL VWR INTERNATIONAL de Leuven - lots 3, 11, 13, 17, 20, 27, 28, 29, 34, 35, 43, 48 et 55 au montant de 18.878,76 EUR HTVA et le lot 18 au montant de 242,76 EUR HTVA soit un montant total de 91.567,06 EUR HTVA	9 juin 2016
104/…./244200	2016-04916	Acquisition, dans le cadre du plan d'Equipement didactique 2016 et de la modernisation des Equipements pédagogiques de pointe de l'Enseignement qualifiant 2016 (Appel à projets 2014-2015), de matériel de cuisine pour les besoins de divers établissements d'Enseignement de la Province de Liège - Marché-stock de fournitures (débutant le lendemain de la notification au soumissionnaire de l'approbation de son offre pour se terminer au 31 mai 2017) passé par voie d'adjudication ouverte avec publicité européenne - Rapport de principe	fournitures	ADJUDICATION OUVERTE	SA GBM d'Awans- les lots 14, 27, 37, 38 et 40 pour un montant de 58.229,00 EUR HTVA. SA JACOBY - lots 1, 2, 6, 9, 13, 15, 16, 17 à 21, 23, 24, 28, 30 et 33 à 35 pour un montant de 129.310,36 EUR HTVA. SPRL POLYMAT de Grâce-Hollogne - lots 3 à 5, 8, 10 à 12, 25, 26, 31, 32, 36, 39 et 41 pour un montant de 45.751,76 EUR HTVA **soit** un montant total 233.505,72 EUR HTVA	30 juin 2016

Article Budgétaire	*N° GED*	*Objet du marché*	*Nature du Marché*	*Mode de passation choisi*	*Montant de l'attribution HTVA et Adjudicataire*	*Date de la délibération du Conseil provincial*
104/……./230000	2015-11825	Acquisition, dans le cadre du plan d'Equipement « Autres machines et matériel » 2016, d'un chromatographe en phase gazeuse couplé à un double spectromètre de masse indispensable au Laboratoire "Santé et Qualité de Vie" de l'Institut provincial Ernest Malvoz dans le cadre de l'analyse des composés organiques volatiles et des polychlorobiphényles présents dans les eaux et les sols ainsi que sa maintenance subséquente pour une période de 4 ans (2017-2020) - Marché de fournitures passé par voie d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne - Rapport de principe	fournitures	APPEL D'OFFRES OUVERT	SPRL RIC (RESEARCH INSTITUTE FOR CHROMATOGRAPHY) de Courtrai , 258.000,00 EUR	30 juin 2016
104/xxxxx/241000	2016-05812	Acquisition, dans le cadre du plan global d'acquisitions 2016, d'un fourgon tôlé simple cabine, d'un fourgon tôlé double cabine et d'un tri-benne, pour les besoins respectifs du SPAA et de la Régie provinciale des Bâtiments	fournitures	APPEL D'OFFRES OUVERT	les lots 1 et 2 à la SA KALSCHEUER d'Alleur: - 37.145,00 EUR pour le lot 1, - 40.800,00 EUR pour le lot 2, soit un montant total de 77.945,00 EUR HTVA; Attribue le lot 3 à la SA HOCKE (TRUCK CENTER) de Berchem Sainte-Agathe pour un montant total de 42.912,00 EUR HTVA	30 juin 2016
104/25700/240000	2016-06482	Service provincial des Bâtiments - Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Hesbaye, site rue de Huy - Renouvellement des sièges de la salle des fêtes et acquisition de mobilier de collectivité	fournitures	PROCEDURE NEGOCIEE SANS PUBLICITE	SPRL BURO LIGHT de Liège 144.018,91 EUR HTVA	30 juin 2016
104/75900/230000	2016-06651	Service provincial des Bâtiments - 7H122 - Acquisition de tribunes télescopiques destinées à équiper le Pôle Ballons de l'IPES de Hesbaye (site rue de Huy)	fournitures	PROCEDURE NEGOCIEE SANS PUBLICITE	RTC BELGIUM 97.450,40 EUR HTVA	30 juin 2016
732/22100/221010	2016-06013	Service technique provincial Institut provincial d'Enseignement agronomique de La Reid - Création d'un parking pour voitures, rue Haftay.	travaux	ADJUDICATION OUVERTE	S.A.ASPHALTE BETON ET TECHNIQUES 169.482,92 EUR HTVA	30 juin 2016
741/28000/273000	2016-06154	Service provincial des Bâtiments - 65H105 - Haute Ecole de la Province de Liège, site Campus de Jemeppe - Construction d'un hall de sports	travaux	APPEL D'OFFRES OUVERT	SA CHARLIER NUMELEC 10.267,00 EUR HTVA	30 juin 2016
741/27500/273000	2016-06541	Service provincial des Bâtiments - 6H121 - Aménagement d'une Maison Erasmus et de locaux d'administration pour la Haute Ecole de la Province de Liège - Installation de deux ascenseurs. Procédure négociée directe avec publicité - Rapport de principe.	travaux	PROCEDURE NEGOCIEE AVEC PUBLICITE	SA SCHINDLER 146.875,00 EUR HTVA	30 juin 2016

Article Budgétaire	*N° GED*	*Objet du marché*	*Nature du Marché*	*Mode de passation choisi*	*Montant de l'attribution HTVA et Adjudicataire*	*Date de la délibération du Conseil provincial*
764/75900/273000	2016-06546	Service provincial des Bâtiments - 6H122 - Institut provincial d'Enseignement secondaire de Hesbaye, rue de Huy - Pôle Ballons - Revêtement de sol sportif et équipement sportif.	travaux	PROCEDURE NEGOCIEE AVEC PUBLICITE	SA IDEMASPORT 287.038,68 EUR HTVA	30 juin 2016
104/xxxxx/270105	2016-07723	Service provincial des Bâtiments - 531H36 - Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Verviers, Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Seraing et Ecole Polytechnique de Seraing - Mise en conformité de trois ascenseurs	travaux	PROCEDURE NEGOCIEE SANS PUBLICITE	SA KONE BELGIUM 123.639,00 EUR HTVA	29 septembre 2016
700/25010/270103	2016-08990	Service provincial des Bâtiments - 97H74 - Institut provincial d'Enseignement secondaire de Seraing, site d'Ougrée - Construction d'un pavillon d'accueil pour sécuriser l'entrée du bâtiment.	travaux	PROCEDURE NEGOCIEE AVEC PUBLICITE	SA LAURENTY 206.080,21 EUR HTVA	29 septembre 2016
104/11000/270105	2016-09158	Service provincial des Bâtiments - 560H38 - Institut provincial d'Enseignement agronomique de la Reid - Rénovation de la toiture du bloc administratif	travaux	PROCEDURE NEGOCIEE AVEC PUBLICITE	SPRL ROBERT MICHOEL 171.822,28 EUR HTVA	29 septembre 2016
741/28000/273000	2016-09194	Service provincial des Bâtiments - 71H105 - Haute Ecole de la Province de Liège, site Campus 2000 à Jemeppe - Construction de la troisième phase.	travaux	ADJUDICATION OUVERTE	S.A.FRANKI 4.368.088,11 EUR HTVA	29 septembre 2016
104/xxxxx/270105	2016-09198	Service provincial des Bâtiments - 533H36 - H.E.P.L. (Sites Barbou, Kurth, Gloesener, Beeckman et Parc des Marêts et Campus Verviers) - E.P. VERVIERS - Maison provinciale de la Formation - Renforcement du système de contrôle d'accès et sécurisation des abords des écoles - Procédure négociée directe avec publicité - Rapport de principe	travaux	PROCEDURE NEGOCIEE AVEC PUBLICITE	SPRL M.D. TECHNOLOGY 83.959,05 EUR HTVA	22 décembre 2016
104/xxxxx/240000	2016-09196	Service provincial des Bâtiments - 532H36 - Acquisition de mobilier destiné à équiper l'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de VERVIERS et les Centres PMS et PSE de Verviers -	fournitures	PROCEDURE NEGOCIEE AVEC PUBLICITE	S.P.R.L.BURO LIGHT 121.390,28 EUR HTVA	1 octobre 2016
700/25800/273000	2016-09419	Service provincial des Bâtiments - 46H35 - Haute école de la Province de Liège - site Kurth. Rénovation du chauffage et de la ventilation.	travaux	PROCEDURE NEGOCIEE AVEC PUBLICITE	SC T.I.F. 241.844,46 EUR HTVA	1 octobre 2016
735/25400/273000	2016-09420	Service provincial des Bâtiments - 763H19 - EP SERAING. Renouvellement de l'installation électrique.	travaux	PROCEDURE NEGOCIEE AVEC PUBLICITE	SA SEPPI 168.581,08 EUR HTVA	1 octobre 2016
351/13500/273000	2016-09655	Service provincial des Bâtiments - 4H124 - Construction d'un Dispatching provincial Pompiers.	travaux	ADJUDICATION OUVERTE	S.A.MOURY 1.862.496,08 EUR HTVA	1 octobre 2016
735/24800/273000	2016-09657	Service provincial des Bâtiments - 620 H10 - Ecole polytechnique de Huy -Construction d'un nouveau bâtiment scolaire : gros-œuvre fermé.	travaux	ADJUDICATION OUVERTE	ASSOCIATION WUST-MOURY 2.995.535,06 EUR HTVA	1 octobre 2016

Article Budgétaire	***N° GED***	***Objet du marché***	***Nature du Marché***	***Mode de passation choisi***	***Montant de l'attribution HTVA et Adjudicataire***	***Date de la délibération du Conseil provincial***
741/27500/273000	2016-09688	Service provincial des Bâtiments - 7H121 - Maison ERASMUS et locaux d'administration pour la Haute Ecole de la Province de Liège - Installation d'une cabine Haute Tension et d'un TGBT.	travaux	PROCEDURE NEGOCIEE AVEC PUBLICITE	S.A. CHARLIER NUMELEC 90.908,02 EUR HTVA	1 octobre 2016
764/75900/273000	2016-10720	Service provincial des Bâtiments - 6H122 - Institut provincial d'Enseignement secondaire de Hesbaye, rue de Huy - Pôle Ballons - Revêtement de sol sportif et équipement sportif. Cahier des charges modificatif - Rapport complémentaire	travaux	PROCEDURE NEGOCIEE AVEC PUBLICITE	S.A.IDEMASPORT 287.038,68 EUR HTVA	24 novembre 2016

Vu pour être annexé à la résolution du Conseil provincial du 18 mai 2017 (document 16-17/260).

En séance à Liège, le 18 mai 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Marianne LONHAY

Le Collège Provincial LIEGE

Le Président,

Claude KLENKENBERG.